NOUVELLES FondationS

Directeur de publication
Michel Maso

Rédacteur en chef
Bernard Frederick

Rédacteur en chef adjoint
Théophile Hazebroucq

Conseiller de la rédaction
Jérôme-Alexandre Nielsberg

Comité de rédaction
Stéphane Bonnery, Alexandre Courban, Quynh Delaunay, Denis Fernàndez-Recatalà, Bernard Frederick, Théophile Hazebroucq, Sacha Kleinberg, Frédérique Matonti, Jérôme-Alexandre Nielsberg, Chrystel Le Moing, Jean Lojkine, Michel Maso, Arnaud Spire, Serge Wolikow.

Iconographie
Reproductions de la peinture
« Le Jardin des délices »
de Jérôme Bosch

Éditeur
Fondation Gabriel Péri, 22 rue Brey – 75017 Paris
Téléphone : 01 44 09 04 32
Courriel : fondations@gabrielperi.fr

Abonnement et diffusion
Prix au numéro : 15 €
Tarifs abonnement :
4 numéros par an : 45 €
Étudiants et chômeurs : 25 €

Commandes et abonnements
Collectif des éditeurs indépendants
37, rue de Moscou – 75008 Paris
(accompagnés du règlement à l'ordre du Collectif des éditeurs indépendants)

Conception/réalisation graphiques :
Atelier Sacha Kleinberg

Revue trimestrielle
ISBN : 2-916374-06-X
ISSN : 1951-9745
Commission paritaire : en cours

NOUVELLES FondationS

LÉVIATHAN

A la différence des social-démocraties scandinaves et anglo-saxonnes où les « partenaires sociaux » jouissent de prérogatives plus étendues, l'État a toujours tenu le rôle central de la vie politique, économique, et sociale française. C'est la raison pour laquelle il cristallise toutes les attentes et toutes les colères, de façon exacerbée en ces temps de récession et de profondes mutations de la société.

Loin d'être un organe neutre de gestion des affaires courantes de la Nation, l'État est en effet « une entreprise politique à caractère institutionnel », comme le définissait Max Weber[1]. Il donne la tonalité du vivre-ensemble qui régit les occupants d'un territoire donné. Or, ainsi qu'en témoigne la campagne électorale en cours, les conceptions de la nature et du rôle de l'État à gauche et à droite n'ont rien de commun. Elles relèvent de ces points structurels qui distinguent toujours irrémédiablement les deux pôles idéologiques de la vie démocratique.

Le type d'État engendré par la Ve République et imaginé par De Gaulle a ainsi habilement résolu nombre de conflits sociaux en limitant la représentativité des élus et des hauts fonctionnaires. Aujourd'hui, il éprouve de sérieuses difficultés à apaiser les diverses tensions qui tiraillent la nation. On lui demande toujours plus, au moment même où les catégories supérieures et leurs représentants lui consentent de moins en moins et orchestrent une véritable croisade contre l'impôt. Il devrait, pour les progressistes, favoriser la prospérité de tous, la justice sociale, et fournir un service public sans cesse amélioré en partageant les fruits de l'activité économique. Les conservateurs, en revanche, escomptent qu'il libère l'économie et confie au mérite de chacun le soin de se trouver une juste rétribution.

Le type d'État engendré par la Ve République et imaginé par De Gaulle a ainsi habilement résolu nombre de conflits sociaux en limitant la représentativité des élus et des hauts fonctionnaires.
Aujourd'hui on lui demande toujours plus, au moment même où les catégories supérieures et leurs représentants lui consentent de moins en moins et orchestrent une véritable croisade contre l'impôt.

Le désir généralisé d'autonomie et son corollaire individualiste, l'apologie de la réussite financière et du spectacle, bref, l'idéologie libérale, s'est imposée et transformée en hégémonie, aidée en cela par les écroulements internes du communisme et du paternalisme catholique. Ce qu'il est convenu de nommer les « finalités humaines », les valeurs et le sens de l'existence, est donc laissé en quelque sorte en jachère pour une large frange de la population. La République en a porté une part pendant longtemps, faisant preuve d'un certain opportunisme durant sa période coloniale ou aux derniers feux de son rang de puissance mondiale ; mais les temps ont changé. La mondialisation homogénéise les cultures et les modes de gouvernement. La vitesse quasi-instantanée de l'information et le flot d'images télévisuelles nourrissent l'illusion de l'existence d'un « village global » (en fait exclusivement constitué des notables dotés des moyens d'utiliser ces nouvelles infrastructures). Bien loin de donner chair à l'idéal universaliste stoïcien du « citoyen du monde », il fabrique plutôt des syndics de copropriétaires trop préoccupés de ce que l'État assure la conservation de leur mode de vie pour s'intéresser à leurs voisins privés de tout.

Problème, l'outil étatique s'est dessaisi de nombre de ses sphères de décision au cours de l'intégration européenne et en accompagnant la

financiarisation de l'économie. Les comportements symptomatiques de la coupure entre le peuple et ses élus, voire ses institutions, se multiplient donc : hausse continue de l'abstention, alternance politique systématique depuis bientôt trente ans, extrême droite à 20 % (!), moral en baisse, ressentiments de toutes sortes exprimés de plus en plus violemment… Les électeurs français aspirent à un rajeunissement et à un changement de pratique de leur personnel politique. Mais qu'ils ne s'y trompent pas : les prochaines élections présidentielles et législatives décideront également de la forme d'État qui les administrera. Si le glissement idéologique de la gauche « de gouvernement » a été abondamment décrié, celui de la droite parlementaire est presque passé inaperçu. Le gaullisme s'est éteint de sa belle mort ; il n'a pas survécu à la génération qui a connu sa figure tutélaire. La classe d'âge suivante s'est convertie sans peine au libéralisme économique prêché par la fameuse Société du Mont Pèlerin et ses thuriféraires depuis les années quarante. L'heure n'est plus pour elle au maintien de la paix sociale grâce à des compromis acceptables entre travail et capital, mais à l'instauration d'un État *a minima* recentré sur ses fonctions régaliennes pour ne pas perturber les mécanismes supposés justes du marché.

La définition *in extenso* de Max Weber précisait que si « l'État est une entreprise politique à caractère institutionnel », sa « direction administrative revendique avec succès, dans l'application de ses règlements, le monopole de la contrainte physique légitime sur un territoire donné »[2].

Cette deuxième proposition est parfaitement compatible avec le fantasme d'un État fonctionnant quasiment sans fonctionnaires, analogue à celui de l'entreprise sans usine. Le marxisme, qui vise le dépérissement de l'État – bien qu'il l'ait de fait renforcé dans l'exercice du pouvoir –, et l'anarchisme, qui prône son abolition, recherchent l'émancipation humaine à travers la suppression de ce type de contrainte extérieure au sein d'une communauté d'égaux réelle, construite grâce à l'éducation et à la redistribution des richesses. Le libéralisme, lui, tend à privatiser et à rentabiliser le maximum d'activités hors du champ de la violence légitime, nécessaire pour garantir la bonne tenue des affaires.

Le marxisme, qui vise le dépérissement de l'État – bien qu'il l'ait de fait renforcé dans l'exercice du pouvoir –, et l'anarchisme, qui prône son abolition, recherchent l'émancipation humaine à travers la suppression de ce type de contrainte extérieure au sein d'une communauté d'égaux réelle, construite grâce à l'éducation et à la redistribution des richesses. Le libéralisme, lui, tend à privatiser et à rentabiliser le maximum d'activités hors du champ de la violence légitime, nécessaire pour garantir la bonne tenue des affaires.

Napoléon Ier avait imposé la forme de l'État-nation à toute l'Europe après la plus formidable période de bouleversements politiques qu'elle ait connu. Elle était en parfaite adéquation avec ce nouvel âge. De son coté, la Ve République semble avoir fait son temps. Pour ne pas que le concept même de république, fondé sur l'unité et l'égalité des citoyens, sombre avec elle, il importe de la repenser, de redéfinir ses prérogatives, ses objectifs, et de remodeler ses institutions, au premier chef desquelles l'État, sous peine de le voir redevenir un Léviathan, ou « le plus froid des monstres froids » selon la formule de Friedrich Nietzsche.

Théophile Hazebroucq
Rédacteur en chef adjoint

1. *Économie et Société*, 2t., Agora.
2. Op. cit.

GRAND ENTRETIEN

Rencontre avec Eric Hobsbawm

« LE PROBLÈME HISTORIQUE N'EST PAS LA BARBARIE OU LA TERREUR »

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR THÉOPHILE HAZEBROUCQ

Après quelques péripéties indépendantes de notre volonté comme de celle d'Eric J. Hobsbawm*, rendez-vous fut finalement pris avec l'historien anglais le jeudi 25 janvier à son domicile londonien, niché dans un quartier huppé de la capitale. « Il y a trente ans, il était possible à un professeur d'université d'acheter ce genre de maison, nous accueillit-il. Aujourd'hui que le quartier a été envahi par les professions libérales et leurs quatre-quatre, ce n'est plus du tout envisageable. » La rencontre, chaleureuse et passionnante, fut l'occasion d'opérer un retour sur une vie d'intellectuel militant, de marxiste convaincu et fidèle qui aura traversé quasiment tout le XXe siècle. Le moment, aussi, pour cet esprit perpétuellement à l'affût, de nous livrer son analyse de ce début de troisième millénaire et de ce qui pourrait être son avenir.

THÉOPHILE HAZEBROUCQ. *Vous êtes né la même année que la révolution d'Octobre, dont vous avez épousé la cause dès votre adolescence, bien que votre famille et le milieu dans lequel vous avez grandi ne fussent ni ouvriers ni révolutionnaires à proprement parler. Qu'est-ce qui a motivé, tout jeune homme, votre adhésion au communisme ?*

E.J. HOBSBAWM. Le temps de mon enfance a coïncidé avec celui de la désintégration de la civilisation bourgeoise. C'est le début de l'« ère des catastrophes », comme je l'ai appelée dans *L'Âge des extrêmes*. L'avenir de la société était en jeu, personne ne croyait au retour de l'ancienne. Il fallait trouver autre chose. Et puis, j'ai quand même grandi dans un milieu plutôt de gauche, la vieille social-démocratie révolutionnaire marxiste. En Autriche, l'alternative se posait comme suit : ou bien on était chrétien social, ce qui était hors de question, ou bien on était social-démocrate, qui était assez à gauche.

Je me suis aussi trouvé à Berlin à l'époque même (1931-1933) de la crise finale de la République de Weimar, où il était impossible de ne pas être politisé, et où le centre – même le centre gauche – était visiblement en banqueroute. Le choix se résumait donc entre le radicalisme d'extrême droite, qui ne me tentait pas et pour lequel j'étais d'ailleurs inéligible en tant qu'anglais et juif, et le communisme.

Le dernier élément est affectif. L'un de mes cousins, qui a depuis émigré en Palestine, était déjà organisé dans le Parti communiste en tant que chômeur berlinois. Ma famille paternelle se composait d'artisans immigrés ; mon grand-père était ébéniste. Elle se plaçait donc plutôt du côté ouvrier, et était même syndiquée. Mon oncle, qui travaillait dans les postes et télégraphes, est devenu le premier maire travailliste de l'arrondissement de Paddington, ici à Londres, mais je n'avais pas de contact avec eux lorsque j'habitais Vienne ou Berlin.

T.H. *Après cet engagement adolescent, vous avez entamé une carrière de professeur à l'université tout en continuant à militer activement au sein du Parti communiste britannique (PCGB). Que signifie, pour vous, être un intellectuel marxiste ?*

E.J.H. C'est tout simplement quelqu'un qui, dans l'exercice de sa profession, utilise la méthode marxiste pour comprendre le monde, puis le changer. Pour la majorité des marxistes de ma génération, l'engagement politique précédait et engendrait la curiosité intellectuelle. Il est advenu par la suite des intellectuels marxistes qui étaient de purs académiciens, mais il était impensable pour nous de ne pas être actifs politiquement. À la différence du Parti français, il existait au sein du PCGB des groupements professionnels et cul-

* Parmi les livres d'Eric J. Hobsbawm publiés en français citons : *Franc-tireur*, éditions Ramsay, 2005 ; *L'Âge des extrêmes, histoire du court XXe siècle*, Éditions Complexe-*Le Monde diplomatique*, 1999 ; *L'Ère des révolutions* (1789-1848), *L'Ère du capital* (1848-1875), *L'Ère des empires* (1875-1914), tous publiés chez Hachette Littératures, coll. « Pluriel » ; *Les Enjeux du XXIe siècle, entretien avec Antonio Polito*, Éditions Complexe, 2006.

turels chargés de militer dans leurs propres domaines. La division des historiens s'était d'ailleurs montrée remarquablement efficace et a enregistré de nombreux succès. Elle regroupait indistinctement professeurs et enseignants : nous ne faisions pas de différence entre les docteurs et ceux qui ne l'étaient pas. Nous travaillions à la fois sur l'interprétation marxiste de l'histoire anglaise et à sa politisation, en valorisant ses éléments progressistes. Il s'agissait d'abord de les « institutionnaliser », puis de favoriser leur enseignement à l'école, voire de leur trouver une place, comme pour la révolution anglaise du XVIIe siècle ! Avant notre action, celle-ci n'était traitée que comme une déviation temporaire de la grande continuité…

T.H. ***En quoi votre méthode de travail était-elle marxiste ?***

E.J.H. Elle se fondait sur ce que je pensais être la pensée de Marx. Nous essayions avant tout de ne pas nous laisser entraîner dans une orthodoxie mécaniste et simpliste. Le marxisme anglais ne s'est jamais départi d'une réserve élémentaire vis-à-vis de la « théologie » en provenance d'URSS – j'ai scandalisé nombre de fonctionnaires en affirmant qu'il y avait d'aussi bons marxistes anglais que soviétiques ! Il ne cherchait pas l'autonomie à tout prix, mais un sens critique plus aiguisé qu'ailleurs. Il s'employait à faire progresser la théorie, et pas simplement à la réciter. À la fin de l'ère stalinienne, par exemple, le PCF mettait encore l'accent sur la paupérisation absolue de la classe ouvrière, alors que l'évidence montrait le contraire. Les marxistes anglais n'ont jamais adhéré à cela. Ils ont, à l'inverse, essayé de montrer qu'elle n'était pas nécessaire pour justifier la transformation marxiste. Le PCF intériorisait énormément ce genre de choses, mais il faut reconnaître qu'il était bien davantage sous pression que le PCGB.

T.H. ***Cela tient-il au fait que ce dernier n'a jamais été en position de prendre le pouvoir ni même de participer à une coalition gouvernementale ?***

E.J.H. Effectivement, sa fonction principale consistait à servir de base de formation et d'entraînement aux dirigeants syndicaux. À part cela, son rôle même au sein des syndicats était très faible. Il ne pouvait pas non plus concurrencer le Labour, pour des raisons historiques. Le PCGB n'est pas né d'une scission. Il a, au contraire, agrégé les anciens mouvements d'extrême gauche au moment où le Parti travailliste s'est lui-même radicalisé et transformé en parti de masse, à la fin de la Première Guerre mondiale. Avant 1918, celui-ci n'avait même pas d'adhérents individuels ! C'était une espèce de fédération d'organisations, qui a mué en parti normal. Et comme c'était le plus grand, tous les autres travaillaient plus ou moins à l'intérieur ou à la marge. Cela devait profondément influencer les rapports du Labour et du PC, bien que ce dernier se considérât comme une force étrangère. Il était en fait un supplément au Parti travailliste. Nous souhaitions rivaliser avec lui, mais la configuration était telle que, jusqu'à la fin des années 20, les communistes y étaient acceptés, alors qu'être travailliste dans les années 20 et 30 signifiait surtout être anticommuniste !

Le marxisme anglais ne s'est jamais départi d'une réserve élémentaire vis-à-vis de la « théologie » en provenance d'URSS – j'ai scandalisé nombre de fonctionnaires en affirmant qu'il y avait d'aussi bons marxistes anglais que soviétiques ! Il ne cherchait pas l'autonomie à tout prix, mais un sens critique plus aiguisé qu'ailleurs.

T.H. ***Au cours des années 40-50, n'avez-vous pas envié l'efficience des partis communistes engagés dans les luttes de libération coloniale ou dans les rapports de force politiques de puissances européennes ?***

E.J.H. Notre parti avait certes aussi peu de poids que dans les États scandinaves, mais nous savions pertinemment que la révolution sociale n'était plus d'actualité dans les nations industrialisées. Ce qui devenait de plus en plus évident même dans les pays dotés de grands partis communistes comme la France ou l'Italie l'était quasi dès le début.

T.H. ***Pour quelle raison ? À cause de l'élévation progressive du niveau de vie des travailleurs qui désamorçait les tensions sociales ?***

E.J.H. C'est dû à un faisceau complexe d'événements, mais, à la fin des fins, en effet, la capacité des pays déve-

loppés à hausser le niveau de vie des ouvriers, et ce faisant, à les intégrer dans la société, rendait acceptable une tactique réformiste plutôt que révolutionnaire.

T.H. ***Quelle impression vous a laissée votre premier séjour en URSS dans les années 50?***

E.J.H. Je ne peux pas dire que j'ai découvert la réalité du socialisme existant lors de ce voyage, l'année qui suivit la mort de Staline. C'était triste, pas enthousiasmant pour un sou, mais ce n'est qu'au fil du temps que nous sommes devenus de plus en plus circonspects vis-à-vis du type de socialisme qui régnait là-bas. Jusqu'aux années 60, nous pensions qu'il progressait. Ce n'est qu'à ce moment-là que nous nous sommes rendu compte qu'il piétinait.

Il nous a été très, très, très difficile de nous libérer du mythe de la révolution d'Octobre. L'URSS était la base dynamique de la révolution mondiale. C'est un sentiment que je n'ai, par exemple, jamais éprouvé avec la révolution chinoise, dépourvue de toute dimension universelle.

T.H. ***À la différence de nombreux intellectuels et militants, vous êtes resté fidèle au Parti malgré le rapport Khrouchtchev, Budapest et Prague. Qu'est-ce qui vous a convaincu de poursuivre cet engagement? Qu'est-ce qui vous a empêché de vous décourager?***

E.J.H. Pour une grande part, mes motivations personnelles étaient biographiques. Pour tous ceux qui se sont convertis au communisme avant l'époque antifasciste, la jeune Union soviétique était un élément essentiel. Il nous a été très, très, très difficile de nous libérer du mythe de la révolution d'Octobre. L'URSS était la base dynamique de la révolution mondiale. C'est un sentiment que je n'ai, par exemple, jamais éprouvé avec la révolution chinoise, dépourvue de toute dimension universelle. Même les bureaucrates soviétiques les plus sectaires et les plus cyniques ont infailliblement abondé au fonds de libération de l'Afrique du Sud, par exemple, bien qu'il n'eût alors aucune chance et qu'il n'eût pas plus de sens stratégique pour l'Union soviétique. Les Chinois n'ont jamais agi en dehors de la Chine, sauf, bien sûr, pour servir leurs propres intérêts.

Ensuite, les objectifs du communisme demeuraient, malgré les défaillances criantes de ses tentatives de réalisation. Ce n'est pas en raison de l'appui ou de l'idéalisation de l'Union soviétique que la motivation des communistes a perduré, mais par foi en l'émancipation. Et sil n'y avait plus grand sens à être communiste après 1956 en Angleterre, la situation était tout à fait différente ailleurs. C'est après 1956 que le Parti communiste espagnol a accru ses effectifs pour devenir une force d'opposition à Franco; et en Amérique latine, les intellectuels étaient trop occupés à préparer une révolution qui paraissait possible pour réagir à la révélation des crimes du stalinisme. En tout cas, la désintégration du Parti et de l'Internationale en 1956 ne peut pas s'analyser uniquement d'après la critique de la terreur stalinienne, même si elle nous a tous traumatisés.

J'ajoute que nous aurions dû la découvrir plus tôt, faire plus attention, mais l'URSS incarnait la force antiréactionnaire. Même dans les années 45-50, Staline conservait une image de libérateur international acquise grâce à l'action de l'Armée rouge pendant la Seconde Guerre mondiale, alors que c'était un tyran à l'intérieur de l'URSS. La dialectique était parfaitement tragique!

T.H. ***L'expérience soviétique est rejetée en bloc depuis sa chute, pour avoir été économiquement inefficace et totalitaire. De votre côté, vous rappelez souvent son influence positive sur le plan international, comme pour les luttes de libération nationale que vous évoquiez à l'instant. Pourriez-vous nous dire sur quels autres aspects cet appui, ce symbole que constituait l'URSS, a pesé favorablement?***

E.J.H. Pour nous, dans les pays de l'Ouest, surtout pendant la guerre froide, l'URSS était la superpuissance de l'avenir. Jusqu'à la fin des années 50, économistes et politiciens occidentaux pensaient même que le dynamisme de la Russie dépasserait celui de l'Occident; nous éprouvons le même état d'âme actuellement face à la Chine. Mais, après 1960, il était absolument évident que ce ne serait pas le cas, bien au contraire. Même en URSS, on commençait à se rendre compte que l'économie ne fonctionnait pas très bien, les réformistes faisaient entendre leur voix.

Dans le tiers monde, l'URSS était d'abord la promesse de la libération du joug colonial, ensuite la voie d'un progrès économique non capitaliste plus abordable que le marché libre. Au cours des années 40-50, et même au-delà, l'URSS représentait un modèle de développement. Les Indes cherchaient ainsi à imiter cette économie planifiée bien qu'elles ne fussent pas communistes.

T.H. ***La planification économique était-elle plus adaptée aux besoins de pays émergents ?***

E.J.H. Elle semblait en effet rendre possible le saut d'un pays agraire à l'industrialisation, comme l'avaient montré les plans quinquennaux. Ensuite, l'organisation soviétique de l'enseignement, l'émancipation, les mesures antiféodales séduisaient beaucoup de gens. Un de mes amis communiste indien qui fut ministre de Mme Gandhi envoyait, par exemple, ses fils étudier à Moscou. Il me disait régulièrement que l'Asie centrale soviétique était bien en avance sur le Cachemire. Cette fonction de modèle a perduré jusqu'à ce que des populations moyen-orientales tentent de l'appliquer à leurs propres États ; elles se sont alors heurtées à de farouches résistances.

C'est l'Afghanistan qui a marqué cette rupture. Jusqu'aux années 80, il s'était en grande partie inspiré du soviétisme. Lorsque les communistes y ont pris le pouvoir, ils ont entrepris de vastes réformes bénéfiques pour le pays. Un livre récent sur l'islam et le capitalisme revient d'ailleurs sur l'invasion de Brejnev et montre que c'est elle qui a tué les derniers espoirs de voir le monde musulman se tourner vers le socialisme plutôt que vers le capitalisme. La réaction islamiste, appuyée par les activismes états-unien et saoudien, a eu tôt fait d'effacer des mémoires que les gouvernements prosoviétiques de Kaboul ont électrifié le pays, mis sur pied une éducation féminine, des hôpitaux acceptables bien que primitifs, et certaines nécessités infrastructurelles comme l'eau potable et des routes dans des régions indiennes.

T.H. ***Au regard de ses formidables ressources naturelles, couplées à une organisation planifiée au premier abord pertinente, l'effondrement de l'URSS demeure assez étonnant. Qu'est-ce qui en rend raison selon vous ? La fossilisation de son économie ? Sa classe d'apparatchiks toute-puissante et corrompue ?***

E.J.H. Pour commencer, le socialisme a été appliqué à des pays dont la situation rendait son succès très malaisé. Mais il accusait, en dehors de ces données conjoncturelles, des éléments structurels de faiblesse.

D'abord, l'inflexibilité et le manque de dynamisme d'une économie centralisée. L'idéal d'une économie totalement planifiée s'est révélé irréalisable, aussi bien au cours de la modernité que dans des temps plus anciens. Elle n'est jamais parvenue à générer de dynamique intérieure. Et puis la technologie de la planification était si primitive au début du XXe siècle qu'elle était absolument impossible sans une explosion de la bureaucratie. Pour chaque ouvrier, c'est-à-dire pour chaque personne productive, l'URSS comptait au moins deux administrateurs. Ce serait aujourd'hui plus simple, grâce à l'automatisation et à l'informatique, mais tout de même !

À décharge, gardons à l'esprit que l'archétype originel de la planification était fondé sur les planifications de la Grande Guerre. Il n'a au fond jamais réussi à s'autonomiser de l'esprit de l'économie de guerre, qui veut que l'on mobilise toutes les forces disponibles pour atteindre un objectif prédéterminé. Mais, en temps de paix, une fois l'objectif atteint, que fait-on ? Il faut fixer un autre objectif, ou bien conserver le même. Il n'y a donc pas de dynamique interne qui continue à faire avancer : voilà la seconde faiblesse des économies planifiées. Elles se sont révélées très efficaces tant qu'il s'est agi de fournir les biens de première nécessité à la population. Mais, lorsque l'économie mondiale a évolué vers une économie de loisirs et que les gens ont désiré davantage qu'une nourriture en quantité suffisante, la sécurité sociale et un système éducatif performant, la planification n'était plus adaptée en raison de sa faible productivité.

La troisième faiblesse de ce système consistait à considérer la politique exclusivement en fonction du pouvoir et de la décision. La théorie politique se résumait à la manière de prendre le pouvoir, de le gérer et de le conserver. On pensait que procurer à manger au peuple garantissait la paix sociale, mais, à un certain moment, ça n'a plus suffi.

Au final, tous ces régimes se sont effondrés pour avoir perdu le contact avec le gros de la population à cause de leur conception léniniste de la politique. Il n'y avait aucune consultation réelle du peuple. Ils ont également sous-estimé le problème de l'hégémonie, en croyant qu'elle se réduisait à l'établissement du régime et à la censure de ses opposants. Une hégémonie ne s'impose pas de cette façon, il faut quelque chose de plus. Il est très révélateur que personne n'ait cherché à défendre ces États au moment de leur chute. Ils avaient promis beaucoup, donné certaines choses, mais n'ont jamais réussi à créer chez la masse un sentiment d'identification au système. C'est là, à mon avis, la faute rédhibitoire de l'idée léniniste du Parti, qui était avant tout une formation de cadres, de meneurs et de chefs, qui se désintéressait de la base.

T.H. ***Au sein des démocraties occidentales, les acquis sociaux des salariés (niveau de prestations sociales, conditions de travail) subissent les assauts répétés des gouvernements en***

place, appuyés en cela par le patronat, au nom de la rationalité économique. Pensez-vous que la disparition du contre-modèle soviétique ait laissé le champ libre à une sorte de contre-offensive sociale? Plus largement, quelles conséquences politiques a générées ce naufrage?

Depuis la chute du mur de Berlin, plus personne, même dans les rangs qui se disent socialistes, n'a osé dire qu'il fallait dépasser le capitalisme. Il a alors été possible aux gouvernements occidentaux d'imposer « réformes » et privatisations, d'affaiblir les organisations syndicales et de diminuer la protection sociale.

E.J.H. La première d'entre elles a d'abord été de produire une catastrophe humaine effroyable dans l'ancienne URSS, qui s'est vue dramatiquement paupérisée et démoralisée. L'espérance de vie des hommes y a baissé de dix ans en une décennie! Cet état de choses est directement lié à la disparition de l'URSS et surtout à l'imposition d'une espèce d'extrémisme du marché libre.

Ensuite, elle a permis aux États-Unis de se considérer comme les patrons du monde et de mener leur propre politique sans aucune limite. Le résultat, absolument négatif, se dresse sous nos yeux : une situation de crise internationale et de guerres multiples.

Sur un plan plus purement politique, elle a grandement affaibli non seulement les anciens communistes, mais aussi tous ceux qui croyaient au socialisme et à la possibilité de remplacer le capitalisme. Depuis la chute du mur de Berlin, plus personne, même dans les rangs qui se disent socialistes, n'a osé dire qu'il fallait dépasser le capitalisme. Le seul personnage public qui l'ait fait a été le pape polonais, viscéralement opposé au communisme, mais qui, en tant que bon catholique, ne pouvait accepter le capitalisme en l'état! La gauche était démoralisée, et donc, pendant un temps, les riches n'ont plus eu peur du tout. Il a alors été possible aux gouvernements occidentaux, dont la majorité s'est convertie à cette espèce de théologie néolibérale de l'économie, d'imposer ses « réformes », ses privatisations, d'affaiblir les organisations syndicales et de diminuer la protection sociale, sans craindre aucunement de quelconques difficultés politiques.

Depuis, une nouvelle conjoncture a vu le jour à cause des crises économiques provoquées par cette espèce de turbo-capitalisme global qui a produit des résultats dramatiques dans certains pays du monde. Il a, du coup, réanimé un vaste mouvement de potentialités anticapitalistes, voire socialistes. Reste que ces groupes séculiers de défense des pauvres se mêlent, coexistent, mais ne parviennent pas, pour le moment, à se mettre en ordre au sein d'un espace de structuration efficace.

Les conséquences de la disparition de l'URSS se révèlent donc, dans l'ensemble, assez négatives, même si, évidemment, les populations d'Europe de l'Est ont connu une amélioration de leur niveau de vie, et leurs intellectuels, une sorte de libération. Malgré tout, le système éducatif très performant mis en place par le communisme a périclité, tout comme le souci de protection de la culture, même si celle-ci était en partie officielle. Un récent rapport sur la Russie vient de montrer que l'ancienne intelligentsia russe avait survécu sous Lénine et sous l'Union soviétique pour s'éteindre sous Poutine!

T.H. ***Vous portez un regard très contrasté sur le siècle qui vient de s'achever. Vous le tenez pour le plus barbare que l'humanité ait connu, compte tenu de l'échelle, de la rationalité et de la sophistication des moyens techniques des massacres qui s'y sont perpétrés; mais vous reconnaissez également qu'il a permis l'élévation considérable du niveau de vie de populations entières, au moins occidentales. C'est aussi le siècle de l'espoir de l'émancipation du prolétariat et du tiers-mondisme. Comment expliquez-vous de telles contradictions?***

E.J.H. C'est la contradiction permanente entre le progrès et le mode selon lequel il advient, sa réalisation historique. C'est là le noyau de l'analyse de Marx. Le capitalisme en action révolutionne tout et provoque de ce fait une situation conflictuelle. C'est tout l'esprit de la fameuse citation de Benjamin sur l'ange du progrès que je reproduis à la page 253 de *L'Âge des extrêmes*. À l'époque, le capitalisme mondial semblait s'effondrer, et des révolutions considérables se préparer un peu par-

tout ; le contraste était saisissant. Le problème historique principal, ce me semble, n'est pas la barbarie ou la terreur, dont la plus grande partie se situe entre 1914 et la mort de Staline, même à l'intérieur de l'URSS, mais l'accélération effrénée du progrès de tout, surtout dans la seconde moitié du siècle, que personne n'avait prévue. Les changements autrefois séculaires se sont réduits à des décennies, voire des années.

T.H. *Cette rapidité fait-elle la violence de ces bouleversements ?*

E.J.H. Les croissances démographique, mais surtout technologique et économique, accroissent la destruction de l'environnement par l'homme. Leur impact négatif, qui n'était même pas observé avant les années 70, ne peut plus être ignoré.

Le problème historique principal, n'est pas la barbarie ou la terreur, dont la plus grande partie se situe entre 1914 et la mort de Staline, même à l'intérieur de l'URSS, mais l'accélération effrénée du progrès de tout, que personne n'avait prévue.
Les changements autrefois séculaires se sont réduits à des décennies, voire des années.

T.H. *Géopolitiquement, le monde, devenu multipolaire, n'est plus dominé que par l'hyperpuissance états-unienne et par des puissances occidentales qui semblent aux abois et multiplient les mesures anti-immigrationnistes. Depuis quelques années, l'islam est revenu sur le devant de scène pour être montré du doigt comme facteur de terrorisme. Que vous inspire cette nouvelle situation ?*

E.J.H. Le fait majeur de notre époque réside en effet dans le transfert du centre de gravité du monde de l'Occident vers l'Asie. Le tiers monde à proprement parler n'existe plus. Il a laissé la place à de grandes zones dont certaines évoluent hors de la base stricte du capitalisme occidental et acquièrent un poids politique grandissant.

Une grande partie de la politique des États-Unis reflète ce nouvel état de choses – ils sont au seuil du déclin, quand d'autres commencent à monter. L'élément anti-islamiste est particulier. C'est, avant tout, une façon de formuler une politique d'expansion, de néo-impérialisme, surtout au Moyen-Orient.

En Europe, le problème est compliqué par celui de l'immigration en général. L'hostilité à l'immigration n'est pas imputable au grand capital ; au contraire, théoriquement, le capitalisme est favorable à une immigration totalement libre. Les États-Unis l'ont d'ailleurs pratiquement tolérée pendant des décennies. Si elle n'a pas réussi à s'imposer, c'est en grande partie dû à la résistance politique des populations, y compris ouvrières, qui la perçoivent comme une menace. L'armée de réserve du travail est devenue globale. Et les classes laborieuses, les employés craignent que leur niveau de vie très supérieur à celui de nombreuses parties du monde ne soit diminué.

Pour les immigrants des pays pauvres, rien de plus logique que de chercher du travail dans les pays où l'on gagne plus d'argent que les princes ! Ils viennent, parfois au prix d'immenses sacrifices, et nous les rejetons. Leur arrivée est d'autant plus mal vue qu'ils sont trop facilement amalgamés à certaines tendances fondamentalistes, expansionnistes, terroristes, etc. Or ces mouvements islamistes ne sont que les symptômes de la situation de crise dans laquelle se trouve actuellement le monde. Ils posent la question de sa résolution pérenne sans apporter aucune réponse. Il ne faut jamais oublier que l'islamisme terroriste reste une tendance minoritaire au sein de l'islam, même s'il influence quelques minorités jusqu'en Russie, et qu'il est quasi absent dans l'islam sud-asiatique.

T.H. *Voyez-vous une nouvelle ligne de fracture nette entre le Nord et le Sud, comme entre l'Est et l'Ouest pendant la Guerre froide ? Si oui, le Sud est-il susceptible de se révolter, de s'organiser ? Les puissances occidentales sont-elles capables de modifier leurs pratiques commerciales ?*

E.J.H. Il n'y a plus un seul Sud. En Amérique latine, par exemple, la révolte gronde principalement contre la puissance régionale dominante, les États-Unis, et d'autant plus que, pour des raisons historiques, la tradition socialiste, marxiste, révolutionnaire même, a subsisté et dispose d'une assez grande force. Deux ou trois endroits du monde se trouvent dans ce cas, comme l'Inde, où des partis communistes restent importants :

ceux du Bengale de l'Ouest et du Kerala, que le Parti dirige actuellement. Les maoïstes du Népal sont sur le point de participer à un nouveau régime républicain. Le Sud, davantage en Amérique latine qu'aux Indes, offre donc quelques perspectives en termes progressistes traditionnels. La situation en Afrique demeure en grande partie tragique, sauf peut-être en Afrique du Sud, complètement transformée par l'indépendance. Le Parti communiste y a été très important et appuie le nouveau régime, mais ce qui va y advenir est imprévisible. Ailleurs, il n'est pas impossible que des mouvements progressistes émergent en Chine pour y contrer l'explosion des inégalités.

L'idéal marxiste de la pleine réalisation des potentialités de l'homme est devenu possible, il me semble, grâce à l'extraordinaire développement des forces de production.

Le fait est que le Parti communiste continue en tant que tel, même sil a partout abandonné l'idée d'une économie totalement planifiée. Certaines de ses idées subsistent et recèlent toujours une potentialité politique à l'intérieur du système, mais il est impossible de dire quoi que ce soit de leur futur… Ce serait pure spéculation.

T.H. ***Pensez-vous qu'il existe une chance pour que le socialisme renaisse, sous une forme ou sous une autre, et redevienne une force qui compte, voire une organisation d'État ?***

E.J.H. Oui, une organisation plus planifiée, plus étatiste que l'idéal capitaliste, a toutes les chances de voir le jour et de prospérer, puisque les problèmes auxquels se confronte le monde, comme celui de l'environnement, se trouvent hors de la sphère spontanée du système et de sa correction. Cela n'implique pas pour autant que ces États « étatistes » soient socialistes, même si des mouvements pour remplacer la société capitaliste sont en train de se développer en raison de l'accroissement des inégalités sociales et économiques. Par ailleurs, ce nouveau turbo-capitalisme global génère des crises dont la véritable profondeur n'a pas encore été expérimentée dans les pays riches, à la différence de l'Argentine ou de la Corée. Le capitalisme avait cru pouvoir maîtriser ses fluctuations, alors qu'il ne fait que les exacerber. Les éléments qui montrent la nécessité de quelque chose de mieux se multiplient, mais la prise de conscience ne s'opère et ne s'organise que dans les parties du monde où le camp progressiste a établi des bases historiques. Ce n'est plus, pour le moment, un phénomène global.

En Europe, le potentiel des anciens mouvements communistes paraît trop faible pour occuper un rôle déterminant dans la politique, mais sait-on jamais ? En tout cas, ce qui est certain, c'est que le XXIe siècle sera de plus en plus dominé par les critiques du capitalisme, dont les défaillances ne feront que gagner en évidence dans les vingt ou trente prochaines années.

T.H. ***Pensez-vous toujours qu'il soit possible de dépasser le capitalisme ou que nous nous acheminons plutôt vers des aménagements, vers des corrections ?***

E.J.H. À mon avis, nous serons contraints de le dépasser puisque sa logique aboutit à une espèce de désintégration de la société et de la biosphère. Si nous ne le remplaçons pas, l'avenir du monde s'annonce catastrophique. L'idéal marxiste de la pleine réalisation des potentialités de l'homme est devenu possible, il me semble, grâce à l'extraordinaire développement des forces de production. N'importe quel homme dispose aujourd'hui de voies de réalisation bien plus grandes que celles de son grand-père. Ce qui l'en empêche, c'est que le capitalisme fixe l'épanouissement humain dans la thésaurisation financière, le niveau de revenu, donc dans l'accélération de la production. Tant que cela prévaudra, ce rêve restera inaccessible : l'homme ne se réalise pas tant qu'il n'aspire qu'à améliorer sa vie matérielle.

T.H. ***D'un point de vue théorique, que manque-t-il selon vous à la gauche européenne et occidentale en général pour développer une force d'interprétation et de proposition aussi solide que l'était le marxisme ?***

E.J.H. Comme analyse du monde, un marxisme émancipé de ses éléments historiques et théologiques reste essentiel. Il aurait tout intérêt à tenir beaucoup plus compte de dimensions négligées dans le passé, comme la culture, ce que Gramsci avait parfaitement perçu et préconisé, déjà, en son temps.

Quant aux propositions… La gauche a à inventer une nouvelle combinaison du public et du privé. Il lui faut trouver quelle forme serait utile, voire nécessaire.

Enfin, la question de l'agent historique est à reposer. On a longtemps cru que le prolétariat serait celui de la transformation sociale, mais l'économie moderne l'ayant fragmenté, voire désintégré, il n'en est plus capable. Qui, désormais, pour assurer ce rôle ? ●

LES MUTATIONS DU VOTE OUVRIER SOUS LA Ve RÉPUBLIQUE

FLORENT GOUGOU*

« **Il y a une culture ouvrière, une façon d'être un ouvrier, un rapport particulier des ouvriers à la vie et au travail. Si je suis élu président de la République, je ne laisserai pas se perdre cette culture ouvrière** » (Nicolas Sarkozy, discours de Saint-Quentin, 25 janvier 2007).

Une campagne présidentielle réserve toujours des moments inattendus. Dans la bouche d'un candidat de gauche, ces mots auraient sonné comme un écho à la mise en garde adressée par Pierre Mauroy au candidat Jospin, un mois avant le 21 avril 2002 : « Nous devons parler plus fort aux travailleurs, Lionel, il faut que tu adresses un message à la France qui travaille. Le mot ouvrier n'est pas un gros mot. » Mais, dans la bouche du principal candidat de la droite parlementaire, ils rappellent plutôt que l'électorat ouvrier, longtemps considéré comme acquis à la gauche, fait aujourd'hui figure d'électorat à conquérir[1].

RETOUR SUR LE « 21 AVRIL » À l'approche de l'échéance électorale du printemps 2007, le « coup de tonnerre » du 21 avril 2002 résonne toujours sur la scène politique française. Ce soir-là, le premier tour de l'élection présidentielle s'achève sur l'élimination précoce de Lionel Jospin. Premier ministre en exercice, le candidat du Parti socialiste est devancé par le président de la République sortant, Jacques Chirac, et par le candidat du Front national, Jean-Marie Le Pen. Le choc est brutal. Un candidat d'extrême droite accède pour la première fois au second tour, alors que la gauche n'a plus été absente du duel décisif depuis l'élection présidentielle de 1969.

Surprise sans précédent dans l'histoire électorale de notre pays, ce « séisme politique » cache de nombreuses évolutions électorales tout aussi spectaculaires. La participation subit un nouveau recul pour tomber à son niveau plancher (71,6 % des inscrits) depuis l'institution de l'élection du président de la République au suffrage universel direct. Robert Hue obtient le plus mauvais score d'un candidat du Parti communiste au premier tour d'une présidentielle (3,4 % des exprimés).

Jacques Chirac est le premier président sortant à ne pas dépasser 20 % des suffrages exprimés. Enfin, la dynamique de déclin du « vote de classe ouvrier » atteint son épilogue : pour la première fois depuis le début de leur désalignement électoral à la fin des années 70, les ouvriers n'accordent plus aucun avantage particulier à la gauche.

La mutation du vote ouvrier est impressionnante : le 21 avril 2002, seulement 43 % des ouvriers ont voté pour un candidat de gauche, exactement comme la moyenne de l'électorat (panel électoral français 2002, CEVIPOF-CIDSP-CECOP). Mieux, 24 % se sont prononcés en faveur de Jean-Marie Le Pen, soit 7 points de plus que l'ensemble des Français. Comment s'est donc produit le déclin du « vote de classe ouvrier » ? Les ouvriers, autrefois acquis à la gauche, sont-ils aujourd'hui séduits par le Front national ?

UN OBJET TRADITIONNEL DE LA SOCIOLOGIE POLITIQUE Aucun groupe social n'a été autant étudié que celui des ouvriers. Depuis un siècle et demi, la question ouvrière est au centre de puissants débats politiques et idéologiques. Tantôt porteurs d'un idéal révolutionnaire, tantôt revendicatifs et donc dangereux, tantôt en voie de disparition, les ouvriers ne laissent pas indifférent. Le concept de « classe ouvrière » n'est-il pas entré dans le vocabulaire courant, malgré sa connotation marxiste ?

* Florent Gougou est allocataire de recherche au CEVIPOF (Centre de recherches politiques de Sciences-Po). Il prépare une thèse de doctorat en science politique sur les transformations du vote de classe en France et en Allemagne, sous la direction de Nonna Mayer. Parmi ses dernières publications : *Les Mots des présidentielles*, Presses de Sciences-Po, 2007 (avec Soline Laplanche-Servigne, Camille Peugny, Vincent Tiberj) ; « L'éclatement du vote populaire (1965-2002) », in Pascal Perrineau (dir.), *Atlas électoral 2007*, Presses de Sciences-Po, 2007.

Cette question ouvrière est intimement liée à l'industrialisation des sociétés modernes. Autrefois artisan réalisant un objet avec ses mains, souvent salarié, parfois à son compte, l'ouvrier dans son sens moderne apparaît au XIXe siècle, avec la révolution industrielle. Il devient alors le travailleur exerçant une activité manuelle contre la rétribution d'un salaire, souvent assimilé au prolétaire, celui qui ne possède rien d'autre que sa force de travail.

L'émergence politique de la question ouvrière en France remonte à la fin du XIXe siècle. Le massacre de Fourmies du 1er mai 1891 ouvre une dynamique qui aboutit à la percée socialiste des élections législatives de 1893. Les socialistes font ensuite partie du Bloc des gauches, coalition qui a gagné les législatives de 1902. En moins de dix années, le mouvement ouvrier s'installe comme une force politique significative. À l'époque, les liens qui unissent le monde ouvrier et le mouvement socialiste ne font pas de doute. Le premier parti socialiste unifié, la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO), ne comporte pas de mention au socialisme : ouvrier et socialiste sont alors synonymes. De ce « baptême ouvrier » résulte l'intuition de l'existence d'un vote de classe ouvrier en faveur de la gauche.

Aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, le vote des ouvriers devient un thème classique des analyses électorales françaises. Joseph Klatzmann conclut de son étude des résultats des élections législatives de 1956 dans le département de la Seine que près de 70 % des ouvriers votent pour le Parti communiste[3]. De son côté, en s'appuyant sur des enquêtes par sondage de l'IFOP, Mattei Dogan insiste sur l'hétérogénéité de leurs préférences politiques. Des ouvriers « révolutionnaires » et des ouvriers « réformistes », favorables à la gauche, côtoient des ouvriers « catholiques » ou des ouvriers « conservateurs », favorables à la droite[4].

Dans les premières enquêtes comparatives, le vote des ouvriers est pensé dans le cadre du clivage de classe, d'une « lutte des classes démocratique[5] ». Le « vote de classe ouvrier » en faveur de la gauche serait le reflet des luttes d'intérêts qui opposent les travailleurs aux possédants dans la sphère économique. Robert R. Alford construit ainsi un « indice du vote de classe », calculé par la soustraction du pourcentage des travailleurs non manuels qui votent pour les partis de gauche au pourcentage des travailleurs manuels qui votent pour ces mêmes partis[6].

La question des ressorts du vote de classe ouvrier n'est pas oubliée. En Grande-Bretagne, David E. Butler et Donald E. Stokes montrent que l'alignement des ouvriers sur la gauche repose sur une vision particulière du jeu politique, où les partis de gauche sont perçus comme les représentants des intérêts de la classe ouvrière[7]. Il exprime ainsi l'intériorisation d'une culture de classe ouvrière, dont Guy Michelat et Michel Simon dessinent également les contours en France, à partir d'entretiens non directifs et de données d'enquêtes électorales[8].

Le vote ouvrier n'est donc pas naturellement acquis à la gauche. Même au plus fort du vote de classe ouvrier, la gauche ne dépassait pas 70 % des suffrages ouvriers. Et il n'a jamais suffi d'exercer un métier ouvrier pour voter en faveur des partis de gauche.

L'image d'une société organisée autour de la vieille opposition de classes entre possédants et travailleurs s'est estompée.

ENTRE ENJEUX IDENTITAIRES ET ENJEUX STRATÉGIQUES Le vote des ouvriers n'est pas un vote comme les autres. Il incarne de puissants enjeux identitaires, qui rappellent que la « classe ouvrière » est à l'origine idéologique et partisane du socialisme. À la fin du XIXe siècle, les premiers partis socialistes sont des partis ouvriers, de la base militante aux cercles dirigeants. De plus, dans la doctrine socialiste, et plus encore dans son expression marxiste, la « classe ouvrière » occupe une fonction particulière : elle est la classe messianique, la classe chargée de l'avènement du socialisme.

Reste que le monde ouvrier d'aujourd'hui n'est plus celui de la fin du XIXe siècle, ni même celui des débuts de la Ve République. Profondément touché par les mutations socio-économiques que connaît la France depuis les années 70, il s'est petit à petit effacé de la scène politique devant la vision d'une immense « classe moyenne » et la réduction de la question sociale à celle de l'intégration des immigrés. L'image d'une société organisée autour de la vieille opposition de classes entre possédants et travailleurs s'est estompée.

Le déclin du secteur industriel et la tertiarisation de l'économie française ont tout à la fois transformé les métiers et les lieux de travail ouvriers. La figure traditionnelle de l'ouvrier d'industrie a été supplantée par celle de l'ouvrier des services, travaillant dans des structures plus petites que la grande usine et entrete-

nant un rapport direct avec le client. Parallèlement, l'installation d'un chômage de masse a précarisé les relations d'emploi des ouvriers. Autant de mutations qui ont affaibli leurs solidarités collectives et dévalorisé leur image au sein de la population : autrefois véritable locomotive du changement social, les ouvriers sont désormais considérés comme les derniers wagons de la société.

La dernière évolution est sans doute la plus spectaculaire : la quasi-disparition de toute référence à la classe ouvrière (et même aux « ouvriers ») dans le discours des responsables politiques de gauche. Avec l'effondrement du communisme et le déclin de certains métiers emblématiques (métallos, etc.), cette adaptation de leur rhétorique était vraisemblablement nécessaire. Mais la France compte encore près de 7 millions d'actifs ouvriers en ce début de XXIe siècle, un électorat stratégique pour qui espère remporter des élections.

LES ENSEIGNEMENTS DES ENQUÊTES POST-ÉLECTORALES Le désalignement électoral des ouvriers est considérable (tab. 1). Alors qu'ils accordaient un avantage de plus de 20 points à la gauche par rapport à l'ensemble de l'électorat lors des élections législatives de 1973, cet écart ne dépasse plus 5 points depuis les législatives de 1993. Mais cet effondrement du vote de classe ouvrier n'est pas linéaire. Malgré une perte d'originalité entre 1973 et 1981 (l'écart recule de 22 à 13 points), le niveau de l'alignement des ouvriers sur la gauche reste stable, aux alentours de 70 %. Or, à un tel niveau, il est difficile de faire mieux. En revanche, les élections législatives de 1986 et de 1993, qui interviennent à l'issue de cinq années de gouvernement de la gauche, marquent deux grands reculs du niveau du vote de classe ouvrier. Mais seules les législatives de 1993 se traduisent par une accélération du désalignement électoral des ouvriers, le bilan de la gauche en matière socio-économique étant alors autrement plus désastreux qu'en 1986.

On ne dispose pas d'enquêtes post-électorales SOFRES pour les législatives antérieures à 1973, mais les enquêtes IFOP indiquent des écarts plus faibles pour les premières années de la Ve République (8 points en 1958, 14 points en 1967 et 1968). Il semble donc que le vote de classe ouvrier atteigne son maximum lors des élections législatives de 1973, avant de décliner progressivement par la suite.

Ce désalignement électoral doit être associé aux puissantes ruptures identitaires vécues par le groupe ouvrier depuis près de quatre décennies, dont témoigne le recul considérable du sentiment d'appartenance à la classe ouvrière dans la population française[9]. Le déclin du secteur industriel traditionnel et la progression des « ouvriers des services » ont eu raison des solidarités collectives qui unissaient l'immense majorité des ouvriers derrière la gauche. Mais la gauche elle-même a accéléré ce mouvement par sa pratique gouvernementale.

TABLEAU 1.

Résultats de la gauche et des écologistes au premier tour des élections législatives (1973-2002) : la « fin du vote de classe ouvrier »

	L1973	L1978	L1981	L1986	L1988	L1993	L1997	L2002
Vote gauche et écolo								
Ensemble	46	52	57	45	49,5	39	48	40,5
Ouvriers PCM	68	69	70	58				
Ouvriers PPI				61	60	42	52	45
Écarts								
Ouvriers PCM	+22	+17	+13	+13				
Ouvriers PPI			+16	+10	+3	+4	+4,5	

Sources : Sondages post-électoraux SOFRES (1973-1995), in François Platone, *Les Électorats sous la Cinquième République. Données d'enquêtes 1958-1995,* Paris, Cahiers du CEVIPOF, septembre 1995. Sondage post-électoral SOFRES-CEVIPOF-CIDSP-CRAPS (1997) et PEF, vague 3 pondérée (2002).
PCM : profession du chef de famille (nomenclature INSEE 1954), PPI : profession de la personne interrogée (nomenclature INSEE 1982). La SOFRES change de méthode en 1986, mais fournit les résultats selon les deux méthodes pour ces élections. Les effets du changement de nomenclature INSEE sont par la même occasion annulés. Les résultats sont en pourcentage des suffrages exprimés.

LES LOGIQUES COMPLEXES DU DÉCLIN DU VOTE DE CLASSE OUVRIER Le groupe ouvrier n'a jamais été homogène. Derrière le désalignement électoral mis en lumière par les enquêtes post-électorales semblent ainsi se profiler des évolutions différenciées selon les milieux ouvriers, selon leur histoire industrielle, selon leur tradition politique. Que se passe-t-il dans les milieux ouvriers frappés de plein fouet par la crise ? Et dans ceux où rien ne semble avoir changé ? Et dans ceux qui sont de longue date dominés par la droite ?

Seule une analyse des résultats électoraux dans des zones très ouvrières peut permettre de restituer les différentes logiques attachées à ces territoires. Évidemment, l'intérêt de cette méthode dépend du niveau d'analyse et de la taille des unités politiques considérées. Elle suppose ici de ne retenir que des élections d'enjeu national pour écarter certains facteurs qui pèsent lourdement sur les élections locales, notamment l'implantation de notables ou de réseaux militants très organisés. Elle implique également de travailler sur des cantons, car leur dimension (en principe) limitée permet d'obtenir une certaine homogénéité sociale.

Reste que le déclin du vote de classe ouvrier ne signifie pas nécessairement que le vote des ouvriers ait

perdu toute spécificité. Depuis une vingtaine d'années, les observateurs se relaient pour souligner la montée de l'abstentionnisme et du vote Front national au sein des milieux ouvriers. Pour tenir compte du rôle de l'abstention, toutes les évolutions électorales seront mesurées par rapport aux électeurs inscrits.

Attention : à aucun moment cette analyse ne fait intervenir des propriétés individuelles qui assureraient que ce ne sont que les ouvriers qui portent les évolutions électorales à l'œuvre dans les milieux ouvriers. En ce sens, les enquêtes par sondage peuvent être complémentaires, notamment pour saisir des logiques individuelles du désalignement ouvrier.

DOMINATION COMMUNISTE OU DOMINATION SOCIALISTE, DEUX VISAGES DU DÉCLIN DE LA GAUCHE DANS LES MILIEUX OUVRIERS Depuis le Congrès de Tours de 1920, le mouvement socialiste français est divisé entre deux tendances, l'une « réformiste », l'autre « révolutionnaire ». Or le Parti socialiste et le Parti communiste n'ont jamais eu la même influence dans les milieux ouvriers. Ainsi le vote de classe ouvrier était d'abord un vote communiste, qui renvoyait aux liens très forts tissés par le Parti communiste au sein du monde ouvrier.

Cette différence produit des évolutions électorales différenciées selon que les milieux ouvriers de gauche sont dominés par les communistes ou les socialistes. Dans les milieux ouvriers socialistes, les évolutions électorales sont très sensibles à la conjoncture politique. Au terme de ses deux législatures (en 1986 puis en 1993), la gauche est largement sanctionnée (tab. 2).

TABLEAU 2.

Le poids de la conjoncture politique dans le recul de la gauche au sein des milieux ouvriers dominés par les socialistes

(% des inscrits)

	L19 73	L19 78	L19 81	L19 86	L19 88	L19 93	L19 97	L20 02
Vote de gauche								
Métropole	37,1	42,3	39,7	34,0	32,0	25,6	30,8	25,5
Roubaix Nord (59)	44,2	51,4	47,8	36,7	34,4	24,7	30,6	26,4
Hénin-Beaumont (62)	61,7	65,6	58,4	44,6	44,6	33,1	36,9	32,9
Écarts								
Roubaix Nord (59)	+7,1	+9,1	+8,1	+2,7	+2,4	-0,9	-0,2	+0,9
Hénin-Beaumont (62)	+24,6	+23,3	+18,7	+10,6	+12,6	+7,5	+6,1	+7,4

En revanche, dans les milieux ouvriers communistes, le déclin de la gauche s'inscrit dans le long terme. Ici, les évolutions électorales sont directement liées aux transformations industrielles (tab. 3). Dans les zones où les industries ont été frappées par les mutations de l'économie française (Vénissieux, Longwy), l'originalité du vote de gauche recule de manière progressive à partir des élections législatives de 1978. À l'inverse, dans les zones où l'activité ouvrière a été relativement « préservée » (Ault, Saint-Pierre-des-Corps), aucune évolution électorale notable n'est à signaler par rapport aux évolutions observables sur la métropole.

TABLEAU 3.

Le poids des transformations industrielles dans le recul de la gauche au sein des milieux ouvriers dominés par les communistes

((% des inscrits)

	L19 73	L19 78	L19 81	L19 86	L19 88	L19 93	L19 97	L20 02
Vote de gauche								
Métropole	37,1	42,3	39,7	34,0	32,0	25,6	30,8	25,5
Ault (80)	48,5	56,2	56,0	46,3	48,2	36,0	45,3	35,0
St-Pierre-des-Corps (37)	53,6	56,8	52,0	46,1	45,5	36,6	46,5	39,2
Vénissieux (69)	59,4	59,6	49,9	39,3	35,7	31,4	38,4	30,3
Longwy (54)	59,3	53,2	55,6	42,1	38,4	27,8	38,3	30,2
Écarts								
Ault (80)	+11,4	13,9	+16,3	+12,3	+16,2	+10,4	+14,5	+9,5
St-Pierre-des-Corps (37)	+16,5	+14,5	+12,3	+12,1	+13,5	+11,0	+15,7	+13,7
Vénissieux (69)	+22,3	+17,3	+10,2	+5,3	+3,7	+5,8	+7,6	+4,8
Longwy (54)	+22,2	+10,9	+15,9	+8,1	+6,4	+2,2+	7,5	+4,7

LE POIDS DU RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS Au XXe siècle, trois grandes générations ouvrières se sont succédé en France[10]. La « génération héroïque » arrive à l'âge adulte entre le Front populaire et la Libération, et connaît à la fois les luttes de 1936, la Résistance et la victoire sur le nazisme. Très encadrée par le PC et la CGT, cette génération d'ouvriers porte en elle une solide culture de classe : la famille, le quartier, le syndicat et le Parti représentent les seules protections possibles contre la dégradation des conditions de vie et de travail. En revanche, les enfants de cette génération héroïque grandissent dans un autre contexte, marqué par l'extension de la protection sociale, une amélioration régulière des conditions de vie et l'ouverture des possibilités de scolarisation prolongée. Ils constituent la « génération de la modernisation » et portent déjà en eux les germes de la désagrégation de la culture de classe ouvrière. Néanmoins, leur vision du monde reste structurée par certains mythes façonnés par le Parti communiste, du « parti des 75 000 fusillés » à la « patrie des travailleurs ». Enfin, la « génération de la crise » grandit dans un contexte similaire, malgré l'apparition du chômage. Mais plutôt que l'expérience politique de leurs grands-parents, elle reçoit les aspirations à la réussite individuelle de ses parents.

TABLEAU 4.

Le déclin du vote de classe ouvrier selon les générations (1978-2002)

	L1978	P1988	P1995	P2002
Vote de gauche				
Ensemble	45,3	44,6	35,7	30,0
Ouvriers nés en 1970 et après	-	-	31,2	28,4
Ouvriers nés entre 1946 et 1969	68,9	53,8	40,8	31,6
Ouvriers nés en 1945 et avant	55,6	54,3	44,6	27,1
Écarts				
Ouvriers nés en 1970 et après	-	-	-4,5	-1,6
Ouvriers nés entre 1946 et 1969	+23,6	+9,2	+5,1	+1,6
Ouvriers nés en 1945 et avant	+10,3	+9,7	+8,9	-2,9

Sources : Enquêtes Cevipof (1978-1988-1995) et Panel électoral français (2002, vague 2). Les résultats sont en pourcentage des interrogés.

La génération de la crise se démarque sans conteste de la génération héroïque et de la génération de la modernisation (tab. 4). Elle n'a jamais accordé d'avantage particulier à la gauche, que ce soit lors de la présidentielle de 1995 (- 4,5 points) ou de la présidentielle de 2002 (- 1,6 point). Or sa progression constante au sein du groupe ouvrier laisse penser que la tendance au désalignement des ouvriers n'est pas près de s'inverser.

Néanmoins, le déclin du vote de classe ouvrier débute avant son arrivée dans le corps électoral. Elle n'est donc pas la seule génération ouvrière à se détacher de la gauche. Un décrochage de la génération de la modernisation intervient en effet entre les législatives de 1978 et la présidentielle de 1988, l'écart à la moyenne passant de 23,6 à 9,2 points.

Les ouvriers socialisés avant la Seconde Guerre mondiale sont les derniers fidèles à la gauche, en dépit de ce que pourrait laisser penser l'« accident » de 2002 (ils votent alors moins à gauche que la moyenne de l'électorat !) : le message qu'ils envoient le 21 avril est en effet amendé dès les élections législatives, l'écart remontant à 4 points.

ABSTENTION ET VOTE FN, DEUX RÉPONSES DES MILIEUX OUVRIERS L'émergence et l'installation du Front national à l'extrême droite du champ partisan sont sans aucun doute les caractéristiques les plus marquantes de l'histoire électorale française récente. Cette montée du vote Front national a rapidement été mise en relation avec le recul électoral du Parti communiste, soulevant la question de l'existence d'un passage privilégié de l'extrême gauche à l'extrême droite sur le terrain de la protestation sociale. Il est vrai que les progrès indéniables du Front national dans certaines vieilles terres de gauche, notamment au cœur du bassin minier du Pas-de-Calais, ont donné une visibilité particulière au phénomène.

Pourtant la dynamique Le Pen n'est pas très sensible au sein des « banlieues rouges » (tab. 5). Que ce soit à Gennevilliers ou à Vénissieux, Jean-Marie Le Pen n'obtient jamais plus de 5 points par rapport à sa moyenne nationale. Mieux, il recule entre la présidentielle de 1995 et celle de 2002, un reflux qui n'a pas beaucoup été souligné après le 21 avril.

TABLEAU 5.

Le poids contrasté de Jean-Marie Le Pen dans le monde ouvrier

	P1988	P1995	P2002
Vote Le Pen			
Métropole	11,7	11,8	12,1
Gennevilliers (92)	16,4	12,0	8,4
Vénissieux (69)	13,7	16,7	14,3
Cluses Scionzier (74)	18,5	18,7	20,9
Saint-Amarin (68)	19,7	23,6	22,7
Écarts			
Gennevilliers (92)	+4,7	+0,2	-2,7
Vénissieux (69)	+2,0	+4,9	+2,2
Cluses Scionzier (74)	+6,8	+6,9	+8,8
Saint-Amarin (68)	+8,0	+11,8	+10,6

Le contraste entre le vote lepéniste en terres communistes et le vote lepéniste au sein des milieux ouvriers dominés de longue date par la droite est saisissant. Du côté de Cluses ou de Saint-Amarin, l'avantage que le leader du Front national obtient par rapport à son score en métropole dépasse presque toujours 7 points, parfois même 10 points. Mieux, ces terres sont généralement des zones de progression pour Jean-Marie Le Pen entre la présidentielle de 1995 et la présidentielle de 2002. Le cas de Saint-Amarin semble faire exception. Mais le président du Front national est en fait pénalisé par la candidature de son ex numéro deux Bruno Mégret, qui recueille 3,4 % des inscrits dans ce canton alsacien, plus du double de son score national.

Ainsi, le vote en faveur du Front national, bien qu'il soit sensible dans certains milieux ouvriers communistes ou socialistes, est prioritairement le fait de milieux ouvriers de droite qui se sont vraisemblablement radicalisés face aux nouveaux enjeux apparus entre 1981 et 1984, au premier rang desquels l'immigration. En revanche, la montée de l'abstentionnisme est caractéristique des milieux de gauche, surtout communistes, et répond au déclin du vote de gauche. Un seul exemple suffit : entre les élections législatives de 1973 et celles de 1997, la participation recule de 20 points à Gennevilliers, passant de

82,5 à 62,5 % des inscrits (en métropole, elle chute de « seulement » 12,8 points).

LA FIN DU RÔLE POLITIQUE DES OUVRIERS ? Depuis maintenant plus d'une trentaine d'années, la majeure partie des grandes démocraties occidentales[11] a connu une mutation importante du vote ouvrier : autrefois très largement favorable à la gauche, il s'est progressivement banalisé. En France, ce déclin du vote de classe ouvrier obéit à deux logiques principales : la prégnance des transformations industrielles au sein des milieux ouvriers dominés par les communistes, et le poids du bilan de la gauche après ses passages au pouvoir au sein des milieux ouvriers dominés par les socialistes. Mais le changement est essentiellement porté par les nouvelles générations, celles qui n'ont jamais été imprégnées de la culture de classe qui poussait les ouvriers vers la gauche.

En France, ce déclin du vote de classe ouvrier obéit à deux logiques principales : la prégnance des transformations industrielles au sein des milieux ouvriers dominés par les communistes, et le poids du bilan de la gauche après ses passages. Mais le changement est essentiellement porté par les nouvelles générations, celles qui n'ont jamais été imprégnées de la culture de classe qui poussait les ouvriers vers la gauche.

Le Parti communiste est la principale victime de ce désalignement électoral : de tous les partis de gauche, il était celui dont l'électorat était (de loin) le plus ouvrier. Ainsi, lors des élections législatives de 1973, la moitié de ses électeurs étaient ouvriers ! Après tout, dès les lendemains de la Seconde Guerre mondiale, il s'était proclamé « parti de la classe ouvrière ».

Reste que les ouvriers pèsent toujours d'un poids électoral important, en témoigne leur très large participation à la victoire du « non » lors du référendum sur le traité de Constitution européenne du 29 mai 2005. Selon la SOFRES, 81 % des ouvriers ont refusé le texte qui leur était proposé. Le « non » frôle ainsi les 70 % sur l'ensemble du département du Pas-de-Calais, et atteint ses sommets dans deux villes très ouvrières : 81,3 % au Grand-Quevilly, fief de Laurent Fabius, et 83,2 % à Port-Saint-Louis-du-Rhône. Alors que la France s'apprête à élire son président de la République, il ne faudrait pas sous-estimer le rôle de l'électorat ouvrier. ●

1. Les résultats présentés dans cet article sont issus d'un mémoire réalisé dans le cadre du Master recherche de l'Institut d'études politiques de Paris. Florent Gougou, *Logiques et évolutions du vote ouvrier sous la Cinquième République. Comprendre la fin du vote de classe ouvrier,* sous la direction de Guy Michelat, 2005.
2. La notion de « désalignement électoral » désigne ici le fait que le vote d'un groupe social tend à se rapprocher progressivement du vote de la moyenne de l'électorat, alors qu'il en différait sensiblement et durablement auparavant. Pierre Martin, *Comprendre les évolutions électorales,* Presses de Sciences-Po, 2000.
3. Joseph Klatzmann, « Comportement électoral et classe sociale. Étude du vote communiste et du vote socialiste dans le département de la Seine », *in* Maurice Duverger, François Goguel, Jean Touchard (dir.), *Les Élections du 2 janvier 1956,* Armand Colin, Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, 1957, p. 254-285.
4. Mattei Dogan, « Les clivages politiques de la classe ouvrière », *in* Léo Hamon, *Les Nouveaux Comportements politiques de la classe ouvrière,* Presses Universitaires de France, 1962.
5. Seymour M. Lipset, *Political Man. The Social Bases of Politics,* The Johns Hopkins University Press, 1981 (1960 pour la première édition).
6. Robert R. Alford, *Party and Society,* Rand McNally, 1963. *« The suggested index of class voting is computed very simply as follows : subtract the percentage of persons in non-manual occupations voting for Left parties from the percentage of persons in manual occupations voting for Left parties »* (p. 79-80).
7. David E. Butler, Donald E. Stokes, *Political Change in Britain. The Evolution of Electoral Choice,* MacMillan, 1974, seconde édition (1969 pour la première édition).
8. Guy Michelat, Michel Simon, *Classe, religion et comportement politique,* Presses de la Fondation nationale des sciences politiques et Éditions sociales, 1977.
9. Guy Michelat, Michel Simon, « 1981-1995 : changements de société, changements d'opinion », in *SOFRES, l'État d'opinion,* 1996, p. 167-186. Voir également Guy Michelat, Michel Simon, *Les Ouvriers et la Politique. Permanences, ruptures, réalignements,* Presses de Sciences-Po, 2004.
10. Gérard Noiriel, *Les Ouvriers dans la société française, XIXe-XXe siècle,* Le Seuil, 1986.
11. En tout cas, tel qu'il est mesuré par l'indice d'Alford. Pour une de ses dernières actualisations pour ces pays, Ronald Inglehart, *Modernization and Postmodernization,* Princeton University Press, 1997.

« PLUS ÇA CHANGE, PLUS C'EST LA MÊME CHOSE »

MARK KESSELMAN*

INTRODUCTION

Comment expliquer qu'au printemps 2006 la France ait été pendant plus de un mois le théâtre d'une vague contestataire visant à bloquer un projet de réforme du Code du travail qui serait passé inaperçu dans la plupart des autres pays industriels ? Le mouvement de 2006 contestait une mesure gouvernementale qui avait pour objet de faciliter la création d'emplois pour les jeunes, un objectif particulièrement sensible dans un pays où le chômage de cette catégorie de population atteint des sommets accablants. Le Contrat première embauche (CPE) permettait aux entreprises de plus de vingt salariés d'engager des personnes de moins de vingt-six ans pour une période d'essai de deux ans au cours de laquelle elles pouvaient être licenciées sans motif ni indemnités. Pourquoi le gouvernement et les groupes opposés au CPE ont-ils investi un capital politique important pour défendre leur position ? Pourquoi les opposants à cette mesure ont-ils obtenu un tel soutien, si l'on en juge par le résultat disproportionné des sondages d'opinion et par l'ampleur et la répétition des manifestations dans tout le pays ? Pourquoi une mesure qui s'adresse à des jeunes cherchant un premier emploi a-t-elle poussé à la révolte des citoyens de tous âges, depuis les étudiants jusqu'aux personnes âgées, et de tous milieux sociaux ? Pourquoi l'impasse qui en est résultée a-t-elle eu pour résultat de pousser le Premier ministre, Dominique de Villepin, à renoncer à se présenter à la présidence à la fin du mandat de Jacques Chirac ? Pourquoi le mouvement anti-CPE a-t-il réussi à créer un consensus entre les confédérations syndicales françaises dominantes (généralement à couteaux tirés) et les organisations lycéennes et universitaires ? En quelques mots, qu'est-ce qui explique qu'une réforme apparemment mineure ait fini par mobiliser la France pendant des semaines ?

Tout cela suscite quelques réflexions. Tout d'abord, le combat anti-CPE obéit à un schéma typiquement français, où toute intervention considérée comme maladroite de l'État suscite inévitablement une contestation populaire, schéma que la littérature spécialisée sur la politique française décrit comme un élément central de l'exception française. J'affirme que, dans une perspective plus comparée et théorique, le schéma français reproduit les tensions sociales d'autres pays démocratiques où le gouvernement est centralisé. Enfin, pour en revenir aux contestations anti-CPE, je crains que le dénouement de la crise ne soit une victoire à la Pyrrhus pour le mouvement contestataire. Certes, il a restauré le statut qui prévalait avant les événements, mais sans promouvoir les intérêts des jeunes qui abandonnent les études, qui sont souvent des enfants issus de l'immigration vivant dans des banlieues défavorisées.

Je procéderai de la manière suivante : je commencerai par décrire le mouvement de lutte contre le CPE. Je réfuterai alors l'interprétation selon laquelle ce mouvement a été monté de toutes pièces par des travailleurs privilégiés, gâtés et égoïstes, en enracinant ma démonstration sur deux corpus théoriques. Le premier est la littérature spécifique française qui souligne les caractéristiques spécifiques du développement de l'histoire française, en particulier la tension entre un État centralisé autoritaire et une société civile faible et rétive. Un thème central des analyses historiques françaises est que l'État interventionniste a été considéré à la fois comme *la* solution aux problèmes français… et la source desdits problèmes. En conséquence, l'histoire française passe par des cycles d'intensification de la réglementation gouvernementale et de contestation périodique de l'État.

* Professeur de sciences politiques à l'université Columbia. Membre du conseil scientifique de la Fondation Gabriel Péri. Derniers ouvrages parus : *Introduction to Comparative Politics*, Houghton Mifflin Company, 2003 ; *European Politics in Transition*, Houghton Mifflin Company, 2001

Le mouvement du printemps 2006 est donc le dernier épisode d'une interminable saga. Il visait une tentative du gouvernement (la dernière en date d'une longue série au cours des dernières décennies) de restructurer les relations entre l'État et la société et, notamment, de déréguler l'économie. Le projet de réforme a été lancé d'une manière particulièrement malhabile compte tenu d'une conjoncture politique particulière : l'imminence de la campagne présidentielle et la tentative du Premier ministre Villepin d'affirmer la sincérité de ses intentions en tant que rival sérieux de Nicolas Sarkozy, candidat de la droite à la présidence.

Le schéma d'un État centralisé et autoritaire, mais démocratique, régulièrement contesté par un vaste mouvement populaire est-il spécifique à la France ? Le second corpus théorique, plus général que l'historiographie française mais étonnamment parallèle en substance, suggère que non. De très nombreuses recherches et théories affirment que le caractère de l'État exerce une influence considérable sur le type de contestation sociale existant. Un État centralisé mais démocratique tend à susciter des mouvements sociaux de grande ampleur ayant l'État pour cible. En bref, l'histoire française où un État fort provoque la formation de mouvements sociaux importants n'est que l'expression d'un phénomène général.

LES MANIFESTATIONS ANTI-CPE : UN DRAME EN TROIS ACTES La scène d'ouverture a lieu en février 2006 : le Premier ministre Dominique de Villepin présente à la chambre des députés un projet de loi sur l'égalité des chances, lequel marchait sur les talons d'une loi promulguée à l'été 2005 qui assouplissait les conditions de licenciement des nouveaux employés de tous âges dans les PME.

Le projet de réforme du CPE se voulait une réponse au taux élevé de chômage des jeunes en France (autour de 20 %), et plus particulièrement au taux de chômage élevé des jeunes des banlieues défavorisées des grands centres urbains. Il a abouti en novembre 2006 à de vastes émeutes au cours desquelles les jeunes vivant dans les logements sociaux de ces banlieues ont brûlé des voitures et des bâtiments et s'en sont pris aux forces de l'ordre. Le projet de réforme de Villepin visait à introduire une plus grande souplesse sur le marché du travail français pour inciter les employeurs à engager du personnel jeune, notamment peu qualifié. Le projet contenait un certain nombre de mesures qui avaient pour objet de dynamiser l'emploi des jeunes. La disposition clé était le Contrat première embauche (CPE), qui autorisait les grandes entreprises à licencier les salariés sans motif et sans indemnités pendant une période d'essai de deux ans.

Dès la promulgation de la loi, les organisations syndicales étudiantes s'y opposèrent et appelèrent à la grève et au boycott des cours. Les premières manifestations n'attirèrent pas foule. On peut lire, par exemple, dans *Le Monde* du 7 février : « Les manifestations contre le CPE ont commencé, sans faire le plein. »

La seconde phase de la crise s'amorça à la fin du mois de février lorsque les cinq principales confédérations syndicales apportèrent leur soutien aux organisations étudiantes. Cette décision est à marquer d'une pierre blanche. D'abord, cette alliance entre les syndicats ouvriers et les organisations étudiantes est plutôt inhabituelle. Il suffit de se rappeler qu'en mai 1968 les deux s'opposaient amèrement. Une photographie symbolique de cette période rappelle que, lorsque les étudiants ont marché sur l'usine du géant automobile Renault à Boulogne-Billancourt, aux portes de Paris, la réaction de la Confédération générale du travail (CGT), le plus important syndicat de l'époque dont les membres occupaient l'usine, a été de fermer les portes de l'usine ! Il est tout aussi inhabituel de voir les cinq confédérations unir leurs forces derrière des revendications communes, comme elles l'ont fait en mars 2006 lorsqu'elles ont demandé le retrait du CPE, et plus rare encore, qu'elles restent unies et continuent à mobiliser leurs membres avec des objectifs communs sur une longue période de conflit. Voici, succinctement, comment s'est déroulée la lutte anti-CPE. Pour raconter très simplement l'évolution de la phase de mobilisation du mouvement, il suffit de se reporter au décompte des participants aux manifestations nationales : 500 000 manifestants à la fin de février, 1 million à la manifestation du 7 mars, 1,5 million le 18 mars, 450 000 étudiants des universités et des lycées le 23 mars, et 3 millions les 28 mars et 4 avril[1]. Ces chiffres sont des estimations fournies par les syndicats ; en gros, le gouvernement les divise par deux. Même en coupant la poire en deux, cela donne une idée de la mobilisation et de la manière dont la France s'est sentie profondément concernée. Trois millions de participants, cela revient à dire qu'un citoyen français sur vingt s'est retrouvé dans la rue ! Des manifestations se sont déroulées dans toute la France, non seulement dans les grands centres urbains, mais également dans des villes de petite et de moyenne importance. Sans oublier que, lorsqu'on parle de manifestation en France, il ne s'agit pas d'une foule rassemblée autour d'orateurs dans un jardin public. Lorsque cela se produit, le pays est pratiquement paralysé parce que les manifestations perturbent gravement les transports et autres services publics. Au cours des manifestations contre le CPE, la plupart des grandes universités et de très nombreux lycées ont fermé leurs portes. Si l'on en croit le ministre de l'Éducation dans *Le Monde* du

28 mars 2006, 57 des 82 universités françaises et 605 des 4 330 lycées français ont connu des interruptions de cours ou ont été fermés. (Une grande organisation étudiante française conteste ces chiffres et déclare que, dans 68 universités, qui n'étaient pas totalement fermées, certains cours ont continué[2].) Sans oublier de mentionner la participation massive des lycéens aux manifestations.

C'est la police qui est à l'origine du seul incident grave, survenu lors de la manifestation du 18 mars, lorsqu'elle a tabassé un militant syndicaliste et l'a laissé gisant sur le pavé sans assistance médicale. La victime a été conduite à l'hôpital, où elle a sombré dans le coma.

Les manifestations, qui se déroulaient avec détermination mais dans le calme, ont souvent tourné au chaos et à la violence à la fin, au moment de la dispersion, lorsque des petites bandes de « casseurs » (issus en grande majorité des banlieues défavorisées où les émeutes avaient éclaté au cours de l'automne précédent) s'en sont prises aux manifestants pour voler leurs iPods, leurs appareils photos et autres biens personnels. Cependant, c'est la police qui est à l'origine du seul incident grave, survenu lors de la manifestation du 18 mars, lorsqu'elle a tabassé un militant syndicaliste et l'a laissé gisant sur le pavé sans assistance médicale. La victime a été conduite à l'hôpital, où elle a sombré dans le coma.

Mars s'est déroulé sans que le gouvernement accepte de faire de concessions ou de rencontrer les chefs de l'opposition. Par exemple, lors d'une réunion avec les députés de la majorité le 21 mars, le Premier ministre Villepin annonça son opposition formelle à tout retrait, suspension ou « dilution » du CPE. Quoi qu'il en soit, une faille dans les rangs du gouvernement renforça vraisemblablement la détermination de l'opposition. À la mi-mars, Nicolas Sarkozy, président du principal parti de la majorité (l'Union pour un mouvement populaire, UMP), ministre de l'Intérieur et numéro deux du gouvernement, proposa de suspendre le CPE pendant un mois pour permettre au gouvernement de négocier des modifications du plan. Villepin rejeta cette idée avec la dernière fermeté.

Un moment clé de la crise se produisit au cours du week-end du 24 mars. La crise se poursuivant, les « casseurs » devenant de plus en plus actifs, les syndicats et les organisations étudiantes, craignant une recrudescence de la violence, adoucirent leur ligne. Jusqu'alors, ils avaient déclaré sans ambiguïté qu'ils ne rencontreraient Villepin que si celui-ci acceptait de retirer le CPE. Lorsqu'ils renoncèrent à cette exigence et acceptèrent la proposition de réunion de Villepin sans poser de condition préalable, un compromis parut imminent. Quelques heures avant la réunion, cependant, le président Jacques Chirac, mentor de Villepin, torpilla inexplicablement les perspectives d'un règlement négocié en déclarant lors d'un discours au Conseil des ministres de l'UE à Bruxelles : « Nous sommes une démocratie. En conséquence, je ne suis pas partisan des ultimatums. Lorsqu'une loi a été votée par le Parlement, elle doit être appliquée »[3]. Il est compréhensible que les leaders syndicaux aient estimé que Chirac les trahissait. Leur réunion avec Villepin aboutit rapidement à une impasse, et ils rejetèrent son offre de se réunir de nouveau. *Le Monde,* qui, en règle générale, a soutenu le mouvement anti-CPE, critiqua Chirac dans son éditorial : « Jouer avec le feu n'est jamais une bonne politique[4]. »

À la suite de la rupture des négociations et du succès d'une nouvelle manifestation massive le 4 avril, Chirac intervint de nouveau… et jeta de nouveau de l'huile sur le feu.

La Constitution française spécifie qu'une fois votée une loi doit être promulguée par le président pour entrer en vigueur. Cette loi n'a pas été promulguée immédiatement après avoir été votée parce que les législateurs de l'opposition ont invoqué leur droit de faire appel au Conseil constitutionnel pour l'invalider. Le Conseil ayant validé la réforme du CPE le 26 mars, la loi aurait dû entrer en vigueur après avoir été promulguée par le président, mais la Constitution prévoit une alternative : plutôt que de promulguer une loi votée par le Parlement, le président peut demander à ce dernier de délibérer de nouveau sur la loi. Le président Chirac pouvait donc demander au Parlement

d'amender le CPE. Allait-il brandir le rameau d'olivier ? Il commit un nouvel impair, réarmant la colère des opposants à la réforme, et suscitant également celle de ses partisans. Lors d'un discours télévisé prononcé le 28 mars, il annonça sa décision et déclara, d'une part, qu'il promulguait la loi et demandait au gouvernement, d'autre part, d'en suspendre l'application. Constatant l'opposition soulevée par sa mesure, il déclara : « Je demande au gouvernement de préparer immédiatement une loi modifiant deux points [du CPE]. La période [d'essai] de deux ans sera réduite à un an. En cas de licenciement, le jeune salarié devra être informé des raisons de ce licenciement. » Entre-temps, il ordonna au gouvernement de bloquer la signature de tout contrat de CPE ne comportant pas ces deux modifications ! Dans un éditorial, un journal se demanda si Chirac n'était pas « schizophrène[5] ». L'ancien Premier ministre et homme politique de droite Édouard Balladur (qui ne cache pas son peu d'estime pour Chirac) remarqua en public : « Heureusement qu'il y a des journaux [pour nous aider à] comprendre le sens de tout ceci[6] ! »

Les salariés français jouissent d'avantages exceptionnels : semaine de travail de 35 heures, cinq semaines de congés payés, retraite à 62 ans, un système de santé publique formidable et des garde-fous imparables contre le licenciement. En conséquence, Leiken et beaucoup d'autres attribuent le déclin économique de la France à la rapacité des salariés.

Le discours de Chirac déclencha un feu nourri de critiques. Les leaders anti-CPE annoncèrent immédiatement qu'ils préparaient une autre manifestation nationale la semaine suivante. Malgré la proximité d'une énorme manifestation (le 28 mars) et le peu de temps laissé pour l'organiser, la manifestation du 4 avril fut de nouveau suivie massivement.

LE DÉNOUEMENT Après la manifestation du 4 avril, le gouvernement admit implicitement sa défaite. Le 5 avril, les présidents des comités parlementaires qui ont juridiction sur les affaires sociales et le travail, et les ministres de la Cohésion sociale et du Travail négocièrent avec les syndicats et les leaders étudiants un projet de réforme de l'emploi des jeunes qui se substituerait au CPE. Les syndicats et les leaders étudiants restèrent fermement sur leur position de ne pas négocier tant que le CPE ne serait pas retiré… et refusèrent de rencontrer Villepin.

Le 10 avril, Chirac et Villepin annoncèrent que le CPE serait retiré en faveur d'un projet de loi constituant une alternative au CPE. Le projet fut immédiatement présenté au Parlement et rapidement adopté. Il a très peu en commun avec le CPE et implique que le gouvernement aidera les entreprises qui engagent des jeunes (16-25 ans) qui n'ont pas de diplôme ou qui vivent dans un environnement justifiant une aide spéciale du gouvernement *(zone urbaine sensible)*.

Le rideau s'abaisse donc sur une victoire retentissante du mouvement anti-CPE et sur une défaite pitoyable du gouvernement. Toutefois, pour les raisons exposées plus loin, le résultat risque de constituer une victoire à la Pyrrhus pour l'opposition.

ANALYSE ET INTERPRÉTATION Quelles sont les raisons de la gravité de ces mois de contestation ? Commençons par éliminer tout de suite un argument souvent avancé aux États-Unis et par certains critiques conservateurs français selon lequel la révolte n'est que le dernier exemple de l'agitation égotique gauloise[7].

À l'appui de cette interprétation, il est souvent invoqué que les salariés français jouissent d'avantages exceptionnels : semaine de travail de 35 heures, cinq semaines de congés payés, retraite à 62 ans, un système de santé publique formidable et (pour les salariés qui bénéficient de la sécurité de l'emploi) des garde-fous imparables contre le licenciement. En conséquence, Leiken et beaucoup d'autres attribuent le déclin économique de la France à la rapacité des salariés.

Ce point de vue n'est pas complètement faux. Le taux de chômage est exceptionnellement élevé en France : il oscille autour de 10 % depuis des dizaines d'années. Et les travailleurs français se sont opposés aux conces-

sions salariales et autres que certains pays ont acceptées. De plus, les salariés français, du moins ceux qui bénéficient de la sécurité de l'emploi, jouissent de garanties et d'avantages qui feraient pâlir d'envie les salariés américains. De là à déclarer que les salariés français sont la cause des difficultés économiques de leur pays, il y a un énorme pas à franchir. En premier lieu, de nombreux travailleurs ne bénéficient pas de garanties solides sur le marché du travail : c'est un marché à double vitesse, et le très grand nombre de travailleurs qui ont des emplois à temps partiel, temporaires, ou autres emplois « intermittents » sont en grande situation de précarité. Et on retrouve une très grande proportion de premiers emplois dans ce marché du travail secondaire. Au cours des dernières années, la législation a créé toute une gamme de programmes qui augmente la flexibilité des employeurs en termes de déploiement et de licenciement. En 2004, une réforme importante a notablement réduit la protection des salariés récemment embauchés… Et même pour les salariés des secteurs protégés, les employeurs jouissent d'une souplesse exceptionnelle. Il est exact qu'ils doivent justifier les licenciements et que les salariés peuvent faire appel de ces décisions auprès des tribunaux des prud'hommes, mais seule une minorité de salariés se lance dans cette démarche et les tribunaux ne leur donnent que très rarement raison.

Alors, comment expliquer que le taux de chômage soit si élevé en France ? Un facteur important est que les charges sociales, payées par les employeurs et les salariés, sont extrêmement élevées. La part de la recette fiscale générée par les impôts sur le revenu et les impôts fonciers y est plus faible que dans des pays comparables en partie en raison d'une évasion fiscale importante. (De nombreuses transactions impliquant des services font l'objet de dessous-de-table.) Par exemple, par rapport à d'autres pays industriels prospères, en France, les charges sociales financent une proportion des retraites et des soins médicaux supérieure à ce que finance l'impôt sur le revenu.

La thèse selon laquelle l'égoïsme des salariés français est la cause des problèmes économiques du pays contient deux autres points faibles : tout d'abord, comment expliquer le degré extraordinairement élevé d'une prise de conscience qui risque de s'être exprimée à faux ? Car il convient d'insister sur la solidarité exceptionnelle des manifestants : des étudiants des universités et des lycées, des militants syndicaux et des Français de la classe moyenne de tous âges et professions unis dans un vaste mouvement groupant plusieurs catégories sociales.

Le second point faible de cette thèse réside dans le fait que l'économie française n'est pas aussi fragile ni aussi isolée qu'on a coutume de la décrire. Elle est parmi l'une des plus importantes, des mieux intégrées mondialement et des plus productives du monde. La France figure parmi les pays les plus riches ; elle est beaucoup mieux insérée dans l'économie internationale que ne le sont les États-Unis. Elle figure parmi les plus importants exportateurs et importateurs de biens. Son économie est solide et fondamentalement saine. L'inflation est basse et son découvert budgétaire faible, son commerce extérieur est équilibré. Et ces salariés français gâtés sont incontestablement beaucoup plus productifs que leurs homologues américains !

Enfin, il faut interpréter les chiffres du chômage avec prudence. Même si le chômage des jeunes est élevé en France, son explication tient en grande partie au fait que les jeunes Français consacrent plus de temps aux études : à tranche d'âge comparable, 23 % des Américains entre 16 et 19 ans travaillent, contre 2 % des Français. On peut citer parmi les raisons de cette situation le fait que le niveau de pauvreté (après les prélèvements gouvernementaux) est plus élevé aux États-Unis et que l'éducation y est beaucoup plus onéreuse qu'en France (Howell).

C'est la même chose pour la tranche d'âge suivante. 51,1 % des 20-24 ans français ont fréquenté l'école contre 35 % aux États-Unis. En 2003, environ un tiers des jeunes adultes français avait quitté l'école et travaillait, alors que le chiffre comparable pour les États-Unis était de la moitié[8].

À noter la présence dans ce tableau d'un élément sous-jacent que nous abordons plus loin : la situation critique des jeunes, spécialement ceux issus de l'immigration, qui arrêtent leurs études.

On peut tenter deux explications théoriques. Deux courants de la littérature spécialisée éclairent la crise qui frappe le CPE. Le premier est consacré à ce que l'on pourrait décrire comme la culture politique de l'exception française ; le second, plus général, analyse l'interaction entre le caractère des États et le caractère des conflits sociaux.

LE CARACTÈRE EXCEPTIONNEL DES TENSIONS ENTRE LA SOCIÉTÉ ET L'ÉTAT EN FRANCE Pendant des décennies, les spécialistes ont décrit un modèle de changement politique typiquement français, parfaitement résumé par le titre du livre de Philip Williams sur la IVe République : *Crisis and Compromise (Crise et Compromis).* Selon l'analyse de générations de spécialistes, les institutions, la culture politique et la configuration des forces politiques françaises ont généré un modèle « chaotique » ou hétéroclite, au sein duquel les périodes de stabilité (de stases, en fait) alternent avec des crises qui déverrouillent les impasses politiques et sans lesquelles les changements obtenus n'auraient pu se produire. Comme le suggère le titre choisi par

Williams, en dehors de quelques exceptions remarquables dans l'histoire française, le résultat typique d'une crise n'est pas une révolution mais une réforme[9].

Il convient de réfuter l'hypothèse selon laquelle, dans la majorité des cas, une réforme politique se déroule progressivement et sans heurt. Prenons les États-Unis, exemple archétypal donné par Tocqueville de la manière dont l'auto-organisation décentralisée au sein de la société civile peut permettre d'éviter le schéma fortement politisé et polarisé qui caractérise la France. Outre le fait que Tocqueville a sous-estimé l'importance des conflits politiques dans l'Amérique du XIXe siècle, les analystes de la politique américaine des partis soulignent depuis longtemps le contraste entre les résultats électoraux qui renforcent la stabilité et les élections « de réajustement » qui favorisent les changements de parti et de politique. Cela dit, le contraste appuyé existant en France, entre « un État semi-autoritaire et des révoltes périodiques contre l'autorité », selon la formule forgée il y a longtemps par Stanley Hoffman, semble relativement exceptionnel dans les démocraties industrielles avancées.

L'un des objectifs majeurs de Charles de Gaulle, lorsqu'il a conçu l'architecture politique de la Ve République était de modifier ce schéma caractéristique de crise et de compromis (qu'il jugeait corrupteur). En renforçant l'État, et au sein de l'État le double pouvoir exécutif du président et du Premier ministre, de Gaulle a cherché à promouvoir ce qu'Alexander Hamilton avait salué auparavant dans les célèbres *Federalist Papers* comme la clé de voûte de la Constitution américaine : un exécutif uni et fort.

Le problème créé par l'emprunt institutionnel de la Ve République est qu'il n'a été que partiel. Et ce qui *n'a pas* été emprunté (un corps législatif constitutionnellement puissant et semi-autonome ainsi qu'une société civile dynamique) s'est révélé essentiel pour contrer l'exercice arbitraire et excessif du pouvoir exécutif. (L'histoire politique américaine de ces six dernières années fournit la preuve indirecte que les rédacteurs de la Constitution ont eu raison de reconnaître que, pour être responsable, l'exécutif nécessite un contrôle indépendant.)

On peut continuer à lire l'histoire de la Ve République comme une leçon objective sur les dangers d'un exécutif puissant que ni une législation vigoureuse ni des mouvements sociaux autonomes ne peuvent contrôler. La Constitution de la Ve République prévoit un grand nombre de mesures visant à permettre à l'exécutif de faire du Parlement une simple machine à entériner. Tout manuel de politique française cite ses références[10]. La relation bancale entre l'exécutif et le Parlement peut entraîner deux conséquences : la crise et/ou le compromis définis par Philip Williams. Sur le plan concret, l'autonomie structurelle de l'exécutif signifie qu'il est totalement isolé de l'opinion publique et n'en tient aucun compte. C'était, en fait, précisément l'intention de Charles de Gaulle qui méprisait la *vox populi,* qu'il assimilait à l'Assemblée nationale versatile de la IVe République et aux groupes d'intérêts au pouvoir excessif. De Gaulle a probablement fait trois paris : premièrement, que l'autonomie de l'État lui permettrait d'agir si positivement dans des domaines essentiels tels que la politique étrangère et la modernisation de l'économie qu'il s'assurerait un soutien populaire massif ; deuxièmement, que les institutions de la Ve République encourageraient des leaders politiques talentueux (comme de Gaulle lui-même) à briguer et à obtenir un mandat présidentiel assorti d'un tel pouvoir ; et troisièmement, que telles qu'elles étaient conçues, les institutions de la Ve République permettraient au président et au gouvernement de supprimer ou d'ignorer toute opposition populaire, s'il en restait.

Ces paris ont été gagnés pendant la décennie qui a suivi la création de la Ve République. Sous la direction de Charles de Gaulle, l'État français s'est révélé une machine puissante et efficace. Sur le plan économique, par exemple, l'État gaulliste a formé une alliance avec de grandes entreprises exportatrices et/ou favorisé leur création dans des secteurs industriels clés. Toutefois, ceux qui n'appartenaient pas à ces alliances semi-corporatistes en ont payé le prix – et ont pris leur revanche. Mai 68 a symbolisé le retour des réprimés. Ce mouvement massif de contestation a défié l'État semi-autoritaire et le style de gouvernement très personnel mais distant de De Gaulle. Malgré une reprise provisoire du contrôle grâce à une manœuvre brillante, il fut désavoué par l'électorat l'année suivante et démissionna.

Mais le régime qui suivit son départ n'entraîna pas de bouleversement fondamental du style de gouvernement ou des institutions de la Ve République. Tant la coalition gaulliste qui conserva le pouvoir sans interruption jusqu'en 1981 que l'alliance de centre gauche du Parti socialiste qui gouverna fréquemment après 1981 se conformèrent fidèlement au schéma fixé par de Gaulle. (Rappelons la remarque ironique de François Mitterrand, lors d'une conférence de presse peu après son élection en 1981 : « Les institutions [de la Ve République] n'ont pas été créées en pensant à moi mais elles me conviennent parfaitement ! ») Bref, la réponse à la question posée dans le titre du présent article est un « oui ! » retentissant.

Le schéma des relations entre l'État et la société en France a sans nul doute accru la probabilité que les

initiatives de l'État suscitent l'opposition. Le mouvement anti-CPE n'était pas non plus unique dans l'histoire récente de la Ve République. Il a été largement considéré comme une nouvelle tentative d'amoindrir l'État-providence, et, en l'occurrence, les protections offertes par la législation du travail. Il peut être compris comme ce que Claus Offe a nommé la « remarchandisation » administrative *(Contradictions of the Welfare State)*. Bien que présenté comme une mesure d'aide à l'emploi des jeunes (particulièrement en réaction aux émeutes urbaines de l'automne 2005), le CPE a été largement, et avec raison, interprété comme la première salve (ou plutôt une salve de plus dans une histoire vieille de deux décennies) de diminution des avantages sociaux. C'est probablement pour cette raison que le mouvement anti-CPE a reçu un soutien si large de sources aussi diverses.

On pourrait penser qu'il n'existe qu'une seule réponse à toutes ces interrogations. M. Villepin veut montrer qu'il n'est pas une girouette. Ce n'est pas le problème de l'emploi qui est en jeu, mais la rivalité avec Nicolas Sarkozy pour apparaître comme le leader de la droite un an avant l'élection présidentielle.

Parmi les autres mouvements de contestation récents, citons les grèves de 1995 contre les restrictions budgétaires en matière de retraites, de santé publique et de service public des transports ; une grève du secteur public en 2004 contre la réforme des retraites et une grève des lycéens en 2005 contre la réforme de l'enseignement secondaire… sans parler des innombrables mouvements de protestation de catégories professionnelles spécifiques telles que les postiers, les enseignants, les étudiants, les professions de santé et les agents des transports contre les privatisations, les restructurations, les réductions de salaires et d'avantages sociaux. Le mouvement de 2006 devient moins particulier si on le replace dans son contexte historique.

Un facteur supplémentaire a contribué à l'opposition qui a éclaté en 2006, c'est la lutte de pouvoir, au sein de la coalition de droite dirigeant le pays, entre le Premier ministre Dominique de Villepin et Nicolas Sarkozy, qui cumule les fonctions de ministre de l'Intérieur et de président du parti au pouvoir, l'UMP. Les deux hommes souhaitaient être candidats à la présidence au cours de l'élection 2007, à l'expiration du deuxième mandat de Jacques Chirac. Le style haut en couleur de Sarkozy et sa position sans ambages sur l'immigration et la délinquance le rendent très populaire à droite. Il a, par exemple, joué un rôle prédominant pendant les émeutes urbaines de l'automne 2005 – et s'est fait remarquer par la rudesse de son langage et de son attitude.

Dans la compétition qui oppose Sarkozy à Villepin pour obtenir le soutien des conservateurs, le second souffre d'un inconvénient décisif. Il n'a jamais été élu à aucun poste : conseiller de Chirac pendant de nombreuses années, celui-ci l'a nommé Premier ministre en partie pour le former à une candidature présidentielle. (Chirac déteste Sarkozy et considère Villepin comme son dauphin.)

Afin de prouver la sincérité de ses intentions et de se poser en homme d'action résolu, Villepin a cautionné le CPE d'une manière particulièrement provocatrice. Tout d'abord, en ignorant une loi passée en 2004 (avant sa nomination comme Premier ministre mais alors qu'il faisait partie du gouvernement), qui impose au gouvernement de se concerter avec les organisations syndicales et patronales avant toute promulgation de loi modifiant le Code du travail et en présentant le CPE au Parlement sans consultation préalable des syndicats. Deuxièmement, en imposant le CPE tambour battant au Parlement sans véritable débat, en recourant à l'article 49-3 de la Constitution (une disposition très critiquée qui permet au gouvernement d'adopter une loi sans discussion et sans vote sur le texte). Troisièmement, le gouvernement refusa d'assouplir sa position même après des semaines de contestation à travers tout le pays. Un éditorial du *Monde* a fourni une réponse simple : « On pourrait penser qu'il n'existe qu'une seule réponse à toutes ces interrogations. M. Villepin veut montrer qu'il n'est pas une girouette. En bref, ce n'est pas le problème de

l'emploi qui est en jeu, mais la rivalité avec Nicolas Sarkozy pour apparaître comme le leader de la droite un an avant l'élection présidentielle[11]. »

La tentative inflexible et audacieuse de Villepin se retourna contre lui. Son initiative rassembla la France et fit de lui le prisonnier de son électorat de droite dure. D'une part, à mesure que les grèves et les manifestations s'étendirent, l'opinion publique développa une forte opposition au CPE. Fin mars, 63 % de la population voulaient son abandon. L'opposition était encore plus forte chez les jeunes : 71 % des moins de 26 ans réclamaient son retrait[12]. D'autre part, 74 % des militants de l'UMP soutenaient le CPE[13]. Le problème pour Villepin était que l'UMP représentait moins d'un quart de l'électorat ! Malgré tout, il a probablement calculé que toute tentative de négociation d'un compromis avec les syndicats et les organisations étudiantes serait interprétée comme une capitulation.

LES ÉTATS ET LES MOUVEMENTS SOCIAUX Le caractère des tensions entre l'État et la société en France est-il exceptionnel ? Une importante littérature théorique sur la structure de l'État et la contestation sociale tendrait à montrer que non. Cet article offre une manière de comprendre le schéma français de la contestation sociale, qui offre une ressemblance frappante avec la littérature française spécialisée analysant les tensions entre l'État et la société. Curieusement, aucune tentative n'a été faite pour lier les deux approches.

Charles Tilly a brillamment analysé la complémentarité entre la trajectoire de la formation et du développement de l'État, d'une part, et le caractère des mouvements sociaux, d'autre part. En France, les mouvements populaires ont toujours eu un caractère extrêmement statique, c'est-à-dire, comme le déplorait jadis Tocqueville, qu'ils ne cherchent généralement pas à résoudre les problèmes de manière autonome mais à modifier la politique et l'activité de l'État. Même si la France a connu d'importantes exceptions à ce principe, ce ne furent que les exceptions qui confirment la règle. L'une d'elles fut la Commune de Paris en 1871. Un autre contre-courant, plus récent et moins dramatique, à la tendance dominante s'est manifesté plus récemment. Le mouvement de Mai 68 et ses conséquences, symbolisées par une vague d'occupations d'usine et l'appel à l'autogestion. L'exemple le plus médiatisé s'est déroulé en 1973, lorsque les propriétaires de la société horlogère Lipp annoncèrent la fermeture de leur usine dans l'est de la France. Les travailleurs en grève occupèrent l'usine et continuèrent à fabriquer et à commercialiser des montres Lipp pendant des mois.

Cependant, les mouvements de contestation autonomes restent une exception. Le caractère le plus typique des mouvements d'opposition est d'être fondé sur la société politique et non sur la société civile. Ils consacrent leur énergie à viser l'État ; souvent relativement rigides et bureaucratisés, ils sont étroitement liés aux partis politiques. Les organisations ouvrières françaises en sont un exemple parfait. Les syndicats présentent une structure relativement monolithique et avaient encore récemment des liens très étroits avec les partis politiques. Le syndicat le plus important, la CGT, était souvent décrit (probablement d'une manière un peu simpliste) comme une courroie de transmission du Parti communiste français.

Ce schéma n'est pas uniquement français. L'Inde en est un bon exemple. On ne peut donc pas dire avec certitude lequel, des États-Unis avec leur État et leur société plus décentralisés et fragmentés, ou de la France avec sa structure plus verticale, est le plus exceptionnel.

Ce schéma n'est pas uniquement français. On trouve des exemples semblables, souvent dans les États qui sont d'anciennes colonies, et dans d'autres en voie de développement, notamment parmi les régimes démocratiques. L'Inde en est un bon exemple. On ne peut donc pas dire avec certitude lequel, des États-Unis avec leur État et leur société plus décentralisés et fragmentés, ou de la France avec sa structure plus verticale, est le plus exceptionnel. Il serait intéressant d'approfondir cette question.

CONCLUSION Le mouvement anti-CPE a remporté apparemment une victoire totale dans sa lutte contre le gouvernement. Mais est-ce bien le cas ? Je dirais qu'en réalité ce fut une victoire à la Pyrrhus. Certes, ce mouvement a empêché le gouvernement d'accorder aux entreprises une plus grande souplesse dans les modalités d'embauche, ce qui, en retour, a pu prévenir d'autres réformes visant à accroître la flexibilité du

marché du travail français, mais il n'a fait que rétablir le *statu quo* qui régnait avant le début de la lutte. Plus important, il n'a rien fait pour aborder le problème des jeunes marginalisés, souvent en échec scolaire, issus des milieux immigrés des banlieues pauvres de Paris et d'autres grandes villes.

Les gouvernements successifs de droite et de gauche ont financé des programmes visant à réduire les inégalités. La procédure comprend un plus grand engagement des pouvoirs publics dans les « zones sensibles », cohérent avec la méthode française dominante qui s'oppose au fait de cibler des groupes raciaux ou ethniques, c'est-à-dire à la « discrimination positive ». Un récent éditorial du *Monde* (26 octobre 2006) fournit un exemple type de la réticence dont font preuve même les Français progressistes à identifier les distinctions raciales ou ethniques de peur qu'elles ne favorisent la division en alimentant la « politique identitaire ». (Les États-Unis, supposés prôner le multiculturalisme, sont souvent décrits en France comme un anti-modèle à cet égard.) *Le Monde* a félicité le gouvernement de financer des programmes visant à réduire les inégalités dans les zones urbaines. « Ces efforts vont dans la bonne direction. Il faut espérer que la société française prendra ses responsabilités afin de réduire ses véritables divisions (sociales, éducatives, culturelles) plutôt que ses divisions "ethniques". »

Toutefois, nier l'importance des distinctions raciales ou ethniques ne signifie pas que la discrimination n'existe pas. À titre d'exemple récent de combien elle est répandue, un institut de sondage a rédigé de faux CV qui furent envoyés à des employeurs qui recrutaient. Les CV étaient identiques, sauf pour l'identité des candidats : une moitié portait des noms manifestement arabes, l'autre moitié non. Les « candidats » non-arabes avaient cinq fois plus de chances d'être convoqués pour un entretien.

Selon un rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles, une commission gouvernementale chargée d'effectuer une recherche dans ce domaine, les programmes gouvernementaux destinés aux zones défavorisées, du type qu'a salué *Le Monde,* se sont révélés inefficaces. Le rapport a déclaré que, dans un grand nombre de secteurs (résultats scolaires, revenus, santé et délinquance), l'écart s'est creusé entre ces zones spécifiquement désignées (zones urbaines sensibles, ZUS) et les autres zones de la même ville[14]. Il existe d'importantes inégalités entre les ZUS et les autres zones. À titre d'exemple, en 2005, le chômage était de 22 % dans les ZUS contre 10,5 % dans d'autres quartiers des villes où étaient situées des ZUS. En outre, bien que le chômage ait augmenté de 2 % en deux ans dans les ZUS (cette augmentation touchant principalement les hommes de moins de 50 ans), il est resté stable ailleurs. D'autres indications d'inégalités géographiques (et, indirectement, raciales et ethniques) : le revenu moyen par famille est de 42 % plus bas dans les ZUS que dans les autres quartiers des villes où elles se trouvaient ; 13 % de moins des enfants scolarisés des ZUS ont terminé et réussi leurs études secondaires.

Ainsi, la crise du printemps 2006 a-t-elle présenté le schéma typique d'un État français séculaire, universaliste et indifférent à la couleur de la peau défié par des mouvements sociaux présentant la même structure. Aucun des deux côtés n'est parvenu à représenter les intérêts des jeunes marginalisés. Le résultat fut indirectement de révéler une France à double vitesse : une majorité plus stable et plus sûre, et une minorité, souvent composée de jeunes ayant abandonné leurs études, en trop grande majorité issus de l'immigration, ayant très peu de perspectives d'avenir. En résumé, sur ce plan également, on retombe dans le même vieux schéma : interventionnisme de l'État suivi de révolte contre l'autorité, et « plus ça change… ». ●

Traduit de l'américain par Marie-Odile Motte (CIR sarl, Paris)

1. Christophe Aguiton, « Students, Unions, and Community Mobilize to Defeat New Labor Law for Youth in France », *Labor Notes* n° 326, mai 2006.
2. *Le Monde,* 28 mars 2006.
3. *Le Monde,* 26-27 mars.
4. *Ibid*.
5. *Libération,* 1er-2 avril.
6. *Le Monde*, 30 mars.
7. Pour la variante française, voir Alain Lefebvre et Dominique Meda, *Faut-il brûler le modèle social français ?*, Paris, Le Seuil, 2006. De leur côté, les éditoriaux du *New York Times* ont éreinté les opposants au CPE et les ont mis en garde. Selon eux, les manifestations risquaient de dissuader le gouvernement français « de mettre en œuvre les réformes sociales et économiques plus vastes dont la France a besoin ». Robert Leiken ne craint pas de déclarer dans *The Weekly Standard* que « l'esprit cartésien a été supplanté par la réaction révolutionnaire française. Les manifestants ont réussi à maintenir dans leur pays la récession économique et la paralysie politique ». Selon Leiken, « des causes et des idées qui étaient révolutionnaires dans l'Europe du XIXe siècle ont quitté leurs berceaux de Pyongyang, La Havane, et Minsk. Les millions de manifestants célébreront bientôt leur victoire sans réaliser que, du point de vue économique et historique, c'est à une procession funèbre qu'ils ont participé » (Robert S. Leiken, « Revolting in France », *The Weekly Standard,* vol. 11, n° 31), 1er mai 2006).
8. Statistiques dressées par David R. Howell et John Schmitt dans « Vive les jeunes », *The American Prospect,* vol. 17, n° 6, juin 2006.
9. On se souvient du titre du chapitre consacré par Sidney Tarrow au résultat des cycles de contestation dans *Power in Movement* : « Struggling to Reform » (*Le Pouvoir en marche* : « Lutte pour la réforme »). Même si le livre n'est pas centré sur la France, le titre de ce chapitre est tout à fait approprié.
10. Voir, par exemple, Mark Kesselman et Joel Krieger eds., *European Politics in Transition,* 5e éd., Boston, Houghton Mifflin, 2005, chap. 13 et 14.
11. *Le Monde,* 21 mars 2006.
12. *Le Monde,* 4 avril 2006.
13. *Le Monde,* 28 mars 2006.
14. *Le Monde,* 8 novembre 2006. À noter que le rapport ne contient aucune donnée portant sur la période la plus récente, postérieure aux émeutes de l'automne 2005 ; ces zones ont bénéficié d'un soutien supplémentaire l'année dernière.

DOSSIER

Contrainte extérieure ou recours ultime ? Malgré ses importantes modifications au cours des trente dernières années, la perception de l'État oscille toujours entre ces deux pôles. Sous quelles conditions en faire un instrument moderne et juste ? Le point sur un outil en constante évolution.

L'ÉTAT DANS TOUS SES ÉTATS

CHANGER LA CONSTITUTION, OU DE CONSTITUTION ?

TONY ANDRÉANI*

Il aura fallu du temps, du « séisme » de 2002 à l'affaire Clearstream, pour qu'un certain consensus se fasse dans la classe politique et parmi les journalistes : la Ve République, telle qu'elle est, est devenue un facteur de blocage de la vie et de l'action politiques. En l'espace de quelques mois, la plupart des leaders politiques, nombre de politologues et de constitutionnalistes, jusque-là plutôt silencieux, ont proposé à qui mieux mieux leurs solutions, des plus cosmétiques aux plus tranchées, ces dernières allant de la défense d'un « véritable régime présidentiel » à l'appel à une VIe République, laquelle marquerait le retour à un régime parlementaire. Dans cette cacophonie, les lignes de clivage entre la gauche et la droite sont loin d'être claires.

Disons-le sans ambages : la crise institutionnelle, selon nous, n'est pas un aspect secondaire, mais un aspect majeur dudit « malaise français », au même titre que la mondialisation et le carcan européen. Elle est l'une des causes essentielles du divorce entre les élites dirigeants et le peuple français, divorce aujourd'hui reconnu par la majorité des commentateurs, de quelque bord qu'ils soient. Alors vient la question : Pourquoi, à l'exception de quelques-uns, la plupart des dirigeants de cette gauche sont-ils aussi timorés sur la question ?

Il y a une explication simple : on ne se lance pas dans une campagne présidentielle lourde et ardue pour ensuite rogner le pouvoir que l'on se sera donné tant de mal, en cas de victoire, pour conquérir. Mais accordons-leur le bénéfice d'un peu plus de hauteur de vue : nos dirigeants de gauche (nos présidentiables en particulier) s'imaginent sincèrement qu'un régime présidentiel – peut-être revu et corrigé – leur donnera plus de moyens pour réaliser leur projet politique.

C'est pourtant là pure illusion. Voilà ce que nous voudrions d'abord montrer.

UN RÉGIME AUTORITAIRE À FAIBLE LÉGITIMITÉ La France a un régime politique unique au monde : un régime semi-présidentiel, qui repose sur une ambiguïté fondamentale. Le président y est à la fois arbitre et inspirateur de la politique de la Nation. Comme on le sait, cela remonte aux origines de la Ve République, c'est-à-dire à la volonté du général de Gaulle de se situer au-dessus de la mêlée, du « régime des partis », et néanmoins d'être le guide du pays. Avant 1962, c'est-à-dire avant l'instauration de l'élection directe du président de la République, c'est juridiquement la fonction arbitrale qui domine : il assure, comme le dit l'article 5, « le fonctionnement régulier des pouvoirs politiques ainsi que la continuité de l'État. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités ». C'est à ce titre qu'il nomme le Premier ministre, qu'il peut recourir en cas de crise au référendum ou à la dissolution de l'Assemblée nationale, ou qu'il peut saisir le Conseil constitutionnel. Il est un peu plus que la reine d'Angleterre (et à peu près sur le même pied que le président allemand ou italien), mais il n'est pas, du moins en principe, le chef de l'exécutif, puisque c'est le Premier ministre qui « détermine et conduit la politique de la nation » – un exécutif dont les pouvoirs sont extraordinairement renforcés par rapport au législatif, on y reviendra.

Tout change avec l'élection du président de la République au suffrage universel : elle vise à lui donner une légitimité supérieure à celle du Parlement[1]. Dès lors,

* Docteur en philosophie, ancien directeur du Centre de philosophie politique, économique et sociale, unité de recherche associée au CNRS, membre des comités de direction ou d'orientation de plusieurs revues *(Utopie critique, La Pensée, Actuel Marx, Variations),* ainsi que de l'association Espaces Marx et de la Fondation Copernic. Derniers ouvrages : *Les Contradictions néolibérales,* Note de la Fondation Gabriel Péri, juillet 2006 ; « Pourquoi Marx revient… ou reviendra », in *Marx contemporain* (dir. Renaud Fabre et Arnaud Spire), Syllepse, 2003 ; *Le socialisme est (a) venir,* t. 1, *L'Inventaire,* Éditions Syllepse, 2001 ; t. 2, *Les Possibles,* Éditions Syllepse ; « Dossier Chine » (coordination), *in* revue *La Pensée,* 2005.

même si les autres articles de la Constitution restent inchangés, son rôle de chef de la majorité et de chef de l'exécutif l'emporte, et les fonctions ne sont plus les mêmes (par exemple, les nominations ne sont plus seulement formelles, consistant à veiller au respect des règles, mais deviennent politiques). Quelques différences continuent cependant à séparer le régime politique devenu présidentiel des autres régimes du même nom : la durée du mandat est plus longue (sept ans au lieu de cinq pour les députés), ce qui est censé maintenir la fonction arbitrale ; le Premier ministre reste responsable devant l'Assemblée nationale – mais seulement si une motion de censure est demandée par l'opposition.

On aboutit alors à cette « monarchie républicaine », qui a obéré toute notre vie politique depuis près d'un demi-siècle (terme à vrai dire assez impropre, car les monarchies, devenues constitutionnelles, ne laissent plus de nos jours qu'une fonction arbitrale au souverain, au reste des plus réduites). Le président n'a aucune responsabilité politique durant tout le temps de son mandat : il ne peut demander un vote de confiance ni faire l'objet d'une motion de censure. Il peut prendre l'initiative d'un référendum sur lequel il s'engage, mais n'est pas tenu de démissionner s'il est désavoué par le scrutin (de Gaulle démissionnera en 1969, après avoir perdu un référendum, mais Jacques Chirac ne suivra pas son exemple en 2005[2]). Il nomme souverainement le Premier ministre, ne choisissant pas forcément l'homme le plus représentatif de son camp (c'est ainsi que de Gaulle préférera en 1968 Couve de Murville à Pompidou, qui venait pourtant de gagner les élections législatives de juin, et que Valéry Giscard d'Estaing choisira en 1976 Raymond Barre plutôt qu'un gaulliste)[3]. C'est seulement si une majorité législative qui vient d'être élue est du camp adverse qu'il se doit de nommer le chef de cette majorité, sans qu'il y soit d'ailleurs rigoureusement contraint par la Constitution[4]. Au surplus, le Premier ministre choisi n'est pas tenu de demander la confiance de l'Assemblée, et, du reste, il arrivera souvent qu'il ne le fasse pas, quand il n'est pas sûr d'obtenir une majorité (ni Barre, ni Rocard, ni Bérégovoy, ni Raffarin ne l'ont fait). On assiste alors à cette étrange, et hypocrite, répartition des rôles : le président fait endosser sa politique par un Premier ministre dont il se sert comme un « fusible » si cette politique est désavouée, et le remplace par un autre, dont la politique ne sera guère différente, jusqu'à usure de ce dernier. Tel est le jeu de dupes dont les Français sont victimes depuis des décennies.

Jacques Chirac aura, sans doute involontairement, mis un terme à ce jeu d'apparences, et c'est pourquoi on peut dire que, d'une certaine façon, il a achevé la Ve République, faisant exploser ses ambiguïtés et contradictions[5]. Bref rappel des faits : Chirac, qui a recueilli au premier tour de l'élection présidentielle de 2002 20 % des voix des votants, soit la confiance de moins de 1 Français sur 5, est élu au deuxième tour par 82 % des votants, désireux de faire barrage à l'extrême droite. On aurait pu s'attendre que, se souvenant de sa fonction arbitrale, il cherche à constituer une sorte de gouvernement d'union nationale, ou au moins qu'il compose un gouvernement de tendance centriste. Au lieu de quoi, il choisit un Premier ministre (Raffarin), qui représente l'aile droite de la droite et dont il fait son homme lige. Il ne tient ensuite aucun compte des fortes mobilisations populaires de 2003 (contre la réforme des retraites et contre celle de l'assurance maladie), ne se donnant même pas la peine de faire semblant de changer de politique en changeant de Premier ministre. La majorité parlementaire qui le soutient (cette Chambre introuvable qui suit son élection introuvable de 2002) est battue à l'élection européenne de 2004, et encore plus nettement aux élections régionales et cantonales de la même année. Chirac garde néanmoins son Premier ministre. Il perd enfin en mai 2005 le référendum qu'il a initié sur le traité de Constitution européenne, et non seulement ne remet pas son mandat en jeu, mais encore conserve pendant plusieurs mois le même Premier ministre. Voici donc un président qui refuse, plus que tous ses prédécesseurs, de tirer les conséquences des désaveux populaires.

Pourtant, lors de son précédent mandat, le même Jacques Chirac avait fait admettre par référendum la réforme dite du « quinquennat sec » (le raccourcissement à cinq ans du mandat présidentiel, sans autre modification constitutionnelle). Or cette réforme faisait disparaître les vestiges de la fonction arbitrale au profit de la fonction politique, et ce d'autant plus que l'élection présidentielle devait précéder de quelques jours l'élection législative. Autrement dit, le président demandait une majorité pour sa politique pendant le temps exact de son mandat, ce qui aurait dû le conduire à endosser la pleine responsabilité de ses actes. Au lieu de quoi, on a assisté à cette situation assez unique dans les démocraties libérales : un président qui se prévalait du soutien de sa majorité législative pour ignorer les autres scrutins qui mettaient en cause la légitimité de cette majorité.

Enfin on sait ce qui s'est passé dans les cas de cohabitation, où le régime semble redevenir primo-ministériel : le président s'est attribué un domaine réservé, qui n'existe pas dans la Constitution, mais qu'une certaine lecture de celle-ci rend possible, et il n'a de cesse de mettre des bâtons dans les roues à un gouvernement qui est de l'autre bord et dont il espère se débar-

rasser à la prochaine élection législative. Or la réforme du quinquennat ne règle pas vraiment cette question de la cohabitation, car celle-ci demeure possible si les législatives viennent contredire l'élection présidentielle – cas de figure qui pourrait se présenter prochainement vu l'actuelle confusion politique.

Après ce bref rappel du fonctionnement institutionnel, on peut mesurer l'illusion que représente l'idée d'un pouvoir présidentiel fort, qui permettrait à une gauche résolue de faire prévaloir sa politique sans trop d'obstacles. Ce pouvoir n'est fort que parce qu'il repose sur un abaissement drastique du rôle du Parlement (cf. *infra*) et, plus largement, sur le mépris des sanctions populaires, au prétexte de sa légitimité supérieure. C'est ce qui va faire aussi son insigne faiblesse. Le président se fait élire sur sa personne et sur un catalogue de bonnes intentions. L'extrême personnalisation du pouvoir conduit à une situation où l'essentiel est de se construire une image et de séduire plus que de convaincre. L'élection devient affaire de cabinets de communication et d'influence médiatique, elle tend à se jouer sur des coups de pub. Le « projet » (plutôt que le programme) doit être le plus flou possible, jouant plus des mots que des idées, de façon à ratisser large à la faveur de l'équivoque, de la polysémie, du non-marquage idéologique (cf. par exemple tous les usages et mésusages du mot liberté). Il n'y aura guère d'échéancier, pour éviter d'avoir des comptes à rendre. Il s'agit aussi de ne pas paraître dévaluer le rôle du futur Premier ministre[6]. L'effet sur les partis politiques est délétère : on y passera plus de temps à supputer les chances d'un candidat, à soutenir une écurie, à intriguer pour quelques postes ou fonctions, qu'à travailler des dossiers, à débattre de questions difficiles, à prendre des positions. Du côté des électeurs, que plus rien n'intéresse aux choix politiques importants, les conversations tournent au concours de pronostics, les sondages aidant. L'ambiance électorale finit par ressembler à celle d'une coupe de football ou de la désignation d'une Miss France.

Les résultats de cette foire démagogique, où chaque candidat essaie de se vendre comme une marque de lessive, ont été remarquablement constants. Après une période de grâce, vient rapidement le désenchantement, les courbes de popularité fluctuent ou s'effondrent. Tous ceux qui ont cru voir des promesses dans le discours de campagne s'estiment dupés ou trahis. Comme le président a personnalisé outrancièrement sa campagne, il est normal que toutes les déceptions et toutes les critiques se concentrent finalement sur lui. Comme il n'a aucune responsabilité politique, aucun compte à rendre de son action devant le Parlement, il ne peut plus qu'essayer de se concilier l'opinion, en vantant les mérites de son gouvernement ou en faisant mine de s'en distancier. Les mécontents n'ont alors plus qu'une issue : défaire la majorité qui le soutient aux prochaines élections législatives, locales, voire européennes. C'est ce qu'ils ont fait régulièrement depuis vingt-cinq ans, depuis que la gauche a décidé de jouer le jeu de cette parodie de démocratie (toutes les majorités législatives, en particulier, ont été défaites à l'élection suivante – 1986, 1993, 1997 –, ce qui a donné lieu à trois cohabitations). C'est dire à quel point le pouvoir présidentiel n'a joui que d'une faible légitimité.

LE PARLEMENT CROUPION Il n'y a pas beaucoup de régimes politiques, dans les démocraties dites libérales (celles qui reposent sur une séparation et sur un équilibre relatif des pouvoirs) où le Parlement ait été autant rabaissé. On rappellera quelques points essentiels.

Le domaine de la loi a été strictement limité par la Constitution de la Ve République (alors que, auparavant, il était illimité). Il est vrai qu'il a été quelque peu élargi par des décisions du Conseil constitutionnel, celui-ci ayant considéré que la loi doit intervenir chaque fois qu'une disposition de la Constitution, de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 ou du Préambule de la Constitution de 1946 fait référence à l'intervention du législateur. Il n'en reste pas moins que le gouvernement dispose d'un véritable pouvoir législatif sous forme réglementaire, puisque le domaine du règlement va bien au-delà de simples décrets d'application des lois votées par le Parlement.

Le président ne vient pas devant les Chambres, ne se soumet donc ni à critique, ni même à question. Il peut adresser un message au Parlement, mais seulement s'il le souhaite. Il est notamment entièrement libre de sa politique étrangère, dont il ne soumet ni les grandes orientations ni les décisions essentielles (telles que les interventions armées, sauf déclaration de guerre) à débat, et encore moins à vote. Il conserve cette dernière prérogative même en cas de cohabitation[7]. Cette relégation du Parlement s'est révélée particulièrement grave dans le cas des relations avec l'Europe. Les députés n'ont rien su, officiellement, des positions prises par le chef de l'État et le chef de gouvernement au Conseil européen, et par les ministres français au Conseil des ministres. Ils ont vu arriver des directives européennes, dont ils n'avaient jamais entendu parler et qui ne leur avaient jamais été soumises, qu'il ne leur restait plus qu'à transcrire en droit français.

Nous avons donc un pouvoir présidentiel qui fonctionne dans le secret et dans un huis clos qui le coupe, n'étaient ses relations avec le gouvernement et les sondages d'opinion qu'il fait effectuer, du Parlement et du pays réel. Un pouvoir autiste dans un pays qui

devient atone. Et nous avons un pouvoir gouvernemental, qui est soit aux ordres du président, soit (en cas de cohabitation) bridé par celui-ci, et en tout cas, nullement tenu de consulter le Parlement ni de soumettre à un vote des décisions essentielles (comme l'envoi de troupes sur un théâtre extérieur), à l'exception de ce qui reste du domaine de la loi.

Le gouvernement dispose aussi, on le sait, d'un attirail exceptionnel pour prendre des décisions d'ordre législatif qui sont du domaine même du Parlement (ce sont les « ordonnances », s'il a fait voter une délégation de compétences[8]) ; pour faire voter à ses conditions un projet de loi (c'est la procédure dite du « vote bloqué »[9]) ; pour faire adopter sans vote tel ou tel projet de loi (c'est le fameux article 49-3, qui a été maintes fois utilisé[10]).

Le gouvernement a pratiquement l'exclusivité de l'initiative législative. Une proposition de loi peut certes venir d'un parlementaire ou d'un groupe de parlementaires, mais, en général, elle ne dépasse par le stade de l'examen en commission parlementaire[11], sauf si le gouvernement le veut. Il suffit en effet à ce dernier d'imposer son ordre du jour prioritaire pour que la proposition n'entre pas dans l'agenda de la session parlementaire.

Nous pourrions relever bien d'autres traits constitutionnels de cet écrasement du Parlement, probablement unique en son genre. On se demande comment les Français ont pu vivre un demi-siècle dans un régime où la démocratie représentative elle-même est à ce point bafouée. Il faut bien admettre qu'il y a une lourde responsabilité de la gauche, puisqu'elle ne s'est jamais battue sur ce terrain depuis 1981 et n'a rien fait pour changer les choses quand elle était au pouvoir. Aujourd'hui, la crise des institutions est telle que chacun y va de sa petite déclaration ou de sa petite idée pour « revaloriser » le rôle du Parlement. Ce qu'on préconise le plus souvent est un « toilettage » d'une Constitution qui aurait rendu au pays de si éminents services. Pourtant, le peu qu'on vient d'en dire montre que la Constitution de la Ve République est un tout, où chaque article a été soigneusement agencé pour donner à l'exécutif un pouvoir exorbitant aux dépens du législatif et pour tenir le peuple à l'écart des décisions, qui se concoctent dans les cercles ministériels et dans la haute administration, à commencer par l'entourage immédiat du président.

Le pouvoir exécutif a beau faire semblant de jouer le jeu de la démocratie, ce jeu est tellement pipé qu'il est constamment menacé d'illégitimité. En réalité, si ce pouvoir a perduré, c'est qu'il sert parfaitement les intérêts d'une bourgeoisie mondialiste, qui a besoin à la fois d'un pouvoir autoritaire, pour parer aux dérèglements de l'ordre public et mettre au pas les contestations, et d'un pouvoir faible, qui laisse jouer les « lois de l'économie ». L'immense entreprise de « libéralisation » et de démantèlement de l'État social, sous couvert de « réformes » et de « modernisation », réclamait un exécutif aussi libre que possible de ses mouvements et un Parlement réduit de plus en plus à une fonction de chambres d'enregistrement. Tout le paradoxe de la Ve République est là : conçue par son fondateur pour assurer la force de l'État et sa puissance d'intervention sur l'économie, elle s'est transformée en remarquable outil au service du néolibéralisme et du capitalisme financiarisé.

Il est de plus en plus manifeste que cette situation ne peut plus durer. Alors que faudrait-il faire : changer la République ou changer de République ?

AMÉNAGER LA Ve RÉPUBLIQUE ? Il n'est pas surprenant que la droite prône un renforcement du régime présidentiel à la française. C'est le meilleur moyen pour faire avaler par une opinion rétive ou rebelle les différentes facettes de la politique économique libérale. Il est cependant difficile de renforcer un pouvoir présidentiel qui est déjà sans équivalent dans aucune démocratie – sauf période de cohabitation – sans accorder quelque contrepartie, pour sauver au moins les apparences d'un régime démocratique. Aussi des leaders de la droite proposent-ils, après avoir prôné la fin de la responsabilité du Premier ministre devant l'Assemblée nationale (une responsabilité en fait fictive, puisque aucun Premier ministre depuis 1962 n'a été renversé par elle), de supprimer quelques privilèges de l'exécutif : abrogation de l'article 49-3, suppression du vote bloqué, cession d'une partie de la maîtrise de l'ordre du jour à l'Assemblée. Aucun cependant ne va jusqu'à supprimer le droit de dissolution du président, suppression qui rétablirait quelque équilibre entre la présidence et la représentation parlementaire[12].

Il est plus singulier que, à gauche, certains préconisent aussi de présidentialiser davantage le régime, comme le font Lionel Jospin et Jacques Lang. Le programme officiel du Parti socialiste réduit sans doute quelques prérogatives du chef de l'État, mais, on le verra, il ne remet pas en cause le présidentialisme.

Particulièrement étonnante est la position de Jean-Pierre Chevènement. Il entend, lui aussi, conserver l'essentiel de la Constitution de 1958 et de ne rendre le Premier ministre responsable que devant le président. Ses propositions ne diffèrent de celles de la droite que dans la mesure où serait introduite une « double soupape de sécurité » évitant au régime de verser complètement dans le présidentialisme : en cas de dissolution de l'Assemblée nationale, le président devrait en même temps que le Parlement retourner devant les électeurs ;

un renversement du gouvernement par l'Assemblée nationale conduirait au même retour simultané. Si l'on comprend la signification de la première soupape (éviter le retour d'une situation de cohabitation comme en 1997, à la suite de l'échec de la dissolution effectuée par Jacques Chirac), la seconde nous replonge dans ce qui fut la pratique courante de la Ve République : la majorité marche comme un seul homme pour éviter de censurer le gouvernement, jamais elle ne prend le parti de désavouer un projet de loi ou une politique, qu'elle réprouve ou à laquelle elle n'adhère pas, pour éviter un conflit avec l'exécutif. Elle aggraverait même cette pratique, car une censure est encore plus improbable, puisqu'elle remettrait en cause, non seulement le Premier ministre choisi par le président, mais le président lui-même, contraignant ce dernier à se représenter. C'est, plus que jamais, tout ou rien. Nous l'avons dit, il y a une logique dans l'actuelle Constitution : trois ou quatre modifications, même importantes, n'en changent pas la nature fondamentale. Il faut alors se demander quels arguments peuvent bien être invoqués pour justifier théoriquement et politiquement un régime présidentiel « à la française », quelles que soient ses variantes.

L'argument indéfiniment ressassé est celui du spectre du retour à la IVe, à ses changements répétés de majorité et à son instabilité ministérielle. Mais c'est une fausse alternative. La totalité des régimes politiques européens, à l'exception du régime français, sont de type parlementaire et primo-ministériel, et ils ne sont pas des plus fluctuants pour autant. Il existe des dispositions constitutionnelles très simples pour assurer la stabilité de l'exécutif, par exemple celle de la « motion de censure constructive » pratiquée en Allemagne : une majorité ne peut être renversée que si l'opposition est à même de présenter un gouvernement soutenu par une nouvelle majorité.

L'autre argument avancé comme une évidence est que « les Français sont attachés à l'élection directe du président au suffrage universel ». Rien ne prouve qu'il en soit ainsi, tant qu'on ne les a pas interrogés sur les fonctions exactes qu'ils souhaiteraient voir attribuer au président. On suppose qu'ils veulent choisir directement le chef de l'exécutif, au lieu que celui-ci soit désigné par une majorité parlementaire[13]. C'est là un argument spécieux, car, dans les régimes parlementaires, les grands partis se présentent au suffrage des électeurs avec un leader, qui sera le Premier ministre en cas de succès, si bien que, en votant pour ce parti, les électeurs votent aussi pour une personnalité qui est censée diriger le futur gouvernement. *A contrario,* on peut observer aujourd'hui la bataille au couteau qui fait rage parmi les « présidentiables », bataille d'autant plus forte que ceux-ci ne seront tenus ni par un programme collectif ni par une obligation de choisir tel Premier ministre, qu'ils auront donc un véritable pouvoir discrétionnaire.

Peut-on au moins trouver des mérites à un véritable système présidentiel ailleurs dans le monde ? À vrai dire, il ne présente d'intérêt que dans les États fédéraux, où l'on peut arguer que le président élu par le peuple incarne mieux l'unité nationale que celui qui serait désigné par une Chambre des représentants dont les élus seraient trop tiraillés entre les intérêts locaux. Mais il faut noter que, dans ces systèmes présidentiels, les prérogatives du président sont limitées, parce que les gouvernements locaux ont de larges pouvoirs, correspondant aux pouvoirs législatifs des différents États. Ce n'est manifestement pas ce que souhaitent nos thuriféraires du régime présidentiel.

L'exemple états-unien est souvent invoqué à l'appui de ce régime. C'est oublier ses curieuses particularités. Le pouvoir du président des États-Unis est, comme l'ont noté les politologues, fortement limité par ceux du Congrès et du Sénat : il ne peut prendre aucune décision en matière notamment de régulation de commerce, de fiscalité, de recrutement des armées, sans l'aval du Parlement. Si bien qu'on a assisté à plusieurs épisodes de cohabitation à l'américaine (quand le président et la majorité parlementaire ne sont pas du même bord), se traduisant par une paralysie de l'exécutif bien plus grande que dans la Ve République, où le président ne peut mettre que quelques bâtons dans les roues à un Premier ministre de l'autre camp. Cette démocratie ne fonctionne que parce qu'elle repose sur un système de partis très particulier (deux grands partis très hétérogènes, dominés, à travers différents mécanismes de pouvoir, par une petite oligarchie presque héréditaire), qui représentent des intérêts peu distincts (en fait, surtout ceux de fractions différentes de la grande bourgeoisie), et pourtant elle fonctionne mal, comme on peut le voir avec les fantastiques erreurs de politique étrangère ou même au niveau de la sauvegarde des droits individuels[14].

Les systèmes présidentiels latino-américains, bien qu'ils se soient inspirés du système états-unien, plaideraient davantage en faveur du régime présidentiel, dans la mesure où le président y a beaucoup plus de pouvoir, dont celui de dissoudre le Parlement, de passer outre ses avis en matière budgétaire, de faire passer des lois par la voie réglementaire. Ils ont peut-être leur intérêt dans des pays où la plupart des partis sont confisqués par la classe dirigeante et où la population, dont une grande partie est très pauvre et souvent illettrée, reste hors du jeu politique : ils sont alors le moyen pour cette dernière de se faire entendre, si elle parvient à

échapper aux sirènes de la démagogie. Mais le pouvoir présidentiel est, là aussi, souvent paralysé par le régime des partis. Pour ces raisons, ces systèmes présidentiels ne représentent nullement des modèles pour un pays comme le nôtre.

VERS UNE VIe RÉPUBLIQUE Peut-on modifier par petites touches les institutions de la Ve République ? C'est ce que prévoit le programme du Parti socialiste. Un référendum serait organisé dans les six mois, mis en œuvre par l'article 11 de la présente Constitution.

Le président de la République serait « responsable ». En fait, cette responsabilité est limitée au cas suivant : « En cas de manquement à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat, le Président pourra être destitué à l'initiative de l'Assemblée nationale. » Une telle procédure d'*impeachment* à l'américaine ne saurait s'appliquer qu'en cas de faute pénale ou d'abus caractérisé de pouvoir. En aucun cas, sa politique ne peut être remise en cause. Et il reste entièrement libre de choisir le Premier ministre, et d'en changer.

« Le Premier ministre sera lié par un contrat de majorité. » Cela signifie seulement qu'il devra solliciter la confiance de l'Assemblée et présenter chaque année un programme de travail donnant lieu à débat. Disposition à peu près sans risque, si la majorité législative correspond à la majorité présidentielle, comme cela est probable dès lors que l'élection présidentielle continue à précéder l'élection législative et que la durée des deux mandats reste la même.

C'est au niveau des pouvoirs du Parlement et de sa représentativité que le programme socialiste apporte quelques modifications substantielles, sur lesquelles on reviendra.

Un tel programme laisse les présidentiables socialistes à peu près libres de prôner le régime présidentiel de leur choix. Le plus réformateur semble être Laurent Fabius, qui propose un rôle du président « recentré sur l'arbitrage, le long terme et les valeurs qui fondent la cohésion de la nation[15] ». « Il sera, dit-il encore, le garant des institutions, conservera le droit de dissolution en cas de crise, tracera l'horizon de l'action. » Formules pour le moins équivoques, qui ne tranchent pas entre le rôle d'arbitre et celui de chef de l'exécutif (continuant à nommer le Premier ministre).

Cette politique des petits pas n'est manifestement pas à la hauteur de la crise politique et institutionnelle que traverse notre pays. Une rupture ne peut être incarnée que par un changement de République.

Le grand mérite du projet de VIe République proposé par Arnaud Montebourg et Bastien François[16] est d'oser cette rupture et de ne pas rester dans le vague : ils ont littéralement réécrit une Constitution, en indiquant point par point ce qui doit être abandonné et remplacé dans l'actuelle Constitution et ce qui peut être conservé, et en fournissant à chaque fois une argumentation à l'appui. C'est ce projet que nous allons discuter maintenant, du moins dans ses grandes lignes.

1. Le premier point est un changement complet du rôle du *président, désormais clairement réduit à des fonctions d'arbitrage,* y compris entre l'exécutif et le législatif. Il protège d'abord la Constitution, en ayant la possibilité de saisir une Cour constitutionnelle dont le fonctionnement est profondément différent de l'actuel Conseil constitutionnel, lequel s'est arrogé un véritable pouvoir constituante[17].

À noter ici que c'est lui qui propose des membres pour cette Cour – ce qu'il fait légitimement en tant qu'arbitre –, mais que ceux-ci ne sont plus désignés, en partie, par lui, comme c'est le cas aujourd'hui (ce fait du prince donne au Conseil un caractère partisan), mais par l'Assemblée nationale à la majorité des deux tiers[18]. En second lieu, le président garde la possibilité de dissoudre l'Assemblée nationale, mais seulement en cas de crise exceptionnelle (et non de simple crise politique). Dans les autres cas, c'est le Premier ministre qui peut demander la dissolution, que le président ne peut refuser. En troisième lieu, il peut demander au Parlement une nouvelle délibération d'une loi. En quatrième lieu, il peut décider, de sa propre initiative, la tenue d'un référendum[19]. Ces deux dernières dispositions débordent son rôle arbitral[20], puisqu'elles lui confèrent un pouvoir d'intervention politique. Elles sont donc discutables, mais on peut penser qu'elles visent à lui donner un certain poids dans la vie politique. On le voit, le président, dans cette optique, n'est pas une potiche, un inaugurateur de chrysanthèmes. Et c'est en cela que son élection au suffrage universel se justifie. Nous ne voyons pas ici d'objection majeure. Certes, on peut considérer que le retour à un régime parlementaire implique, logiquement, la suppression de cette élection par le peuple – comme il appert dans le programme de gouvernement de la gauche antilibérale –, mais une telle rupture serait sans doute plus difficile à défendre devant le corps électoral ou devant le corps législatif. Surtout une présidence arbitrale appuyée sur une légitimité populaire semble bien avoir sa raison d'être dans un contexte français qui est rien moins que consensuel.

2. Dans le projet Montebourg-François le *Premier ministre retrouve toutes les fonctions qui sont celles d'un chef de l'exécutif,* dont la conduite des affaires étrangères, de la défense, et la représentation au Conseil européen. C'est lui qui nomme aux emplois supérieurs de l'Administration. Les auteurs, à ce sujet, se déclarent partisans d'un *spoil*

system à l'instar de ce qui se fait dans d'autres pays, et nous ne les contredirons pas : autant l'indépendance de la fonction publique est une garantie (en principe) d'impartialité, autant l'action politique ne peut être inspirée ou contrainte par une haute Administration, que l'on sait trop souvent guidée par son esprit de caste, ses intérêts propres (liés aux milieux d'affaires), son idéologie, sa mainmise et sa prétendue expertise sur les dossiers (qu'on pense à cette bastille que constitue Bercy). Le Premier ministre peut également décider de la tenue d'un référendum (on reviendra sur cette question).

3. Un des avantages du système dit primo-ministériel est qu'il pousse les partis à conclure des alliances et à constituer des coalitions avant les élections, de manière que le Premier ministre soit déjà désigné en cas de victoire électorale. On sait que, dans le cas de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne, où deux partis dominent la scène politique, les alliances poussent souvent à des coalitions avec une formation centriste. Une première question clé est donc celle du système électoral : favorise-t-il ou empêche-t-il la multiplicité des partis ? L'un des points les plus critiquables du projet Montebourg-François est de maintenir le scrutin majoritaire, scrutin qui laisse hors du jeu parlementaire une grande partie des courants d'opinion et fausse toute la vie politique[21]. Le parti socialiste admet une dose de proportionnelle, sans plus[22]. On comprend que les deux grands partis politiques ne soient pas favorables au scrutin proportionnel, car ils veulent obtenir le maximum de sièges, avec tous les avantages correspondants (dont le financement public). C'est pourtant un bien mauvais calcul, car ils suscitent ainsi la défiance d'une grande partie de l'électorat. Dans d'autres pays, comme l'Allemagne, le *scrutin proportionnel* est pratiqué sans inconvénient majeur, avec quelques dispositions restrictives, telle qu'un seuil de 5 % des voix[23].

Une deuxième question est de savoir ce qui se passe en l'absence d'une coalition de gouvernement, cas qui a de grandes chances de se présenter dans notre pays. La solution est généralement celle d'un gouvernement minoritaire, mais appuyé par une majorité parlementaire. C'est ici que la règle de la « défiance constructive » (une motion de défiance ne peut faire tomber le gouvernement que si ses promoteurs sont à même de présenter un Premier ministre de rechange) semble effectivement la meilleure parade à l'instabilité, bien que d'autres règles puissent être envisagées[24].

4. Le projet Montebourg-François introduit deux dispositions qui constitueraient une véritable révolution dans le système politique français[25].

La première est la possibilité, pour 10 % des électeurs nationaux, de proposer une loi au Parlement, qui serait alors soumise à débat, susceptible d'amendements (de la part du Parlement ou du gouvernement) et enfin mise au vote (cette proposition serait inscrite de façon prioritaire à l'ordre du jour). C'est donc conférer enfin au peuple un *droit d'initiative législative.*

La seconde est la possibilité, pour 10 % des électeurs nationaux, de demander un référendum sur toute question relative à l'organisation des pouvoirs publics, aux réformes relatives à la politique économique et sociale et aux services publics qui y concourent ou tendant à autoriser la ratification d'un traité international. Cette fois, c'est de *démocratie directe* qu'il s'agit. Avec deux seules restrictions : la proposition ne doit pas être contraire à la Constitution ni aux engagements internationaux et européens du pays.

Si novatrices que soient ces propositions, elles restent cependant bien timides au regard de leur objectif de transformation démocratique. On peut aller en effet beaucoup plus loin, en s'inspirant notamment de l'exemple suisse, le plus avancé sans doute en la matière.

Obtenir la signature de 10 % de l'électorat est une procédure extrêmement lourde, au niveau tant du recueil que de la validation des signatures, s'il s'agit seulement de proposer une loi au vote du Parlement. Elle pourrait donc être allégée (par exemple au niveau de 2 % du corps électoral). Mais le plus important reste le droit d'initiative pouvant déboucher sur un référendum.

Or les citoyens doivent pouvoir proposer une révision de la Constitution, alors que l'initiative en est réservée, dans le projet Montebourg-François, au président, au Premier ministre et au Parlement (à la majorité de ses membres), pour être soumise ensuite au référendum (la révision peut cependant, si le président en décide ainsi, être effectuée par les parlementaires réunis en Congrès, à la majorité des trois cinquièmes des membres)[26]. On veut sans doute éviter qu'une minorité (disons, par exemple, les électeurs du Front national) ne puisse, par une campagne démagogique, entraîner l'opinion dans une révision qui porte atteinte à des principes démocratiques (par exemple, faire adopter un article du type « Les Français d'abord » en matière de protection sociale). Mais c'est là faire peu de confiance au débat public. Si l'on veut quand même parer au danger en question, on peut, pour les seules questions constitutionnelles, relever le seuil à 20 % ou plus.

Pour les lois ordinaires, les citoyens devraient pouvoir non seulement en proposer, mais encore contester celles votées par le Parlement, s'ils réunissent le nombre de signatures voulu (mettons 10 % de l'électorat) dans un délai assez court après leur adoption. Bien que ce sys-

tème fonctionne en Suisse sans paralyser l'action publique, on pourrait craindre ici que le droit de contestation n'entraîne des lenteurs dans le processus législatif, et surtout une inflation des référendums. La question est alors de savoir s'il faut limiter le champ d'action des référendums « révocatoires » comme de tous les autres pour parer à ces inconvénients. Le champ circonscrit par la proposition Montebourg-François semble ici raisonnable. En revanche, on ne voit pas pourquoi le droit de proposer une loi au Parlement serait, lui, limité, puisqu'il s'agit ici non pas de faire barrage à une loi existante, mais d'en proposer une nouvelle.

La démocratie suisse donne une idée concrète de la portée des référendums, tant révocatoires que propositionnels. Voici deux exemples de référendums sur des lois déjà votées par le Parlement fédéral. En 2002, le peuple suisse a rejeté par 52,6 % des voix une loi sur le marché de l'électricité, qui proposait d'introduire peu à peu la concurrence dans un service public essentiel. En 2003, il a rejeté par 67,9 % des voix une réforme de l'assurance vieillesse qui prévoyait notamment de retarder l'âge de la retraite des femmes. On peut imaginer ce qui se serait passé en France si la libéralisation du secteur de l'énergie, la privatisation partielle d'EDF, la réforme du régime des retraites et celle de l'assurance maladie avaient été aussi (elles entrent bien dans le champ défini ci-dessus) soumises à référendums. Quant à l'initiative de propositions de lois, elle touche en Suisse une gamme d'objets quasi illimitée, ne concernant plus seulement l'organisation des pouvoirs publics, la politique économique et sociale et les services publics (comme ce fut le cas d'une initiative en faveur des services postaux ou d'une initiative pour la réduction du temps de travail), mais bien d'autres questions (par exemple, il y eut une initiative pour sauver la forêt, une sur le bail à loyer, une pour sortir du nucléaire). Cette initiative est plus difficile à mener jusqu'au référendum, et elle ne rencontre que plus rarement le succès[27]. Mais elle a au moins suscité un débat public, ce qui contribue à revivifier la démocratie. D'ailleurs, ses initiateurs n'en espèrent souvent pas davantage, se promettant de revenir ultérieurement à la charge.

Les adversaires des référendums d'initiative populaire pensent que le peuple est trop ignorant pour prendre la mesure de certaines décisions. C'est bien plutôt parce qu'on l'a tenu dans l'ignorance. Un véritable débat contradictoire, un exposé succinct des arguments des partisans et adversaires de tel ou tel article constitutionnel, telle ou telle loi ou proposition de loi, tel ou tel traité international, donneraient aux citoyens les moyens de se faire une opinion éclairée (les autres se réfugient souvent dans l'abstention). Qu'on se souvienne ici de l'intensité et de la qualité de la campagne sur le traité constitutionnel européen en 2005. Les véritables problèmes sont ailleurs. On ne peut multiplier les référendums au risque de lasser la population[28]. C'est pourquoi des conditions assez strictes, sinon de matières, du moins de procédures, devraient être fixées pour les référendums d'initiative populaire. Un autre problème est que les partis et les grandes organisations ont beaucoup plus de moyens pour demander un référendum ou pour mener une campagne que les simples citoyens, et que les médias jouent un rôle clé (beaucoup de citoyens se contentent, par exemple, de regarder un débat télévisé entre grands leaders), quoique pas toujours décisif. Ce problème est tout à fait réel[29] et conduit à ne pas se faire trop d'illusions sur la démocratie directe dans des sociétés comme la nôtre, même si on lui trouve des solutions partielles (telles que le plafonnement des dépenses de campagne). Le progrès démocratique serait cependant indéniable. Une « culture » du référendum éloignerait la critique traditionnelle qui en est faite, celle d'être un instrument manipulé par l'exécutif[30].

5. On trouve dans le projet de Constitution Montebourg-François nombre d'articles destinés à restituer au Parlement des pouvoirs que la Ve République lui a confisqués. On retiendra ici les principaux, en y apportant quelques observations critiques.

Le premier consiste à rendre au Parlement *une partie de la maîtrise de l'ordre du jour,* alors que le monopole gouvernemental est aujourd'hui un extraordinaire privilège de l'exécutif. Limiter cette partie à un quart semble pourtant bien restrictif. La maîtrise de la moitié de l'ordre du jour n'empêcherait pas le gouvernement de faire valoir ses priorités et laisserait plus de champ à l'initiative parlementaire.

Les auteurs proposent la *suppression du fameux article 49-3*, qui permet au gouvernement de passer en force (on l'a vu encore récemment à propos de la loi sur le contrat première embauche). Sauf en ce qui concerne la loi de finances. On peut effectivement admettre cette dérogation, dans la mesure où la loi de finances ne peut attendre. Encore faudrait-il qu'un temps de débat soit automatiquement accordé, car c'est toute la politique économique qui est en jeu.

Les auteurs proposent de conserver le système des *ordonnances,* en l'assortissant de conditions strictes, pour éviter les abus et les usages pervers. Cela ne nous paraît pas recevable. Si l'on objecte qu'il faut pouvoir légiférer à la place du Parlement, lorsque celui-ci n'est pas en session (la ratification devant intervenir ensuite), on répondra que c'est au gouvernement d'aménager son calendrier et qu'il lui reste toujours la possibilité de convoquer une session extraordinaire.

Les auteurs proposent enfin de conserver le « vote bloqué » (c'est-à-dire sur la totalité d'un texte présenté par le gouvernement) pour éviter les manœuvres d'obstruction et de retardement. La fixation d'un délai maximal pour la dépose des amendements et pour la discussion nous paraît suffisante pour parer au risque de paralysie[31].

Très intéressantes et pertinentes sont les propositions pour donner au Parlement des *pouvoirs de contrôle* sur le gouvernement, mais aussi sur l'Administration, telles que l'élargissement des commissions de contrôle ou la mise à la disposition du Parlement de la Cour des comptes. Nous ne les détaillerons pas ici.

Une autre proposition essentielle est celle qui impose au gouvernement de *soumettre à l'Assemblée les projets ou propositions d'actes et tout document émanant de l'Union européenne*, comme cela se fait dans d'autres pays. Ce serait mettre fin au scandaleux domaine réservé de l'exécutif dans une matière fondamentale pour la souveraineté nationale et pour l'orientation du pays. Le Parlement pourrait voter des résolutions, que le gouvernement serait tenu de prendre en considération, et qui vaudraient même mandat impératif, si elles étaient prises à la majorité absolue.

6. Le projet Montebourg-François modifie en profondeur la fonction et le mode de désignation du Sénat. Les sénateurs seraient élus au scrutin proportionnel dans un cadre régional. De la sorte, le Sénat deviendrait une « Chambre des opinions », ce mode de scrutin « favorisant la représentation de la diversité des courants de pensée[32] ».

Dans l'esprit des auteurs, il s'agit de contrebalancer la réduction de cette diversité résultant du scrutin majoritaire qui régit la représentation à l'Assemblée nationale. Or, si les députés sont élus aussi au scrutin proportionnel, cette finalité disparaît, et l'on peut s'interroger sur l'utilité du Sénat. Il nous semble qu'il devrait être *conservé pour représenter les territoires,* mais avec un mode de scrutin qui devrait être effectivement, lui aussi, *direct et proportionnel*[33] (au lieu de ce mode de désignation indirect et invraisemblablement compliqué, aboutissant de surcroît à une sur-représentation des campagnes, qui est en usage aujourd'hui), le cadre régional étant par ailleurs propice à ce mode de scrutin. En outre, le Sénat peut pondérer un pouvoir excessif de l'Assemblée nationale (c'est souvent dans les régimes autoritaires que le Parlement est réduit à une seule Chambre).

La question du Sénat renvoie à la question extrêmement importante et complexe de la décentralisation, que nous n'évoquerons pas ici. Au reste, on peut penser que cette question doit rester largement du ressort de la loi, pour ne pas l'enfermer dans la rigidité du cadre constitutionnel.

On a proposé la transformation du Sénat en une sorte de Chambre des intérêts, représentant notamment, outre les collectivités territoriales, le « monde du travail » (ce qui reprend une vieille idée de la gauche radicale, celle d'une Chambre de l'autogestion). Cette proposition mériterait une longue discussion. Nous n'y sommes pas favorable, parce qu'elle poserait d'inextricables problèmes de représentativité et risquerait de transformer le système politique en un système partiellement corporatiste. En revanche, le Conseil économique et social pourrait voir son rôle *renforcé,* s'il était inscrit dans la Constitution qu'il doit être systématiquement consulté sur tout projet de loi et que ses avis doivent être publiés[34].

7. Le projet Montebourg-François transforme le Conseil constitutionnel en une *Cour constitutionnelle,* qui n'opérerait plus qu'un *strict contrôle de constitutionnalité*. Il s'agit ici de mettre un terme à cette dérive qui a fait du Conseil constitutionnel un pouvoir quasi-législatif, qui peut paralyser l'action du Parlement et même récrire une loi déjà votée (une sorte de « troisième Chambre » donc). À cet effet, les auteurs proposent de supprimer le contrôle *a priori* (c'est-à-dire avant promulgation de la loi), sauf cas spéciaux (essentiellement celui des lois organiques, lesquelles précisent et complètent la Constitution), et de le remplacer par un contrôle *a posteriori,* lors de l'application d'une loi (avec un droit de saisine pour tout citoyen). La Cour n'exercerait plus ainsi une fonction de législateur, mais seulement de juge. Pour éviter l'utilisation politique de l'actuel Conseil, que favorise son mode de désignation[35], ils proposent également d'en faire élire les membres par l'Assemblée nationale (à la majorité des deux tiers) et d'obliger ceux-ci à divulguer leurs prises de position (au lieu du secret qui caractérise aujourd'hui son fonctionnement). Toutes ces propositions nous paraissent bienvenues.

8. Enfin, d'autres propositions visent à redonner son importance et son sérieux au travail des représentants tout en réduisant leur professionnalisation et le carriérisme politique. *On ne pourra plus cumuler un mandat parlementaire* avec tout autre mandat ou fonction électifs, contrairement à une pratique qui n'a fait que croître et embellir (aujourd'hui presque tous les députés sont des cumulards), et qui est, notent les auteurs, un « phénomène unique au monde ». Les députés devront voter en personne, la délégation de vote étant exceptionnelle. Enfin « les députés et les sénateurs ne pourront exercer plus de trois mandats consécutifs dans les mêmes fonctions », ce qui *limite le cumul dans le temps* et favorise le renouvellement des élus (le projet prévoit, en contrepartie, un « statut des élus » pour éviter de pénaliser les candidats aux fonctions électives)[36].

Toutes ces propositions sont évidemment d'une importance décisive.

CONCLUSION La lutte politique et idéologique sur les institutions a été trop négligée par tous ceux qui contestent l'ordre économique et social actuel. Redisons-le : la Constitution de la Ve République, avec tous les aménagements qui lui ont été apportés (quatorze révisions depuis 1992 !), sert au mieux de nos jours les intérêts de la grande bourgeoisie libérale et de sa fraction la plus mondialisée. Quand le Parti socialiste propose de la modifier de façon limitée, voire marginale, il n'est pas à la hauteur de la crise politique que connaît un pays soumis à la « gouvernance » d'une telle oligarchie. S'il revient au pouvoir et qu'il donne suite à ses intentions, lors d'un éventuel référendum, il sera difficile de répondre non, mais ce sera du temps de perdu. Le combat pour une VIe République devra reprendre de plus belle, et la meilleure façon de le faire aboutir sera sans doute d'exiger la tenue d'une Assemblée constituante[37]. On a essayé ici de dessiner les grandes lignes de ce que devrait être un nouveau régime politique, à forte teneur démocratique.

Bien des questions ont été laissées dans l'ombre, dont celle des missions et de l'organisation de la justice, celle des collectivités territoriales (leurs compétences, leurs ressources) et de la démocratie locale, celle de la Cour de justice de la République, et, *last but not least,* celle du rapport entre la Constitution française, et la souveraineté du peuple qui en est le fondement, et les institutions européennes. Pas de VIe République effective sans un nouveau traité européen. Nous ne voulions pas allonger notre propos. Mais une remarque générale s'impose : la Constitution d'une VIe République doit rester un texte relativement court et surtout laisser du champ non seulement aux nécessaires révisions ultérieures, mais encore à toute une élaboration politique et juridique, qui lui apportera soit des compléments, sous forme de lois organiques, soit des prolongements, grâce à des lois ordinaires, qui témoigneront de la vitalité et de l'inventivité d'une démocratie[38]. Autrement dit, cette Constitution doit être tout le contraire de l'invraisemblable projet de traité constitutionnel européen, qui entendait enfermer les institutions politiques et économiques dans un corset de fer de huit cents pages et stériliser à jamais le débat politique. En outre, il s'agit de faisabilité politique : il serait extrêmement difficile de faire voter un texte trop lourd, trop détaillé, entraînant d'innombrables disputes et controverses.

Il y a néanmoins une énorme lacune dans le texte dont nous venons de présenter une analyse critique : c'est celle de la déclaration des droits fondamentaux. Les auteurs ont pris le parti de ne rien changer aux deux grands textes de référence, que la Constitution de 1958 s'est contentée de reprendre en préambule et qui font partie du « bloc de constitutionnalité », à savoir la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et le préambule de la Constitution de 1946[39]. Ils l'ont fait en estimant que « ces textes sont suffisamment patinés par le temps pour ne plus être contestés, tellement utilisés qu'ils en restent modernes, assez plastiques pour n'interdire aucune évolution[40] ». Or on peut penser, au contraire, qu'une nouvelle Constitution devrait aller plus loin que ces textes, justement trop plastiques pour ne pas empêcher des régressions, dont les exemples sont légion, et pas assez ambitieux, notamment au regard des exigences, nouvelles ou anciennes, en matière de libertés individuelles et de droits sociaux. Plusieurs textes programmatiques ont entrepris de combler une lacune aussi grave[41]. Il faudrait un autre article pour discuter de cette question. On se contentera ici de deux remarques déjà avancées : une nouvelle Déclaration des droits devrait être assez générale pour permettre tous les développements ultérieurs, et, si elle doit effectivement confirmer la rupture que représenterait la nouvelle Constitution par rapport aux Constitutions précédentes, elle ne pourra être à ce point révolutionnaire qu'elle empêcherait son adoption[42].

Un dernier mot enfin : si importantes que soient les institutions politiques dans la vie d'un pays – ce que confirme l'actualité de chaque jour –, on ne peut attendre d'elles des transformations en profondeur de l'économie et de la société, surtout dans un contexte marqué par la mondialisation des échanges et des capitaux (le Venezuela et la Bolivie, par exemple, en font aujourd'hui l'expérience). Mais ces institutions sont à la fois des verrous à faire sauter et des instruments pour les mobilisations populaires. Toute rupture doit donc en passer par là. ●

1. De Gaulle pensait moins à lui-même qu'à ses successeurs, qui ne jouiraient pas du prestige que son rôle historique lui avait conféré. La première élection présidentielle eut lieu en 1965, et, malgré ce prestige, il ne l'emporta qu'au second tour sur François Mitterrand.

2. La question ne s'est pas posée lors des autres référendums, car aucun ne reçut une réponse négative de l'électorat.

3. Il s'agit en effet d'un acte « sans contreseing » (il n'a pas besoin d'être contresigné par le Premier ministre). Dans la pratique, le président a choisi, dans un premier temps, la personnalité politique la plus en vue de la majorité, mais, ses relations avec le Premier ministre se détériorant ensuite, il a opté pour des « techniciens » (Pompidou, Messmer, Barre, Fabius, Cresson), qui feront cependant souvent ensuite carrière politique. Jacques Chirac, en ce domaine, a innové en désignant une personnalité assez effacée (Jean-Pierre Raffarin), avant de la remplacer à son tour par un « technicien » (Villepin, qui n'a jamais disposé d'un mandat électoral).

4. Dans la pratique, il ne peut faire autrement, car un vote de censure de l'Assemblée nationale ferait immédiatement tomber un Premier ministre qu'il aurait choisi dans la minorité.
5. « On pourrait dire de ce régime "Jacques Chirac l'a tué" » (Laurent Fabius, interviewé dans *Le Monde* du 3 mai 2006).
6. Les deux principaux candidats à la prochaine élection présidentielle, conscients que les électeurs ne se contenteront plus de belles paroles, mais veulent du « concret », entendent s'engager sur des propositions plus précises. C'est le cas surtout de Nicolas Sarkozy, et cela est cohérent avec sa perspective d'une présidentialisation accrue. Mais cela pourrait bien lui jouer un mauvais tour : l'électeur, qui n'est pas sans savoir que le Parlement ne joue qu'un rôle effacé, pourra s'inquiéter d'une telle concentration de pouvoir.
7. Dans ce dernier cas, le Premier ministre doit bien répondre en séance aux questions de l'Assemblée nationale, une fois par semaine, mais il fait également comme bon lui semble.
8. La délégation de compétences ne vaut certes que pour un domaine circonscrit et pour un temps limité, et les ordonnances doivent en principe être ensuite ratifiées par le Parlement. Mais le gouvernement, maître de l'ordre du jour, peut repousser indéfiniment cette ratification : les ordonnances ne valent alors que comme règlements – et non comme lois –, mais continuent à s'appliquer.
9. La Chambre saisie doit, en cas de vote bloqué, se prononcer par un seul vote sur tout ou partie d'un texte en discussion selon le découpage voulu par le gouvernement, qui ne retient que les amendements qu'il a acceptés.
10. Le gouvernement engage sa responsabilité sur un texte, ce qui veut dire qu'il est adopté sans vote sauf si une motion de censure vient le renverser, laquelle motion de censure doit être votée par une majorité des membres de l'Assemblée nationale se présentant en personne.
11. Où la majorité domine, comme à la Chambre dans son ensemble. Ce qui ne laisse guère de place aux propositions de l'opposition.
12. Édouard Balladur, qui reconnaît que les institutions fonctionnent mal (« notre régime politique est tantôt cadenassé, tantôt instable »), a cependant proposé de le limiter de la manière suivante : « Afin d'éviter les situations durablement conflictuelles, je pense, après avoir hésité, que le président pourrait, une seule fois durant son mandat, avoir le droit de dissoudre une Assemblée hostile, mais, à la condition que si, l'élection passée, une majorité toujours hostile était élue, celle-ci puisse à son tour mettre fin au mandat du président » (tribune dans *Le Monde* du 5 avril 2006). Sous prétexte de rééquilibrer les pouvoirs, il s'agit en fait d'éviter de longues périodes de cohabitation.
13. Le scrutin majoritaire aux élections législatives est pour beaucoup dans la forte participation aux scrutins présidentiels. Tous les Français qui sont privés de représentation à l'Assemblée nationale, dont la voix a donc compté pour rien, se disent que, au moins lors de l'élection du président, leur voix sert à quelque chose.
14. Lire, à ce sujet, le très intéressant développement de Denis Collin, in *Revive la République,* Armand Collin, 2005, p. 25-41.
15. Interview dans *Le Monde* du 3 mai 2006.
16. *La Constitution de la 6e République, Réconcilier les Français avec la démocratie,* Odile Jacob, 2005.
17. Comme le notent très justement les auteurs, le Conseil constitutionnel est devenu « un acteur du travail parlementaire, une sorte de troisième chambre » (*op. cit.,* p. 149).
18. Cela afin d'assurer que la Cour ne représente pas le seul courant de la majorité politique. Une autre disposition importante est que les membres de la Cour puissent faire connaître leur position individuelle, de sorte que tombe le paravent de sa pseudo-neutralité et que les divergences fassent débat dans le pays.
19. L'initiative d'un référendum est ouverte également au Premier ministre, à l'opposition (pourvu qu'elle réunisse un tiers des députés et des sénateurs) et aux citoyens (cf. *infra*).
20. Qui reste le principal. D'où le retour au mandat de sept ans (non renouvelable).
21. En revanche, les sénateurs seraient élus au scrutin proportionnel dans un cadre régional.
22. « Environ un député sur cinq devrait être élu à la proportionnelle sur des listes nationales, complémentaires des candidatures par circonscriptions. »
23. Il existe d'autres correctifs dans le sens majoritaire, tels qu'une prime à la formation arrivée en tête.
24. Telle cette règle, alternative à la précédente, évoquée dans un document de la Fondation Copernic (in *Propositions pour des politiques alternatives,* Éditions Syllepse, 2006) : « Certains craignent que la méthode allemande ne conforte une logique majoritaire stimulant une tendance à la bipolarisation. Ils préfèrent donc ne pas limiter les pouvoirs de censure du Parlement, quitte à énoncer le principe selon lequel deux motions de censure votées dans la même année provoquent obligatoirement une nouvelle élection législative » (cf. p. 5).
25. Le projet du Parti socialiste reprend la première proposition sous la forme : « Nous favoriserons la loi d'initiative citoyenne au terme d'une procédure de dépôt d'une pétition signée par un million de signatures dans trente départements au moins », mais ignore la seconde (le référendum d'initiative populaire).
26. En Suisse, le Parlement peut aussi adopter des articles constitutionnels, mais un référendum est alors ensuite obligatoire.
27. Pour obtenir la tenue d'un référendum sur des lois déjà votées, il faut en Suisse 50 000 signatures réunies dans un délai de cent jours après leur publication. Pour proposer une nouvelle loi, il faut 100 000 signatures récoltées en dix-huit mois. « Si les référendums obligatoires sont bien reçus par la population, ceux pour lesquels aboutissent les référendums facultatifs sont, en revanche, souvent refusés : sur 180 référendums facultatifs demandés, environ 70 ont amené le rejet des textes parlementaires. Ce résultat est tout à fait explicable, car si l'on trouve rapidement 50 000 concitoyens voulant faire barrage à une loi, c'est que l'objet rencontre assurément une opposition sérieuse dans l'ensemble de la population. Pour les initiatives, l'échec est généralement prévisible : sur environ 180 initiatives qui ont abouti, seules 15 ont passé la rampe » (Jean-Marie Meilland, « La démocratie suisse, un modèle pour le monde ? », consultable sur le site de la revue *Utopie critique*).
28. L'expérience suisse montre un taux assez élevé d'abstentions, variable selon les sujets. Une manière d'y remédier serait de rendre, comme pour les autres consultations, le vote obligatoire, sous peine de sanctions, comme cela se pratique dans certains pays.
29. Les référendums suisses n'ont pas transformé le système économique et social du pays. Ils ont, au contraire, souvent entériné des positions conservatrices (cf. l'analyse de Jean-Marie Meilland, *op. cit.).*
30. De fait, seulement trois référendums sur vingt-sept depuis la Libération ont dit « non » à ceux qui les ont organisés.
31. Le projet du Parti socialiste est ici plus radical : suppression du vote bloqué et de l'article 49-3, mais il maintient également les ordonnances, moyennant une « stricte limitation ».
32. *Op. cit.,* p. 77.
33. Le scrutin proportionnel par liste est sans doute le plus adéquat, car il est le seul à assurer une parité hommes/femmes.
34. Pour une discussion de cette question je me permets de renvoyer à mon analyse dans *Le socialisme est (a) venir*, t. 2, *Les Possibles*, p. 194-198.
35. Les neuf membres du Conseil sont désignés pour un tiers par le Président de la République, pour un tiers par le Président de l'Assemblée nationale, et pour un dernier tiers par le Président du Sénat. En Europe seule la France utilise ce système de nomination par les autorités politiques, où la majorité politique en place contrôle de fait le Conseil.
36. Le projet du Parti socialiste comporte aussi le mandat unique, et la limitation du cumul des mandats dans le temps à trois mandats consécutifs.
37. On pourrait certes penser à utiliser l'article 89 de l'actuelle Constitution (« De la révision ») pour, finalement, bouleverser de fond en comble son édifice. Mais cela paraît bien difficile. Sans doute un président et un Premier ministre résolus pourraient-ils prendre l'initiative de la révision. Mais l'article exige ou bien que le projet de révision soit voté en termes identiques par les deux assemblées, avant d'être soumis à référendum, ce qui laisse peu de chances d'aboutir étant donné la composition de l'actuel Sénat, ou bien qu'il soit approuvé

par une majorité des trois cinquièmes du Parlement réuni en Congrès, ce qui rencontre le même obstacle. C'est pourquoi il serait finalement plus réaliste de procéder en deux temps : un référendum pour décider de la tenue d'une Assemblée constituante (aucunement prévu par la Constitution de la Ve République, et pour cause) et un second référendum pour adopter la Constitution issue des travaux de cette Constituante.

38. On peut penser ici à toutes les propositions intéressantes concernant la création d'institutions de la démocratie « participative » (conseils de quartier, conseils de circonscription, référendums locaux, etc.), dont je pense que, en tout état de cause, elles ne sauraient constituer qu'un « troisième pilier » de la démocratie (cf. ma discussion de cette question dans *Le socialisme est (a) venir*, t. 2, p. 189-193).

39. Ils ont ajouté cependant la Charte de l'environnement inscrite dans la Constitution en 2004.

40. Arnaud Montebourg et Bastien François, *op. cit.,* p. 49.

41. Par exemple, le document déjà cité de la Fondation Copernic et le programme adopté par la gauche antilibérale (*Ce que nous* voulons, consultable sur le site www. Alternativeunitaire2007. org

42. Cela du moins en temps de paix civile. Rappelons que toutes les Républiques françaises antérieures sont nées dans des situations de convulsion politique.

VERS LA PRIVATISATION DE L'ÉTAT ?

DENIS COLLIN*

À l'heure où cet article est écrit, les premières salves de la campagne 2007 pour l'élection présidentielle française sont déjà tirées. Les acteurs finissent de se mettre en place et s'apprêtent à jouer leur partition. Pourtant, il est à craindre que les questions principales ne soient esquivées. L'entreprise de dépolitisation organisée par le système politico-médiatique devrait faire passer au second plan ces questions essentielles que sont les institutions et l'organisation des pouvoirs publics, d'autant plus que, sur ce point, les positions des deux principaux candidats, promus à ce rang par une presse largement aux ordres, risquent fort de dire à peu près la même chose, tant les politiques des divers gouvernements auxquels ils ont appartenu manifestent une grande continuité : redéfinition du « périmètre de l'État », modification radicale des règles de contrôle des finances publiques, décentralisation et régionalisation, tels sont les principaux axes de cette « réforme de l'État » que tous veulent engager. Ainsi, pour Ségolène Royal, « la vraie réforme de l'État, c'est la décentralisation », c'est-à-dire « poursuivre la régionalisation jusqu'au bout ». De son côté, Nicolas Sarkozy indique sa volonté non seulement de réduire drastiquement le nombre de fonctionnaires mais aussi d'en modifier le statut et les missions.

LA RÉGIONALISATION, DE L'HISTOIRE ANCIENNE Dès le discours de Bayeux, de Gaulle avait exposé son hostilité à la République parlementaire traditionnelle. C'est là qu'il déclara la guerre aux partis et aux corps « intermédiaires » élus. Battu par le « régime des partis », il se retira. L'avènement de la Ve République devait permettre la mise en œuvre de ses projets de réforme de l'État républicain. Sous des formes diverses, plus ou moins clairement exprimées, l'idée dominante est de remplacer le « régime d'Assemblée » qui gouvernait la République, de haut en bas, par des organes mixtes regroupant les « forces vives de la Nation » à travers des organisations verticales professionnelles. Aujourd'hui, on parle des « acteurs de la société civile ». Les mots changent, mais le contenu reste. Le référendum de 1969 n'était pas, pour de Gaulle, un simple prétexte pour tirer son chapeau orgueilleusement et manifester, une fois de plus, son amour de la France et son mépris de ces Français indécrottables et si prompts à tomber dans la « chienlit ». Le référendum devait parachever l'œuvre entreprise en 1958. La « régionalisation » et la transformation du Sénat en une chambre des acteurs sociaux – un projet de fusion du Sénat et du Conseil économique et social – s'inscrivaient dans une perspective de rupture avec la République traditionnelle, une perspective que quelqu'un d'aussi modéré que le leader de FO à l'époque, André Bergeron, qualifiait de « corporatiste ».

Tous les gouvernements qui ont suivi se sont pourtant reposé les mêmes questions. Giscard d'Estaing – qui avait voté « non » en 1969 – aurait souhaité reprendre la régionalisation. Mais il en fut empêché, en particulier par sa violente rupture avec Jacques Chirac en 1976. La gauche devait se réapproprier la tâche laissée en plan. Le mouvement s'opéra en deux temps. Tout d'abord, la réforme Defferre sur la décentralisation administrative. Ensuite, la réforme de l'État, lancée par Michel Rocard en 1988, reprise par Juppé en 1995, tente de repenser l'ensemble des règles de fonctionnement de l'État. Les réformes des collectivités locales instituées par les lois Voynet et Chevènement de 1999 apportent une nouvelle et importante pierre à l'édifice. Mais on notera la continuité au-delà de l'alternance gauche-droite.

Ces réformes doivent être caractérisées comme une déconstruction patiente de la République « une et indivisible ». D'un côté, la décentralisation, la régiona-

* Agrégé de philosophie, enseignant au lycée Aristide-Briand d'Évreux. Derniers ouvrages parus : *La Matière et l'esprit,* Armand Colin, coll. « L'inspiration philosophique », 2004, *Questions de Morale,* Armand Colin, coll. « L'inspiration philosophique », 2003, *Morale et Justice sociale,* Le Seuil, coll. « La couleur des idées », 2001.

lisation, la réforme des collectivités locales (« pays », « communautés de communes », etc.) affaiblissent le poids du suffrage direct au profit du suffrage indirect et, plus généralement, affaiblissent les élus du peuple au profit de la technocratie, de la prétendue société civile, présente à travers ses représentants autoproclamés, et des groupes de pression économiquement dominants. De l'autre côté, la construction européenne transfère aux institutions européennes des pans entiers de la souveraineté nationale, non seulement sur les questions d'intérêt commun (tarifs douaniers, politique industrielle, défense et sécurité commune), mais jusqu'aux moindres détails. L'identité républicaine française était traditionnellement rousseauiste et postulait le principe de l'unité du corps politique comme condition de l'exercice de la souveraineté populaire. C'est cela qui se défait, et l'idée que nous avons un destin commun s'évanouit.

EXPÉRIMENTATIONS Parmi les « réalisations » de Jacques Chirac figurent en bonne place de nouvelles mesures de régionalisation. Des dispositions constitutionnelles ont été adoptées, qui doivent engager la « réforme de l'État » dans une phase nouvelle. Jacques Chirac avait pris l'engagement de « repenser hardiment l'architecture des pouvoirs dans un projet global et cohérent ». C'est ce plan qui a été proposé par le Conseil des ministres du 16 octobre 2002 et expliqué ensuite par le Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin. Il s'agissait de favoriser le « développement d'une démocratie locale » par la décentralisation, en organisant un nouveau transfert de compétences vers les Régions et en renforçant leur autonomie financière. Enfin, l'ensemble de la mise en œuvre du dispositif a été conçu comme la mise en œuvre d'un principe d'expérimentation. Il s'agit bien d'aller encore plus loin. Dans un débat avec Chevènement dans *L'Express,* Perben faisait même référence à la loi sur la création des communautés d'agglomération (dite « loi Chevènement ») : les compétences des communautés d'agglomération comportent un seuil minimal et des options qui peuvent être élargies avec le temps. Par analogie, les compétences des Régions devraient s'élargir progressivement, en testant pas à pas les résistances. Il y a bien un fil directeur, une continuité, non seulement lointaine (les lois Deferre) mais aussi plus proche (la LOADT[1], la régionalisation du réseau ferré, par exemple). Et un consensus des partis politiques gouvernementaux entre la droite et le Parti socialiste, même si cette politique rencontre des résistances importantes, des grèves et manifestations de 2003 contre la régionalisation des ATOS à l'échec du référendum de Nicolas Sarkozy sur la Corse.

UNE DÉMARCHE BIEN CONNUE Ce plan s'inscrit dans une triple démarche.

1. La réforme de l'État telle que de Gaulle avait voulu l'engager visait à reconstituer des « corps intermédiaires », ce qui permettrait d'éviter que toutes les revendications ne se tournent vers le gouvernement, neutralisant ainsi les conflits sociaux et politiques qui, en France, se dirigent toujours immanquablement contre l'État.

2. Il faut mettre la France en conformité avec les « normes européennes[2] ». Le jacobinisme français était la hantise des cours européennes. Cela n'a pas changé ! Dans l'entreprise de destruction de la liberté des peuples que constitue la prétendue « construction européenne », l'existence d'un État-nation unitaire semble une anomalie, puisque l'Europe ne comporte que des petits États ou des États à forte coloration fédérale. Ceux-ci et ceux-là sont déjà pré-formatés pour le grand de l'Europe des Régions. Seul le caractère unitaire de la République française constitue un obstacle : comment retailler la configuration européenne à la sauce impériale, en rattachant l'Alsace à une zone économique rhénane et la Corse aux îles de la Méditerranée, si la France n'est pas régionalisée, si elle se refuse obstinément à reconnaître qu'il n'y a pas un peuple français, mais un peuple corse, un peuple breton, un peuple basque et que sais-je encore ? Un des axes de la politique européenne est le développement des coopérations interrégionales : il existe une coordination des îles de la Méditerranée, les coopérations entre la Région Languedoc-Roussillon et la Catalogne se multiplient. On souhaite aussi que s'établissent des coopérations fortes entre les deux rives du Rhin, qui, d'ailleurs, du côté allemand, sont de plus en plus considérées comme des Régions également allemandes.

Les « expérimentations » prennent ici tout leur sens. Elles prolongent des expérimentations bruxelloises. À la différence du projet de 1969 qui restait une affaire exclusivement intérieure, puisque la politique européenne s'en tenait à l'« Europe des nations », les transformations proposées aujourd'hui s'intègrent dans le double mouvement de destruction des nations : par en haut avec l'augmentation des pouvoirs dévolus aux instances de l'UE, par en bas avec le rôle croissant que les Régions, déconnectées des entités nationales, sont appelées à jouer. Le rejet français et hollandais du traité constitutionnel n'a en rien bloqué les ardeurs des dirigeants. L'idée d'un nouveau TCE pour 2009 est en train de prendre corps et reçoit l'appui des « grands candidats ».

3. C'est un plan de guerre contre les principes républicains, contre le principe d'égalité en premier lieu, contre la fonction publique et contre le « service public à la française » ensuite. C'est aussi, à terme, la mise en

cause de la notion même de « peuple français ». À propos du statut de la Corse, on avait eu une première idée de ce qui est en cause. Pierre Joxe avait proposé une réforme fondée sur l'idée de « peuple corse » partie prenante du « peuple français ». Cette réforme avait été rejetée comme inconstitutionnelle. En effet, si le peuple est le détenteur de la souveraineté, on ne peut le diviser, ce qui entraînerait une division de la souveraineté et contredirait le principe selon lequel la République est une et indivisible.

Il y a des raisons plus fondamentales, philosophiques, qui fondent les arguments juridiques. La définition de la République est exclusivement politique puisqu'elle est réputée résulter d'un contrat entre individus libres. Donc le peuple français n'est pas une notion ethnique (les « descendants des Gaulois »!) ni linguistique (les locuteurs français) et encore moins raciale (toute mention de la race est interdite, y compris dans les statistiques de l'INSEE). Cela distingue clairement la France de l'Allemagne, qui se pense non pas comme une société d'individus unis par des liens politiques, mais comme un *Volk* partageant une langue et une conception du monde communes. Cela distingue également la France de la République états-unienne, où les individus sont classés par des appartenances ethniques et des types raciaux : on y est « caucasien » ou « afro-américain ». S'il y a donc un peuple corse, être corse, c'est autre chose qu'être français, et comme la Corse ne forme pas une nation indépendante, un peuple corse dans le cadre du peuple français serait un peuple ethnique, défini par ses ascendants corses, sa pratique de la langue, etc. Les indépendantistes corses l'entendent bien ainsi qui refusent de considérer comme corses les fonctionnaires d'origine « continentale » et revendiquent au contraire la « corsitude » des Corses établis, même de très longue date, à Marseille ou à Paris. La question du « peuple corse » était donc une question décisive puisque sa reconnaissance aurait impliqué la reconnaissance de la validité des critères ethniques et l'introduction d'un véritable racisme institutionnel.

Or la régionalisation, même si elle laisse de côté la question constitutionnelle de l'unité du peuple français, conduira naturellement à ce que ces questions soient reposées sur une échelle élargie, celle des vingt-deux Régions. Si les Régions, en effet, ne sont plus de simples découpages administratifs éventuellement révisables au gré des circonstances, comme cela reste le cas, si elles deviennent de véritables entités de pouvoir politique disposant de compétences larges, les divers mouvements régionalistes connaîtront un nouvel essor, et ces divisions tendront à se figer en véritables « identités régionales ». Les batailles autour du rattachement ou non de la Loire-Atlantique à la Région Bretagne, les revendications concernant l'unité des deux Régions normandes ou encore les projets de division des Pyrénées-Atlantiques en vue de séparer les Basques des Béarnais indiquent bien ce qui est en cause : reconstruire les Régions sur des traditions historiques antérieures à la constitution de la France républicaine, voire sur la « nature » elle-même. Les Basques « naturellement » se sentiront bientôt plus proches de leurs voisins au-delà des Pyrénées que des Alsaciens.

LA SUBSIDIARITÉ La « philosophie » de l'entreprise avait été donnée par Jean-Pierre Raffarin : c'est le « principe de subsidiarité ». L'intégration complète de la France à l'Europe exige que la France elle-même soit organisée selon les principes qui ont fait leur preuve, si on peut dire, au niveau européen.

Ce principe est officiellement la règle de répartition des compétences dans l'Union européenne. Le mot et le concept viennent en ligne directe de la philosophie thomisme – dans une Europe dont la « démocratie chrétienne » est la colonne vertébrale idéologique, ce n'est pas très étonnant. Mais le pape Pie XI en définit le contenu moderne dans l'encyclique *Quadragesimo Anno*.

« Que l'autorité publique abandonne donc aux groupements de rang inférieur le soin des affaires de moindre importance où se disperserait à l'excès son effort ; elle pourra dès lors assurer plus librement, plus puissamment, plus efficacement les fonctions qui n'appartiennent qu'à elle, parce qu'elle seule peut les remplir ; diriger, surveiller, stimuler, contenir, selon que le comportent les circonstances ou l'exige la nécessité. Que les gouvernements en soient donc persuadés : plus parfaitement sera réalisé l'ordre hiérarchique des divers groupements, selon ce principe de la fonction supplétive de toute collectivité, plus grandes seront l'autorité et la puissance sociale, plus heureux et plus prospère l'état des affaires publiques. »

Jean XXIII le revendique dans *Mater et Magistra* et l'explicite : « Il est requis que les hommes investis d'autorité publique soient animés par une saine conception du bien commun. Celui-ci comporte l'ensemble des conditions sociales qui permettent et favorisent dans les hommes le développement intégral de leur personnalité. Nous estimons, en outre, nécessaire que les corps intermédiaires et les initiatives sociales diverses, par lesquelles surtout s'exprime et se réalise la "socialisation", jouissent d'une autonomie efficace devant les pouvoirs publics, qu'ils poursuivent leurs intérêts spécifiques en rapport de collaboration loyale entre eux et de subordination aux exigences du bien commun. »

Enfin, Jean Paul II, évoquant les objectifs des autorités publiques en matière économique et sociale, précise dans *Centesimus Annus* (1er mai 1991) : « L'État doit contribuer à la réalisation de ces objectifs, directement et indirectement. Indirectement et suivant le principe de subsidiarité. Directement et suivant le principe de solidarité. » C'est cette interprétation qui constitue la clé de l'accord de Maastricht, dans son article 3B : « La Communauté agit dans les limites des compétences qui lui sont conférées et des objectifs qui lui sont assignés par le présent Traité. Dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, la Communauté n'intervient, conformément au principe de subsidiarité, que si et dans la mesure où les objectifs de l'action envisagée ne peuvent être réalisés de manière suffisante par les États membres et peuvent donc, en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée, être mieux réalisés au niveau communautaire. L'action de la Communauté n'excède pas ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs du présent traité. »

C'est un principe qui convenait bien pour une organisation de type impériale comme l'Europe devait l'être selon les vœux de l'Église. Il n'est pas question de souveraineté, puisque Dieu est le seul souverain et que la revendication de la souveraineté politique des États a toujours été dénoncée comme une folie de l'orgueil humain. Il s'agit du pouvoir de commander *(imperium),* de ses limites et éventuellement de la délégation de ce pouvoir. Derrière les discours sur le « bien commun », la subsidiarité exprime le refus d'un espace politique commun, de ce genre d'espace qui définissait la République fondée sur la liberté des citoyens, qui, comme le disait Aristote, ont tous un droit égal à gouverner et à être gouvernés.

En gros, la subsidiarité est une sorte de domination paternelle au sens d'Aristote, mais d'un *paterfamilias* moderne qui laisse à ses enfants le soin de gérer leur argent de poche – mais continue naturellement d'en décider lui-même le montant. Comment la subsidiarité s'applique-t-elle dans l'Union européenne ? Selon les préceptes de notre sainte mère l'Église. La commission est investie de l'*imperium* et du pouvoir de sanctionner les récalcitrants par de lourdes amendes, mais n'a aucun compte à rendre devant les peuples d'Europe. Elle prescrit à tour de bras, depuis les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse, jusqu'à la taille des cases à veaux dans les élevages industriels ; elle s'émeut du sort des grenouilles et autres batraciens, mais reste, au nom de la subsidiarité, insensible tant aux évolutions cléricales réactionnaires de certains gouvernements (la Pologne étant le dernier en date) qu'à la misère qui frappe les peuples.

Irresponsabilité, gabegie bureaucratique, refus de toute démocratie, telle est la subsidiarité en actes ! Voilà le modèle de la France « régionalisée ».

UN CAS D'ÉCOLE Il y a un champ d'expérimentation sur lequel les manœuvres sont déjà bien engagées : l'école. À peine la régionalisation Raffarin avait-elle été annoncée que les présidents socialistes de Haute-Normandie et d'Ile-de-France se précipitaient : le premier demandait pour la Région la responsabilité de l'intégralité de la formation professionnelle et le deuxième exigeait les universités. On ne peut guère apporter un soutien plus enthousiaste à ce gouvernement qu'on prétendait par ailleurs combattre…

Puisque les régions s'occupent déjà des lycées en ce qui concerne les constructions et l'équipement, le gouvernement a transféré aux Régions les personnels administratifs et d'entretien (les ATOS) et les personnels de surveillance (cassant au passage le statut des MI/SE) : tous ces fonctionnaires d'État deviennent des agents des collectivités locales. On a promis que le recrutement des professeurs resterait national. Mais les promesses de ce genre n'engagent que ceux qui y croient. Car il apparaîtra bien vite qu'il est impossible de gérer un établissement dont une partie du personnel dépend de la Région et l'autre du ministère ; les payeurs (les Régions) voudront que les lycées remplissent les missions qu'eux jugent utiles, par exemple en fonction des intérêts économiques dominants dans la Région ou en fonction de leurs orientations idéologiques. Supposons qu'un maire, membre de l'exécutif régional, ait la responsabilité de superviser l'enseignement dans les lycées et la bonne mise en œuvre des « projets d'établissement » et imaginons qu'un des administrés soit mécontent des notes de son fils, de l'enseignement de tel ou tel professeur, etc. Pour l'heure, il n'a comme ressource que d'écrire au recteur ou au ministre, qui transmettra le problème à l'inspection, laquelle ne dépendant pas directement des parents d'élèves peut encore, si elle le veut, juger en toute impartialité.

Dans le contexte où les élus locaux contrôlent directement les contenus et la vie des établissements scolaires, toutes ces barrières sauteront, et même si, nominalement, les professeurs restent recrutés nationalement, ils seront de fait sous la coupe des notables et sous la pression directe des lobbies. C'en sera fini de l'« enseignement libéral », c'est-à-dire un enseignement qui n'est soumis ni aux pressions de l'économie ni aux besoins de la société civile mais seulement aux nécessités de la transmission du savoir.

Sur le plan de la régionalisation, le programme de l'UMP pour 2007 reste timide : on exclut de nouveaux transferts de compétence tant que ce qui a déjà été engagé ne sera pas consolidé. Seule est évoquée

l'« expérimentation de l'implication des régions » dans le financement et la gestion des universités. Quant à Ségolène Royal – au programme encore très mystérieux au moment où nous écrivons –, elle affirme une forte volonté d'accélérer le processus de transfert de compétences aux Régions. Elle a ainsi proposé que l'immigration devienne une compétence régionale, chaque Région régulant ses « flux migratoires » selon ses besoins de main-d'œuvre. Sur l'île de la Réunion, elle a proposé un recrutement régional des professeurs pour cette Région d'outre-mer. Mais si une telle proposition devenait réalité, les autres DOM suivraient, puis la Corse et, finalement, on irait très vite vers la régionalisation complète de l'Éducation nationale.

GÉRER L'ÉTAT COMME UNE ENTREPRISE PRIVÉE La déconstruction de l'unité républicaine n'est pas seulement l'affaire de la régionalisation. La privatisation bat son plein non seulement dans le domaine financier ou industriel, mais aussi dans les services publics : après France Télécom, ce fut le tour d'EDF-GDF et maintenant de la Poste. À la SNCF, tout est mis en place pour la privatisation par « appartements ». Mais c'est aussi le cœur même de l'appareil d'État qui est touché par ce mouvement. D'une part, on assiste au développement de toutes sortes d'agences et de « hautes autorités » prétendument indépendantes qui remplacent progressivement certains services de l'Administration. D'autre part prolifèrent la sous-traitance et la mise en concurrence de services de l'État. La Défense nationale n'échappe pas à ce mouvement : les personnels techniques de la Défense cèdent de plus en plus la place à des entreprises privées, au mépris des impératifs de sécurité. Des casernes ferment le week-end et elles sont alors gardées… par des sociétés de gardiennage. La privatisation partielle des prisons est engagée – l'exemple américain a montré que cette activité pouvait être hautement profitable avec des gouvernements qui, par la politique répressive, assurent les débouchés.

La privatisation de l'État est aussi parfois plus indirecte. Ainsi les établissements scolaires font de plus en plus appel à des « intervenants extérieurs » et on les encourage à multiplier les liens avec les « acteurs économiques et sociaux », élégant pseudonyme du patronat. La réforme de Robien des IUFM accélère le mouvement : les professeurs devront pendant leur formation faire un stage en entreprise pour apprendre à prendre en compte les desiderata patronaux… Si le programme de l'UMP est prudent en ce qui concerne la régionalisation, il est, en revanche, fort disert sur l'autonomie des établissements scolaires, notamment financière, et en donnant aux familles un « droit d'implication et une participation plus forte à la prise de décision en matière d'organisation de la vie scolaire[3] ».

Le projet de prélèvement de l'impôt à la source est une sorte de privatisation de la collecte de l'impôt : en effet, ce sont les services de la paie des entreprises qui devront calculer le montant de l'impôt et le verser au Trésor public. Les comptables privés deviendront ainsi des sous-traitants collectant l'impôt pour le compte de l'État. De là au retour des fermiers généraux de l'Ancien Régime, il n'y a qu'un pas qui peut être vite franchi !

Mais l'essentiel réside dans la nouvelle méthode de gestion de l'État lui-même. L'acte politique majeur d'un État moderne est le vote du budget. La LOLF (loi organique relative aux lois de finances) a été adoptée en 2001 par une majorité et un gouvernement de gauche. Elle prétend mettre en place une gestion des finances publiques « plus démocratique et plus performante au bénéfice de tous ». Au lieu de voter les crédits par ministères et par chapitres, ils sont maintenant votés par « missions » qui se déclinent en « programmes ». Il s'agit d'organiser le « passage d'une culture de moyens à une culture de résultats », en vue d'atteindre « des objectifs d'efficience de la gestion, tendant, pour les contribuables, à améliorer le rendement des fonds publics, soit en accroissant, pour un même niveau de ressources, les "produits" des activités publiques, soit, pour un même niveau d'activité, à recourir à moins de moyens. » Le vocabulaire, celui du management des entreprises, est ici significatif. Aux notions d'égalité et d'impartialité, qui sont les vertus cardinales de la fonction publique dans un État républicain, on substitue les notions de performance et de rendement, qui conduisent à casser les garanties des fonctionnaires. En 2006, le congrès de la fédération de fonctionnaires Force ouvrière juge la LOLF dans les termes suivants : « FO condamne la LOLF en tant qu'outil essentiel de la réforme de l'État et de la remise en cause du Statut général des fonctionnaires (corps et grades, rémunération, avancement) et qui fait des personnels la principale variable d'ajustement du service public. Le Congrès condamne la LOLF introduisant notamment les notions d'objectifs, d'indicateurs et de résultats et conduisant au passage d'une culture de moyens à une culture de résultats. Le Congrès conteste fermement la gestion des ressources humaines issue de la LOLF qui, par la fongibilité asymétrique des rémunérations et des crédits de fonctionnement, organise l'externalisation et la privatisation. Le Congrès condamne la logique développée par la LOLF qui généralise l'intéressement aux résultats liés à la performance. Pour le Congrès les garanties octroyées par le statut des fonctionnaires de l'État sont constitutives de la conception française du service public porteur des valeurs républicaines qui

fondent l'unité nationale. Les remettre en cause aboutirait à détruire la Fonction publique et par là même le service public tel que le souhaitent nos concitoyens. »
De fait, les fonctionnaires, dans l'Éducation nationale en particulier, commencent à faire l'expérience amère des conséquences de la LOLF. Leurs rémunérations deviennent des variables d'ajustement pour permette d'atteindre les objectifs de rendement et de performance. La presse syndicale en donne des exemples en abondance[4].
Mais c'est le principe qui doit être mis en cause. Évidemment personne ne peut contester que les fonds publics doivent être bien utilisés, qu'il faut éviter les gaspillages, etc. La fonction publique dispose pour assurer le contrôle d'instruments qui ont fait leurs preuves, même si les recommandations des inspections ou des cours des comptes ne sont pas toujours suivies d'effet – ce qui est une autre affaire : il ne s'agit plus d'une question de bonne administration mais de volonté politique. Mais on ne peut pas prétendre que la bonne administration peut s'obtenir en appliquant les recettes du fonctionnement des entreprises privées en concurrence sur le marché. Il suffit de se demander ce que peuvent le rendement et les performances d'un tribunal pour comprendre qu'avec la LOLF nous entrons visiblement dans un autre monde. Un juge performant est-il un juge qui expédie un grand nombre d'affaires dans la journée ? On savait la justice souvent expéditive – surtout pour les pauvres –, mais là la faute contre l'équité deviendrait une règle. Un juge performant est-il celui qui donne les plus lourdes peines ou les amendes les plus « salées » afin de remplir les caisses de l'État ? Comment mesurera-t-on le rendement d'un professeur ? Aux bonnes notes qu'il distribue ? Topaze deviendra-t-il le modèle à suivre ?
En dépit de ces évidentes absurdités, c'est pourtant dans l'assimilation de l'État à une entreprise privée qu'on est engagé. M. Berlusconi, le magnat italien, s'était vanté de gérer l'Italie comme Fininvest. Après l'élection européenne de 2004, M. Barroso avait salué une assemblée de patrons d'un retentissant « Bienvenue dans Europe SA ». Les fonctionnaires seraient-ils devenus des « collaborateurs » de « France SA » ? Un État n'est pas une entreprise, il n'a même rien à voir avec une entreprise qui défend ses intérêts privés. Les services de l'État ne sont pas des entreprises qui pourraient être mises en concurrence puisque aucun de ses services n'a d'intérêts propres distincts des intérêts des autres services. Les citoyens ne sont pas non plus l'équivalent des actionnaires qui attendent un rendement de leurs dividendes : le chauffard qui écope d'une amende pour excès de vitesse ne doit pas être satisfait du rendement des services de police ! Avec la LOLF, nous avons affaire à une transformation du lexique de la fonction publique qui exprime une transformation fondamentale de la signification même de la « chose publique ».

ET LA DÉMOCRATIE DANS TOUT ÇA ? Toutes ces transformations sont présentées par leurs initiateurs comme des progrès de la démocratie : la régionalisation et la décentralisation rapprocheraient le citoyen de l'autorité politique, la LOLF, pour des raisons obscures, serait « démocratique » parce que plus « transparente », et ainsi de suite. Il n'en est rien : la décentralisation morcelle le corps politique en autant d'intérêts particuliers – que l'on songe, par exemple, à la concurrence absurde à laquelle se livrent des collectivités locales pour attirer les entreprises sur leur territoire – et réduit le citoyen au rôle de sujet ou de consommateur. L'empilage des structures (commune, communauté d'agglomération, communauté de communes, pays, département, région) a permis la prolifération des bureaucraties et rendu le fonctionnement de notre République encore plus obscur et plus impénétrable. Dans les Régions se constituent des baronnies avec leurs cortèges d'affidés et leurs effets pervers sur tout le système démocratique.
Comme cette crise de la démocratie est patente, on a inventé un palliatif miraculeux : la « démocratie participative ». Les formules du type expérimenté à Porto Alegre, du temps de la municipalité PT, ont été invoquées : le vote du budget municipal est discuté par des assemblées de citoyens par quartiers qui donnent leur avis et expriment leurs revendications avant de passer au vote en conseil municipal. S'il s'agit de palliatifs à une dégénérescence de la démocratie, c'est mettre un cautère sur une jambe de bois. En outre, les comités de quartier entraînant les plus mobilisés dans des institutions purement consultatives et de surcroît sans représentation nationale, cela ouvre la voie à toutes les manipulations. Si l'on veut centraliser les comités de quartiers – au niveau de la ville, de la région, du pays tout entier –, alors on créera une pyramide bureaucratique encore plus éloignée du citoyen de base que ne l'est la représentation nationale aujourd'hui.
En fait, la « démocratie participative » fonctionne à plein régime dans notre pays, au fur et à mesure que la démocratie recule. On pouvait s'en douter : la démocratie étant la participation du grand nombre à la décision politique, la démocratie participative pourrait sembler un curieux pléonasme. Mais selon un procédé qui semble tiré de la « novlangue » imaginée par Orwell[5], la démocratie participative se révèle la négation de la démocratie. On multiplie les « consultations » pour impliquer les citoyens dans des décisions qu'ils ne prendront pas et qui seront souvent prises contre les opi-

nions qu'ils auront émises pendant la consultation. Ces consultations n'ont pas d'autre but que de tenter de désamorcer par avance toute contestation et toute manifestation de refus. Les dernières réformes de l'Éducation nationale, depuis la réforme Allègre, ont été de ce point de vue particulièrement éclairantes.

Il existe une autre forme de démocratie participative, ces structures, comme les « pays » où des élus (au second degré) s'entourent de représentants autoproclamés de la « société civile ». L'intégration des syndicats, qu'on veut transformer en syndicats « d'accompagnement » dans toutes sortes d'institutions étatiques constitue une troisième forme de cette fameuse démocratie participative. Pendant ce temps, ces 36 000 foyers de démocratie que sont nos communes sont mis en tutelle. Les partis, intermédiaires « naturels » dans notre tradition, entre les citoyens « d'en bas » et les dirigeants, sont transformés en machines relayées par le système médiatique, au mépris des sentiments populaires comme l'a montré le référendum du 29 mai 2005.

En vérité, ce n'est pas vers plus de démocratie que nous allons, mais vers ce que Pierre Legendre a nommé la « reféodalisation de l'État », son éclatement en multiples fiefs, avec une pyramide de relations de dépendance qui progressivement vide de son sens l'article II de la déclaration de 1789 : « La souveraineté réside essentiellement dans la nation[6]. » ●

1. Sur la loi d'orientation et d'aménagement du territoire (lois Voynet et Chevènement), voir notre contribution, « Crise et réforme de l'État », in *Refaire la politique* (T. Andréani, M. Vakaloulis dir.), Éditions Syllepse, 2002.
2. Contre nos 36 000 communes, l'argument massue est : il y a 7 000 communes en Allemagne.
3. Source : site de l'UMP, *Projet législatif pour 2007*.
4. La combinaison LOLF + régionalisation produit des résultats étonnants quand il s'agit d'intégrer les ATOS dans les départements.
5. Lire et relire ce grand livre qu'est *1984*.
6. Que la signature de la France au bas du TCE n'ait pas été retirée après le référendum de mai 2005, que la Constitution ait été modifiée avant ce scrutin en vue de la mettre en accord et que ces modifications restent intégrées à notre loi fondamentale, cela dit assez en quelle considération on tient la souveraineté de la nation.

DÉMOCRATIE GLOBALE : UN CONTINENT INEXPLOITÉ

MONIQUE CHEMILLIER-GENDREAU*

L'humanité, érigée aujourd'hui en société mondiale, est composée d'individus tous uniques, groupés en peuples identifiés par des histoires différenciées. La plupart de ces peuples ont, à un moment de leur trajectoire, trouvé leur unité à travers une violence fondatrice. Cette unité est toujours précaire et les recompositions incessantes. Certains sont de nos jours encore engagés dans des luttes parfois très anciennes et sanglantes pour la reconnaissance de leur identité. Parce que leur instabilité est chronique, les rivalités entre eux se règlent souvent dans la violence. Il en résulte que la stabilité des sociétés est partout fragile et la paix entre les sociétés est de l'ordre de l'utopie, qu'il s'agisse de la Cité radieuse pour l'organisation interne d'un peuple ou de l'objectif de paix pour ce qui est des relations entre les peuples. Machiavel exprimait l'état des choses réel lorsqu'il disait : « D'aussi loin que je me souvienne, ou bien l'on a fait la guerre ou bien l'on en a parlé. » Le propos reste d'actualité.

Les progrès de la pensée politique permettent toutefois de comprendre que c'est avec l'apparition du sentiment d'appartenance à une communauté politique que les pulsions de violence peuvent céder la place à des mécanismes de régulation, juridiques et politiques. Ces communautés politiques ont pris, au cours de l'histoire des humains, des formes variées. Puis est apparu l'État moderne caractérisé par la centralisation du pouvoir et l'attribut de la souveraineté. Il s'agit d'un phénomène historique récent, émergeant vers la fin du Moyen Âge. Alors, avec la liquidation du Saint Empire romain germanique, les rois revendiquèrent à leur profit le principe de souveraineté qui illustrait un pouvoir inconditionnel, lequel jusqu'alors n'avait été reconnu qu'à l'empereur. Ils le firent en même temps qu'apparaissait le mot État pour caractériser chacun de ces peuples et ils se préoccupèrent de construire à leur profit la fiction de l'unité et de l'universalité d'une société dont ils se dirent les représentants. Les divisions internes étaient masquées ou étouffées, parfois dans la violence. Les prétentions de chaque État à l'hégémonie exacerbaient les rivalités externes et nourrissaient les guerres. Celles-ci portaient en général sur des prétentions territoriales et étaient fortement soutenues par des rivalités religieuses.

Parallèlement, la mondialisation a été à l'œuvre dès les grandes découvertes, même si sa visibilité est récente. Le commerce ne cessa de se développer. Longtemps, il fut étroitement contrôlé par les États qui en tiraient l'essentiel de leurs ressources par les taxes. Peu à peu, sous la pression du libéralisme commercial, une part de plus en plus importante de ces échanges échappa aux États, aussi bien à leur taxation qu'à leur réglementation. Les mouvements de personnes, accélérés par les guerres, aboutirent à des déplacements et à des brassages considérables.

Dans la théorie politique et le droit interne, une longue construction doctrinale tenta de justifier l'hégémonie qui est au cœur du pouvoir étatique (que le régime soit monarchique ou habillé de démocratie). Elle trouve son point actuel dans la notion d'État de droit qui tente de masquer que l'État est toujours par rapport à la société « une partie qui se prend pour le tout[1] ». Le concept de souveraineté, donné comme facteur d'indépendance du peuple, donc valorisé dans son versant interne, transposé dans les relations externes des États, consacrait le droit de faire la guerre et laissait donc à nu la violence des rapports des sociétés entre elles.

Dans la doctrine du droit international, les auteurs se sont attachés longtemps à penser la dualité de la société mondiale dans les relations complexes qui s'y nouent, relations pour une part interétatiques, mais,

* Professeure émérite de droit public et de sciences politiques à l'université Denis Diderot Paris VII. Dernières publications : *Le Vietnam et la Mer,* Indes savantes Éditions, 2003 ; *Droit international et Démocratie mondiale,* Textuel, 2002.

pour une autre part, relations directes entre individus ou groupes de nationalités différentes. Ces efforts tendaient à rendre compte de manière fidèle des multiples niveaux des rapports sociaux s'y établissant. Mais, peu à peu, les tendances à la centralisation accrue de l'État l'emportèrent (courants du jacobinisme dans l'Europe du XVIIIe siècle), et la doctrine de la souveraineté se renforça jusqu'à devenir centrale. Parallèlement, la souveraineté, devenue le symbole de la majesté du pouvoir et de l'indépendance d'un peuple, fut l'objet du désir des peuples opprimés par la colonisation. Leurs élites, pour la plupart formées en Occident, empruntèrent donc la forme politique de l'État souverain qui connut à travers le processus de décolonisation du XXe siècle une extension universelle.

LES SOCIÉTÉS OCCIDENTALES ayant engendré ce modèle n'ont pas cessé de s'affronter entre elles. Les technologies militaires se développant, les guerres entre États souverains atteignirent un niveau de violence qui, après deux guerres de portée mondiale, conduisirent à la création des Nations unies et à l'esquisse d'un système d'harmonisation mondiale sur la base d'un droit commun. Mais la souveraineté fut mise au centre du système et devint la norme fondamentale du droit international garantie par les Nations unies (article 2, paragraphe 1 de la charte), en dépit du fait que l'Organisation avait été créée pour brider les souverainetés. Cette lourde ambiguïté limite les progrès d'une société mondiale démocratique. En effet, en dépit des avancées considérables de la pensée politique avec les philosophies des Lumières et de la tentative de dégager le pouvoir de ses fondements religieux antérieurs, le concept de souveraineté reste de nature théologique. Porteur d'absolu pour exprimer l'indépendance de la société concernée à l'égard de tout autre pouvoir, ce concept n'a été attribué aux sociétés humaines que par la contingence de l'histoire et sur la base de rapports de force issus de guerres souvent longues et violentes. Pourquoi ce peuple-là sur ce territoire-là bénéficierait-il de cette marque absolue de liberté, surtout si cela est en opposition avec d'autres revendications de liberté contraires ? La doctrine politique n'apporte aucune réponse à cette question parce qu'il n'y en a pas. Il n'y a pas de droit « naturel » pour un peuple à bénéficier de la souveraineté. Lorsque le droit international au XXe siècle a affirmé dans la charte des Nations unies le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes comme une norme fondamentale, il y avait là une contradiction ouverte avec l'autre norme tout aussi fondamentale de l'intégrité territoriale des États souverains. Car l'application de la première norme affectera nécessairement l'intégrité territoriale de l'État auquel appartenait jusqu'ici le peuple qui, à un moment donné, s'émancipe. Comment va-t-on donc identifier les peuples qui bénéficieront un jour donné de ce droit à disposer d'eux-mêmes ? La décolonisation n'a été possible que parce que la réponse a été élaborée à partir des découpages de peuples et de territoires opérés par le colonisateur dans le rapport de forces de l'époque coloniale. Postérieurement à la décolonisation, le principe n'est plus actif, faute d'un critère du peuple qui puisse être opératoire. Pourquoi les Lettons, les Lituaniens et les Estoniens sont-ils souverains et non les Tchéchènes ?

Dans beaucoup de régions du monde, l'unité de l'État n'est due qu'au caractère autoritaire du pouvoir. Mais l'autoritarisme cherche à s'habiller d'un voile de consensus. C'est sous la monarchie que le pouvoir, conscient qu'il lui fallait un ciment pour maintenir le peuple en union comme communauté représentée par lui, construisit l'idéologie de la nation. Selon des chemins divers, partout la souveraineté royale devint « nationale ». Les guerres servirent d'accélérateur d'intégration avec l'exaltation du « mourir pour la patrie[2], car c'est « sur l'humus des cimetières que grandit le sentiment national[3] ». Et rares sont les sociétés où l'on n'exalte pas cette injure faite à la vie par laquelle la défense de l'idée de collectivité nationale (pourtant historiquement contingente) justifie le sacrifice parfois innombrable des individus. Pourtant, cette idéologie a gagné les sociétés libérées du colonialisme. Bénéficiant de la souveraineté dans les cadres territoriaux arbitraires fixés par le colonisateur, elles jouent à leur tour la carte idéologique de l'État-nation, et la souveraineté revêtue par les peuples du tiers monde masque mal leur extrême hétérogénéité et la fragilité de leur unité.

La notion de souveraineté est loin pourtant de correspondre en toutes circonstances au contenu annoncé. Les juristes la définissent comme l'exclusivité des compétences sur un territoire délimité. En théorie, seul l'État souverain est habilité à gérer les compétences lui-même ou par délégation. Ce contenu correspond à la logique du concept qui est une logique d'absolu. Il faut donc que l'État ne puise qu'en lui-même son pouvoir d'agir. Mais cela est factuellement inexact et potentiellement dangereux. Inexact, car cette doctrine n'est énoncée que pour être immédiatement contredite. D'une part, l'État ne peut exercer son pouvoir souverain que s'il est reconnu par les autres États, sans quoi il reste en guerres incessantes pour accéder à cette souveraineté à laquelle il prétend. D'autre part, les relations internationales ne cessant de se développer ont porté atteinte de manière croissante aux pouvoirs des États. Ce que l'on nomme aujourd'hui les contraintes externes pèse de plus en plus sur

les décisions étatiques, davantage naturellement pour les pays faibles que pour ceux qui sont forts. Il en résulte une hiérarchie entre les États qui fait mentir le principe de l'égalité souveraine. Les fonctions régaliennes (faire la guerre, avoir une armée, battre monnaie, lever les impôts, accorder la nationalité, légiférer) sont altérées partout, mais dans des proportions très différentes selon les sociétés. Les contraintes externes peuvent être le fait des rapports de forces économiques ou militaires. Elles peuvent aussi découler de contraintes juridiques qui s'imposent aux États par les pouvoirs supranationaux reconnus à des organisations pluriétatiques.

ET POURTANT LA DOCTRINE PERSISTE à affirmer que la souveraineté est marquée d'inconditionnalité, que le pouvoir souverain est un pouvoir originaire qui ne connaît de limitations que celles qu'il a acceptées et sur lesquelles il peut revenir, sans quoi il ne serait plus souverain. Négligeant les dangers d'une telle théorie, on accepte qu'il y ait un point aveugle dans l'organisation contemporaine des sociétés, celui des rapports entre souveraineté et démocratie, car souveraineté et démocratie peuvent être incompatibles. Rempart illusoire contre toute tentative d'hégémonie, la souveraineté est en même temps un pouvoir originairement « excessif et abusif[4] ». En effet, elle porte en ses replis la possibilité de l'état d'exception, dans la mesure où le souverain qui a le pouvoir de dire la loi (garantie pour les citoyens) a le pouvoir de la suspendre et d'imposer sa police. De là découlent deux conséquences néfastes : en interne, elle met les démocraties au risque permanent de glissement vers l'autoritarisme, et l'histoire contemporaine fourmille d'exemples. Dans les relations externes, elle fait de l'État, non l'outil de protection des plus faibles, fonction attendue de l'institution représentant la communauté en société démocratique, mais un instrument au service des plus forts.

Si le droit international est à géométrie variable et ne parvient pas à ordonner une société universelle, s'il n'y a pas de loi, et que ce que l'on désigne du nom de droit n'est que l'ensemble des accords (traités ou contrats économiques) auxquels les États ont consenti, c'est que la souveraineté y fait obstacle. Rien ne s'impose à un État contre sa volonté, ce qui met en échec l'idée d'un droit international universel, lequel s'appliquerait obligatoirement à tous. Car un droit contractuel est relatif par nature. Les souverains ne peuvent se voir imposer un droit auquel ils n'ont pas souscrit. C'est ainsi que nous n'avons pas de normes universelles pour lutter contre les changements climatiques, la course aux armements ou l'impunité pénale internationale. Les normes proposées dans ces domaines ne valent que pour le cercle restreint des États y ayant adhéré. Faute de normes à valeur générale et obligatoire, les contrats peuvent porter sur des objets illicites, sans mécanisme pour les faire annuler : accords de ventes d'armes en dépit de leur usage ou de produits contestables dans leurs effets pour le consommateur, etc. Cette attitude alimente la rancœur des États plus faibles ou des peuples menacés et encourage les affrontements au lieu d'aider à les réduire.

La charte de San Francisco se voulait une organisation universelle, ce qu'elle est devenue. Mais elle a rompu avec le principe de l'égalité souveraine entre ses membres (qu'elle énonçait pourtant) en introduisant dans l'organe de décision (le Conseil de sécurité) une inégalité majeure. Elle tente de se placer au-dessus des États en les privant de leur droit, valable jusqu'alors, de recourir à la force. Mais ce principe a été confisqué dans ses applications par le jeu de pouvoir entre les membres permanents. La violence persiste de plus belle, le Conseil de sécurité a perdu toute crédibilité, car il consacre la rupture décisive entre les puissances nucléaires et les autres. Rien d'une communauté politique mondiale n'a donc résulté de la création des Nations unies. Source des pouvoirs de l'État à l'intérieur, elle eut pour effet dans le champ externe de limiter le développement du droit international. Aucun débat ne porte sur une « démocratie » entre les États. Par ailleurs, les relations transnationales, échappant aux États, se développent soit à travers des trafics mafieux, soit dans le cadre de relations commerciales ou économiques peu réglementées. Elles se règlent alors de manière transactionnelle favorable aux intérêts puissants. Elles conduisent à des différentiels de développement considérables entre régions du monde. Et le système n'ouvre pas d'espace de résistance aux plus faibles. La souveraineté de leurs États ne leur est d'aucun secours. Cette situation a engendré un phénomène opaque et multiforme de violence aveugle et diffuse, désigné approximativement comme « terrorisme ». Difficile à expliquer et à juguler, il a conduit à des réponses politiques répressives et policières et à un discours idéologique d'affrontement de civilisations.

C'est encore en conséquence de la souveraineté que la justice internationale est dénaturée par le principe du volontarisme qui laisse de nombreux litiges sans solutions et de nombreux crimes internationaux impunis. En effet, devant les juridictions internationales, la Cour internationale de justice, comme la Cour pénale internationale, les États ne se présentent qu'avec leur consentement. Et nul ne peut exiger d'un État qu'il soit traduit devant des juges sans son accord. L'immense champ des différends non réglés entre États ou des crimes impunis s'étend sous nos yeux comme conséquence inadmissible de la souveraineté. La question de

Palestine, celle du Sahara Occidental, la guerre d'Irak, auparavant les conditions d'imposition de l'embargo à ce pays, et bien d'autres questions plus réduites, comme celle des Malouines, par exemple, qui oppose l'Argentine et le Royaume-Uni ou encore celle des Spartleys entre la Chine et le Vietnam, mais tout aussi dommageables pour les relations internationales, restent sans solution. Il a fallu passer par la procédure d'un avis consultatif pour que la Cour puisse se prononcer sur le mur israélien. Et son avis est resté sans effet. Ainsi sont entretenues des pommes de discorde permanentes. Sur le plan pénal, la situation est plus grave. De multiples crimes de guerre et bien des crimes contre l'humanité restent sans suites judiciaires et bloquent les réconciliations qui ne peuvent avoir lieu sur un terrain d'impunité. Les conséquences de la souveraineté à l'intérieur de la société (le souverain s'est placé en état d'exception, ce qui a engendré des violations des droits des individus) et dans ses relations extérieures (le droit pénal international ne parvient pas à devenir effectif et n'a pas les moyens de s'attaquer à l'impunité) se combinent pour encourager la violence.

LA SOUVERAINETÉ EST UNE NOTION AMBIVALENTE. Censée protéger les peuples contre les menaces extérieures, elle peut même ouvrir dans certaines circonstances la voie de l'État-providence si l'État use de ses compétences pour assurer le bonheur social. Mais elle donne en même temps aux États les pouvoirs de répression, en sorte que les garanties démocratiques peuvent être levées au nom de ce que le souverain désigne comme l'intérêt national. Seul le droit international, en limitant les souverainetés, peut empêcher cet usage de la souveraineté. À partir de 1945, l'on a pu croire qu'il s'engageait dans cette voie. Mais l'évolution en cours est plutôt régressive. Si l'on a bien tenté depuis lors de développer les obligations internationales des États en matière de droits de l'homme et de libertés, la dérive générale du système, les inégalités grandissantes, l'arbitraire étatique ont nourri le terreau de violences aveugles. Les plus puissants y répondent par de considérables restrictions de libertés. Le *Patriot Act* pris aux États-Unis en réponse aux attentats du 11 septembre 2001 en est un exemple, mais il prend une dimension internationale dans la mesure où les États-Unis exigent des mesures du même type de la part des autres États. La démocratie est alors en recul partout au nom d'un discours sur la nécessité d'imposer la démocratie.

En dépit de ces crispations sur la souveraineté, les pouvoirs des États se restreignent, dans des proportions évidemment différentes selon les cas. Mais, nulle part, le pouvoir étatique ne contrôle de manière efficace et saine les activités exercées sur son territoire ou à partir de celui-ci. Le système est pris au piège du libéralisme tant prôné et de la pression de technologies nouvelles. Se désengageant de multiples sphères, l'État perd la main sur une part grandissante des activités ou des échanges menés par ses nationaux. Ces relations transnationales sont soit mafieuses, de plus en plus (trafics de drogue, d'armes, de femmes ou d'enfants, de travailleurs étrangers, d'œuvres artistiques ou intellectuelles, etc.), soit non interdites, mais non encadrées par un droit précis.

Cette situation, dans laquelle il manque un corpus de valeurs et de principes indérogeables qui permettrait de protéger les plus faibles, conduit aux situations dégradées que nous constatons dans certaines régions du monde. Comme les perdants se trouvent être majoritairement parmi les peuples du Sud, un antagonisme meurtrier se dessine. Le discours sur les droits de l'homme et la démocratie n'est qu'une guenille ne cachant plus que les sociétés occidentales jouent leur pouvoir et leur développement sur la violence à l'égard des autres peuples, et la violence monte en réponse.

Tout changement positif à cette situation est conditionné par une puissante évolution. Les États restent des acteurs historiques de la différenciation des sociétés qui est la richesse de l'humanité et qu'il faut préserver, et leur disparition n'est évidemment pas souhaitable. Mais le danger tient à ce qu'ils ont été définis à travers la souveraineté, cette absolutisation du pouvoir et du lien qu'ils représentaient pour intégrer un groupe humain et réguler la violence en son sein. Ce concept de souveraineté, bien qu'altéré, produit encore des effets négatifs considérables. La dignité des peuples ne passe plus par cette majesté de pacotille. Leur liberté n'en découle pas. Et les peuples aujourd'hui doivent se penser dans les identités multiples d'un monde ouvert, intensément relationnel et multiple. Il est nécessaire de débarrasser la pensée politique de la souveraineté pour aller vers l'idée de communautés politiques articulées les unes aux autres à différents niveaux : municipal, régional, national, continental et mondial, et cela sans qu'aucune soit subordonnée aux autres.

L'Europe constitue un laboratoire expérimental de pointe insuffisamment valorisé. Ses membres ont consenti à des restrictions remarquables de souveraineté, alors que l'entité commune a heureusement échappé à l'idée de se dire elle-même souveraine. La justice y est organisée sur un mode obligatoire. Et les droits de l'homme et les principes démocratiques y ont une part inconnue partout ailleurs dans le monde. Si cette expérience exceptionnelle semble avoir aujourd'hui un effet d'entraînement limité, cela tient au fait que le sentiment d'appartenance à une communauté politique originale, non exclusive d'autres

appartenances, peine à émerger. Et ce sentiment ne peut guère se développer tant que persiste l'ambiguïté d'origine sur la hiérarchie entre les valeurs des droits de l'homme et celles du libéralisme économique au sein de l'Europe.

De ce fait, l'Europe ne sert pas de moteur au changement culturel majeur nécessaire pour le monde entier. Il s'agit de penser l'action politique, les mouvements, regroupements, manifestations à des échelons divers, ceux auxquels se nouent les enjeux. Cette évolution est en cours, mais elle manque d'assises théoriques et de clarification pour les acteurs des mouvements sociaux. Les villes tissent des réseaux entre elles pour renforcer leurs objectifs. Des partis politiques commencent (très laborieusement) à émerger à l'échelle européenne. C'est au niveau mondial, alors que beaucoup d'enjeux se situent désormais sur ce plan (environnement, justice internationale, désarmement, contrôle des trafics) que la politique est absente.

La démocratie globale, que l'évolution sociale appelle impérativement, est un continent inexploré. Elle suppose de reconnaître que chaque humain est un citoyen engagé dans des solidarités complexes, et elle n'est possible que si aucun échelon d'exercice de la politique ne prétend ramener les identités multiples dont chaque individu est le siège à une obédience exclusive, réductrice de la diversité des liens. L'organisation du politique centré autour de l'État souverain a conduit à des impasses et ne permet plus de donner du sens à la société mondiale actuelle. Mais la peur, le manque d'imagination et la crispation sur des pouvoirs fragiles empêchent un renouvellement audacieux du cadre de pensée de l'organisation des sociétés. Et pourtant, le dramatique état des lieux contemporain ne nous laisse pas le choix. ●

1. Miguel Abensour, *La Démocratie contre l'État,* Éditions du Félin, 2004.
2. Ernst Kantorowicz, *Mourir pour la Patrie et autres textes,* Fayard, 2004.
3. Idith Zertal, *La Nation et la mort. La Shoah dans le discours et la politique d'Israël,* La Découverte, 2004.
4.Voir à ce propos les développements très intéressants de Jacques Derrida, *Voyous,* Galilée, 2003, notamment p. 195 *sq.*

L'ÉTAT SOCIAL, MYTHE ET RÉALITÉS

JEAN-PIERRE ESCAFFRE, JEAN LOJKINE, CATHY SUAREZ*

On ne peut comprendre les raisons de la crise actuelle de l'État social[1] sans remonter à l'ensemble très complexe des facteurs économiques, sociaux et géopolitiques qui ont engendré les trente années de relative prospérité économique entre 1945 et 1975. Ces années, communément appelées les Trente Glorieuses, étaient caractérisées par le rattrapage salarial des ouvriers et employés[2], l'explosion des couches moyennes salariées (surtout féminines), la faiblesse du taux de chômage, le haut niveau de protection sociale et un réseau des grands services publics à portée universelle et solidaire[3] (éducation, santé, logements sociaux, transports collectifs, recherche).

LES CAUSES PROFONDES DE L'ESSOR DE L'ÉTAT SOCIAL Trois processus majeurs, imbriqués, doivent être privilégiés pour comprendre l'essor de ce que l'on a coutume d'appeler l'« État social » : une intervention massive d'un État entrepreneur dans la sphère économique ; un développement très inégal sur le plan géopolitique, l'essor privilégié de nouvelles couches salariées dites « moyennes ». En fait, l'appellation « moyennes » pour ces couches sociales est mystificatrice et idéologique. C'est pourquoi nous utilisons des guillemets comme pour l'État « social » dont elles sont en grande partie issues. La situation objective (notamment les revenus) des ouvriers qualifiés, des employés et des professions intellectuelles du secteur public n'est en rien « moyenne » par rapport aux revenus des couches populaires et à ceux des fractions de la bourgeoisie patrimoniale. L'expression vise en fait à justifier le mythe politique d'une grande classe moyenne groupant 80 % des salariés au « centre », selon la stratégie politique dite « centriste » de Valérie Giscard d'Estaing ou de Jacques Delors. La paupérisation de ces couches sociales, notamment à partir des années 80, va invalider complètement cette appellation de « classe moyenne ».

1. Une intervention inédite de l'État et du secteur public Le financement massif par l'État (par le biais des impôts) et par la Sécurité sociale (grâce aux cotisations sociales[4]) des grands services publics collectifs (école, recherche, santé, protection sociale, culture, transports collectifs, communication, logements sociaux, équipements collectifs urbains) transforme de façon significative les conditions de fonctionnement du système capitaliste. Il ne s'agit donc pas d'un simple « accompagnement social » d'une croissance capitaliste qui serait considérée comme un processus exogène, voire naturel. En effet, la crise mondiale du capitalisme des années 30 a été résolue durant les Trente Glorieuses en partie, grâce à la dévalorisation massive de ce capital public, au profit de la mise en valeur du capital privé, mais aussi à travers les avancées sociales remarquables permises par les services publics. C'est cette ambivalence complexe de l'État « social » capitaliste et de ses tenants qu'il nous faut essayer de comprendre, si l'on veut se donner les moyens d'expliquer la défaite des forces progressistes mondiales dans les années 80, mais aussi se donner les raisons d'espérer aujourd'hui un retournement du rapport de forces mondial entre capital et travail.

2. « État social » : une notion ambiguë. L'État social s'avance masqué. Parler d'« État social », comme le fait par exemple Robert Castel (ou de *Welfare State*[5] comme les Anglo-Saxons), est préférable à la simple référence à un « État-providence », qui sous-entendrait une sorte de charité publique à l'égard de salariés passifs, alors qu'il s'agit d'acquis sociaux obtenus souvent de haute lutte. Ce que ne prennent pas en compte les théories consensuelles de la régulation fordienne (Boyer, Aglietta) qui

* J.-P. Escaffre est maître de conférences habilité en gestion de la santé à l'université Rennes-II ; Jean Lojkine est sociologue, directeur de recherche émérite au CNRS. Dernier ouvrage paru *Nouvelles Luttes de classes* (sous la direction de, avec Pierre Cours-Salies et Michel Vakaloulis), Actuel Marx Confrontation PUF, 2006 ; Cathy Suarez est docteur en économie de la santé et travaille au secteur « santé protection sociale » à la CGT.

réduisent ces conquêtes sociales à des « compromis » institutionnalisés censés fonder la *collusion* du mouvement ouvrier avec le patronat, et l'*intégration* des salariés dans un nouveau modèle de régulation capitaliste. La notion d'État social implique un socle commun de règles sociales (droit du travail, protection sociale, accords collectifs d'entreprises…) et de droits d'accès aux grands services publics qui ont assuré aux salariés « ayants droit » (tous n'en ont pas bénéficié) un certain « bien-être » aujourd'hui remis en cause. Mais, dès le départ, cette notion est marquée par sa genèse historique très ambivalente. Le concept d'État social *(Sozialstaat)* vient en effet de Bismarck pour qui la mise en place d'une protection sociale était aussi destinée à étouffer l'essor politique du parti social-démocrate alors interdit, et à intégrer le mouvement ouvrier allemand (ce qu'il a en partie réussi). Même en écartant cette genèse ambivalente, la notion d'« État social » reste très réductrice pour deux raisons majeures : d'une part, elle occulte son imbrication avec la sphère économique ; d'autre part, le mythe de la neutralité de l'État arbitre masque sa fonction idéologique.

En premier lieu, cet État dit « social » n'est pas extérieur à la sphère économique ; il est, au contraire, caractérisé par une intervention « économique » majeure de l'État sur le fonctionnement du capital. Il s'agit alors d'un type bien précis de régulation économique capitaliste axée sur la mise en œuvre d'une économie mixte caractérisée par une division du travail entre État, secteur public et secteur privé. Mais cette division du travail ne met pas fin aux tensions et aux conflits entre le travail et le capital, même si ce fut en partie le cas pour l'Europe du Nord sociale-démocrate durant cinquante ans après la Seconde Guerre mondiale ; le « compromis » institutionnel institué par la social-démocratie n'a pas supprimé la contradiction intrinsèque au capitalisme entre socialisation et privatisation, entre la logique des services publics (dominée par les missions d'intérêt général et le service rendu aux populations) et la logique du marché (centrée sur la recherche du profit).

La période actuelle a mis fin à ce pseudo-« consensus social » fondé sur la croissance capitaliste des Trente Glorieuses ; la financiérisation du capitalisme et l'essor des politiques néolibérales ont sapé les fondements de ce que certains économistes marxistes ont appelé le « capitalisme monopoliste d'État ». Tout l'édifice de la théorie du « capitalisme monopoliste d'état[6] » était fondé, en effet, sur le développement de monopoles étatiques dans des secteurs clés de l'économie (industrie, banques) et de services publics (santé, formation, logement, moyens de communication, recherche) qui agissent non seulement sur les conditions sociales de « reproduction de la force de travail » des salariés, mais aussi comme des « conditions générales » de l'accumulation du capital[7], ce que ne voient pas du tout les théoriciens de la « régulation salariale », comme Robert Boyer ou Michel Aglietta.

Dans son ouvrage théorique majeur, Michel Aglietta[8] fonde en effet la sortie de la crise capitaliste des années 30 et la nouvelle régulation capitaliste après la Seconde Guerre mondiale, sur la seule redistribution des fruits de la croissance en faveur du salariat, et sur « l'abaissement sur longue période du coût social de reproduction de la force de travail » grâce à la « socialisation de la consommation » et à la généralisation du salariat. Mais Aglietta ne voit dans les grands services collectifs (santé, éducation, culture, information) que des « moyens de consommation collectifs ». Il n'y voit pas une révolution technologique majeure (la révolution informationnelle) des rapports de production capitalistes, qui va stimuler une nouvelle phase d'accumulation capitaliste jusqu'à la crise actuelle. De même, l'hypothèse qu'il développe d'une issue à la crise du fordisme, qu'il nomme le *néo-* ou *postfordisme*, est réduite à la « socialisation massive des conditions de vie », à un « remodelage de la norme sociale de consommation » *via* les nouveaux « moyens de consommation collectifs ». Nous pensons, au contraire, que la prolongation de la crise du système actuel, malgré les transformations du mode de production, est d'abord due à la crise d'efficacité du capital face aux exigences nouvelles de la révolution informationnelle ; crise d'efficacité dont le symptôme négatif est la tendance à la financiarisation mondiale du capital, aux dépens des investissements productifs.

L'État social a été aussi, par conséquent, l'acteur économique majeur[9] du développement de la révolution informationnelle à travers l'essor des grands services publics (école, santé, travail social, communication). Et, par là même, il n'est pas seulement, comme on a pu le dire, l'instrument docile des intérêts de la classe dominante, la « béquille » du capital, l'« État des monopoles », il est aussi et tout autant l'expression de la contradiction fondamentale entre la socialisation des forces productives et les rapports de production capitalistes ; la socialisation étatique ou publique de la production et de la consommation contient en elle-même les germes d'une contradiction fondamentale avec la logique de l'accumulation privée du capital. Ainsi le concept même de « Sécurité sociale », tel qu'il est formulé en 1945, implique l'existence d'une banque sociale non marchande qui ne transforme pas les cotisations collectées en capital pour l'accumuler, mais, au contraire, les répartit immédiatement auprès

des prestataires et des usagers. La Sécurité sociale constitue donc une forme de dépassement du salariat capitaliste et de la coupure entre le Social et l'Économique, dans la mesure où cette banque sociale non marchande n'investit ni ne spécule sur les cotisations rassemblées. Elle les répartit immédiatement auprès des prestataires, non pas en fonction du travail de chacun, ni même en fonction de sa cotisation (et donc de son revenu), mais suivant une mutualisation des contributions salariales et patronales, s'inscrivant dans la logique d'une solidarisation des risques sociaux[10]. La protection sociale est, en effet, un pacte fondamental dans les pays civilisés. Elle marque une solidarité entre les actifs et les retraités, entre les bien-portants et les malades, entre les salariés et les chômeurs…

Reste ensuite à analyser la manière dont cette révolution institutionnelle a été réappropriée par les différents acteurs en présence : représentants des salariés, salariés eux-mêmes, représentants des patrons, État. L'État dit « social » apparaît en tout cas ici comme un État « économique », expression toujours plurielle, et donc ambiguë, d'un rapport de forces entre capital et travail, mais aussi – à l'intérieur du capital lui-même – entre accumulation privée et répartition socialisée.

Mais l'État social n'est pas seulement un acteur économique, c'est aussi une énorme force idéologique. L'« État social » est un dispositif idéologique et politique destiné à intégrer et à « pacifier » les organisations du mouvement ouvrier, à étouffer toute velléité de révolte des classes dominées. Deux exemples : les lois sur la protection sociale que Bismarck a fait voter par le Reichstag entre 1883 et 1889 ; les lois sur la laïcité et l'école de Jules Ferry.

Les lois sur la protection sociale que Bismarck fait voter entre 1883 et 1889, alors que le parti social-démocrate a été interdit, ont un double objectif : assurer la formation d'une classe ouvrière apte à mettre en œuvre la révolution industrielle ; couper l'herbe sous les pieds du mouvement ouvrier allemand en plein essor, en faisant de l'« État social » le garant – despotique – de la protection sociale de la classe ouvrière.

L'opposition traditionnelle entre le système de financement de la protection sociale par les cotisations sociales promu par Bismarck et le système de financement étatique (par le budget) promue en Angleterre par Beveridge cachent l'essentiel : la nature autoritaire de ces systèmes de protection sociale où les assurés sont considérés comme des citoyens passifs, assistés par l'État ou son équivalent bureaucratique. La gestion prétendument autonome des caisses locales par les syndicalistes eux-mêmes ne doit pas faire illusion : elle est en fait encadrée et étroitement contrôlée par l'État et par le patronat. En Allemagne, la fondation par Lassalle de la social-démocratie reposa sur une subordination acceptée à ce qui fut justement appelé l'« État social ». En France, l'élan autogestionnaire de la Libération fut rapidement brisé par l'étatisation de la Sécurité sociale décrétée par la majorité parlementaire et par la haute fonction publique. « La haute fonction publique est réticente devant ce qu'elle estime être un démembrement de l'État […]. Alors que la CGT insiste en permanence sur le fait que les organismes de sécurité sociale sont des organismes privés à statut mutualiste et se bat contre l'étatisation des caisses, la tutelle de l'État est posée dès le départ et ira s'alourdissant jusqu'en 1967. C'est ainsi que, contrairement aux vœux de la CGT, l'ordonnance de 1945 fait de la caisse nationale de Sécurité sociale non pas un organisme mutualiste, mais un établissement public à caractère administratif avec un conseil où les représentants des travailleurs sont en minorité[11]. »

Cette conception autoritaire, étatiste, de la protection sociale supposait, par ailleurs, une démobilisation des salariés, socialement intégrés, politiquement passifs, détournés de toute velléité de révolte contre la classe dominante. Dans ses Mémoires, Bismarck dira : « Messieurs les démocrates joueront vainement de la flûte lorsque le peuple s'apercevra que les princes se préoccupent de son bien-être[12]. » Dans un discours du 18 mars 1882, il écrivait : « J'estime que c'est pour moi un avantage extraordinaire d'avoir 700 000 petits rentiers, précisément dans les classes qui, sans cela, n'ont pas grand-chose à perdre et croient à tort qu'elles auraient beaucoup à gagner à un changement. » Cette citation est due à Dominique Strauss-Kahn[13]. Et pourtant, paradoxalement, DSK estime que ces lois « destinées à détourner les ouvriers des tentations révolutionnaires ne changent rien à l'affaire », autrement dit au fait que ces lois feraient partie d'un « univers commun » à l'« État-providence » européen.

Est-ce si sûr ? Les institutions de solidarité collective nées en Europe ont-elles le même sens quand elles relèvent d'une conception étatiste et centralisée qui exclut l'initiative citoyenne (Bismarck pour l'Allemagne, Beveridge pour la Grande-Bretagne) ou, au contraire, quand elles relèvent des luttes sociales, dans la tradition du mutualisme syndical, comme en France ? La notion d'État-providence ou d'État social à laquelle renvoie DSK efface au contraire cet enjeu et ces options contradictoires, entre une mesure étatique « octroyée » par la classe dirigeante et une conquête sociale cogérée par les partenaires sociaux eux-mêmes. On mesure mieux ici toute la distance qui sépare cette conception étatiste et la conception autogestionnaire de la Sécurité sociale issue du Conseil national de la Résistance en 1945. On rappel-

lera aussi le débat décisif qui marqua les débuts du syndicalisme français, partagé entre la tendance « libertaire » et la tendance « centralisatrice ».

Comme le rappelle Jean Jaurès, « Les uns étaient surtout préoccupés d'assurer l'autonomie, la vie spontanée des petits groupes locaux, les autres désiraient surtout unifier le mouvement ouvrier[14]. » Jean Jaurès proposa à la CGT une synthèse non étatiste, grâce à l'élection dans chaque atelier, dans chaque usine, de délégués pris dans l'usine ; en même temps, il est fait appel, à travers un vote des salariés, au concours du syndicat et à ses militants pour coordonner les actions et les négociations avec le patronat. Même débat en Allemagne entre les socialistes « étatistes » comme Lassalle, très proche de Bismarck, et les socialistes anti-étatistes partisans d'une gestion autonome par les salariés des caisses d'assurance sociale[15].

Deuxième exemple, les lois laïques de 1879-1889 votées par la IIIe République française, après la défaite de la Commune de Paris. Là aussi, ces lois qui construisent l'« État social » français ont un double objectif : former les ouvriers pour les adapter aux exigences de la révolution industrielle, mais aussi « éduquer la classe ouvrière », l'intégrer aux valeurs de la République bourgeoise, la détourner des idéaux révolutionnaires propagés par le mouvement socialiste, expérimentés par la Commune de Paris.

C'est à ce propos que Paul Nizan cite Jules Ferry : « L'État s'occupe de l'éducation pour y maintenir une certaine morale d'État. » Si l'État restait indifférent, note Nizan, on aurait alors la situation suivante, décrite ainsi par Jules Ferry : « D'une part, l'institut des Jésuites à l'usage des amis de l'Ancien Régime, mais ne vous étonnez pas de voir naître d'autre part à Paris ou dans quelque autre grande ville, d'autres écoles professionnelles, peut-être, ou des écoles d'apprentissage, dans lesquelles les vaincus de nos dernières discordes auront certainement le droit de faire instruire leurs enfants à eux, non point d'après l'idéal qui remonte au-delà de 1789, mais en vue d'un idéal emprunté à des temps plus récents. Par exemple à cette époque violente et sinistre comprise entre le 18 mars et le 24 mai 1871[16]. »

Certes, et fort heureusement, il y a toujours loin entre le projet politique d'une classe dirigeante et l'usage réel, beaucoup plus contradictoire qui sera fait de ces lois sur l'éducation du peuple. Comme l'a noté Antonio Gramsci, il n'y a pas d'hégémonie « réussie » sans contre-hégémonie, pas de culture dominante sans contre-culture, et pas de dépassement véritable de la culture dominante sans qu'auparavant soient conquis par la nouvelle classe montante les appareils hégémoniques que sont les grands services publics de l'éducation, de la culture, de la santé, de la communication… Cette conquête commence par l'appropriation par les classes populaires des institutions éducatives : apprentissage des savoirs et savoir-faire, mais aussi pratiques de contournement, de réappropriation sociale et politique de ces savoirs. E. P. Thomson le montrait déjà à propos de l'encadrement idéologique du prolétariat naissant par les pasteurs méthodistes, enseignement ultra-conservateur de l'Ancien Testament réinterprété, retourné sous la pression des luttes sociales[17].

Il n'empêche que le poids initial donné à l'orientation politique et idéologique d'une institution, destinée particulièrement aux « enfants du peuple », pèse sur la conscience sociale de tous, y compris de ceux qui cherchent à s'en émanciper… mais sont en même temps marqués, imprégnés par une idéologie dominante, étatiste, autoritaire, délégataire et machiste.

Cette différenciation des formes politiques de l'« État social », depuis la forme centralisée et étatiste jusqu'aux formes les plus décentralisées et les plus autonomes, traduit d'une certaine manière les différents rapports de force entre classes dominées et classes dominantes, rapports qu'exprime chaque forme particulière d'institution sociale ou politique. Nous utiliserons par conséquent avec une grande prudence la notion d'« État social », entre guillemets, pour bien signifier l'ambivalence radicale de cette expression qui concerne des formes institutionnelles divergentes, voire contradictoires.

Si la notion d'« État social » est extrêmement ambivalente, la notion de « capitalisme monopoliste d'État » a, elle aussi, une double limite : d'une part, elle a tendance à écraser l'autonomie relative d'un État qui, loin d'être seulement un instrument aux mains de la classe dominante, est aussi l'expression d'un rapport de forces dans la lutte des classes ; d'autre part, la théorie du CME confond étatisation et socialisation, qui peut être démocratique, décentralisée, fondée sur la participation des usagers. Nous ne pouvons ici développer une analyse critique qui serait nécessaire des illusions étatistes et centralisatrices qui sont présentes dans la théorie du CME forgée par Hilferding et Lénine : le CME avait été conçu comme l'« antichambre » du socialisme, avec tous les amalgames qui confondaient le socialisme et l'économie de guerre prussienne. La sous-estimation du rôle de la mobilisation et de l'intervention de masses dans le passage au socialisme pèse lourdement sur la théorie du CME, malgré les efforts de Lénine durant la NEP.

3. Un développement très inégal de l'« État social » L'« État social » se révèle être une réalité relative sur bien des aspects. Ainsi, ce que l'on a appelé le « plein emploi » des Trente Glorieuses « laissait de côté des millions de

femmes ; il ne concernait pas le monde rural […], il s'accommodait enfin de l'exploitation du tiers monde et du sous-emploi de centaines de millions de personnes sur la planète. Il s'est ensuite montré très fragile dès que sont apparues les premières manifestations de la crise à la fin des années 60 : précarisation, stress, marginalisation, pressions morales, exclusions[18] ».

L'« État social » n'a pas concerné, en effet, toute la planète. Il s'agit même plutôt d'une exception géopolitique très particulière. Le développement des services publics s'avère ainsi dès le départ très inégal. Il consacre la division mondiale entre le capitalisme développé où se concentre l'essor des « États sociaux », d'une part, les pays sous-développés dominés par les multinationales des pays riches, d'autre part. Les raisons de ce développement très localisé, très concentré sur un petit nombre de pays (É-U, Japon, Europe occidentale) sont à la fois géopolitiques et sociopolitiques. Des raisons géopolitiques : il s'agit du grand défi qui oppose, après 1945, Est et Ouest, système capitaliste et système soviétique, comme le montre en particulier l'investissement massif des É-U en Allemagne, au Japon et en Europe occidentale, tout le long du rideau de fer, *via* le plan Marshall.

Les raisons sociopolitiques renvoient aux rapports de force politiques internes entre capital et travail. Diverses pressions et interventions des mouvements ouvriers à l'intérieur des États occidentaux développés vont pousser la classe dirigeante à chercher des compromis sociaux dans un rapport de forces qui ne lui est pas toujours favorable. Citons à ce titre les actions syndicales aux É-U et les pressions sur la scène politique qui aboutiront au plan Marshall ; les actions des social-démocraties en Europe du Nord ; celles des partis communistes et de leurs relais syndicaux en France et en Italie. Bien avant l'existence même de l'URSS, il ne faut pas oublier que la puissante social-démocratie allemande exerça une pression politique indirecte sur le pouvoir politique dès le XIXe siècle, au point de conduire Bismarck à faire voter par un Parlement très conservateur entre 1883 et 1889 un système d'assurances sociales générales. On notera la même pression politique ancienne du mouvement ouvrier, dans un autre contexte politique (plus démocratique) en Europe du Nord, en Grande-Bretagne, en France et en Italie.

Mais ce rapport de force entre les mouvements ouvriers occidentaux et les classes dirigeantes (que traduit alors la part croissante de la valeur ajoutée qui va aux salaires) reste circonscrit dans une division politique implicite entre le Social et l'Économique. La gestion économique des entreprises et de l'État reste implicitement monopolisée par la classe dirigeante, hors de portée de la contestation sociale, pour la majorité des dirigeants du mouvement ouvrier. Pour le PCF comme pour la CGT, le rôle des organisations du mouvement ouvrier est essentiellement de veiller à la « répartition » de la valeur ajoutée (et donc à l'augmentation des salaires), non à sa création et à son mode de gestion[19].

4. L'essor, privilégié, mythifié, de la « classe moyenne » L'« État social » a généré dans les pays où il s'est développé un accroissement historique massif des couches dites « moyennes », par l'intermédiaire d'une expansion sans précédent des fonctions sociales des États dont celle des monopoles publics. En termes économiques, cela s'est traduit simplement par une nouvelle répartition des richesses produites dans ces pays, qui a créé une dynamique liant intimement le progrès scientifique et technologique, le développement de la formation et la protection sociale, une grande partie du financement de la protection sociale reposant sur les revenus de ces couches moyennes. Par contre, dans les pays où cette répartition de la valeur ajoutée ne s'est pas réalisée, où les richesses sont restées concentrées entre les mains d'une petite élite qui a monopolisé un pouvoir généralement autoritaire (pays ibériques, Amérique du Sud, Asie du Sud-Est, Afrique), cette dynamique économique liée au développement des services publics ne s'est pas enclenchée.

L'essor de cette « classe moyenne » était en fait censé faire barrage à l'émancipation politique de la classe ouvrière « organisée » et de ses diverses représentations politiques partisanes et syndicales. Concrètement, l'essor de la « classe moyenne » comme mythe et comme projet politique (un grand groupe central de salariés et d'indépendants aux revenus moyens censés bénéficier des retombées des années de croissance économique) aura deux grands supports idéologiques :

– la construction dans les entreprises privées de l'image du « cadre », collaborateur du patron, délégataire de son autorité, bénéficiant d'un pacte de confiance qui se traduit par une quasi-sécurité d'emploi, de carrière, de protection sociale et de retraite ;

– le développement dans la fonction publique de professions intellectuelles diplômées censées assurer l'encadrement social des catégories populaires par l'« État social » (enseignants, soignants, travailleurs sociaux, personnels de l'information et de la culture).

LA REMISE EN QUESTION DU MODÈLE D'ÉCONOMIE MIXTE PUBLIC-PRIVÉ (ANNÉES 70) La crise des services publics a, elle aussi, des causes multiples et liées qu'il importe de ne pas isoler de façon mécaniste en privilégiant soit le facteur économique, soit le facteur politique. On peut, en effet, être tenté de mettre en avant soit la crise économique

capitaliste qui se déclenche à partir de 1969 (crise de la mise en valeur du capital, crise de sa profitabilité ou crise de suraccumulation), soit tout simplement la crise (dès 1975) et l'effondrement de l'URSS (dès 1989) qui aurait enlevé la principale « motivation » des politiques occidentales en faveur de l'État social et des couches moyennes salariées (il n'y aura plus de nouveau plan Marshall).

En réalité, on assiste à trois bouleversements imbriqués : la remise en cause des politiques keynésiennes des années de croissance capitaliste, la crise du bloc soviétique (puis son effondrement) et enfin, ce qu'il ne faut surtout pas oublier car il s'agit du facteur sociologique déclenchant, la rupture de ce que certains économistes appellent le « compromis fordien[20] » et que nous appellerons pour notre part la remise en cause par la classe dirigeante de la division implicite entre le Social et l'Économique[21]. La division public/privé, qui fonde l'« économie mixte » capitaliste peut avoir plusieurs formes et plusieurs orientations contradictoires, selon la phase capitaliste considérée. Ainsi, durant les trente ans de croissance capitaliste (1945-1969), cette division a été marquée par une intervention décisive de l'État entrepreneur et par un important secteur public (dans les secteurs clés technologiques), dans le but de redynamiser le secteur capitaliste privé. Dans un second temps, après le déclenchement de la crise structurelle vers 1969, on va assister partout dans le monde à une vague de privatisation des anciens secteurs publics, à une diminution drastique des budgets publics et à une réorientation du rôle de l'État, qui d'entrepreneur devient régulateur (social), afin d'« accompagner » les restructurations d'entreprises.

1. L'effondrement du bloc soviétique et le démantèlement simultané des services publics et des politiques publiques dans les pays européens situés le long du rideau de fer Depuis la Seconde Guerre mondiale, les relations économiques internationales et les régulations étatiques internes ont été largement imprégnées par les rapports Est-Ouest. On peut retenir deux dates essentielles : 1975 et 1989.

- **La période de la guerre froide (1954-1975)** Jusqu'en 1975, l'URSS et ses alliés connaissent une croissance économique continue, une amélioration sensible des niveaux de vie (certes inférieurs à ceux de l'Ouest, mais qui donnent l'impression d'un rattrapage) et une expansion idéologique sur tous les continents. Dans le même temps, on note à l'Ouest l'arrivée à maturité des principales multinationales à dominante américaine, qui se heurtent aux limites imposées par le bloc soviétique.

Durant cette période, les États occidentaux ont adopté des stratégies dans l'ensemble assez bien coordonnées. On observe ainsi une augmentation accélérée de leurs budgets militaires directs et indirects ; en même temps, on assiste à la croissance de couches intellectuelles salariées (dites « moyennes ») relativement aisées, donnant à l'Europe occidentale une image forte de prospérité naturelle. Certains mécanismes de la Communauté économique européenne ont joué un rôle déterminant, ce qui explique la pseudo-supériorité économique allemande (de la RFA), bien que les salaires y soient plus élevés. N'oublions pas enfin le financement partiel (environ un tiers) du niveau de vie de ces couches sociales occidentales par les régions périphériques des pays en voie de développement (baisse des cours des matières premières, accroissement des dettes canalisées essentiellement par le FMI, compétition idéologique, etc.).

La réponse du bloc soviétique a consisté à accroître à son tour les dépenses militaires, ce qui a freiné considérablement la croissance des niveaux de vie. Comme toujours, le développement dans le bloc soviétique d'un complexe militaro-industriel budgétivore qui a parasité toute l'économie s'est traduit par un freinage forcé des perspectives de développement social et par une démotivation des populations. Il s'en est ensuivi une énorme frustration exacerbée par les images idéalisées de la société de consommation occidentale. L'implosion sociale était alors inévitable. Dès le milieu des années 80, des lézardes apparaissent dans le système soviétique, entraînant la chute du mur de Berlin en 1989. Plus durement encore, la guerre du Golfe a produit l'image révélée de la reddition internationale du « bloc de l'Est ». Il apparaît alors clairement que l'URSS a perdu la guerre moderne de l'ère nucléaire. Un nouvel ordre s'impose, orchestré par la puissance américaine, face à une Europe divisée.

- **L'implosion de 1989** La chute du mur de Berlin amorce la stratégie dite de « globalisation » qui va avoir des conséquences lourdes sur le financement de la protection sociale en Europe et qui explique les orientations politiques prises ces vingt dernières années, concernant les retraites, l'emploi et la santé.

On observe notamment six processus politiques liés :

– un freinage de la croissance des dépenses militaires, jusqu'à ces toutes dernières années où l'on perçoit une remontée sensible sur tous les continents ;

– des tentatives de maîtrise des pressions migratoires en provenance des pays en voie de développement et des pays de l'Est ;

– une industrialisation rapide des régions potentiellement les plus dangereuses, surtout en Asie (croissance fulgurante des « dragons » depuis cette date, tous situés autour de la Chine et du Vietnam) et de certains pays de l'Est. Cette industrialisation s'est faite essentiellement par l'apport de capitaux en provenance de

l'Union européenne (seule région où l'épargne mobilisable est abondante[22]) ;
– une prise en charge des politiques économiques par les conseils d'administration des grands groupes transnationaux (intégration économique des espaces territoriaux), qui contrôlent dans le même temps la circulation des capitaux, avec une nette dominance des grands groupes américains ;
– un déclin relatif du rôle de régulateur économique des États nationaux, dont la fonction se cantonne désormais à celle de régulateur social local (fonction d'accompagnement) ;
– enfin on assiste au démantèlement progressif des couches dites « moyennes » désormais inutiles dans les pays industrialisés européens. La difficulté politique consiste désormais à gérer une paupérisation relative socialement acceptable, d'où l'essor de la social-démocratie, pourtant largement discréditée avant la guerre.

2. Stratégies néolibérales de démantèlement et de privatisation des services publics Le néolibéralisme renvoie aux politiques publiques visant à faire des lois du marché, de la libre concurrence, le régulateur principal de l'économie et de la société. L'intervention de l'État doit simplement assurer une protection minimale (un « filet de sécurité ») aux « exclus » du système. Ainsi, comme on va le voir dans le domaine de la santé publique et de la protection sociale, on passe de l'assurance sociale à l'assistance sociale. L'assurance sociale implique la solidarité de tous les actifs et de toute la population, l'assistance implique pour les libéraux une aide momentanée aux seuls « exclus », pour permettre une réinsertion dans le marché du travail qui reste le grand régulateur.

Contrairement à une conception paternaliste de la charité qui est récusée, l'« assistance positive » vise d'abord à redonner aux exclus leur « autonomie » individuelle dans le travail : le *Welfare* devient le *Workfare*. Le maître mot du néolibéralisme – là où son pouvoir de séduction idéologique est le plus grand –, c'est, en effet, le postulat de l'autonomie individuelle, de la « responsabilité » individuelle de chacun, riche ou pauvre, face à un environnement naturellement aléatoire et imprévisible. Tous les services publics sont réorientés en fonction des normes universalisées de l'entreprise capitaliste : critères de rentabilité, de performance, de productivité. Sur le plan des politiques publiques, le néolibéralisme préconise la maîtrise prioritaire de l'inflation (et non de l'emploi), la réduction systématique des budgets publics, la réduction systématique des « coûts » de l'offre dans les services publics. En revanche, la réponse aux besoins collectifs de la population, leur planification ne sont plus des objectifs prioritaires, dans la mesure où c'est au marché de prendre en charge les demandes diversifiées des usagers, en fonction de la loi de l'offre et de la demande.

La stratégie de globalisation *libérale* va remettre en cause la division entre public et privé, entre capital dévalorisé (destiné à assurer le financement de l'État social) et capital mis en valeur (destiné à la spéculation financière). C'est la fin d'une régulation politique fondée sur une croissance relativement productive du capital et sur une répartition de la valeur ajoutée créée qui bénéficiait relativement aux ouvriers protégés par les conventions collectives et aux nouvelles couches moyennes salariées.

Après la chute du mur de Berlin, l'entretien des couches « moyennes » salariées, très majoritairement liées aux activités étatiques et aux monopoles publics, devient inutile : la récupération des valeurs ajoutées réparties devient une priorité pour la finance internationale (d'où les campagnes idéologiques contre l'État-providence[23]). Cela se traduit concrètement par un freinage sensible des salaires, par les privatisations des monopoles publics, par les « dégraissages » de l'État réduit à son rôle régalien (armée, police, assistance sociale). Dès lors, le gros du financement de la protection sociale, qui reposait sur ces couches sociales, connaît des problèmes « insurmontables », de même que la recherche scientifique et technologique à long terme.

L'implosion des pays de l'Est en 1989 va bouleverser considérablement l'équilibre géopolitique mondial et marque une étape supplémentaire vers la mondialisation capitaliste sous l'impulsion des États-Unis. En effet, la stratégie de domination américaine demande des moyens considérables, que ce pays seul ne peut assumer malgré sa puissance économique. D'où sa stratégie de récupération de moyens financiers dans le monde, et tout particulièrement en Europe. Les États-Unis connaissent en effet eux aussi un « papy-boom », qui va entraîner des ventes massives de placements boursiers gérés par des fonds de pension, dont une partie a été placée en Europe. Or, dans la conjoncture boursière actuelle plutôt morose, il est difficile pour les nouveaux retraités américains ayant opté pour la capitalisation de vendre leurs titres au prix fort pour financer leur retraite (l'offre de titres boursiers étant supérieure à la demande).

D'où les fortes pressions des États-Unis pour un démantèlement suffisant et rapide des systèmes de protection sociale européens (l'Europe est la seule région encore capable de dégager massivement de l'épargne dans le monde). Le but est *in fine* de les transformer en systèmes assurantiels (santé et retraite par capitalisation) qui permettront de créer une demande de titres financiers et de relancer ainsi les indices boursiers. Les

dirigeants politiques qui vantent un tel système de financement par capitalisation omettent de nous dire à qui les Européens vendront leurs titres, dans une vingtaine ou une trentaine d'années : aux Africains, aux Indiens ou encore aux Chinois ? Compte tenu du fort potentiel démographique et de croissance économique de ces pays, ces derniers ont cependant tout intérêt à opter pour un système de financement par répartition, ce qu'ils ne manqueront pas de faire, et les indices boursiers s'effondreront de nouveau, à coup sûr. Il y a fort à parier que les Européens seront alors les grands perdants de l'histoire.

Le déficit historique de la balance commerciale américaine, doublé actuellement par un déficit budgétaire d'un niveau identique, oblige les États-Unis à importer massivement des capitaux afin de compenser le déficit commercial et d'éviter ainsi un dégagement de la confiance internationale vis-à-vis du dollar[24]. Mais où chercher ces capitaux ? Quasi uniquement en Europe. Cette ponction de l'épargne européenne est obtenue par deux leviers : la politique des institutions financières européennes et l'attraction de Wall Street sur les marchés financiers mondiaux.

On force tout d'abord l'Union européenne à ne pas puiser dans ses propres ressources d'épargne. La Banque centrale européenne a un rôle réduit : surveiller le taux d'inflation (afin de ne pas dévaloriser cette épargne par rapport au dollar) ; tandis que le traité de Maastricht empêche les États de puiser dans cette épargne par des déficits trop importants. On maintient ensuite la dépendance des places boursières européennes vis-à-vis de celle de Wall Street, ce qui a incité les financiers européens à détourner une partie importante de l'épargne européenne vers les É-U[25] qui l'ont investie massivement dans les secteurs industriels stratégiques, accentuant ainsi le différentiel économique et militaro-industriel entre les deux rives de l'Atlantique. D'où la quasi-stagnation des investissements en Europe, ce qui contribue au chômage massif et, par ricochet, aux déficits des régimes sociaux aussitôt accusés d'être des systèmes archaïques à dépasser.

La nouvelle phase de financiarisation du capital des années 1990-2000 aboutit ainsi à des tentatives croissantes de privatisation du capital public dévalorisé, notamment les énormes fonds sociaux constitués par la protection sociale. En effet, la Sécurité sociale en France représente 30 % du PIB, soit 305 milliards d'euros en 2005 qui n'entrent pas dans la circulation internationale des capitaux et que tentent de récupérer maintenant les fonds de pensions anglo-saxons.

3. Détachement des classes appui de l'« État social » Reste à bien analyser les répercussions politiques de cette rupture du compromis social qui liait implicitement la classe ouvrière organisée et les couches moyennes à l'État. La mise en place d'une régulation néolibérale (déréglementation généralisée des services publics, privatisation, précarisation des statuts, chômage de masse) provoque le détachement des classes appui et une vague de mouvements sociaux revendicatifs (cheminots, soignants, électriciens, postiers, enseignants, étudiants, chercheurs, intermittents du spectacle et aujourd'hui salariés des entreprises privées) dont il est encore difficile d'évaluer la portée politique : poussée populiste ? Ou radicalisation antilibérale ?

Quoi qu'il en soit, ces mouvements sociaux obligent à nuancer les thèses catastrophistes qui naturalisent la vague des politiques néolibérales, comme s'il s'agissait de la fin de l'histoire et d'une fatalité naturelle. Dans les pays d'Europe occidentale, et particulièrement en France (compte tenu de son histoire), on assiste à une forte résistance des couches populaires et moyennes contre les politiques néolibérales, comme on l'a vu lors du référendum sur la Constitution européenne en mai 2005, lors des élections allemandes en septembre 2005 ou lors des élections néerlandaises en décembre 2006. En même temps, les luttes pour défendre et promouvoir la solidarité collective (des services publics, des retraites, de la protection sociale) contre l'individualisme ou la concurrence sans limites du marché se heurtent aux obstacles culturels qui opposent couches populaires et couches intellectuelles salariées (inégalités sociales à l'école, dans l'accès à l'habitat, individualisation croissante, conséquence de la précarisation de l'emploi et de la déstructuration du lien social).

En Europe, les couches moyennes (mais aussi une partie des couches ouvrières à statut dans les pays anglo-saxons) ont longtemps été séduites par l'attrait des retraites ou de la protection sociale par capitalisation individuelle (voir les succès de la politique Thatcher). Ce, jusqu'au retournement de la conjoncture économique, qui s'est traduit par les faillites de certains fonds de pension et par la paupérisation des couches moyennes touchées à leur tour soit par le chômage de masse, soit par la précarisation de leur statut. Reste à traduire politiquement cette « révolte sociale » dont l'ambivalence est d'autant plus grande que les organisations politiques et sociales des salariés n'ont pas été en mesure aujourd'hui de proposer des politiques publiques alternatives attractives, qui ne soient pas simplement la défense du système mis en place il y a quarante-cinq ans. ●

1. Cet article est extrait d'un ouvrage à paraître : *Alternatives pour la santé,* de Jean-Pierre Escaffre, Jean Lojkine et Cathy Suarez.

2. Voir les travaux de Louis Chauvel (« Le retour des classes sociales ? », *Revue de l'OFCE*, n° 79, Paris, 2001). Le rapport entre le dixième le

plus modeste et le dixième le plus riche est de 1 à 8,5 dans les années 50 ; il passe à 1-3,5 au début des années 80, avec la montée en puissance du SMIC, la retraite, la protection sociale généralisée. L'expansion corrélative des couches salariées dites moyennes ne doit pas occulter ce changement majeur pour les couches ouvrières et populaires, d'autant plus qu'une partie des couches populaires est souvent amalgamée avec les couches dites « moyennes ».

3. Avec des limites dans l'accès à ces services publics (ségrégation sociale, urbaine, scolaire, sanitaire) qui renvoient aux clivages de classe que les services publics insérés dans le système capitaliste n'ont pu effacer. En même temps, la comparaison entre ces services publics européens et la situation des pays en voie de développement, voire des É-U, montre l'impact décisif de ces services publics sur la situation des couches populaires.

4. La Sécurité sociale est certainement le meilleur exemple au départ de la distinction entre étatisation et financement public non étatique (on parlerait alors plutôt de « socialisation »).

5. État du bien-être.

6. Cf. Paul Boccara, *Études sur le CME, sa crise et son issue,* Éditions sociales, 1973.

7. Cf. J. Lojkine, *Le Marxisme, l'État et la question urbaine,* PUF, 1977.

8. M. Aglietta, *Régulation et Crises du capitalisme*, Calmann Lévy, 1976, 2e éd. 1997.

9. Si l'on veut opposer la voie « libérale » américaine et la voie « étatiste » européenne, il ne faut pas oublier le rôle majeur joué par le Pentagone et le complexe industrialo-militaire aux É-U dans le développement de la révolution informationnelle et des pépinières d'entreprise.

10. Cf. P. Boccara, *Une Sécurité d'emploi ou de formation,* Le temps des cerises, 2002, p. 36.

11. Bernard Friot, *Puissance du Salariat,* La Dispute, 1998.

12. Cité par P. Rosanvallon, *La Crise de l'État-providence,* Le Seuil, 1981.

13. *La Flamme et la cendre,* Grasset, 2002.

14. *La petite République,* 12 octobre 1899, *in* Jean Jaurès, *La Classe ouvrière,* textes rassemblés par Madeleine Rebérioux, Maspero, 1976.

15. Marx et Engels s'opposeront violemment à Lassalle dans la *Critique du Programme de Gotha* du Parti socialiste allemand (1875), mais les positions de Marx resteront ambivalentes sur cette question.

16. « Paul Nizan, "l'ennemi public numéro un" », article paru dans *Regards* en 1935 et repris dans Paul Nizan, *Pour une nouvelle culture,* Grasset, 1971. Nous devons cette référence à Bernard Frédérick. Qu'il en soit ici remercié.

17. *La Formation de la classe ouvrière anglaise* (1963), Gallimard-Le Seuil, 1988.

18. J.-C. Le Duigou, « La sécurité sociale professionnelle. Une utopie réaliste », *Analyses et Documents économiques,* 98, CGT, février 2005.

19. À l'exception des courants autogestionnaires et d'expériences conseillistes minoritaires (cf. J. Lojkine, *Le Tabou de la gestion,* 1996, chap. I).

20. Selon l'école de la régulation fordienne (cf. les travaux de R. Boyer et M. Aglietta). Mais la crise d'efficacité du capital n'y est pas prise en compte, à la différence des travaux de P. Boccara sur le CME, où manque cruellement en revanche la dimension sociopolitique et la périodisation politique de cette phase du capitalisme.

21. En fait, il s'agit plutôt d'un compromis politique cristallisant, institutionnalisant un certain rapport de forces entre acteurs aux intérêts économiques antagonistes (capitalistes et salariés). Cf. J. Lojkine, *Entreprise et Société,* PUF, coll. « Économie en liberté », 1998.

22. Cf. la déclaration très claire de J.-P. Desgeorges, P-DG de GEC-Alsthom, à la commission du développement économique du CES Ile-de-France, le 3 mai 1995 : « L'industrie doit disparaître en Europe, afin de rééquilibrer les rapports Nord-Sud […]. Les grands groupes ne sont pas source d'emplois et doivent se défaire des tissus traditionnels de sous-traitances […]. Il faut poursuivre la désintégration des productions en France et en Europe, sans céder au protectionnisme qui compromettrait les accords du GATT. »

23. Il est incroyable qu'une partie de ces couches moyennes ait enfourché allègrement ce cheval de bataille (durant notamment le boom immobilier des années 70-80), sciant ainsi la branche sur laquelle elles étaient assises ! (Cf., par exemple, les divers ouvrages d'économie dans l'enseignement secondaire ou supérieur).

24. Le jour où Saddam Hussein a signé un décret instituant que l'euro deviendrait la seule monnaie d'échange dans le commerce du pétrole irakien, il a derechef aussi signé son arrêt de mort. L'Iran l'a suivi partiellement, aussitôt classé dans l'axe du mal, de même que le Venezuela, soumis à une tentative de coup d'État officiellement approuvé par l'Administration américaine. En effet, une contagion sous la pression de l'OPEP aurait mis à mal le dollar comme monnaie de réserve internationale vis-à-vis de l'euro, entraînant les É-U dans une grave crise économique.

25. La faiblesse de l'euro, par rapport au dollar, après sa création, est due aux financiers européens eux-mêmes, et non à une suprématie économique américaine.

COMPRENDRE UNE SPÉCIFICITÉ FRANÇAISE

JEAN-PAUL SCOT*

Alors que la défense des « services publics à la française » est un enjeu actuel, il est bon de rappeler quelques éléments de l'histoire encore mal connue d'une notion qui s'est affirmée avec une force singulière en France. L'idéal du « service public » a été défini parallèlement à l'émergence de divers types de « services publics » :

1. des services administratifs d'origine régalienne (armée, police, justice, fiscalité) qui sont encore les instruments de la puissance publique de l'État ;
2. des services sociaux pris en charge par l'État laïque assumant des fonctions autrefois dévolues à l'Église (enseignement, assistance, santé) et étendues à de nouveaux besoins (sécurité sociale, logement, culture) ;
3. des services de réseaux (postes dès Louis XI), puis chemins de fer, électricité et gaz, transports, télécommunications, radio et télévision ;
4. des services publics municipaux liés à l'urbanisation (distribution de l'eau, assainissement, transports en commun) ;
5. des services à caractère industriel et commercial à la suite des nationalisations de 1944 à 1948 qui permirent la spectaculaire renaissance de la France des Trente Glorieuses.

Le « service public » se définit cependant moins par ses composantes que par ses finalités. Il serait abusif de qualifier de service public certaines entreprises publiques à caractère marchand et en situation concurrentielle, même si Renault fut à l'avant-garde des conquêtes sociales. Le « secteur public » économique de l'État a été étendu bien au-delà des seuls services publics qui ont eu longtemps une gestion « hors marché ». À l'inverse, des régies et des sociétés d'économie mixte à monopole assurent depuis longtemps des missions d'intérêt public, surtout à l'échelle locale même si leur « délégation de service » est bien difficile à contrôler par les élus. Pour penser la notion de service public, il faut croiser une définition fonctionnaliste qui insiste sur les objectifs et les finalités des services publics et une analyse organique qui s'interroge sur leurs modalités de propriété et de gestion, étatique ou démocratique, directe ou déléguée, centralisée ou non.

Les services publics ne sont pas une exception française, mais il y a bien une spécificité française du service public. Dans tous les pays européens, et même aux États-Unis, les États et les pouvoirs locaux ont dû considérer que certaines activités ne pouvaient être abandonnées aux seules lois du marché et à l'initiative privée parce qu'elles devaient garantir les droits fondamentaux de leurs citoyens et assurer une certaine cohésion territoriale et sociale. Mais c'est en France que l'idéal du service public en est venu à s'identifier avec le plus de force à l'« intérêt général ».

Depuis la Révolution, le service public repose sur trois principes :

1. continuité dans l'espace et dans le temps au nom de l'unité nationale ;
2. égalité d'accès sur tout le territoire aux services garantis par l'État ;
3. adaptabilité constante aux besoins, tant de l'État que des citoyens.

D'autres critères souvent négligés ont été affirmés en 1946

4. laïcité, car la République garantit l'égalité de traitement de tous les citoyens ;
5. propriété publique du capital, ou en tout cas le contrôle public ;
6. gestion démocratique avec participation des travailleurs et des élus.

Tout dépend du rapport de forces politico-social qui définit l'intérêt général.

DES ORIGINES CONTRADICTOIRES L'expression « service public » s'oppose dès le XVIIIe siècle au service féodal dû au roi ou au seigneur. Dès 1789, les constituants définissent la

* Historien. Parmi ses dernières publications : *Comprendre la Loi de 1905*, Le Seuil, coll. « Points histoire », n° 347, 2005 ; *La Russie de Pierre le Grand à nos Jours*, Armand Colin, coll. « U », 2000.

notion d'« utilité publique ». Bien qu'ils jettent les bases d'une société libérale et individualiste en faisant de la propriété privée un « droit naturel inviolable et sacré », ils lui fixent des limites au nom de la « nécessité publique légalement constatée » (art. 17 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen). La distinction entre les activités d'intérêt général relevant de l'autorité publique et les activités particulières relevant de l'intérêt privé est esquissée.

En 1793, Robespierre fait admettre que l'égalité est le premier droit naturel, avant même la liberté et la propriété, et proclame les droits des citoyens à l'instruction et à la « garantie sociale ». L'expression service public est systématisée par la Convention pour désigner des activités d'intérêt général tels les messageries, les hôpitaux et l'assistance sociale. Pour Condorcet, l'instruction publique doit être confiée à la nation, et non aux Églises, afin qu'elle soit libérée de tout dogme et que tous puissent y accéder : sont alors fondées les premières « écoles du service public ».

Sous Napoléon, les domaines et les finalités des services publics sont confirmés avec les monopoles de la poste, du télégraphe, des poids et mesures et des routes, ces « choses communes hors du commerce des particuliers et destinées à l'usage du public ». La continuité du service et l'égalité de jouissance par la péréquation des tarifs sont confirmées. Mais, à la fin de l'Empire, on ne peut plus vraiment parler de service public tant sont sacrifiés les intérêts des usagers et variées les formes de gestion (arsenaux et manufactures d'État, régie étatique des Tabacs, régie privée des impôts indirects et fermage des fournisseurs aux armées). L'État bourgeois laisse piller ses services par des intérêts privés.

Néanmoins, les disciples libéraux de J.-B. Say continuent à critiquer les services publics comme atteintes à la propriété, entraves à la libre concurrence et gabegie administrative. Le marché ne serait-il pas « le meilleur des services publics » ? Cependant, l'initiative privée se montre incapable en France de créer les grands réseaux des chemins de fer ainsi que les adductions d'eau, les égouts et l'éclairage des grandes villes. Dès 1840, les débats font rage à propos des rapports entre services publics et entreprises privées.

S'imposent alors les solutions des saint-simoniens à la fois champions du « parti industriel » et partisans de l'intervention de l'État. Saint-Simon critiquait en effet l'« anarchie capitaliste » et l'« idée vague et métaphysique de la liberté » économique, car le véritable but de la société était le « développement harmonieux de la production » grâce à une gestion rationnelle de l'économie par la coopération des entrepreneurs, des ingénieurs et des fonctionnaires, par l'association du capital, de la science et de l'État. Son influence sur Auguste Comte et les polytechniciens fut énorme. Nombre de libéraux comme Lamartine affirment la nécessité des services publics et même la nationalisation des chemins de fer.

Mais, dès 1848, les démocrates-socialistes ne se contentent pas de dénoncer les concessions faites par l'État aux entreprises ferroviaires. Le service public ne doit plus être une simple composante de l'économie libérale et une réponse aux carences du marché. Il doit être une alternative au libéralisme, un moyen de soumettre les monopoles aux intérêts de la nation. Seul un État réellement républicain et démocratique sera capable d'imposer la suprématie de l'intérêt général face aux intérêts particuliers. Les services publics seront l'antichambre de la démocratie sociale.

Mais déjà les socialistes se divisent de façon prémonitoire. De Fourier à Proudhon, tout un courant antiétatique envisage des « services publics citoyens » très décentralisés, gérés par des travailleurs. En revanche, de Victor Considérant à Louis Blanc, tout un courant jacobin envisage de confier à l'État central l'extension d'un « service public démocratique ». En 1871, la Commune de Paris esquisse la perspective d'une économie nationale de services publics. Vers 1870, libéraux, démocrates et socialistes admettent donc peu ou prou que des activités vouées par nature et par finalité au service de la nation doivent être soustraites aux lois du marché et soumises au contrôle de l'État. Ainsi la République assurerait l'ordre social en harmonisant les activités privées et les services d'intérêt général.

SERVICE PUBLIC ET COMPROMIS LIBÉRAL RÉPUBLICAIN Sous la IIIe République, de véritables services publics économiques sont développés avec l'achèvement du réseau ferroviaire national et la multiplication des services municipaux d'équipement et de transports urbains. La plupart de ces services sont alors assurés par des compagnies privées ayant négocié des concessions avec les collectivités ou l'État. C'est la critique de ces compromis libéraux qui fait progresser l'idéal du service public.

Depuis 1842, l'État assure l'essentiel des équipements des compagnies. En 1859, il leur garantit un profit minimal en contrepartie d'un contrôle tarifaire. En 1883, il prend en charge la construction des lignes peu ou pas rentables. Le financement public a été sans cesse accru au nom du compromis entre intérêt général et profits privés et de la nécessaire intégration du marché national. L'État assure donc à grands frais l'unité du territoire, l'égalité d'accès au chemin de fer par des tarifs bas et égalitaires selon les principes du service public. Parallèlement s'affirme un véritable droit au chemin de fer pour tous, à un réseau plus dense, à des matériels plus modernes et à des tarifs plus bas.

Mais les difficultés financières des compagnies aboutissent à un contrôle renforcé de l'État, qu'elles contestent. La logique du service public devient de plus en plus incompatible avec leurs exigences financières. Le coût est de plus en plus lourd pour l'État, mais les compagnies privées sont accusées de piller l'État. Dès 1881, Gambetta réclame la « révision des contrats ayant aliéné la propriété publique »; dès 1907, l'idée de nationalisation fait des progrès. En 1908, l'État rachète la compagnie de l'Ouest en faillite, puis renfloue les compagnies dès 1914 et socialise leurs pertes et leurs dettes en fondant enfin la SNCF en 1938.

Se multiplient également les critiques des concessions de services publics municipaux après négociations de cahiers des charges. La plupart des communes sous-traitent à des compagnies spécialisées leurs réseaux de distribution d'eau, de gaz, d'électricité et de transports en commun. Le système de la régie directe est rarissime alors que le monopole concédé est la règle quasi générale. Mais les conflits opposant la Ville de Paris à six compagnies d'électricité sont vite portés devant la Chambre des députés qui déclare en 1898 que l'électricité est devenue un service d'utilité générale, et même d'utilité publique en 1907. L'unification des réseaux est admise à condition qu'il y ait un véritable contrôle public et une transparence de la gestion privée. Le compromis libéral est cependant reconduit : « La tradition du profit doit s'accommoder des exigences du service public. » Mais les critiques reprennent de plus belle dès les années 20 face à l'opacité des compagnies d'électricité et de gaz et contre les délégations de services publics à des sociétés capitalistes.

Le compromis républicain libéral suscite nombre de critiques mais il permet aussi de formaliser les principes juridiques du service public.

Dès 1882 la Fédération des travailleurs socialistes formule la « théorie des services publics » et du « socialisme municipal ». Les socialistes doivent hâter l'évolution du capitalisme vers les monopoles en prenant en main les services publics, en créant des entreprises municipales, puis des entreprises publiques en propriété collective. Le passage au socialisme se fera progressivement par « addition de réformes partielles ». Alors que les adeptes de Guesde dénoncent des services publics exploités par le capital, Jaurès milite dès 1902 pour transformer les monopoles de fait en « services publics nationaux ». Les socialistes doivent « constituer un certain nombre de services publics centraux » s'ils veulent conquérir le pouvoir économique et opérer une transformation progressive du capitalisme.

Les radicaux préfèrent les concessions à des sociétés commerciales soumises à des cahiers des charges définissant des missions de service public. Peu importe que la gestion d'un service soit publique ou privée, l'essentiel n'est pas la propriété du capital, mais le contrôle de l'autorité publique. Léon Bourgeois prône le « solidarisme » pour garantir l'équilibre social et atténuer la lutte des classes. Seule la défaillance de l'initiative privée légitimerait la création de services publics étatiques. Selon cette conception supplétive, Camille Pelettan puis les radicaux acceptent à partir de 1907 l'idée de la « reprise par l'État des monopoles de fait » et la création de grands services nationaux.

C'est dans ce contexte que les juristes de l'école de Bordeaux formalisent la théorie du service public. En partant des besoins des usagers et en exigeant leur satisfaction par l'État, le doyen Léon Duguit étend le service public à toutes les activités d'intérêt général. « À mesure que la civilisation se développe, le nombre des activités susceptibles de servir de support à des services publics augmente et le nombre des services publics s'accroît. » Leur extension doit contribuer, non au renforcement du pouvoir de l'État, mais à sa limitation. Le service public doit substituer au pouvoir des gouvernants sur les citoyens le pouvoir des citoyens sur les gouvernants. « L'État n'est pas une puissance qui commande, une souveraineté ; il est une coopération de services publics organisés et contrôlés. » Son but est de développer l'« interdépendance sociale » chère à Durkheim.

Les services publics aux formes multiples (régies, sociétés à délégations, sociétés d'économie mixte) révèlent bien les contradictions entre le souci des libéraux de maintenir les mécanismes du marché et les exigences des usagers de faire respecter l'intérêt général. La République radicale généralise des services publics à gestion privée mais sous contrôle public. Mais le succès de ce réformisme est vite remis en cause. Si, en mars 1910, un arrêt du Conseil d'État, rédigé par Léon Blum, déclare que l'intérêt général des usagers est supérieur aux intérêts privés des gestionnaires, dès 1916, le même Conseil d'État statue que c'est aux collectivités territoriales de prendre en charge les déficits des sociétés concessionnaires.

« Nationalisations démocratiques » et « services publics à la française »

Ces contradictions s'aggravent dans l'entre-deux-guerres : d'un côté, les libéraux néoclassiques entendent limiter le « service public par nature » aux seules prérogatives régaliennes et en exclure les activités économiques ; de l'autre, pour assurer la « modernisation » de l'économie, l'État doit créer des sociétés d'économie mixte (Compagnie française des pétroles, Compagnie du Rhône) et renflouer des entreprises privées par des participations publiques (Air France, SNCF). Mais le libéralisme qui n'a pas permis à la France de

sortir de la crise des années 30 est jugé incapable de relever le pays de ses ruines, et les forces unies de la Résistance optent pour une logique nouvelle.

Le programme du CNR de mars 1944 prévoit au plan économique et social 1. « l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie », 2. « la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général », 3. « l'intensification de la production nationale selon les lignes d'un plan », 4. « le retour à la nation des grands moyens de production monopolisés, fruits du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurances et des grandes banques », 5. « la participation des travailleurs à la direction de l'économie afin d'instaurer une véritable démocratie économique et sociale ». L'intérêt général est défini comme celui de tous les « travailleurs », et pas seulement celui des « usagers ».

Le champ des services publics doit être étendu, et leur mode de propriété et de gestion démocratisé. Le préambule de la Constitution de 1946 prévoit que « tout bien, toute entreprise dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public ou d'un monopole de fait doit devenir le propriété de la collectivité ». Outre ses principes originels de continuité, d'égalité d'accès et de mutabilité, le service public tend à se caractériser par la propriété nationale d'entreprises publiques à gestion démocratique (État, producteurs, usagers) dans la perspective d'un État de services publics.

On ignore souvent que fut créé dès 1945 un véritable service public du crédit. Pour limiter les pressions des milieux financiers, la Banque de France, les quatre principales banques de dépôts ainsi que quarante compagnies d'assurances sont nationalisées. De plus, la loi du 4 décembre 1945 instaure le Conseil national du Crédit qui place sous la direction du gouvernement l'ensemble du système bancaire nationalisé, mutuelliste et privé. L'État se donne les moyens d'investissements à long terme sans être soumis à la loi du profit immédiat et maximal.

La Sécurité sociale créée par la loi du 2 mai 1946, la « plus belle fille de la Libération », instaure un service public inédit solidarisant les trois régimes des prestations familiales, de la santé et des retraites. Les assurances individuelles ou d'entreprises cèdent la place à la garantie de solidarité nationale pour tous les salariés affiliés obligatoirement. De plus, l'échelle mobile des prix et des salaires assurera aux travailleurs entre 1945 et 1983 une part notable des gains de productivité et une progression assez régulière du pouvoir d'achat. Ainsi, l'État est devenu garant du nouveau rapport social.

Les services publics économiques ont crû de façon spectaculaire avec les nationalisations industrielles opérées entre 1945 et 1948. Gaullistes comme communistes, socialistes comme démocrates-chrétiens n'en avaient certes pas la même conception, mais ils admettaient la nécessité d'entreprises publiques pour reconstruire la France. Aujourd'hui encore, certains font le procès *a priori* de ces nationalisations : certes, quelques expropriations pour collaboration ont frappé des entreprises étrangères au service public (Renault, SNECMA), mais les nationalisations de 1946 n'ont pas été pour l'essentiel des socialisations du déficit comme celles de 1982. Ont certes été nationalisés des secteurs vétustes mais, une fois modernisés, ils dégagèrent une forte productivité. Ainsi les Charbonnages de France ont eu une triple finalité, limiter la dépendance énergétique, fixer un prix public marchand du charbon et améliorer la condition des mineurs.

La nationalisation d'EDF-GDF le 8 avril 1946 illustre cette logique nouvelle du service public. Alors que la droite prônait des entreprises mixtes, seront nationalisées à 100 % plus de mille quatre cents sociétés électriques et gazières. En dépit des critiques socialistes, toutes les opérations de production, du transport et de la distribution de l'électricité et du gaz seront intégrées. L'interconnexion des réseaux, seule capable d'assurer la continuité territoriale, est enfin réalisée, et les usagers bénéficient de tarifs uniformes. Le prix national de l'électricité et du gaz avec péréquation des coûts a une dimension stratégique. Par sa productivité exceptionnelle, EDF fournit vite l'électricité la moins chère d'Europe. Un idéal de service public est créé aussi bien dans le personnel ouvrier très fortement attaché à son statut que parmi les cadres souvent issus de la promotion interne. EDF n'est pas seulement au service des usagers, elle est une conquête sociale des travailleurs et une entreprise au service de l'intérêt général.

À la Libération est donc forgé le modèle du « service public à la française » caractérisé par le monopole ou la situation dominante d'entreprises publiques, par une gestion démocratique et des personnels à statut. Le service public prend les formes organiques plus variées que jamais : administrations (PTT, Éducation nationale, Santé), entreprises étatiques (arsenaux, manufactures), entreprises nationales à 100 % de capital public (EDF-GDF, CEA), sociétés à minorité de capitaux privés (SNCF, Air France, Compagnie française du pétrole), régies comme les Tabacs et même entreprises du secteur marchand comme Renault. Mais toutes sont unies par les mêmes principes de l'intérêt général défini par un plan à moyen terme.

Mais l'avenir du service public dépend du rapport de forces politiques. Dès 1948, après l'exclusion des

ministres communistes, les gouvernements en reviennent aux solutions des années 30, aux sociétés d'économie mixte (Air Inter) ou aux régies étatiques (RATP). Les représentants des travailleurs sont exclus des conseils d'administration. À partir de 1958, ce modèle social est remis en cause par le capitalisme monopoliste. Le régime gaulliste multiplie les filiales et les sociétés d'économie mixte. Les services municipaux sont confiés de plus en plus à de très grandes compagnies privées assurant des missions de service public comme la Parisienne ou la Lyonnaise des Eaux.

- **Privatisations et destruction du service public à la française** Dès les années 70-80, la « dimension mythique du service public » est soumise à la triple offensive des critiques ultra-libérales de l'école anglo-américaine du *Public Choice,* de l'application des directives européennes et des privatisations des entreprises publiques par les gouvernements de gauche comme de droite. La « crise du service public » serait un dérivé de la « crise de l'État-providence ».

Pour les adeptes de la « révolution conservatrice », l'inefficacité des services publics serait patente au regard de la rentabilité financière. Tous les services publics seraient des « machines égalitaires » tendant à la gratuité et à l'universalité en créant des besoins artificiels et creuseraient des déficits publics inflationnistes. Ces services satisferaient en priorité les besoins des personnels et des fonctionnaires, accroissant le protectionnisme, l'interventionnisme et le corporatisme. Au lieu de satisfaire les besoins des usagers à la recherche du moindre coût, ils satisferaient la volonté de puissance de l'État. Les services publics menaceraient même les libertés civiles en dotant l'État Léviathan de compétences illimitées.

La continuité territoriale imposerait des tarifs médians plombant les activités dans les régions les plus dynamiques. L'égalité d'accès théorique masquerait des inégalités réelles : les usagers les plus favorisés bénéficieraient plus que les autres des prestations en matière d'éducation, de santé ou de culture. Les services publics tendraient même à creuser les écarts sociaux par une « contre-redistribution sociale ». Enfin, les services publics aux charges trop lourdes freineraient les progrès techniques que les entreprises privées innovantes favoriseraient par leur culture de la prise de risques. Les principes de continuité, d'égalité et de mutabilité sont donc directement remis en cause. Les difficultés financières de l'État entraînent dès 1974 la réduction des subventions aux entreprises publiques.

Cette offensive ultra-libérale a été facilitée par les progrès de l'intégration européenne. Dès l'origine, la CEE affichant sa doctrine de la « concurrence libre et non faussée », les services publics ne peuvent avoir qu'une « existence dérogatoire » (article 90 du traité de Rome). Dès 1974, la Cour européenne de justice conteste l'exercice des monopoles et exige la libéralisation des réseaux ; la Commission ne cesse dès lors de contester le financement par les États des entreprises publiques. L'offensive contre les services publics s'amplifie dès 1986 quand la France ratifie la doctrine européenne de la « concurrence libre et non faussée » pour toutes les activités de production, de distribution et de services.

Comme ces services ne sont pas une exclusivité française, l'Europe a tenté d'unifier les divers régimes nationaux et locaux avec la notion de « service d'intérêt général » plus ou moins soumis à la concurrence. Ces SIG, soumis à des « obligations spécifiques de services publics », assurent soit des « prérogatives de puissance publique », soit une « fonction sociale », mais ils recouvrent des activités marchandes comme non marchandes. Pour l'Europe, la question de la propriété des entreprises de services est indifférente : des entreprises privées peuvent passer un contrat d'intérêt général avec les autorités publiques. De plus, le contrôle de ces activités ne doit plus être un attribut de l'État, mais délégué à des instances indépendantes, au premier rang desquelles le Conseil de la concurrence.

Tous les services en réseaux et marchands qualifiés de Services d'intérêt économiques général (SIEG) sont donc soumis à la déréglementation, à l'ouverture et au démantèlement. Les grands opérateurs de transports de marchandises, de personnes, de télécommunications et de distribution d'énergie ont dû ouvrir leurs réseaux à d'autres opérateurs. Leurs tarifs doivent relever de la libre concurrence. Même les services non marchands, comme l'éducation, la santé, le logement social, la culture doivent être libéralisés, même si cela fait débat (livre blanc sur les SIG de 2004). La distinction entre services marchands et non marchands se révèle de moins en moins pertinente, car la marchandisation gagne tous les services.

Face à de nombreuses critiques (livres verts sur les Télécoms et la Poste), la Commission a élaboré dès 1992 la notion de « service universel ». Dans le cadre de la concurrence entre fournisseurs de services, le SU doit « assurer partout l'accès de tous à certaines prestations essentielles, de qualité et à un prix abordable ». Est-ce l'équivalent du service public à la française ? En fait, le SU ne caractérise que les services en réseaux (Télécoms, Poste, électricité). Il ne prend pas en charge des objectifs d'intérêt général, car il est limité à certains types de services et d'usagers et n'est tenu qu'à des obligations limitées à l'égard des usagers : le prix « abordable » ou « raisonnable » *(affordable price)* n'est pas basé explicitement sur la péréquation générale des

coûts. Le SU n'est qu'un service public *a minima* sans souci de cohésion nationale ou sociale.

Cependant, la libéralisation des services publics a été en France plus tardive et plus limitée qu'ailleurs. Leur mise en cause s'est accentuée à partir des privatisations de 1986-1987, puis de 1993-1996, par les gouvernements Chirac et Balladur, après que la politique socialiste de recapitalisation eut rendu rentables ces entreprises. Cette politique néolibérale a été amplifiée de 1997 à 2002 par le gouvernement Jospin, qui a plus privatisé encore que la droite. Désormais, les entreprises de services publics ouvrent leur capital et prennent la forme de sociétés commerciales. La part du capital détenu par l'État dans France Télécom est devenue minoritaire (loi du 31 décembre 2003). La loi du 9 août 2004 annonce la privatisation d'EDF et de GDF. Parler encore d'un lien organique entre intérêt général et entreprises publiques est donc absurde. « Le service public n'apparaît plus que comme une coquille vide. » Seules les luttes des comités de défense des services publics ont limité leur démantèlement.

Aujourd'hui, les principes du service public à la française ont été abandonnés par l'État au nom des politiques ultra-libérales et communautaires. Le rapport Stoffaès préconisait déjà en 1996 de « ne pas se figer sur la défense du service public à la française » et prévoyait que la « nécessaire rénovation affectera tant les concepts que les modes de gestion et de régulation qu'ils sous-tendent ». Mais l'intérêt général est-il celui des capitalistes ou des travailleurs, des financiers ou des usagers, des dirigeants ou des citoyens, des gouvernants ou des peuples ?

Aujourd'hui, tous les services publics, même non marchands, sont menacés, car le capital financier entend drainer le profit maximal de tous les secteurs de la société. Non seulement l'éducation, la santé, la culture doivent revenir à une logique non marchande, mais le champ des services publics doit s'accroître puisque croissent les besoins sociaux : l'eau, l'énergie, le logement, l'environnement, et même le crédit et les assurances doivent le devenir. Même la liberté de l'information exige d'évincer des médias les puissances d'argent.

C'est aussi la question du mode de gestion qui doit être posée. Nous avons déjà connu en France quatre types de propriété, privée, publique, mixte et coopérative. Il reste à mettre en œuvre une nouvelle forme d'appropriation sociale et démocratique des services publics avec participation réelle à la gestion des travailleurs, des usagers et des élus. Ainsi seraient éliminés le pillage du capital public comme l'étatisation bureaucratique. La question de la démocratie économique, sociale et participative se pose aussi au niveau des services publics. C'est une idée neuve en France et en Europe. ●

L'APPORT DE MARX À LA THÉORIE DE L'ÉTAT

HÉLÈNE DESBROUSSES*

On prendra pour support de cette étude les textes rédigés par Marx entre mars 1843 et janvier 1844, principalement la *Critique du Droit politique hégélien* et la *Contribution à la Critique de la philosophie du droit de Hegel,* en relation avec quelques notations tirées de sa correspondance avec Ruge, de quelques articles portant sur les débats de la Diète rhénane et de commentaires suscités par l'ouvrage de Bruno Bauer sur la *Question juive*.

OBJET ET MÉTHODE L'intitulé retenu pour cet article vaut pour signaler que l'on s'intéresse à la contribution spécifique que Marx a pu apporter à la théorie de l'État, non à son « expérience de pensée », qu'on la considère sous un angle phénoménologique ou épistémologique, affecté ou non par quelque « coupure ». La question du rapport Marx-Hegel, déjà abondamment traitée, ne sera pas non plus abordée[1]. C'est l'objet État qui sera prioritairement interrogé : en quoi les formulations de Marx constituent-elles un « dépassement » des élaborations précédentes, notamment celles de la philosophie politique classique, en quoi peuvent-elles se situer en deçà.

Au regard de ces possibles apports ou manques, deux aspects sont à considérer : l'intérêt propre de la théorisation de Marx a-t-il trait à la mise en évidence des déterminations « réelles » qui constituent l'État, sa genèse historique, ou porte-t-elle sur les déterminations « pensées », la conceptualisation de la catégorie État. Ou, pour le dire en langage profane, sa contribution éclaire-t-elle principalement la question : « Pourquoi il y a (de) l'État ? » ou « Qu'est-ce que l'État ? », questions et distinctions déjà abordées à propos d'autres théoriciens[2]. La capacité de répondre à la deuxième question ne pouvant venir qu'au terme d'une démarche régressive (celle que Marx met en œuvre pour l'analyse du capital), « remontant » jusqu'à la « forme élémentaire » de tout État, qui fait qu'on ne peut identifier la catégorie politique d'État à celle de pouvoir, par exemple.

● **L'objet « état » au sein d'un processus de recherche** Contrastant avec *la Contribution à la critique de la philosophie du droit de Hegel,* souvent elliptique, *La Critique du droit politique hégélien* (*Critique de l'État hégélien* pour l'édition Costes) se présente comme un texte profus. Le manuscrit ne se présente ni comme œuvre achevée ni comme un simple brouillon[3]. On peut estimer qu'il se situe entre le document de travail et l'esquisse d'une œuvre, moment partiel d'un processus de recherche d'ensemble, où différents objets se chevauchent encore.

Si l'on en croit la lettre que Marx adresse en 1842 à Arnold Ruge, le premier objet assigné à la critique de la philosophie du droit était une « réfutation de la monarchie constitutionnelle, comme chose bâtarde et contradictoire ». Le manuscrit de 1843 va au-delà de ce projet, plusieurs critiques et par là plusieurs objets y sont entremêlés, ce que souligne Isabelle Garo[4]. Au-delà d'une critique de la philosophie spéculative, on peut discerner une critique du modèle d'État hégélien, plus ou moins distingué de l'« actuelle constitution de l'État », qui débouche sur une critique de toute forme d'État s'érigeant sur la base de la société civile bourgeoise, et conduit, par conséquent, à centrer la critique sur les fondements de cette société, déportant l'objet initial de la recherche.

Sans recourir à une lecture téléologique, on peut estimer que ce processus de passage d'un objet à un autre caractérise la démarche de toute recherche, dont Marx précisera lui-même la « méthode » (à comprendre au sens de chemin tracé) dans l'introduction de la *Contribution à la critique de l'économie politique*.

* Docteur d'État en sciences politiques, chercheur au CNRS (jusqu'en 2004). Dernières publications (ouvrages collectifs) : *Objet des sciences sociales et normes de scientificité*, L'Harmattan, 1997 ; *Les Antinomies du travail*, CSH, 2002 ; *Le Peuple, figures et concepts*, De Guibert, 2004.

En 1843, toutefois, il n'a pas « les moyens d'articuler la construction de l'État sur la base d'une analyse complète de ses présupposés », observe Gérard Raule[5], présupposés qui touchent à l'« anatomie de la société civile bourgeoise » dont il n'a pas encore élaboré la théorie. Les différents écrits rédigés à ce moment participent de la phase d'investigation nécessaire à toute science, pour peu qu'on n'imagine pas que celle-ci tombe du ciel toute faite. Il ne s'agit pas encore d'exposer les résultats de la « science », tant pour l'anatomie de la société civile que pour la catégorie État, en partant de leurs déterminations les plus simples. Au cours de cette phase, les questions s'enchaînent et conduisent à remonter de question en question, jusqu'à parvenir à la question préalable : celle des présupposés « réels » de la politique et de l'État.

« Une question actuelle a ceci de commun avec toute question justifiée par son contenu et par là même rationnelle que la principale difficulté qu'elle présente n'est pas la réponse à y faire, mais la manière dont il faut la poser. De ce fait, une vraie critique comporte une analyse, non des réponses mais des questions. De même que la solution d'une équation algébrique est donnée dès qu'elle est clairement et correctement posée, la réponse à une question est indiquée, dès que celle-ci constitue une question réelle. L'histoire ne connaît pas d'autre méthode de résoudre d'anciennes questions que d'y répondre par des questions nouvelles[6]. »

Le point de départ du questionnement n'est pas ainsi dans une spéculation ne tirant son fonds que d'elle-même, mais dans l'« état réel », les « questions posées par l'époque », point de départ double, puisqu'il tient compte des questions posées dans le monde sous l'angle d'une critique des idées qui se sont forgées en son sein. Le « chercheur » Marx remonte ainsi de pourquoi en pourquoi, d'énigme en énigme, de la résolution de l'une à la résolution de l'autre : de l'énigme de la formation de l'État, qui se résout par l'analyse des contradictions de la société civile, à l'énigme de la forme monnaie, qui se résout dans l'analyse de la forme marchandise des produits du travail, qui elle-même permet de rendre compte du mouvement immanent du capital.

Dans ces textes précoces, s'il n'est pas toujours possible de discerner entre ce qui relève de premiers efforts de théorisation de l'État et ce qui relève de l'aspiration à voir la société et l'État se conformer à l'ordre d'aspirations idéales, il ne s'agit pas cependant de construire le monde « tel qu'il doit être », monde qui n'existerait que dans l'opinion subjective de celui qui le construit[7]. Les analyses de Marx s'inscrivent plutôt au sein de ce processus général, non linéaire, d'élaboration des connaissances, à propos duquel son propre commentaire pourrait s'appliquer : « Dans toutes les sciences […], la marche historique ne conduit qu'après mille et détours et traverses aux véritables points de départ. À la différence d'autres architectes, les savants ne dessinent pas seulement des châteaux en l'air, ils en construisent même quelques étages habitables, avant d'avoir posé la première pierre de l'édifice[8]. »

● **Les questions posées par l'époque** Dans l'extrait déjà cité de sa critique de Hess, Marx indique que « les mots qui donnent la clé de l'énigme de chaque époque […] sont aisés à trouver : ce sont les questions du jour ». Ces questions sont posées par le monde réel, mais s'exposent aussi au niveau des idées.

Comment se posent et s'exposent les questions du jour pour ce qui touche à la politique et à l'État dans une Allemagne qui suit son « propre chemin », sans pouvoir cependant se couper de l'histoire moderne du monde ? Pour l'ensemble des nations européennes, la Révolution française s'est présentée comme moment de rupture dans l'organisation sociale et dans l'ordre politique. Cette rupture a affecté le principe de détention du pouvoir souverain, c'est-à-dire la forme même de l'État : pouvoir d'un seul (ou de quelques-uns), ou affaire générale d'un peuple, de tout le corps politique. La révolution des instances politiques porte ainsi déjà en elle des éléments « sociaux ».

Les pratiques et les théorisations qui se forment après ce moment de rupture ne peuvent ignorer une telle opposition de principe, tout en projetant un « entre-deux », des « formes de compromis », telles les différentes variantes de monarchies constitutionnelles, qui réfractent un effort de conciliation entre classes : propriété foncière et mobilière. Tant dans la philosophie du droit de Hegel que dans les Constitutions réelles des États – instituées, concédées ou relevant d'un simple état de fait –, les formes de l'État se reformulent en autant de configurations « bâtardes et contradictoires ».

Les analyses de Marx se positionnent, en outre, entre deux moments de l'histoire, tout à la fois contemporains et décalés. Il s'agit pour la pensée de se frayer un chemin dans une situation historique charnière où se mêlent les contradictions de l'ancien et du nouveau. En Allemagne, on se trouve face à un entrelacement entre forces de l'ancien régime et forces d'une bourgeoisie qui doit s'adapter au monde moderne, sans parvenir à réaliser sa révolution politique, se trouvant déjà confrontée aux premiers mouvements prolétariens. Cela, alors que les ondes de choc de la Révolution française ont été répercutées et portent des éléments de dépassement de la révolution bourgeoise, mais dans un moment où la contre-révolution en Europe n'a pas fini de faire sentir ses effets.

Si la situation française autorise à penser les limites de la révolution « seulement politique » contre le régime ancien et à poser dorénavant la révolution en termes « sociaux », c'est précisément parce que la révolution politique a déjà eu lieu, au contraire de ce qui s'est produit en Allemagne. Comme en atteste l'ouvrage de Lorenz von Stein, paru en Allemagne en 1842[9], les socialistes et les communistes français sont déjà pleinement conscients de la nécessité de poser le lieu de résolution des maux sociaux dans la société même, et non plus au niveau de l'État. Confronté à la formation historique française, l'« état de choses allemand » se trouve ainsi doublement « au-dessous de toute critique », « pas même hissé au niveau du XVIIIe siècle », et sans possibilité d'auto-dépassement politique.

L'analyse de l'État que propose Marx se développe en fonction de l'entrelacement de ces différentes questions « posées par l'époque ». Il s'agit de trouver « le monde nouveau au terme d'une critique de l'ancien », partir comme l'indique Gérard Raulet de l'extérieur, des nations modernes, pour rendre compte de l'état de choses allemand (juger l'Allemagne à partir de Paris, capitale du nouveau, écrit Marx à Ruge en mars 1843). Mais il convient aussi de partir de « ce qui est au centre de l'intérêt en Allemagne, religion et politique », « dans l'état [scandaleux] où elles sont », afin de dresser « un soi conscient de lui-même ». Sur cette base, on peut penser aussi les « réminiscences » de l'ancien dans le nouveau dans leur généralité historique, révéler le pourquoi des tares des nations et des États modernes, la conscience de soi de la réalité allemande se présentant comme « mauvaise conscience de [l'ensemble de] la modernité ».

• Sens donné aux notions en fonction de leur champ d'application Prenant pour point de départ de l'investigation les questions allemandes et la façon dont elles s'exposent en idées, comme premier support de son analyse de l'État, Marx est tenu d'affronter la particularité de la « réalité allemande », « séparée de sa pensée », qui est seule à se trouver (partiellement) « contemporaine du présent historique ». Le point de vue idéaliste en philosophie constitue à cet égard une des expressions de l'« état des choses allemand ». Pour faire coïncider pensée et réalité, un double renversement doit ainsi être opéré : sur le plan théorique du primat des idées au primat du mouvement des choses, et de l'État à la société civile, sur le plan pratique de la conscience (non inversée) de l'état des choses à leur transformation. La pensée, par là, est tenue de naviguer sans cesse entre deux plans de la réalité : l'état des choses « réel » et tel qu'il se présente de façon inversée dans la pensée « allemande ».

À propos du rapport entre société civile bourgeoise et État, Marx reprend de Feuerbach le primat de la réalité objective sur les idées et sa critique de l'interversion sujet/attribut, tout en accordant plus de place aux formes de l'action humaine dans l'ordre social[10]. Le primat qui revient au « sujet » sur l'« attribut », ou à la réalité objective par rapport aux idées, ne ressortit pas d'une position « moniste ». L'existence de deux champs ou plans distincts de la « réalité » est postulée : le monde objectif dans son indépendance et celui des représentations – fidèles ou non – sous l'espèce des idées, des catégories. Ce que Marx énonce à Annenkov dans une lettre du 28 décembre 1846, où il traite de la « production » par les hommes de leurs relations sociales : « M. Proudhon a-t-il compris que les hommes qui produisent les relations sociales […] produisent aussi les idées, les catégories, c'est-à-dire les expressions abstraites idéelles de ces mêmes relations sociales[11] ? »

La distinction établie entre les deux plans peut sembler relever de l'évidence, mais, faute d'une claire compréhension de ses implications, des contresens peuvent être commis à propos de la signification de telle ou telle notion utilisée par Marx, selon qu'il se positionne dans un champ ou dans un autre. Cela vaut pour ses considérations sur la politique, et sur l'État, sur la place assignée aux médiations, à la représentation, à la conscience de soi, mais aussi aux idées et à l'abstraction.

L'IDÉE, LES IDÉES Ce que Marx reproche à Hegel, c'est de penser les déterminations du monde, en faisant de l'Idée le « démiurge de la réalité », de la prendre pour point de départ et la penser en tant que « détermination du réel », de poser que l'« être pour soi » de la matière n'a pas de vérité et rejeter toute philosophie qui assigne aux choses particulières, immédiates, la réalité « au sens d'indépendance et de véritable être pour soi ». Or, les choses sont à considérer comme ayant leur existence indépendamment de l'Idée, ayant en elles-mêmes leur être véritable. Les idées n'ont pas de place en tant que « réalités autonomes », « présuppositions des choses », « formes qui doivent se donner un contenu », elles n'ont de sens qu'en tant qu'abstraction des choses, ne signifiant pas immédiatement la réalité. Des implications en résultent pour ce qui touche à la possibilité de transformation des choses du monde.

Dans la conception hégélienne, contenu et forme sont séparés et s'opposent, l'Idée reste « extérieure » au « développement vrai de l'essence », de sorte que les antinomies (du monde objectif) ne peuvent être résolues. La raison, le vrai, semblent contenus dans la logique de l'Idée, et cette raison doit être retrouvée,

indique Marx, et non découverte, dans les faits de la réalité empirique. L'analyse des faits consiste à y retrouver cette raison cachée, produisant des éléments empiriques d'analyse de la réalité, pris de façon non critique pour vérité réelle de l'Idée. Il y a renversement des faits empiriques en « axiomes métaphysiques », théories justifiant l'« ordre actuel borné », pris comme « expression de l'Idée ».

Alors que l'ordre de détermination par l'Idée, autonomisé, veut une déterminité absolue du mouvement des choses, les déterminations pensées de ce mouvement, simple réflexion (représentation) de l'ordre de déterminations réelles, qui sait que le caractère vivant réside dans les choses, laisse à leur mouvement son indépendance. Les idées, dès lors, ne se situent plus au-dessus des temps et des lieux, elles peuvent exposer ce que contient l'« histoire profane des hommes », leurs luttes réelles, dégager leur sens, sans préjuger de leur unité organique.

Le fait de poser le primat de la réalité objective par rapport aux idées, aux catégories, ne vaut pas pour dénier aux hommes tout rôle actif dans la transformation du monde et d'avoir recours à la théorie. Celle-ci ne projette pas un idéal préconçu, mais dégage du « monde présent ses éléments antithétiques, et les développe pour aller vers un monde nouveau[12] ». Si les idées ne peuvent rien réaliser par elles-mêmes, elles peuvent aller au-delà des idées anciennes, faire éclore des idées qui mènent au-delà de l'ancien monde, et par là guider l'action pratique. Ce que résume la célèbre formulation de la lettre de Marx à Ruge de septembre 1843 : « Nous apportons au monde les principes que le monde a lui-même développés dans son sein. […] Nous lui montrons seulement pourquoi il lutte véritablement. »

ABSTRACTION AUTONOMISÉE ET ABSTRACTION DE CONTENUS RÉELS

Sur la base de formulations isolées, on a pu affirmer que Marx aurait récusé l'« abstraction ». Cette proposition ne conserve de validité que si l'on se situe dans le champ des « déterminations réelles », non dans celui des « instruments » qui servent à poser des déterminations pensées. Dans la préface à la première édition du *Capital,* Marx précise le sens qu'il assigne à l'abstraction dans le champ théorique : « L'analyse des formes [ici économiques] ne peut s'aider du microscope ou des réactifs fournis par la chimie ; l'abstraction est la seule force qui puisse lui servir d'instrument. »

De fait, dès les textes « de jeunesse », même si les formulations ne sont pas toujours limpides, Marx assigne à la notion d'abstraction des acceptions distinctes : abstraction pure, abstraction « propre à tout contenu et aussi bien indifférente à tout contenu », pur produit du travail de la pensée *en elle-même,* ne regardant nulle part au-dehors dans la réalité, ou, « abstraction de déterminations naturelles », abstraction de contenus déterminés. Lorsqu'il parle de l'État en tant que « terme abstrait », il impute à Hegel d'attribuer une qualité vivante à l'abstrait, de lui donner une signification en tant qu'il serait autonome, de constituer des abstractions « faites Sujet », « auto-consistantes », des abstractions autonomisées se posant comme véritable point de départ.

Il n'est pas pour autant question de dénier l'utilité du procès d'abstraction dans le mouvement d'élaboration des connaissances. Dans ce cas, le concept n'a de signification qu'en tant qu'abstraction pensée d'un contenu, il n'est pas considéré comme réalité autonome. La science fournit le modèle d'un tel rapport d'abstraction. « La pure idéalité d'une sphère réelle ne peut être que la science », indique Marx. L'appel au renversement « de l'abstrait spéculatif au concret matérialiste », n'a ainsi de sens que lorsqu'il s'agit d'une Idée autonomisée, « serve de la problématique idéaliste, qui ignore son point de départ et prétend déterminer le réel ».

- **Le pourquoi de l'état et de l'existence de différentes formes** Arnold Ruge dans sa critique de la philosophie du droit de Hegel[13], indiquait en 1842 que le mouvement dialectique de l'Idée ne déterminait pas l'évolution du monde, celui-ci se trouvant dans la dépendance de l'histoire concrète, dont l'État et ses institutions étaient les produits. Marx, prenant pour point de départ de son examen l'État politique, tel qu'il se présente, écartelé entre sa « vie réelle » et sa figure idéale, remonte de la même façon à la question de ses présupposés.

« La véritable critique philosophique de l'actuelle constitution de l'État ne se contente pas de montrer les contradictions qu'elle renferme, elle l'explique en en comprenant la genèse et la nécessité, en en saisissant la vraie signification. Cette compréhension ne consiste pas, comme le pense Hegel, à reconnaître partout les déterminations du concept, mais à saisir la Logique particulière propre à l'objet particulier. » Il précisera en outre qu'à travers « le conflit de l'État politique avec lui-même se développe partout la vérité des rapports sociaux ».

- **Les déterminations « réelles » de l'état** Si dans *La Critique du droit politique hégélien,* la terminologie de Marx (« famille », « homme », « développement vrai », « sujet réel ») ne permet pas encore de poser la catégorie État dans le cadre d'une « science constituée », la façon de poser la question du rapport entre éléments déterminants et éléments déterminés n'est pas étrangère au mode d'exposé d'une telle science, du moins pour ce qui touche au pourquoi de l'existence de l'État, à sa genèse et ses formes de développement.

Dans son exposé, Hegel, selon Marx, n'a pas pris pour point de départ les sujets réels qui sont la véritable base de l'État. Voulant écrire la « biographie de la substance abstraite », de l'Idée, il a opéré un renversement du subjectif et de l'objectif, de prédicat et du sujet, faisant apparaître l'activité humaine comme résultat d'autre chose qu'elle-même. Certes, pour Hegel, dans l'aspect empirique de leur rapport, famille et société civile précèdent l'État, mais leur rapport « essentiel », leur synthèse conceptuelle résident en lui, manifestation d'une essence idéelle dans ces sphères empiriques, en tant que finitude du concept d'État. Le développement réel est ainsi occulté, devient développement de l'Idée, l'État devient nécessité extérieure qui fait violence à l'« essence intime de la chose », s'oppose à son « développement vrai ». Par ce renversement du rapport « réel », l'élément déterminant est posé comme élément déterminé, l'élément conditionnant comme élément conditionné.

En réalité, famille et société civile ne sont pas le produit de l'Idée, ses moments objectifs, mais, au contraire, les présuppositions de l'État, les seuls éléments réellement actifs. L'État politique ne peut exister sans la base « naturelle » de la famille et la base « artificielle » de la société civile. Le passage d'une détermination à une autre ne s'opère que parce que le réel lui-même contient des déterminations contradictoires. Par l'autonomisation des déterminations pensées, le modèle hégélien tend à figer le mouvement des contradictions réelles, les contradictions ne sont posées et levées que dans l'Idée, la dialectique est altérée[14]. On n'a ainsi réconcilié que les contraires de la pensée abstraite, non le mouvement des contradictions réelles, résolution apparente et non réelle.

Avant la critique de Marx, des socialistes et communistes français avaient déjà établi plus ou moins empiriquement ce rapport « réel » de détermination entre société et État, en fonction de l'histoire concrète, en énonçant que l'État ne pouvait être posé en tant qu'entité supérieure, indépendante de la société. Ils en concluaient que la solution devait être recherchée dans la base « sociale » elle-même. Marx propose une formulation théorique de ce « retournement », ultérieurement exposé dans toute sa netteté dans la préface de 1859 à *La Critique de l'économie politique* : « Les rapports juridiques et les formes de l'État, indiquera-t-il, ne peuvent plus être compris ni par eux-mêmes, ni par la prétendue évolution générale de l'esprit humain. Ils prennent leurs racines dans les conditions d'existence matérielle, dans la société civile, et l'anatomie de la société civile doit être cherchée à son tour dans l'économie politique. » Dès 1844, cette prise de position – sur quoi fonder l'analyse ? – est à l'œuvre dans ses premiers projets d'une critique de la politique et de l'économie politique, comme moyen de répondre sur une base sûre à la question du pourquoi de l'existence de l'État.

• La contradiction de la société bourgeoise et son mode spécifique de condensation dans l'état politique Différentes interprétations ont été produites sur la base de ces premiers questionnements de Marx au sujet de l'État, l'accent étant tour à tour porté sur un élément définitionnel qui serait celui de la « séparation d'avec la société civile », l'« autonomie relative spécifique » de l'instance étatique, ou en considérant celle-ci comme simple émanation ou appendice fonctionnel des rapports de la base économique[15]. Or, selon Marx, le mérite de Hegel, bien qu'il n'ait pensé qu'une « espèce » d'État opposée à la société civile – dont il conviendrait aussi de penser le « genre » – est d'avoir posé les deux termes de la contradiction « État abstrait » et « société civile », dans leurs relations et dans leur logique propre.

Lorsque Marx oppose l'État abstrait à la « vraie démocratie », « œuvre propre du peuple », on peut penser qu'il pose la question de l'État et de ses formes en termes de choix, oscillant entre une dénonciation de l'État de la « propriété privée » et une exaltation d'un ordre du désirable. Ses observations ne se réduisent cependant pas à projeter un mode imaginaire de résolution de la dualité entre société civile et l'État, il s'interroge principalement sur la « contradiction de l'État moderne », telle que la société civile bourgeoise la reproduit, et sur ce que cette contradiction révèle des rapports existant au sein de cette société.

Qu'il se présente dans la confusion entre vie sociale et vie civile ou en tant qu'extériorité, opposée à la société civile, ou encore comme conforme à son « développement vrai », l'État politique est toujours déterminé par la base, les « sujets réels ». Les rapports de détermination restent les mêmes, que les fonctions étatiques soient exercées dans la coïncidence du privé et du « politique » comme dans les cités antiques, dans une indifférenciation relative au Moyen Âge (avec décomposition en fonctions particulières solidaires fixées en états sociaux), ou dans la société moderne par la séparation entre sphères privées et État politique. Si la non-coïncidence entre sphères privées et étatiques peut donner l'image d'une indépendance absolue ou d'une détermination inversée, dans tous les cas cependant, les rapports juridiques et politiques ne peuvent être compris par eux-mêmes, ils ont leurs racines dans les conditions d'existence matérielle de la société. Si l'État politique moderne paraît se constituer en sphère indépendante, « développement de l'Idée à l'intérieur d'elle-même », acquérant un sens conforme à la logique, « présupposition de sa produc-

tion », partie qui prétend s'ériger en tout, son apparente autonomie trouve son explication dans le « point de départ », la nécessité de dissimuler le fait qu'il ne représente qu'une partie et non le tout, la « partie » de la propriété privée.

Si l'on prétend poser l'unité dans une essence, l'État, comme abstraction à qui l'on a donné corps, et les contradictions, dans l'existence, dans les manifestations, on ne peut résoudre l'énigme de la contradiction de l'État moderne, précise Marx. Pour la résoudre, il convient de partir des contradictions qui sont à l'œuvre dans la société civile bourgeoise et qui permettent de saisir leur nécessaire complément, l'unité idéale de l'État. Fondé sur la contradiction entre la vie publique et la vie privée, entre intérêts généraux et intérêts particuliers, l'État est prisonnier de la contradiction entre sa détermination idéale et des présupposés réels. Avec la révolution bourgeoise, la société civile s'émancipant de la politique, (c'est-à-dire) de l'apparence d'un contenu général, ne peut en tant que sphère des intérêts privés constituer un organisme représentatif de l'intérêt général. « Ainsi le parachèvement de l'idéalisme de l'État fut en même temps le parachèvement du matérialisme de la société. » Et l'opposition réelle de déterminations s'excluant dans la base de la société se répercute dans la superstructure étatique, où l'opposition doit se trouver tranchée par la domination de l'un des termes.

Le système hégélien, pour sa part, qui considère comme nuisible l'exaspération des oppositions réelles de la société civile bourgeoise, s'efforce de médiatiser les extrêmes à partir d'en haut, de juguler le champ de bataille de la société moderne, élément déterminant, par l'élément déterminé (l'État). Il ne peut cependant y avoir résolution effective des contradictions, seulement maintien du dualisme de la société moderne, dans la mesure où l'ordre existant, « intérêt général » de la partie de la propriété privée, est posé comme inviolable. Dès lors, les contradictions à l'œuvre dans la base de la société, non résolues, ne peuvent plus s'exposer que par une violence contre l'ordre établi, qui brise l'apparente inviolabilité. Résoudre réellement le dualisme supposerait qu'on ne laisse plus le « libre arbitre de la propriété privée », devenu sujet d'une volonté « asociale » bornée, s'ériger en synthèse suprême de l'État.

Si la contradiction de l'État moderne trouve sa raison, ses véritables liens, dans la société moderne, la conception selon laquelle l'État et plus généralement les instances politiques ne seraient que simples émanations des contradictions à l'œuvre dans la base de la société, ne peut être pour autant retenue. L'État condense de façon spécifique ces contradictions, précisément dans la mesure où l'opposition doit se trouver tranchée par la domination plus ou moins exclusive de l'un des termes. L'État doit ainsi être pensé dans sa logique particulière. Comme l'indique Marx, on ne peut mécaniquement calquer les catégories qui en rendent compte sur celles de la physiologie, de la logique ou de l'économie politique, on ne peut penser l'État comme le fait Hegel au moyen de l'idée d'« organisme », sans travail d'induction et de déduction spécifiques de l'objet État. Ce travail d'induction et de déduction spécifiques doit prendre en compte l'ensemble des rapports qui « font » l'État : les contradictions de la société, les contradictions entre la société et l'État et sa propre contradiction interne.

- **Les formes de l'état de la société civile bourgeoise** Comme le sera la critique marxienne de l'économie politique bourgeoise, celle de l'État politique est d'abord une analyse de sa genèse et de son mode de développement. Avant de pouvoir exposer la forme élémentaire qui permettrait de rendre compte de l'ensemble de ce développement, Marx propose une esquisse analytique *des* formes de l'État. Cette analyse n'a rien perdu de son intérêt pour l'étude des processus contemporains d'oscillation affectant les formes d'État de la société bourgeoise.

- **La contradiction de l'état et la nutation de ses formes** Il existe une idée reçue selon laquelle la démocratie représentative constituerait pour Marx la (seule) forme de l'État de la société bourgeoise. Une telle idée ne pourrait tenir qu'en faisant abstraction de l'évolution historique concrète qu'il prend toujours en considération. De façon schématique, on pourrait dire que Marx définit dans le contexte de 1843 deux formes partiellement opposées, la forme « française » et la forme « allemande », qui recèlent néanmoins des éléments communs, en relation avec les déterminations communes des différentes sociétés bourgeoises (ou semi-bourgeoises). Ces formes sont elles-mêmes pensées en fonction de deux polarités extrêmes : la démocratie, qui n'est plus un État au sens strict, et l'« État médiéval », qui n'est pas encore un État. Les formes concrètes d'État se positionnent entre ces deux types idéaux comme formes de compromis (les compromis n'étant pas de même nature selon la nature des contradictions sociales à l'œuvre dans la « base »).

La forme démocratique développée se présente comme une projection du cas révolutionnaire français allant au-delà de lui-même. Dans la mesure où le dépassement ne s'est pas accompli, la « forme française » tend à dissimuler la base sociale sur laquelle elle s'élève, tandis que la « forme allemande », qui recèle encore toutes les contradictions du « monde ancien », peut servir à *révéler* la contradiction de la société et le défaut caché, la faille de l'État modernes.

– L'« État médiéval » n'est pas encore État politique, séparé, mais agencement de communautés partielles, corporations, jurandes, où l'unité formelle des sphères séparées ne peut être exposée que dans la personne d'un monarque. Par l'identité entre vie populaire et vie étatique (appartenance à un État), l'organisation « médiévale » représente l'aliénation achevée. Le peuple dispersé en sphères particulières, constituant chacune une « réalité pour soi », n'est « souverain » sur les questions générales, que par la nationalité. Se tourner vers la forme médiévale pour résoudre la contradiction de l'État moderne, c'est avancer à rebours, contre le mouvement d'émancipation de la société.

– Dans la démocratie « vraie », la Constitution est auto-détermination du peuple. Aucun des éléments qui la constituent ne peut acquérir une signification autre que celle qui lui revient, chacun est réellement un élément de la totalité du *demos*. L'élément démocratique ne peut être simplement formel, il doit être l'élément réel qui se donne sa forme rationnelle, en imprégnant la totalité de l'État. Les affaires de l'État peuvent alors être les affaires de tous. La démocratie suppose ainsi une correspondance entre la « terre » des rapports économiques-sociaux et le « ciel » des rapports politiques, en les faisant correspondre, vers l'avant, à l'image du ciel politique, émancipé.

Entre ces deux modèles, qui ne sont pas encore ou ne sont plus des États politiques se séparant ou se distinguant de la vie sociale immédiate des hommes, se dessinent des formes historiques de compromis, ceux de la société civile bourgeoise : monarchie constitutionnelle ou république politique, qui exposent chacune à leur façon la séparation entre l'État réel, le peuple, et l'État politique. Ces formes diffèrent selon que se trouve mis en avant le principe d'une souveraineté « d'en bas », ne serait-ce que formellement, ou « d'en haut ». En fin de compte, la souveraineté ne pouvant avoir d'existence double, l'opposition doit se trouver tranchée : ou souveraineté du peuple, ou souveraineté de quelques-uns, du tout ou d'une partie.

LA RÉPUBLIQUE POLITIQUE La république politique (exclusivement politique, qui ne repose pas sur les présupposés d'une société vraiment « sociale ») se présente comme première forme de compromis. Elle est démocratie « à l'intérieur de l'État abstrait », sans être démocratie « à l'intérieur de l'État réel ». La république, en tant que forme d'État de la société bourgeoise, est suppression de l'aliénation limitée à la sphère politique, de sorte que la vie politique s'expose comme le résultat d'autre chose que la vie sociale elle-même. L'expression de l'intérêt général est limitée à une sphère imaginaire, alors que s'expose dans la sphère réelle l'opposition des intérêts privés. Si, dans le ciel politique, les membres de l'État paraissent formellement égaux, ils ne le sont pas dans la réalité terrestre. Les contrats civils, les rapports de propriété font des membres inégaux. L'État est un, la société est divisée en classes. En ce sens, on peut parler de « démocratie formelle » et non réelle, car la possibilité de participation dans le ciel politique est sans correspondance avec les possibilités de participation et l'efficacité pratique dans la société.

Dans sa pureté, cette forme correspond à la situation d'égalité abstraite de propriétés privées encore indépendantes, se faisant face. Le principe constitutionnel de la forme républicaine repose sur l'existence d'assemblées représentatives. Tant que la société civile n'est pas révolutionnée, la souveraineté du peuple ne peut être reconnue que formellement, les assemblées représentatives étant l'expression de ce rapport de réunion formelle, en même temps que de séparation de la société et de l'État. Dans les assemblées, les différents principes se heurtent : contradictions de la société avec elle-même, de l'État avec lui-même, de la société et de l'État. Les intérêts des différentes sphères s'exposent dans le système représentatif, qui entre lui-même en opposition avec le pouvoir, agissant au nom de l'« intérêt général ». Les intérêts isolés escomptent régler leurs comptes avec l'État, et par l'État régler leurs comptes avec d'autres intérêts privés. Tout besoin social, toute loi doivent être considérés politiquement, c'est-à-dire déterminés par l'ensemble, mais, dans la mesure où l'on ne peut dégager d'intérêt général sur la base d'une addition des intérêts privés en lutte, la forme représentative conduit à l'isolement des intérêts particuliers, réglant politiquement leurs comptes entre eux et avec l'État.

La forme républicaine implique cependant l'entrée de toute la société dans la vie politique. Avec la nécessité que tout y soit considéré politiquement, la possibilité d'exprimer un intérêt général, même cantonné au « ciel », rend possible pour le peuple l'accession à la signification politique, à la représentation politique générale. Par la négation dans la sphère politique de l'aliénation subie dans la société, le risque pour la société bourgeoise est que le peuple ne « prenne au mot » ce qui est inscrit sous forme générale dans le « ciel » politique, ne puisse voir la nature des contradictions qui y sont projetées et le sens de leur résolution, et, s'appuyant sur le principe formel de sa souveraineté, puisse prétendre faire coïncider l'égalité formelle et l'égalité réelle. Pour cette raison, la forme républicaine est une forme instable dans le cadre de la société bourgeoise, forme impossible, hormis les périodes exceptionnelles et courtes où la propriété privée semble le mode d'existence universel pour tous

les membres de la société. Conservant ou non ses attributs formels, la forme républicaine tend à osciller vers son contraire, les formes monarchiques, plus ou moins déguisées, plus ou moins affectées de réminiscences « féodales ». Le principe d'une souveraineté « d'en haut », figure fictive de l'unité, est réintroduit, avec son complément, l'agencement de la société en sphères autonomes séparées.

LA FORME MONARCHIQUE DE L'ÉTAT MODERNE La forme monarchique constitutionnelle est une autre forme de compromis de l'État de la société bourgeoise qui cherche à surmonter ses propres contradictions. La forme que projette Hegel n'est pas la monarchie prussienne de l'époque, mais la projection des exigences de comprimer les contradictions qu'engendre la société civile moderne. Soumettre à la critique cette construction théorique vaut pour critiquer (analyser) la situation réelle et ses « prolongements abstraits ».

Selon les conditions historiques, la société peut être dans un rapport de séparation ou d'identité avec l'État. Hegel dans son système, indique Marx, veut les deux à la fois. Il veut, ce qui est une donnée de la société moderne, la séparation de la société civile et de l'État, en tant que stade nécessaire de l'évolution de l'Idée, et il veut, en même temps, l'identité de la société civile et de l'État. Il ne veut pas de la séparation de la vie civile et de la vie politique, parce qu'il ne veut pas que la société civile bourgeoise apparaisse en tant que « masse inorganique » dans les assemblées. Il veut la société civile telle qu'elle apparaît encore déterminée dans sa division en états, corporations, et veut par ces institutions retrouver le lien d'identité qui existait entre les états *(Stände)* de la société et les États (assemblées) dans l'État. Hegel ne veut pas que la sphère privée apparaisse par le truchement des individus et récuse la conception « atomistique » de la forme républicaine moderne. En dépit et en raison des contradictions de la société réelle, l'État doit constituer un « organisme » dont les « membres » sont des groupes déjà déterminés par les liens sociaux des sphères privées. Aucun élément de l'État ne doit se présenter en tant que masse, hors des communautés et corporations. La sphère privée doit accéder à la politique telle qu'elle est déjà déterminée dans les « états », groupes autonomes (qui, dans leur base matérielle, groupent aussi des éléments de classes modernes). De sorte que le point de vue général et les affaires générales ne peuvent être réellement représentés, ce n'est qu'à partir du « haut » qu'un point de vue présumé général peut être proclamé.

Hegel, indique Marx, veut ainsi le monde moderne sans ce qui le dissout, sans les éléments sauvages, étrangers à la rationalité de l'État, que la société moderne a libérés. Hors des communautés, indique-t-il, le peuple se transforme en agrégat inorganique, foule aux mouvements irrationnels, sauvages et effrayants. Il s'agit de garder les éléments de rationalité moderne mis au jour par la révolution bourgeoise en supprimant le « mauvais côté », tant le choc des intérêts privés que la radicalité du mouvement populaire qu'ils portent, potentiel dépassement de l'émancipation bourgeoise. Dans une période où la révolution d'une époque donnée porte déjà la révolution de l'époque suivante, Hegel théorise une forme d'État visant à la sauvegarde de la société civile par le maintien d'un ordre organique.

Le summum de l'identité hégélienne, dit Marx, est le Moyen Âge, dans le monde moderne, il veut une Constitution fondée sur les assemblées d'états et de communautés, pour tenter de résoudre le dualisme du monde moderne par une « réminiscence ». Il veut amener l'homme à retrouver les limitations des sphères privées à l'intérieur de la vie politique, l'isolement des intérêts dans leur sphère propre, ne garantissant l'État contre la masse inorganique que par la désorganisation de cette masse. Le vieil état des choses vermoulu est considéré comme l'« aurore radieuse d'un bel avenir », « qui ose à peine passer de l'astucieuse théorie à la plus implacable pratique ».

L'unité des sphères isolées et opposées ne peut alors se manifester que dans la personne d'un monarque qui prend la place de la « raison se déterminant elle-même ». Le fait naturel abstrait (personne du monarque) se présente comme la plus haute définition de l'État. La transformation de la pure « autodétermination de la volonté » se fait sans médiation.

Le modèle de la monarchie constitutionnelle, qui ne se limite pas à la forme royale[16], présente ainsi un visage double. Il confère aux assemblées émanant de la société une part formelle de souveraineté. Mais, comme la souveraineté ne peut être partagée, les assemblées doivent être ramenées à l'un ou à l'autre des extrêmes. Dans le modèle hégélien, un des extrêmes (le monarque), qui délègue déjà son pouvoir dans le gouvernement, se présente en outre comme tel, alors que la société civile n'est présente que dans sa délégation, les assemblées.

C'est en fait le pouvoir d'un des extrêmes, le monarque, qui est privilégié. Hegel voit le danger d'introduire l'élément démocratique, qu'il ne peut admettre que comme élément formel, « formalité ». Les assemblées, organes de médiation entre le gouvernement et le peuple, doivent posséder le sens de l'État et du gouvernement en même temps que ceux des intérêts particuliers. Ils doivent agir en commun avec le pouvoir gouvernemental pour empêcher l'isolement du pouvoir monarchique, pour empêcher les

intérêts particuliers de se détacher de l'ensemble organique et de se dresser en violence massive contre l'État. Hegel réclame deux fois la bureaucratie « qui sait » les besoins de l'État : en tant que gouvernement, appareil du monarque, et par les députés qui ont le « sens de l'État ». Les députés de la société civile doivent eux aussi faire valoir l'« intérêt général » de l'État et ne pas avoir de relation de représentation réelle avec leurs commettants. Ils ne valent que pour une représentation simulacre du peuple, considéré comme la « partie qui ne sait pas ce qu'elle veut ». L'intérêt général (particulier) de la propriété privée[17], deux fois représenté, est seul représenté.

• La faille allemande, révélation de la faille cachée de tout état de la société bourgeoise Comme la forme républicaine, mais pour des raisons opposées, la forme monarchique est instable dans la société moderne. Dans le modèle hégélien, comme dans les cas concrets, il n'y a pas de médiation véritable entre le peuple et le pouvoir, alors que la société moderne la requiert. Le schéma hégélien, qu'il serait hâtif de réduire au modèle de monarchie héréditaire, constitue un prototype des tentatives de conciliation par l'Idée des contradictions de la société bourgeoise, au moyen d'un retour formel au passé. « Ancien régime moderne », *statu quo* qui est accomplissement avoué de l'Ancien Régime, cette « forme allemande des problèmes modernes » révèle la contradiction, le « défaut caché » de toutes les formes d'État de la société bourgeoise, lorsque la classe bourgeoise se trouve empêtrée dans la lutte qui l'oppose à la classe au-dessous d'elle. Cette faille ira s'élargissant lorsque les bases sociales de l'affirmation démocratique se rétréciront.

La forme allemande des problèmes modernes constitue donc une des tendances de l'État bourgeois lorsque la société bourgeoise se heurte à un nouveau prétendant à l'hégémonie, le prolétariat, tendance qui se manifeste pour toute une époque, plus ou moins ouvertement, avec des alternances, comme si les contradictions continuellement présentes dans la base de la société devaient être répercutées selon des modalités spécifiques dans les superstructures, de façon décalée et discontinue. La mise en évidence de cette « forme » par Marx, et de ses présupposés dans la base même de la société bourgeoise, n'est pas sans intérêt ni postérité, si l'on admet qu'elle constitue bien le défaut caché de l'État de la société bourgeoise, en tant que « réminiscence » d'un passé qui vient « intimider » les peuples modernes.

À divers degrés, on peut en effet discerner tout ou partie de la logique de cette forme dans les conditions modernes : succédanés de démocratie et de république, tentatives corporatistes d'organisation de la société en communautés ou faisceaux, contre les organisations générales de classes, exaltation de l'« autogouvernement » des sphères privées. Dans tous les cas, il est question de s'opposer à l'expression souveraine du vouloir du peuple sur les affaires générales de l'État, de travailler à dissoudre ses formes modernes d'organisation par la destruction des médiations politiques générales.

Comme la nécessité de l'expression « d'en bas » est sans cesse reproduite, on s'efforce de réactiver et de privilégier les formes de regroupement qui isolent des instances politiques générales, favorisant ce que Marx appelle « démocratie de la non-liberté ». On empêche les individus de se déterminer en fonction des bases fluides de regroupement politique moderne, celui des classes, interdisant l'expression politique générale des contradictions sociales. La place impartie à un individu l'inscrit dans l'appartenance à des sphères particulières, auxquelles on le renvoie (on pourrait dire aujourd'hui inscrire l'individu dans une identité groupale), le séparant de son être universel, du possible développement d'une conscience de soi, de la possibilité de définir quel est l'intérêt commun du peuple. Il ne s'agit pas par là de résoudre les contradictions de la base de la société, mais de devancer leur expression sous forme politique générale, de ramener le public au privé, d'isoler et de diviser le peuple.

• Une forme contemporaine de l'« Ancien Régime moderne » : l'auto-gouvernement des sphères privées ? Par ses remarques critiques sur les tentatives hégéliennes de résoudre à rebours, par une réminiscence, la contradiction de la société et de l'État, Marx semble, dans l'esprit – et toute la lettre des citations invoquées ne peut suffire à l'infirmer – étranger à une exaltation de l'autogestion des sphères privées. Les formules portant sur l'« autodétermination » du peuple sont étrangères à l'idée d'auto-administration des sphères privées. L'autodétermination suppose la conscience de soi, et par conséquent, un mode d'objectivation, une expression de soi par une médiation politique. La détermination du peuple par lui-même au moyen d'une représentation générale ne peut être assimilée à une forme d'organisation s'érigeant à partir de « groupes autonomes », tels qu'ils sont immédiatement donnés. L'autodétermination du peuple est élévation de celui-ci à l'existence politique, société devenue société politique, par abstraction de ce qui est commun, non par le libre jeu du mouvement des sphères particulières. L'autogestion des sphères privées n'est pas négation de l'État et de la société bourgeoise sur laquelle il s'érige, mais substitution d'une forme d'État à une autre, qui porte à la dissolution de la forme républicaine.

Marx fait ressortir en effet la relation entre « auto-gouvernement » des sphères privées, et principe de (fausse) représentation bureaucratique (ou technicienne) de l'intérêt général. L'auto-gouvernement des sphères privées a pour contrepoint le gouvernement des affaires par un pouvoir, un savoir, extérieurs, seuls habilités à poser l'« intérêt général » d'une partie, et non du tout de la société. Dans un État, où chaque détermination (fonction) « constitue une réalité pour soi », il faut, indique-il, que la souveraineté de l'État soit également incarnée dans un individu, une sphère particulière[18].

La bureaucratie, « affirmation particulière de l'intérêt général », a pour premier présupposé l'« auto-gouvernement de la société civile ». La bureaucratie repose sur la séparation de l'intérêt particulier et de l'universel. L'intérêt général ne peut s'affirmer comme quelque chose de particulier qu'aussi longtemps que l'intérêt particulier s'affirme comme quelque chose de général, contre l'intérêt général. La bureaucratie est forcée de protéger l'esprit corporatif (auto-gouvernement), « universalité imaginaire de l'intérêt particulier », pour protéger son propre esprit, « particularité imaginaire de l'intérêt général ». Et la bureaucratie, corporation parfaite, finit par remporter la victoire sur la bureaucratie imparfaite (auto-gouvernement des sphères privées), qui veut la bureaucratie contre les autres corporations. La suppression de la bureaucratie n'est possible que si l'intérêt général n'est plus posé dans chaque sphère particulière de la société, mais dans le « tout ».

Contrairement à la forme républicaine – non altérée – au sein de laquelle les fonctions sociales générales apparaissent comme publiques dans la forme, le principe commun qui unit les sphères particulières ne peut être que celui de la propriété privée. La Constitution d'une telle forme d'État de compromis est celle de la propriété privée, où même les fonctions générales apparaissent comme propriété privée, tantôt des corporations, des communautés (tantôt des régions, des sphères autonomes, etc.) L'auto-gouvernement des sphères privées est l'autre face de l'État qui se pose comme le tout, en dissolvant les formes modernes d'organisation politique.

ÉLÉMENTS DE DÉFINITION DE LA CATÉGORIE « ÉTAT » Sous l'angle du *pourquoi de l'État et de ses formes distinctes* dans la société bourgeoise, la contribution de Marx est essentielle. Il a mis en évidence que les « présupposés » de l'État étaient à rechercher dans la base de la société et a dégagé les configurations de ses différentes formes, en fonction des caractères propres des formations historiques concrètes (disposition des forces de classes, objectives et subjectives). Il a aussi mis au jour les tendances modernes d'involution de la forme « démocratique » ou « représentative » vers des « réminiscences » féodales, dès lors que la base de la société bourgeoise n'a pas été révolutionnée.

Remontant de la critique de l'État à celle de ses « présupposés », l'anatomie de la société civile bourgeoise, dont il dégagera ultérieurement jusqu'à la « forme cellulaire » dans *Le Capital,* Marx n'a pas cependant eu le loisir, selon la même méthode, de parcourir le chemin en sens inverse, des rapports économiques « primaires » et de leur mouvement, aux rapports sociaux (mouvement des classes sociales), puis aux rapports politiques, qui, bien que conditionnés en amont sur le plan des déterminations « réelles », sont à « saisir [selon] la logique propre de [tout] objet particulier ».

S'il a pensé les différentes « espèces » d'État, il n'a pas pleinement abouti à en penser le « genre » dans des « catégories propres » par une travail « d'induction et de déduction spécifiques », comme il en postulait la nécessité. Par rapport à la philosophie politique classique, un tel « manque » se donne à voir plus particulièrement au niveau de la définition de certaines notions, de leurs distinctions : ainsi entre *domination* et *pouvoir*, *pouvoir* et *État*, *forme de l'État* et *forme du gouvernement*, *volonté générale* et *volonté de tous*, *représentation* de *volonté* ou de *pouvoir*. On peut aussi observer qu'un certain flou entoure, par exemple, la notion de *communauté* : s'agit-il d'un « être ensemble » immédiatement donné (au sens « allemand » du terme), ou d'une association construite, distinguant le *commun* et le *propre* (La catégorie de commun étant essentielle à la définition de ce qui constitue le lieu propre du politique et de l'État) ? Le concept de *société civile* se trouve aussi en porte-à-faux, selon qu'on le considère comme incluant les institutions politiques (acception encore dominante du XVIIIe français), ou en tant que *société civile bourgeoise,* plus ou moins séparée-opposée à l'État politique[19].

Ces questions de terminologie ne sont pas sans incidence si l'on veut apprécier le sens de la critique de Marx à l'endroit de la politique ou la visée d'une suppression de l'État – que s'agit-il de critiquer ou de supprimer ? Isabelle Garo fait état de cette difficulté en s'interrogeant sur les significations que Marx ou ses commentateurs attribuent à telle ou telle notion. À propos de la notion de politique, elle postule une « double ascendance », hégélienne et libérale, peut-être restrictive. Ne faudrait-il pas aussi tenir compte des « importations » françaises, ne serait-ce qu'en recensant les analogies du vocabulaire de Marx de cette époque avec le vocabulaire et les articulations du *Contrat social* (dont il recopie alors de nombreux passages). Le double « carambolage » théorique et pratique, dont il a été question dans l'introduction, entre lieux et moments historiques tout à la fois contempo-

rains et décalés, ne se répercute-t-il pas dans l'emploi des différentes notions ?

Sans poser ici la question de ces éventuels « emprunts » conceptuels, on note que plusieurs acceptions peuvent être associées à un même mot, chose inévitable lors de toute élaboration conceptuelle qui travaille à réfléchir les contenus d'un mouvement réel et leurs déterminations opposées. Ainsi, plutôt que de se fonder sur les significations diverses associées aux différents termes, il importe de les rapporter à leurs fonction théoriques dans le réseau des notions.

• Caractérisation de la sphère politique Dans le cadre de cet article, il n'est pas possible de restituer les termes de ce réseau notionnel au sein duquel une proto-catégorie d'État se trouve mobilisée. Pour une telle restitution, outre le terme de politique, il conviendrait d'interroger les significations complexes et les rapports affirmés entre termes tels que *intérêt général* et *intérêt particulier*, *privé* et *public*, *représentation*, *médiation*, *états* et *classes sociales*, *société civile*, etc., et même la notion d'*homme*. On se bornera ici à saisir quelques-uns des traits associés à la notion de *politique* qui sont le plus souvent énoncés en relation avec celle d'*État*.

Si l'on regroupe, sans viser à la systématisation, les occurrences où le mot politique se trouve impliqué, on remarque en premier lieu que la politique relève pour Marx du monde proprement « humain », tel qu'il se distingue du mouvement naturel de l'homme seulement « animal » (l'essence de l'humain étant plusieurs fois rapportée à la liberté au sens rousseauiste).

La politique est aussi à considérer comme question spécifique, distincte du social (« faire des questions spécifiquement politiques l'objet de la critique »). Séparée ou à côté de la société, la politique est envisagée comme sphère distincte de la société civile, tout en étant une « forme particulière de son existence ». Elle est aussi lieu et moyen d'expression des conditions de la vie sociale, d'objectivation consciente de ce qui y est contenu (« fonction réellement et consciemment sociale », lieu « où s'exprime l'unité consciente des buts à atteindre »). Michel Freitag parle à cet égard d'« emprise réflexive », d'« objectivation réflexive d'un ordre d'ensemble »[20].

La politique se présente encore comme lieu de médiation, rendant possibles une élévation et une émancipation, limitées à sa propre sphère, dans le « monde tel qu'il a existé jusqu'ici » (« l'émancipation politique constitue un grand progrès, mais n'est pas la forme dernière de l'émancipation humaine en général » ; « l'élévation politique de l'homme participe de toutes les insuffisances et de tous les avantages de l'élévation politique en général »). Cette fonction de médiation peut être présentée comme un détour.

Le recueil de ces différents traits vaut pour apprécier la validité de ce que des commentateurs de Marx, en se fondant notamment sur la *Question juive* et les *Gloses critiques,* ont pu appeler sa « critique radicale de la politique », son refus de toute « séparation de la force sociale sous forme politique », sa dénonciation de l'émancipation politique en tant que « nouvelle forme d'aliénation ». Dans ces textes où Marx semble dénoncer ses propres illusions touchant à la capacité de transformer l'ordre des choses au moyen d'une instance politique rationnelle, il fait grief à la sphère politique de n'autoriser qu'une émancipation partielle qui ne vaut pas pour émancipation sociale réelle.

La politique ne peut être érigée en un but alors qu'elle ne constitue qu'un moyen, la « conscience du monde » qui peut y être exposée n'est pas le « monde lui-même », et l'« intelligence [qui] pense à l'intérieur des limites de la politique » est ainsi une intelligence bornée. Plus encore, l'aliénation partielle de l'homme dans l'orbe du politique devient aliénation achevée lorsque la politique se présente comme « théologique », se constitue en « religion », faisant apparaître le résultat de l'activité des sujets comme le produit de l'Idée ou de la Raison universelle.

Telles sont les « insuffisances ». Les « avantages » que permet l'« élévation politique » ne sont cependant pas considérés comme négligeables. Dans le lieu du politique, toutes les luttes sociales, tous les besoins sociaux, toutes les vérités sociales, indique Marx, peuvent venir à l'expression, et, par conséquent, à la conscience. Et si l'intelligence (seulement) politique ne dépasse pas les limites de la politique, et que l'émancipation politique ne vaut pas pour émancipation humaine, c'est d'abord parce que les vrais liens des maux sociaux résident dans la vie civile et non dans la vie politique.

Ce que Marx dénonce est ainsi moins la politique que l'« excès d'importance » accordé à l'élément politique, hors de ses déterminations réelles, la volonté qui inverse les buts et les moyens de l'émancipation, la révolution seulement politique qui ne révolutionne pas les éléments de la vie civile.

Il ne s'agit pas de prôner un retour au « proto-politique », récusant ce qui rend possible un mode d'expression général de la vie sociale, de ses luttes, s'ouvrant sur une possible constitution de la politique en « sphère des affaires générales du peuple ». L'émancipation politique en tant que désagrégation des anciennes formes de groupement humain libère de la confusion de la vie civile, de l'isolement des « sphères particulières », propres aux sociétés d'Ancien Régime, ou de l'« ancien régime moderne ».

Si, dans la société bourgeoise, la constitution du principe politique demeure dans une « indépendance

idéale » à l'égard de la société civile, elle pose aussi les moyens d'une élévation de la société à l'existence politique effective, s'ouvrant à l'activité générique du peuple à partir de son propre fonds, par la médiation d'une activité consciente se concentrant sur l'acte politique, comme sa manifestation propre. Ce mode d'existence politique n'est plus dès lors séparé-opposé à la société, il se positionne à côté mais non au-dessus de la société civile, s'en distinguant, comme forme particulière d'existence, du peuple, autorisant les individus à accéder pour la première fois à une fonction politique, en tant que « fonction réellement et consciemment sociale ». La société civile peut alors s'élever réellement à l'abstraction d'elle-même, l'existence politique devient son existence véritable, universelle, essentielle. L'achèvement de cette abstraction est en même temps suppression de l'aliénation. Par son aspiration à se transformer en société politique, la société civile pose son existence politique comme sa vraie existence, et l'existence civile privée, comme inessentielle.

La Révolution française, en inversant le point de départ, a produit le « principe politique », qui n'est pas la vraie façon de résoudre le problème, mais permet d'en poser les termes, en constituant un lieu général du politique, où peuvent être exposés de façon consciente et générale les buts à atteindre. C'est pourquoi il pourra préconiser de « faire la révolution politique avec âme sociale ».

Les traits distinctifs de la catégorie état Les valeurs d'emploi du mot État se superposent pour partie à celles du mot politique, ne permettant pas au premier abord de spécifier quels traits distinctifs le définissent en propre. Bien qu'ici aussi les contenus puissent se présenter comme hétérogènes. L'État, comme la politique, se trouve caractérisé comme forme particulière de l'existence d'un peuple *(demos)* (idée déjà présente chez Kant), ou réalisation « sous forme politique » de l'existence de la société.

À l'instar de la politique, l'État constitue un lieu d'expression et de dévoilement des contenus présents dans la base de la société : « expression sous forme politique des luttes de la société », « expression sous sa forme propre, s*ub specie rei publicae* de toutes les luttes, les nécessités, les vérités sociales » ; « à travers [le] conflit de l'État politique avec lui-même se développe donc partout la vérité des rapports sociaux ». L'expression des contenus présents dans la base peut s'y trouver condensée, l'État étant alors considéré comme « abrégé [des] combats pratiques [de l'humanité] ».

L'instance étatique porte en elle les mêmes potentialités et les mêmes limites que la politique. La révolution contre la société féodale, indique Marx, a constitué l'État politique moderne en affaire générale, c'est-à-dire en État réel. Dès lors, « la vie réelle de l'État, même non pénétré des exigences socialistes, renferme dans ses formes modernes les exigences de la raison ». Dans la mesure toutefois où l'État « suppose la raison réalisée », « sa destination idéale entre en contradiction avec ses prémisses réelles ». L'État, comme la politique, est lieu de médiation et d'élévation, ici encore dans les limites de l'émancipation seulement politique. « C'est par l'intermédiaire de l'État, donc politiquement, que l'homme se libère d'une entrave [notamment au regard de la religion], donc par un détour, un intermédiaire. L'État est instance de médiation "entre l'homme et la liberté de l'homme", de sorte que l'élévation de l'homme [au-dessus de la religion] participe de toutes les insuffisances et de tous les avantages de l'élévation politique en général. »

Dégager quels sont les traits qui, outre son caractère politique, définissent en propre ce qu'est l'État, à partir du lieu (historique) où se situe alors Marx ne fut sans doute pas chose facile. Au moment où il s'empare de la question de l'État, sa perception négative est redevable de la figure arborée par l'État dans la Prusse de Frédéric-Guillaume IV (et ultérieurement redevable de ses désillusions françaises). L'État prussien peut se présenter alors, au moins superficiellement, comme autocratie, ce qui constitue un obstacle pour forger une conception de l'État moderne, telle qu'elle s'est trouvée définie dans la philosophie politique classique, sous le nom de république, par Bodin notamment qui parle de l'« estat d'une république », sous sa forme monarchique ou populaire. Marx semble chercher alors à opposer à l'État prussien cet autre concept d'État, c'est du moins ce que l'on peut penser en se basant sur ce qu'il énonce en 1842 dans une lettre à Ruge « *Respublica* n'a pas d'équivalent en allemand. » Ruge, à peu près au même moment, postule que « la constitution de l'État, lorsqu'elle est conforme à sa vraie nature, est toujours la République, et celle-ci n'est véritable que si elle est démocratique ». Dans une lettre au même Ruge de septembre 1843, Marx évoque la « forme propre » de l'État, *sub specie rei publicae*.

Dans sa critique de l'État hégélien, Marx semble se référer encore à une telle conception, lorsqu'il parle de la souveraineté comme « essence de l'État » (à comparer à la formule de Loyseau « la souveraineté, c'est ce qui donne l'être à l'État »). Marx n'identifie pas ici la souveraineté à une simple domination. Il oppose la souveraineté, telle que, selon lui, la conçoit Hegel, « en tant qu'autodétermination arbitraire de la volonté », à la souveraineté rapportée à un sujet « en tant que subjectivité consciente d'elle-même ». Ce qui

fait ici l'essence de l'État, la souveraineté, ne ressort pas du règne de l'Idée incarnée, mais de celui de sujets humains, renvoyant à l'idée de maîtrise des hommes sur leur monde. Dans la *Question juive,* la notion de souveraineté se trouve une nouvelle fois mise en relation avec cette idée de maîtrise de l'homme sur son propre univers. Critiquant l'« État chrétien », en tant que négation de « ce qu'il y a d'humain dans le christianisme », Marx précise quel est ce contenu humain : « Le rêve d'une souveraineté de l'homme. » Il projette la réalisation de ce « rêve » dans un État athée démocratique où « chaque homme et non seul s'affirme comme être souverain ». Ce qui ne l'empêche pas d'affirmer que dans l'État [de la société bourgeoise], où l'« être générique » de l'homme ne peut coïncider avec les individus « réels », l'homme n'est que le « membre imaginaire d'une souveraineté illusoire ».

Ces quelques indications de Marx ne suffisent pas à poser une forme matricielle de la catégorie État. Bien que se référant à des éléments de la théorie classique (référence aux notions de chose publique et de souveraineté), il ne produit pas une conceptualisation de la « forme État », capable de rendre compte de toutes les « espèces » d'État. Ultérieurement, dans nombre de textes « de circonstances », il mobilisera cependant cette première matrice incomplète, à propos des différentes formes ou espèces d'État[21], tandis que la notion d'État elle-même se trouvera pour sa part souvent réduite à l'idée de simple domination.

RÉSOUDRE LA CONTRADICTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE BOURGEOISE ET DE SON ÉTAT

- **L'action propre des formes politiques** Pour conclure, on doit préciser, en fonction des données de cette première analyse de l'objet État par Marx, que la critique qu'il en fait ne peut être comprise comme valant pour en appeler à un retour à la société civile. Le lien indissoluble entre la contradiction interne de l'État et les fondements de la société civile bourgeoise ne cessera d'être affirmé. Le « vrai lien est dans la vie civile, c'est elle qui maintient ensemble les atomes de la vie civile, non l'État », celui-ci, faut-il le répéter, n'étant que l'expression active, consciente, officielle, de l'organisation de cette société, sa contradiction trouve ses fondements dans la nature « anti-sociale » de la vie civile. Ceux qui, ayant recours à quelques formulations, ont fait se prononcer Marx pour un retour à la société civile, à un « non-État », font le plus souvent fausse route. Un tel retour n'étant rien d'autre qu'une exaltation des rapports sociaux de production et d'échange de la société bourgeoise, plus ou moins expurgés des éléments qui portent à leur dissolution. Ce type de critique n'est pas celui de Marx. S'il a pu lui arriver de « rêver », il n'a pas proposé de combiner les bons côtés de telle ou telle forme d'État, en éliminant les mauvais, la contradiction interne de l'État ne pouvant se résoudre indépendamment de la résolution des contradictions qui sont à l'œuvre dans la société.

Si Marx situe bien le lieu de la résolution dans la base de la société, cela n'implique pas que l'instance politique ne doive jouer aucun rôle, que l'on doive en revenir à des formes « médiévales » d'organisation sociale, ou à leurs prolongements modernes, ou encore à l'homme privé non socialisé, à la liberté de l'« état de nature », la « liberté du sanglier ». Pour pouvoir être levée, la contradiction doit être posée dans toutes ses déterminations, et l'instance politique, qui n'est pas le lieu de résolution effective des contradictions de la base, peut constituer le lieu où peuvent être posés, représentés la nature de ces contradictions et le sens de leur résolution.

À cet égard, les formes républicaines d'État, où peuvent être représentés en idée, s'exprimer ouvertement les contradictions d'ensemble de la société, sont plus favorables à une expression générale des conditions de la lutte et du but à atteindre, que les formes d'État régressives qui jugulent et dispersent l'expression politique. Les modes d'organisation politique générale en classe, favorisées par la forme républicaine (effective), peuvent dans ce cadre jouer un rôle formant propre, n'étant plus le reflet passif des contradictions de la base ou un sous-produit des appareils d'État. C'est ce que Marx souligne dans *Les Luttes de classes en France* et *Le Dix-huit Brumaire*.

Si l'on prolonge la logique des exposés de Marx, les instances politiques qui se forment dans le cadre d'une société républicanisée, plus spécialement sous la forme d'organisations politiques, peuvent aussi bien se prêter au dévoilement qu'à l'occultation de l'expression générale des contradictions de la société, dont elles constituent dans tous les cas des cristallisations. De par la relation, générale ou partielle, qu'elles entretiennent avec la base qui les a formées (et qu'elles peuvent contribuer en retour à former), les organisations politiques qui se sont constituées lors de périodes républicaines « fastes » peuvent proroger leur action même lorsque dominent des formes régressives de compromis. Par la représentation générale des déterminations contradictoires de la base, il est en effet possible de « poser » la nature, le sens, l'ordre de la résolution, même s'il n'est pas possible de « lever » la contradiction par des leviers pratiques, qui n'agissent qu'autant qu'existent les conditions de leur action. Une classe ne peut libérer la société entière qu'à la condition que la société entière se trouve projetée dans la situation de cette classe, subissant à des degrés divers les effets

des mêmes antagonismes. Corollairement, lorsque ces conditions mûrissent, la contradiction ne peut être durablement « levée » que si le sens et les moyens de la résolution ont été « posés » dans leur généralité, si la théorie de la classe émancipatrice a exposé les besoins généraux de cette société. ●

1. Cf. plus spécialement Solange Mercier-Josa, *Entre Hegel et Marx,* L'Harmattan, 1999, et le fascicule d'Actuel Marx Confrontations, dir. E. Balibar, G. Raulet, *Marx démocrate. Le Manuscrit de 1843,* PUF, 2001. On ne saurait d'ailleurs se limiter à la confrontation « allemande » (Feuerbach, Ruge, Hesse…), il conviendrait en la matière d'étendre le champ de l'intertextualité.
2. Cf. Hélène Desbrousses, *Représentations savantes et représentations communes des formes de l'État,* thèse IEP, Paris, 1993.
3. Cf. Étienne Balibar, « Postface » à *Marx démocrate*, référence citée.
4. Isabelle Garo distingue trois objets de la critique relevant de trois domaines académiques distincts : une critique philosophique de l'inversion idéaliste, une critique sociale du libéralisme et du primat de la société civile, une critique politique de l'État hégélien, s'ouvrant sur une autre conception de la démocratie.
5. Gérard Raulet, Préface à *Marx démocrate*.
6. MEGA I, t. 1, d'après Auguste Cornu, *Karl Marx et Friedrich Engels,* t. 2, PUF, 1958, p. 63-64.
7. Selon G.W. Hegel, Préface de 1820 aux *Principes de la philosophie du droit*, Gallimard, 1963, p. 43.
8. *Contribution à la Critique de l'économie politique,* Éditions Sociales, 1957.
9. Cf. Lorenz von Stein, *Le Socialisme et le Communisme dans la France contemporaine,* septembre 1842. Dans cet exposé général des doctrines socialistes et communistes en France, von Stein rend compte du fait que le prolétariat a pris conscience de ses intérêts sociaux pendant la Révolution française, que désormais la question sociale est posée comme question fondamentale devant conduire à la transformation de la société, et non plus seulement de l'État. D'après Auguste Cornu, p. 162-164.
10. Dans le sillage de Feuerbach, Ruge, Moses Hess, l'idée d'un « renversement » ou « retournement » du système hégélien, se présentait presque comme un lieu commun (cf. Lucien Calvié, *Le Renard et les Raisins,* EDI, 1989, p. 130).
11. Karl Marx, Friedrich Engels, *Correspondance*, t. 1, 1835-1848, Éditions Sociales, 1971, p. 455.
12. D'après Auguste Cornu, p. 272.
13. Arnold Ruge, « La Philosophie du droit de Hegel et la critique de notre temps », *Annales allemandes*, août 1842.
14. Nikolaï Lapine, « La première critique approfondie de la philosophie de Hegel par Marx », *Recherches internationales à la lumière du marxisme,* n° 19, 1960.
15. Serge Wolikov avait souligné les aspects unilatéraux qui prévalent dans les analyses de l'État. Voir « L'État en France et la réflexion marxiste », *Société française*, n° 11, 1984.
16. Ainsi que le souligne J.F. Kervégan, la personnification du pouvoir n'a nul besoin de l'option monarchique, « De la démocratie à la représentation », *Philosophie,* n° 13, 1986. De même, l'analyse de la contradiction entre deux principes de souveraineté n'est pas appliquée par Marx à la seule monarchie, elle sera utilisée pour mettre à nu la contradiction de principe de la IIe République en France, qui ne pouvait être tranchée que par la révolution populaire ou par le Deux Décembre. En tant que tentative de surmonter les contradictions qui se situent dans la base de la société civile bourgeoise, le régime présidentiel présente quelques affinités avec ce modèle.
17. On ne traitera pas de la question du majorat ni du poids des classes liées à la propriété foncière en Allemagne, élément partiel au regard de la logique d'ensemble de la forme d'État de compromis dressée par Hegel.
18. On retient le plus souvent de Marx sa critique de la bureaucratie, en l'isolant de son contrepoint, la critique corrélative des formes d'auto-administration qui lui fournissent un nécessaire fondement. « La corporation est la bureaucratie de la société civile ; la bureaucratie est la corporation de l'État. Dans la réalité, la bureaucratie en tant que "société civile de l'État" s'oppose aux corporations en tant qu'"État de la société civile". » « […] dès que la vie réelle de l'État s'éveille et que la société civile, poussée par son besoin de rationalité, s'affranchit des corporations, la bureaucratie essaie de les rétablir ; car avec l'"État de la société civile" disparaît aussi la "société civile de l'État". »
19. François Rangeon, « Société civile, histoire d'un mot », *La Société civile*, PUF, 1986.
20. Michel Freitag, », Sur la naissance du politique », *Société,* n° 6, 1989.
21. Hélène Desbrousses, « Les textes de circonstances », in *Représentations savantes…*, référence citée.

MAURICE THOREZ, UN HOMME D'ÉTAT

ROBERT HUE *

Il y a bientôt soixante ans, le dimanche 4 mai 1947, le président du Conseil, Paul Ramadier, évinçait de son gouvernement les ministres communistes. Ils étaient cinq : François Billoux à la Défense nationale ; Ambroise Croizat au Travail et à la Sécurité sociale ; Georges Marrane à la Santé publique ; Maurice Thorez, ministre d'État, et Charles Tillon à la Reconstruction et à l'Urbanisme. Les communistes participaient au gouvernement depuis celui que de Gaulle avait mis en place à Alger en avril 1944, sauf dans la très courte période du gouvernement Blum « homogène » de décembre 1946 à janvier 1947.

Beaucoup a été écrit sur cette période exceptionnelle tant dans l'histoire de la France que dans celle du PCF. Beaucoup reste à démêler : les rapports des communistes à l'État ; la part de l'« exception » française et la part de l'Internationale communiste (IC) ; ce qui relève de la tactique et ce qui tient à la stratégie ; le rôle des directions et leurs contradictions ; le poids spécifique de Maurice Thorez… L'ouverture des archives du PCF, à laquelle j'ai contribué en tant que secrétaire national, et celle des archives de Moscou fournissent aux chercheurs une matière incomparable. Certains travaux ont déjà été publiés, d'autres sont attendus. Quelque opinion qu'on en ait, ces recherches sont indispensables non seulement pour qui veut comprendre le phénomène communiste français mais encore pour qui entend, dans le monde d'aujourd'hui, concourir à une transformation sociale progressiste dans la visée d'un dépassement du capitalisme.

Il faut cependant en convenir, pour diverses raisons qu'il serait trop long d'évoquer ici : le PCF a peu travaillé la question de l'État, sauf, peut-être, dans les années 60-70 quand la section économique du Comité central se consacra à l'analyse de ce que nous appelions alors le Capitalisme monopoliste d'État (CME) ou encore à travers les travaux de philosophes comme Louis Althusser et de quelques autres chercheurs marxistes, qu'ils fussent ou nom membres du PCF. Certains les poursuivent aujourd'hui. Je crois qu'il faut leur prêter la plus grande attention.

Les travaux des historiens sont tout autant précieux. Ils ont démontré que les années 30-40 sont pour le PCF, et pour la gauche, des années majeures. Le Front populaire, la Résistance, la Libération représentent des expériences qui ont laissé une trace profonde dans les mémoires individuelles et collectives. Mais pas seulement : elles s'inscrivent dans des tendances lourdes et des contre-tendances non moins pesantes dont le conflit marque l'histoire de la seconde moitié du XXe siècle et de ce début de XXIe siècle. Les questions que ces expériences et leurs représentations ont soulevées chez les communistes et dans la gauche sont encore brûlantes. Il en est ainsi de la participation des communistes à des gouvernements dans lesquels ils sont minoritaires.

En mai 1947, le PCF était le premier parti de France, il avait remporté les élections législatives du 10 novembre 1946 avec 5,5 millions de suffrages et 28,8 %. À la formation du gouvernement Jospin, en 1997, nous obtenions 2 455 000 voix et 9,88 %. Dans le deux cas pourtant, nous avons été confrontés à l'échec. Et, si l'on ne saurait comparer la situation de 1947 à celle de 2002, il reste que certaines des prémices de ces deux crises apparaissent similaires : le mécontentement social, les contraintes internationales, les sentiments partagés des communistes eux-mêmes sur la participation au pouvoir. Les mêmes questions nous étaient bel et bien posées en 1947 et en 2002 : Comment être à la fois un parti de gouvernement et un parti de lutte ? Et d'abord, fallait-il, faut-il, aller au pouvoir ? Pour y faire

* Sénateur-maire du Val-d'Oise, président de la Fondation Gabriel-Péri, ancien secrétaire national du PCF. Ouvrages publiés : *Qui êtes-vous ? Robert Hue que proposez-vous ?*, L'Archipel, 2001 ; *Communisme : la mutation,* Stock, 1995 ; *Communisme, un nouveau projet,* Stock, 1999 ; *Il faut qu'on se parle,* Stock, 1997.

quoi ? Qu'est-ce qui appartient à la tactique politique et qu'est-ce qui revient à la stratégie ? Ces questions ont surgi dès les années 30. Elles se sont posées – et se posent – en France et partout où des communistes ont accédé ou accèdent au pouvoir.

Je n'ai pas la prétention de leur apporter ici une réponse. Je voudrais tenter, en homme politique et non en historien que je ne suis pas, à partir de ma propre expérience et des réflexions qu'elle a suscitées en moi, d'éclairer, de l'intérieur si je puis dire, la problématique ainsi posée.

Je viens de l'indiquer, celle-ci est apparue dans les années 30. Il est donc indispensable de revenir à la façon dont Maurice Thorez, principal artisan des alliances de 1936, de la Résistance et de la Libération, a lui-même approché la question du Parti et de l'État, à la fois comme dirigeant politique en France et de l'Internationale communiste et comme membre du gouvernement.

Comme pour tout personnage historique, la personnalité et le rôle de Thorez sont – et doivent être – l'objet d'études distanciées et critiques, en considérant rigoureusement les conditions objectives et subjectives de son action. Ce n'est cependant pas l'exercice auquel je souhaite me livrer ici, même si, d'un certain point de vue, cela y participe.

En 1995, avançant l'idée d'un « pacte unitaire pour le progrès », j'écrivais : « C'est pour moi tout à la fois une perspective, un esprit, une démarche […]. Il faut travailler à donner aux espoirs, aux attentes qui parcourent la société le débouché politique qui leur manque cruellement. Aujourd'hui les forces de gauche, de progrès, parviennent certes à se retrouver contre les candidats de droite […], mais elles demeurent divisées sur les solutions à apporter. Il y a urgence à combler ce vide qui handicape les luttes sociales et freine le passage à l'acte de tant d'aspirations, faute de l'élan d'une espérance. En politique, les absents ont toujours tort. Et l'histoire nous le montre : une société ne peut vivre sans perspective. Or, il n'y a aucune fatalité d'une issue progressiste. Si elle est trop longtemps défaillante – faute d'être crédible, palpable, tangible –, d'autres, et parfois des pires, ne tardent pas à occuper la place[1] ».

Douze ans ont passé. Au cours de cette période, durant cinq ans, la « gauche plurielle » a gouverné, des ministres communistes ont été en responsabilité. Pourtant, en 2002, s'est produite la catastrophe que l'on connaît… De « pires » ont « occupé la place ». Et on ne saurait dire en ce début d'année électorale que la situation est radicalement changée, les risques que j'évoquais en 1995 complètement écartés.

C'est donc dans la continuité d'une réflexion entamée, avec d'autres, au moment où nous engagions ce que nous nommions a « mutation » que je situe cette contribution.

« JE N'AI JAMAIS DÉMISSIONNÉ DE MA VIE. » Qu'est-ce qui appartient à la tactique politique et qu'est-ce qui revient à la stratégie ? C'est d'une certaine manière les questions que se posait Thorez en mai 1947 au moment où les ministres communistes allaient quitter le gouvernement formé en janvier par Paul Ramadier. Le PCF, je l'ai indiqué, était alors le premier parti de France tant par le nombre de ses adhérents que par son influence électorale et le nombre de ses représentants à la Chambre des députés (175 sur 344 en métropole, sur 618 au total). Au lendemain des législatives (novembre), Thorez, vice-président du Conseil dans tous les cabinets depuis mars 1946, avait revendiqué « de droit » le poste de président du Conseil (Premier ministre). Après moult tergiversations, les socialistes avaient décidé de voter pour lui, 23 s'abstiendront. Il obtint 259 voix. Il en fallait 310 pour être élu. À 51 voix près… Blum forma un éphémère gouvernement homogène en janvier, puis le secrétaire général du PCF réintégrera le gouvernement comme ministre d'État en février, avec quatre autres communistes.

Le 4 mai 1947, un dimanche, le Conseil siège dans une atmosphère tendue. Chacun sait qu'un tournant va avoir lieu. La situation sociale s'est dégradée, une grève a éclaté aux usines Renault fraîchement nationalisées. L'inflation galope. Les salaires stagnent. L'anti-communisme se déchaîne, chez les gaullistes du RPF d'abord, qui voudraient remettre en selle leur champion démissionnaire (20 janvier 1946), au MRP, parti de la mouvance démocrate-chrétienne et chez les socialistes. On manœuvre, on complote, Vincent Auriol, alors président de la République, en porte témoignage dans son *Journal* : « Le SDECE me communique une note d'après laquelle les communistes prépareraient une action pour la prise du pouvoir, précédée d'une grève générale des transports entre le 1er et le 15 décembre, en vertu d'une décision qui aurait été prise le 27 septembre. Il ajoute que le résultat des élections a pu modifier cette décision. J'apprends également que Thorez et Dimitrov ont passé deux jours dans la villa de Staline, entrevue qui déconcerte l'ambassade des Soviets à Paris, qui déclare que Thorez et Dimitrov étaient partisans de l'assouplissement de la politique communiste en Europe. On se demande si cette entrevue ne va pas freiner l'action communiste actuelle. Je vais suivre les événements avec attention et j'en informe immédiatement le président du Conseil… »

Le contexte international n'est pas moins compliqué. Le bras de fer a commencé entre les Alliés d'hier. D'un côté, les Américains et les Britanniques, de l'autre, les Soviétiques. Les premiers accroissent leur pression dans

la partie de l'Europe qu'ils contrôlent, y compris sur la France où la droite et la SFIO, de Gaulle parti[2], ne sont pas insensibles aux sirènes d'outre-Atlantique. Les seconds consolident leur pouvoir à l'Est où les gouvernements progressistes formés sur le modèle du Front populaire ne vont pas tarder à être liquidés par Staline au profit de régimes autoritaires à parti unique et à travers une féroce épuration politique teintée d'antisémitisme.

Enfin, la guerre a commencé en Indochine (décembre 1946) et, contre la volonté de la majorité gouvernementale, le PCF soutient Hô Chi Minh, comme il proteste avec énergie quand l'armée tire sur une foule en colère à Madagascar.

Le 18 mars, les députés communistes se sont abstenus dans un vote de confiance. Le 30 avril, les ministres communistes apportent leur soutien aux grévistes de Renault.

Paysage avant la bataille. Et c'est donc le 4 mai. Il est 21 heures. Marcel-Edmond Naegelen, ministre socialiste de l'Éducation nationale, témoigne dans ses *Mémoires de notre temps* : « Ce qui s'est passé ce jour-là a été extrêmement simple et rapide. La séance du Conseil des ministres a été ouverte comme d'habitude. Paul Ramadier a fait un exposé sur la situation générale et ensuite il a consulté individuellement tous les ministres présents. D'abord, je crois qu'il a commencé par les socialistes, puis c'étaient les ministres MRP. Il y avait déjà, je crois, un ministre radical ; si je ne me trompe, c'était Yvon Delbos. Les uns et les autres se sont déclarés d'accord avec l'exposé du président du Conseil. Ensuite, Ramadier a interrogé les communistes : "J'aimerais savoir ce que pensent nos collègues communistes du programme que je viens d'esquisser." Et Maurice Thorez a répondu : "Nous soutiendrons les revendications de la classe ouvrière." Les communistes défendaient à ce moment-là les revendications des travailleurs des usines Renault, où un conflit venait d'éclater. Au Conseil des ministres, Maurice Thorez estime qu'il est possible de leur donner satisfaction. Il rejette la théorie du « cycle infernal » entre les salaires et les prix invoquée par Ramadier. Sur quoi Ramadier a dit : "Je constate que nos collègues communistes ne sont pas d'accord avec le président du gouvernement ni avec la majorité du Conseil, et je demande quelles conséquences ils pensent en tirer." Maurice Thorez a déclaré : "Je n'ai jamais démissionné de ma vie." J'étais assis en face de lui et je me suis permis cette réflexion : "Eh bien ça promet pour le jour où tu seras président du Conseil !" Là-dessus, Ramadier a sorti de son tiroir une petite brochure – c'était la Constitution – a invoqué je ne sais plus trop quel article de cette Constitution qui lui donnait le droit de retirer aux ministres communistes les délégations qu'il leur avait données, car quand on est ministre on ne l'est que par délégation, les ministres communistes se sont levés, sont sortis ; il n'y avait plus de ministres communistes. Voilà ! Ça a été extrêmement rapide et absolument simple. »

Absolument simple. Tel n'est pas l'avis du secrétaire général- ministre d'État. La veille, le 3 mai, il a annoncé au Comité central réuni à Paris le départ des ministres communistes du gouvernement. Leur départ ou plutôt… C'est Thorez qui parle : « Nous ne voulons pas donner cette idée que nous partions avec plaisir. […] Nous voulons qu'ils soient obligés […] de nous mettre à la porte pour que nous puissions continuer à dire aux ouvriers socialistes et au peuple, en général : "Ils n'ont pas voulu nous conserver dans le gouvernement, et ils ont pris la responsabilité de signer des décrets qui nous chassaient du gouvernement parce que nous représentions la classe ouvrière et que nous voulions les amener à une politique conforme aux intérêts du pays." […] Il y a des moments où, tactiquement, il est absolument nécessaire de se faire mettre un coup de pied dans le derrière. Surtout, la raison essentielle, c'est qu'il ne faut pas compliquer les rapports avec le Parti socialiste. Il faut que les ouvriers socialistes, que les Républicains qui ont été contents il y a un mois […], quand les ministres ont voté par solidarité ministérielle, que nous ayons affirmé en même temps notre opposition à la guerre contre le Vietnam et que nous soyons restés dans le gouvernement. »

Rappelons qu'il s'agit là d'un discours qui n'est pas destiné à être public. C'est aux cadres du Parti que Thorez s'adresse et tout au long de son intervention revient comme un leitmotiv : pas de changement de ligne ! « Il y a un changement tactique qui nous est imposé, déclare-t-il, mais pas dans la ligne du Parti. Nous avions dit : Nous sommes un parti de gouvernement, un parti qui base sa politique sur des principes sérieux, des principes qui disent que de la classe ouvrière, de son effort et de son alliance, de son entente étroite avec les classes moyennes et en particulier avec les paysans, dépendent les pas en avant vers une démocratie nouvelle. » Et il poursuit : « La politique générale de notre pays glisse vers une politique réactionnaire, vers une politique qui est non seulement inspirée par les milieux réactionnaires dans notre pays, mais qui est directement inspirée par la réaction internationale […]. Cela ne nous est pas possible de poursuivre non pas notre politique mais de poursuivre aux côtés de ces hommes une politique qui n'est plus la politique du gouvernement […]. »

Mais il prévient les membres du Comité central :

« Nous ne sommes pas en train de faire une contre-manœuvre pour répondre à une manœuvre. […] Dans ces conditions, il ne peut y avoir changement dans la politique fondamentale de notre parti. […] Qu'on ne croie pas que les écluses sont ouvertes et que l'on peut casser toute la vaisselle. […] Nous continuerons à défendre tout ce qui sera bien fait pour défendre la France et la République. […] Il ne s'agit pas de laisser discréditer la social-démocratie, ou nous tombons dans le jeu des autres. […]. Il faut par conséquent ne pas considérer comme désormais la perspective heureuse à laquelle nous nous résignons plus ou moins que nous ne sommes plus dans le gouvernement. Il faut au contraire travailler pour créer les conditions de notre retour en meilleure posture dans le gouvernement. »

UN « PARTI DE GOUVERNEMENT » J'ai tenu a citer longuement ce discours du 3 mai 1947, parce qu'à la fois il résume tout le combat de Thorez depuis le début des années 30, sa conviction bien ancrée du caractère essentiel de l'unité et du rôle national du PCF « parti de gouvernement » et, en même temps, il en suggère les limites. Comme le rappelait Marx, « Les hommes font leur propre histoire, mais ils ne la font pas de leur propre mouvement, ni dans les conditions choisies par eux seuls, mais bien dans les conditions qu'ils trouvent directement et qui leur sont données et transmises[3] ». Et Engels de compléter : « […] L'histoire se fait de telle façon que le résultat final se dégage toujours des conflits d'un grand nombre de volontés individuelles, dont chacune à son tour est faite telle qu'elle est par une foule de conditions particulières d'existence ; il y a donc là d'innombrables forces qui se contrecarrent mutuellement, un groupe infini de parallélogrammes de forces, d'où ressort une résultante – l'événement historique – qui peut être regardée elle-même, à son tour, comme le produit d'une force agissant comme un tout, de façon *inconsciente* et aveugle. Car, ce que veut chaque individu est empêché par chaque autre et ce qui s'en dégage est quelque chose que personne n'a voulu[4] ».

De fait, en 1947 s'achevait le cycle Front populaire-Résistance-Libération. Des conditions particulières avaient permis à Thorez, d'une part, de sortir le PCF de la crise dans laquelle l'avait plongé la tactique « classe contre classe » imposée par l'IC et, d'autre part, de « nationaliser » une organisation rendue exsangue par la « bolchevisation ». Action-réaction-action, ainsi peut-on résumer la longue bataille que la direction du PCF – parfois avec des divergences internes – mène pour faire du PCF un « facteur politique » comme le déclare Maurice Thorez devant le secrétariat latin de l'IC le 3 décembre 1934 où il défend sa politique de large alliance et de Front populaire[5]. Un historien a pu noter à cet égard : « En l'occurrence – mais ce n'était pas la première fois –, Thorez a montré des capacités politiques réelles, à la fois d'intelligence de la situation française […], de compréhension des arcanes kominterniennes et soviétiques, et aussi d'un certain courage politique face au tout-puissant dictateur du Kremlin[6] ».

On sait hélas ! que ce ne fut pas toujours le cas, comme allaient le démontrer les mois et les années qui suivirent le départ des communistes du gouvernement. Cependant, le tournant pris par le PCF dans ces années 30-40 sera irréversible, en dépit des vicissitudes de la guerre froide et des zigzags de la politique d'alliance. En 1936, Thorez voulait aller plus loin encore en entrant au gouvernement. Il l'indique publiquement dès le mois d'octobre 1935 dans un discours à la Mutualité, relayé les semaines suivantes par des articles de Jacques Duclos et de Marcel Cachin dans *L'Humanité*[7]. Le Bureau politique en décida autrement. Une participation communiste au gouvernement aurait-elle changé quelque chose au cours de l'histoire ? Impossible de répondre. Mais Giulio Ceretti, l'un des organisateurs de l'aide à l'Espagne républicaine et ministre en Italie à la Libération, fait valoir des arguments qui ne me paraissent pas infondés : « Notre participation aurait donné un nouvel élan aux masses et le gouvernement serait devenu un facteur de mobilisation pour aider l'Espagne et pour accomplir des réformes[8]. »

Alors pourquoi avoir tergiversé en 1936 ? Pour Ceretti, il y a trois raisons : « Primo : pour l'essentiel, cette sorte d'hésitation qui affecte les communistes chaque fois qu'ils doivent sortir du sillon tracé par les bolcheviks il y a plus d'un demi siècle. [Nous sommes en 1973, NDLR.] On réussit à "monter" de toutes pièces un mouvement remarquable comme celui du Front populaire puis, par dogmatisme, on en laisse les avantages et les responsabilités aux autres, lesquels n'ont ni notre courage ni notre volonté de servir le peuple. Secundo, les hésitations de Blum à nous embarquer "par peur d'indisposer les radicaux". Tertio : la crainte du "Grand" [Thorez] que nous soyons prisonniers, crainte qui était typique de la mentalité de l'époque[9]. »

Cette « mentalité » ne prévalu pas en 1944-1947. Sans doute, avait-on tiré les leçons de l'échec du Front populaire et apprécié les conditions nouvelles qui découlaient de la Résistance (l'union dans le CNR), de la Libération et de ses nécessités, de la situation internationale (l'alliance avec l'URSS). Et le 23 janvier 1945 devant le Comité central réuni à Ivry, Thorez pouvait déclarer : « Hier, nous étions les meilleurs dans le combat […], aujourd'hui nous devons être les meilleurs à l'armée, à l'usine, aux champs, à l'école, aux laboratoires, partout, je dirai dans le gouvernement. En

pratiquant une large politique d'unité, une politique sage, en ayant conscience de notre responsabilité devant le peuple, en permettant le rassemblement autour de nous et avec nous[10]. »

UN TOURNANT STRATÉGIQUE ? Les enseignements du passé, la conjoncture de l'immédiat après-guerre, et même la disparition en 1943 de l'Internationale communiste et le soutien apporté par Staline, jusqu'en 1947, à la participation, n'expliquent pas tout. La célèbre interview que Thorez accorde au *Times* de Londres le 18 novembre 1946 témoigne de ce que la politique communiste s'inscrit alors dans une stratégie innovante, pour ne pas dire « révolutionnaire » par rapport aux conceptions soviétiques et celles qui prévalaient, même au moment des Fronts populaires, à l'IC.

On connaît bien ce texte, essentiellement, ces quelques phrases : « Les progrès de la démocratie à travers le monde, en dépit de rares exceptions qui confirment la règle, permettent d'envisager pour la marche au socialisme d'autres chemins que celui suivi par les communistes russes. De toute façon, le chemin est nécessairement différent pour chaque pays. Nous avons toujours pensé et déclaré que le peuple de France, riche d'une glorieuse tradition, trouverait lui-même sa voie vers plus de démocratie, de progrès et de justice sociale. »

On s'est moins attardé sur deux autres passages de l'entretien : « À l'étape actuelle du développement de la société, nous avons la conviction que les nationalisations – le retour à la nation des grands moyens de production monopolisés – constituent un progrès dans la voie du socialisme. Les nationalisations portent atteinte à la toute-puissance des oligarchies financières, elles limitent les possibilités légales de l'exploitation de l'homme par l'homme, elles placent entre les mains d'un gouvernement démocratique des moyens appréciables pour l'œuvre de redressement économique et social du pays. Il est évident que le Parti communiste, dans son activité gouvernementale, et dans le cadre du système parlementaire qu'il a contribué à rétablir, s'en tiendra strictement au programme démocratique qui lui a valu la confiance des masses populaires. »

Et plus loin : « Nous avons répété expressément au cours de notre campagne électorale que nous ne demandions pas au peuple le mandat d'appliquer un programme strictement communiste, c'est-à-dire reposant sur une transformation radicale du régime actuel de la propriété et des rapports de production qui en découlent. Nous avons préconisé un programme démocratique et de reconstruction nationale, acceptable pour tous les républicains, comportant les nationalisations, mais aussi le soutien des moyennes et petites entreprises industrielles et artisanales et la défense de la propriété paysanne contre les trusts. »

L'interview au *Times,* on le sait, fut « oublié » jusqu'aux années 70, quand le PCF commença à se dépouiller du dogme stalinien et envisagea en pratique « d'autres chemins que celui suivi par les communistes russes ». Les opinions divergent quant aux objectifs poursuivis par le secrétaire général du PCF en 1946. Pour certains, il ne s'agissait que de rassurer de Gaulle, les partenaires du Parti, voire les Alliés occidentaux. Pour d'autres, c'était l'amorce d'un véritable tournant stratégique. Ceux-là peuvent se fonder sur d'autres pièces que le *Times* pour l'affirmer. Par exemple, sur ce discours de Thorez devant le Comité central le 27 novembre 1946 : « Bien sûr que nous envisageons d'autres voies que celle suivie par nos camarades soviétiques. […] Nous progressons dans une voie qui n'est pas tout à fait celle que nous pouvions concevoir il y a vingt-cinq ans quand nous luttions dans notre bataille pour l'adhésion à la IIIe Internationale, nous n'avions pas pensé que, vingt-cinq ans après, nous poserions la revendication de la présidence du gouvernement[11]. »

Je fais partie de ceux qui estiment qu'il y avait là l'amorce d'une rupture avec la conception bolchevique de la conquête du pouvoir et j'estime malheureux – dramatique même – que le PCF n'ait pas alors continué dans cette voie. Sans doute, les conditions mêmes de son départ du gouvernement ont-elles pesé dans le sens d'un repliement sur soi, de quelques dérives gauchistes et d'un réalignement sur Moscou. C'est l'avis exprimé en 1981 par Yves Roucaute, alors directeur de l'institut Gramsci, dans son commentaire de la fameuse interview de 1946 : « Ainsi est indiqué l'écart pris avec le modèle soviétique car l'URSS est loi et la direction du PCF loin d'en être mécontente. On ne dira jamais assez que c'est l'exclusion des communistes du gouvernement qui paraît être en grande partie responsable de leur retour dans le giron stalinien ; que cette exclusion fut le meilleur service rendu à Staline et, paradoxalement, aux "faucons" des États-Unis d'Amérique du Nord. L'état d'esprit du PCF était au fond celui de son secrétaire général, celui de la reconstruction nationale dans la Réconciliation nationale […]. L'apaisement était à l'ordre du jour, la France aussi[12]. »

Cette histoire-là – ce que j'ai appelé le « stalinisme à la française[13] » – pèse encore sur le parti communiste. C'est, de mon point de vue, la raison principale de sa crise, de son déclin et, en conséquence, de sa difficulté à jouer le rôle qui devrait être le sien dans la vie nationale en dépit des efforts consentis pour se rénover et renouveler sa stratégie et ses pratiques.

Pour moi, le rôle d'un parti communiste demeure celui que lui assignait Thorez : rassembler largement les forces démocratiques, prendre toutes ses responsa-

bilités dans l'élaboration d'une politique progressiste et contribuer activement à sa mise en œuvre. Cela, sans jamais perdre son cap – sa « visée » –, mais en prenant la mesure des enjeux et donc des compromis à consentir à un moment donné.

CITOYENNETÉ ET RESPONSABILITÉS Dès lors que l'on renonce au « grand soir » et au parti unique, s'impose la nécessité de conclure des alliances, de construire un rassemblement majoritaire. Dans de tout autres conditions aujourd'hui qu'en 1936 ou en 1944-1947, car les conditions « données » et « transmises », dont parlaient Marx et Engels sont à l'évidence radicalement nouvelles à l'âge du capitalisme financier mondialisé et au lendemain de la faillite du « socialisme réel ». Elles le sont également du fait des mutations du salariat, de la révolution informationnelle et de l'exigence de citoyenneté due à la fois à l'expérience historique des peuples et à l'élévation du niveau culturel. « La culture, écrivait Paul Nizan, a une fonction critique. Le savoir a une valeur critique. Culture et savoir diminuent en tout homme qui les possède la possibilité d'être dupe des mots, d'être crédule aux mensonges[14] ».

L'exigence de citoyenneté porte aujourd'hui à considérer de façon innovante la pratique politique et la participation aux institutions à quelque niveau que ce soit. Il n'y a pas d'autre moyen, selon moi, de trouver la clé du « groupe infini de parallélogrammes de forces » dont parlait Engels, afin de maîtriser les conditions de l'action politique. Mais l'exercice de la citoyenneté ne doit pas être un gadget, ni demeurer une incantation, ni se voir opposé de façon démagogique à la démocratie représentative, pourvu que celle-ci soit débarrassée de ses pesanteurs et que soit stoppée la dérive monarchique propre à la Ve République. Au contraire, le déploiement de ce que l'on appelle aujourd'hui le « mouvement social » implique une responsabilité nouvelle de la gauche politique : encourager la mobilisation des forces sociales et démocratiques à travers un échange permanent, dénué de tout angélisme, rejetant toute démagogie et, en même temps, exercer pleinement sa fonction politique dans la construction d'une majorité parlementaire et gouvernementale et, après, au sein de celle-ci.

En retour, on ne saurait réussir au pouvoir sans rendre réelle la souveraineté du peuple, souvent invoquée mais jamais respectée. Et cette souveraineté a besoin de vérité, pas de promesses.

Là encore, je citerai l'exemple de Thorez en 1945 : « Les choses ne sont pas si simples [au gouvernement, NDLR]. Par exemple, la semaine prochaine, on va voter la loi sur la retraite des vieux, qui contient une condition que le gouvernement unanime, avec notre approbation, a introduite sur les 125 % de production nécessaire avant d'appliquer la loi, parce qu'une loi qui nous coûtera 35 milliards à l'entrée de juin, je vous le dis, si c'est nous qui devons l'appliquer dans quelques mois, elle nous placerait dans une situation extrêmement difficile. […] Le temps est fini où nous pouvions dire tout ce que nous voulions parce que, quand nous le disions, cela ne changeait pas grand-chose à la situation. Maintenant, il suffit que nous disions un mot pour que le peuple […] qui a confiance en nous prenne ce mot à la lettre et si nous nous étions avancés imprudemment dans telle ou telle question, ou dans tel ou tel problème, nous pourrions porter un coup à la confiance de la classe ouvrière et du peuple en notre parti[15]. »

C'est sans doute en cela que Thorez a été un homme d'État. ●

1. Robert Hue, *Communisme : la Mutation*, Stock, 1995.
2. Cf., par exemple cette notation de Cachin dans ses *Carnets,* le 20 novembre 1945 : « De Gaulle à Auriol : Prenez garde aux Anglais. Cachin est venu ici avec vous et m'a dit qu'il était avec moi, il m'a soutenu contre vous ». *Carnets*, t. 4, *1935-1947,* CNRS Éditions, 1997.
3. *Le Dix-huit Brumaire de Louis Bonaparte,* Éditions Sociales, 1984.
4. Lettre à Joseph Bloch du 21-22 septembre 1890, in *Marx-Engels Études philosophiques*, Éditions Sociales.
5. Cf. *Communismes* n° 67-68, L'Âge d'homme, 2001.
6. *Ibid*.
7. *Le PCF, étapes et problèmes 1920-1972,* ouvrage collectif, Éditions Sociales, 1981, p. 165, 579 et 581.
8. *À l'ombre des deux T*, Julliard, 1973.
9. *Ibid*.
10. Comité central du PCF des 21, 22 et 23 janvier 1945, Ivry-sur-Seine. Discours publié sous le titre « S'unir, combattre, travailler », Archives départementale de la Seine-Saint-Denis, cote 261 J 2/3.
11. Archives départementales de la Seine-Saint-Denis, cote 261 J 2/13.
12. *Le PCF et les sommets de l'État,* PUF, 1981.
13. Robert Hue, *Communisme : la Mutation*, *op. cit*.
14. *L'ennemi public numéro un, Regards*, 14 mars-11 avril 1935, *in* Paul Nizan, *Pour une nouvelle culture,* Bernard Grasset, 1971.
15. Comité central des 3 et 4 novembre 1945, salle des fêtes d'Issy-les-Moulineaux. Archives départementales de la Seine-Saint-Denis, cote 261 J 2/6.

L'INCONTOURNABLE NON-MARCHAND

GUILLAUME DUVAL*

Quand on observe l'évolution sur longue période du poids du non-marchand dans les économies tels que permet de la mesurer la part des prélèvements obligatoires dans le produit intérieur brut (PIB), on constate qu'au-delà des péripéties de court terme, cette part continue inexorablement de s'accroître dans les économies des pays développés, y compris aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Constat surprenant ? Non, pas forcément si l'on prend garde à ne pas confondre le discours dominant et la réalité, ce que les gouvernants disent vouloir faire et ce qui se produit effectivement. De nombreux politiques, de droite surtout mais aussi parfois de gauche, affirment bruyamment à chaque échéance électorale vouloir faire reculer la part des prélèvements obligatoires dans le PIB. Un discours martelé sans relâche depuis de longues années par la plupart des autorités universitaires en sciences économiques et puissamment relayé par les grandes organisations internationales comme l'OCDE ou le FMI… Du coup, nombreux sont ceux qui croient que la réalité obéit à ces discours omniprésents. Mais ce n'est pas le cas : les promesses électorales n'engagent que ceux qui les reçoivent… Les gouvernants, en tout cas ceux qui durent, sont en effet des pragmatiques qui réagissent au jour le jour aux pressions multiples qu'ils subissent. Ils se défient généralement des grands plans ficelés par les experts et les idéologues. Ils s'appuient sur eux quand ils pensent que cela peut les servir, notamment lors des campagnes électorales, mais se gardent bien de mettre en œuvre leurs recommandations quand ils sont au pouvoir. Et heureusement.

Ainsi, l'OCDE, le club des pays riches qui milite si activement pour une baisse des prélèvements obligatoires, constate qu'en son sein ils sont passés de 31 % du PIB en 1975 à 38,6 % du PIB en 2006, avec évidemment quelques oscillations de court terme dues aux évolutions de conjoncture. Non sans amertume : la réalité résiste à ses préconisations pourtant « scientifiquement » incontestables.

DE L'UTILITÉ DES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES Cette hausse résulte, bien sûr, en partie de l'effet des luttes sociales qui continuent de se mener un peu partout pour limiter les inégalités engendrées par les mécanismes marchands. Mais, plus fondamentalement encore, l'accroissement du non-marchand dans l'économie monétaire est en fait consubstantiel au développement même du capitalisme. Au fur et à mesure que l'économie de marché se développe, que la division du travail s'approfondit, les économies développées deviennent en effet si complexes qu'elles sont aussi de plus en plus fragiles. Pour que le profit privé demeure possible, il faut être en mesure de rassembler autour de l'économie marchande proprement dite des conditions de plus en plus nombreuses et strictes en matière d'environnement naturel, juridique, social, humain… Et, pour les réunir, il n'y a pas d'autre choix que d'avoir recours à l'action publique financée par des voies non marchandes.

Le développement récent du « juste à temps » illustre par exemple cette problématique. À la fin des années 70, les entreprises capitalistes connaissent un peu partout dans le monde une sévère crise de rentabilité. Pour y faire face, elles reprennent progressivement à leur compte les techniques de production initialement mises au point au Japon. Grâce à cela, elles peuvent, sans renoncer aux avantages économiques considérables que procure la production en grande série, réduire sensiblement le capital qu'elles devaient précédemment immobiliser pour financer des stocks pléthoriques. Tout en développant des gammes de produits plus diversifiés qui permettent de satisfaire les clients mieux et plus rapidement. Parallèlement elles se concentrent davantage sur leur « métier de base » en achetant à d'autres entreprises des prestations qu'elles produisaient auparavant en interne. Ces stratégies ont été payantes : elles ont lar-

* Rédacteur en chef du mensuel *Alternatives économiques*, auteur de *Le Libéralisme n'a pas d'avenir*, La Découverte, 2003.

gement contribué à ce que, dans tous les pays développés, la rentabilité du capital se redresse nettement à partir de la fin des années 80[1]. Mais en même temps, le « juste à temps » a rendu les entreprises beaucoup plus dépendantes encore de la stabilité et de la qualité de leur environnement. Naturel, tout d'abord : une tempête ou une inondation non maîtrisées, et toute la chaîne de production est irrémédiablement bloquée. D'où la nécessité de mieux prévoir et de mieux protéger : la qualité et la disponibilité des moyens de communication deviennent encore plus centrales qu'auparavant. Mais c'est le cas aussi sur le plan social. Rien de plus facile, en effet, que de bloquer une usine ou une chaîne de distribution qui fonctionnent en « juste à temps ». Dans une économie qui fonctionne ainsi, on ne peut plus guère se permettre d'accrocs : il faut être en mesure de garantir une paix sociale quasi absolue en permanence. D'où la nécessité, à la fois, d'un appareil de sécurité très développé et de « filets » sociaux aux mailles suffisamment fines pour éviter à des groupes sociaux trop importants de basculer dans le désespoir. De même, le développement de l'externalisation implique la multiplication des transactions entre entreprises. La sécurité juridique et financière de ces transactions implique, elle aussi, un environnement de plus en sophistiqué.

LA LOGIQUE DES BIENS PUBLICS Or toutes ces conditions supplémentaires peuvent difficilement être assurées de façon profitable par des initiatives marchandes mises en œuvre sur une base privée. Tout simplement parce que cet environnement a le caractère de ce que les économistes appellent un « bien public » : pour être efficaces, il faut que ces biens (qui peuvent être et qui sont de plus en plus souvent immatériels) couvrent l'ensemble de l'économie et de la société. De plus, il est très difficile, voire impossible, de quantifier le bénéfice que chaque acteur tire individuellement de l'existence d'un tel bien public, et donc très compliqué de lui fixer un prix à payer pour pouvoir accéder à ses bienfaits : il faut trouver des formules non marchandes pour mutualiser ces coûts.

La santé constitue un exemple classique de cette logique de bien public. Les microbes possèdent une propriété fort désagréable : ils se déplacent rapidement en faisant fi de nombreuses barrières physiques. Si on confiait les questions de santé à des mécanismes purement privés et marchands, les riches seraient probablement beaucoup mieux soignés que les pauvres. Mais les maladies de ces derniers et leur mortalité précoce représenteraient une perte économique majeure pour la société et l'économie considérées. De plus, il y a toutes les chances pour que, malgré la forte ségrégation spatiale qui existe un peu partout entre riches et pauvres, les microbes des pauvres finissent par atteindre les riches. L'épidémie mondiale de syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) qui s'est produite au début de l'année 2002 illustre à merveille cette problématique dans une économie mondialisée : la faiblesse de l'appareil de santé chinois a permis le développement d'une épidémie qui a eu des conséquences dramatiques pour les populations, mais aussi pour l'économie régionale et mondiale. Il faut dire que la Chine, bien que théoriquement communiste, est pour l'instant l'un des pays au monde les plus proches de l'idéal libéral, car les prélèvements obligatoires y sont minimes.

SOCIALISER LES PERTES ET PRIVATISER LES PROFITS En pratique, ce développement continu du non-marchand au sein de l'économie monétaire rencontre beaucoup moins d'opposition que les cris d'orfraie des idéologues libéraux pourraient le laisser penser. Et cela pour une raison simple : les capitalistes défendent toujours avec bec et ongles la privatisation des profits, mais ils ne s'opposent jamais farouchement à la socialisation des pertes. Au contraire. Au cours du XXe siècle, si les réseaux de chemins de fer sont progressivement devenus publics dans la plupart des pays développés, ce n'était pas le résultat de l'action politique volontariste des tenants du collectivisme, mais surtout celui de l'échec des compagnies privées qui les exploitaient initialement. Et, malgré les apparences, le champ des activités pour lesquelles des offreurs privés se révèlent incapables de gagner de l'argent, même quand elles sont indispensables à la poursuite de l'activité économique, s'étend au fur et à mesure que nos sociétés et nos économies deviennent plus complexes et plus fragiles. L'attitude des assureurs après les attentats du 11 septembre le confirme : il est devenu de plus en plus difficile pour une compagnie aérienne de s'assurer, et il a fallu dans tous les pays développés que les États mettent la main à la poche. Il en va de même pour les événements climatiques de plus en plus destructeurs déclenchés par le réchauffement de l'atmosphère ou pour les risques futurs liés à la dissémination des OGM, par exemple. Que l'on se comprenne bien : il ne s'agit évidemment pas de prétendre que les activités marchandes reculeraient à l'échelle mondiale. Au contraire, leur développement n'a jamais été aussi important qu'aujourd'hui. Mais, pour que cette croissance des activités marchandes perdure, il faut que la croissance des flux monétaires faisant l'objet d'une gestion non marchande soit encore plus rapide.

LA FICTION DES « PRÉLÈVEMENTS » OBLIGATOIRES Il faut d'ailleurs corriger l'image qu'entretient de façon abusive l'expression « prélèvements obligatoires ». Elle sous-entend en effet qu'il s'agirait d'une ponction *a posteriori* sur une activité marchande qui préexisterait aux activités non marchandes que ces prélèvements permettent de

financer. Certes, en apparence, un ménage voit son salaire brut amputé des cotisations sociales puis des impôts et taxes, mais, en fait, dans le même temps, il a reçu des prestations directes (remboursement de médicaments, aide au logement…) ou indirectes (subventions pour le spectacle auquel il assiste, pour le train qu'il utilise, etc.) qui l'aident à consommer, épargner, investir, etc. Bref, au niveau macroéconomique, parler de « prélèvement » est une pure fiction idéologique : il n'y aurait aucune activité marchande possible si n'existait pas *en même temps* tout un secteur non marchand. En attestent par exemple, s'il en était besoin, les très graves difficultés rencontrées par l'ex-Union soviétique quand l'État communiste s'est écroulé et que seule l'activité marchande a subsisté.

Le fait que certaines activités changent de statut, que ce qui était considéré naguère comme un service public soit parfois confié à une entreprise privée, n'invalide pas cette analyse, même si ces situations mobilisent fortement le débat public du fait des conflits que suscitent toujours de telles transitions. Il n'y a pas de raison, en effet, pour que la frontière entre marchand et non-marchand au sein de l'économie monétaire soit figée à tout jamais : la nature de « bien public » d'une activité donnée est socialement et historiquement déterminée. Cela n'empêche pas que, pendant ce temps, en règle générale, davantage encore de nouveaux besoins soient couverts de manière non marchande : que l'on songe en France au développement récent de la couverture maladie universelle (CMU), de l'allocation dépendance ou aux perspectives promises à la formation tout au long de la vie… Ces nouveaux développements ne suscitent généralement pas autant de crispations et donc ne mobilisent pas autant d'attention que les mouvements inverses.

QUI DOIT PRODUIRE DU NON-MARCHAND ? Ce qui rend également la progression continue du non-marchand dans l'économie monétaire difficilement perceptible au grand public, c'est qu'elle s'accompagne d'une profonde mutation de son organisation interne. Bien souvent, la montée du non-marchand ne se traduit plus, en effet, par une montée de l'emploi public à proprement parler, mais par le développement de ce qu'on appelle souvent le « tiers secteur ». Au contraire, il arrive même dans certains pays que l'emploi public recule dans des proportions sensibles.

Ces deux mouvements (montée du non-marchand et baisse ou plus généralement stabilisation de l'emploi public) ne sont cependant pas aussi contradictoires qu'il le semble au premier abord. L'organisation efficace de l'économie non marchande pose toujours des problèmes sérieux. Les relations marchandes présentent certes de nombreux inconvénients, mais elles offrent incontestablement l'avantage d'inciter les acteurs à ne pas trop s'endormir sur leurs lauriers et à ne pas s'abandonner à la routine. Organiser de manière efficace une économie qui n'est pas fondée sur les rapports marchands n'a rien d'évident : l'échec du modèle soviétique l'a amplement montré, mais, même dans les pays développés, les exemples de dysfonctionnements du non-marchand mis en avant par les libéraux ne relèvent pas tous de la propagande mensongère. Aussi plus le poids du non-marchand dans l'économie devient important, plus les enjeux liés à la qualité de cette gestion deviennent essentiels : les conséquences d'une gestion bureaucratique deviennent trop graves pour la collectivité. Cette préoccupation aboutit partout, selon des formes et des échéanciers liés à l'histoire de chacun, à une sophistication croissante de l'organisation interne de l'économie non marchande. Il s'agit de mieux garantir son efficacité en diversifiant les acteurs et en assurant une plus grande séparation des pouvoirs.

Historiquement, quand il a fallu satisfaire un certain nombre de besoins de façon non marchande, le premier réflexe a souvent été d'en confier la mise en œuvre à l'État, même si de nombreux acteurs non publics, de type mutuelles ou associations, se sont également très vite formés. L'État assurait en effet déjà à travers la justice, la police et l'armée l'essentiel de la production des services non marchands qui existaient avant que le capitalisme ne prenne véritablement son essor. Mais quand le non-marchand a pris beaucoup plus d'importance, jusqu'à représenter quasi la moitié de l'économie monétaire avec, en particulier, le développement des systèmes de protection sociale, il est devenu logique, voire impératif, que l'État n'en soit plus le seul acteur. Même s'il en reste l'organisateur. C'est à un mouvement de ce type que l'on assiste dans la plupart des pays développés.

LE RÔLE CROISSANT DU « TIERS SECTEUR » Aujourd'hui interviennent de plus en plus souvent dans le non-marchand, à côté des salariés de l'État ou des collectivités locales, des associations et autres entreprises de l'économie sociale, des organisations *ad hoc* constituées par tel ou tel « partenaire social » et non directement subordonnées au pouvoir politique. Elles forment ce qu'on appelle un « tiers secteur » qui pèse de plus en plus lourd dans la plupart des pays développés. On trouve aussi des entreprises lucratives privées ou des travailleurs « indépendants » auxquels les pouvoirs publics délèguent l'exécution de certaines missions. Sans que celles-ci entrent pour autant dans le cadre du secteur marchand. En favorisant la diversité des structures et le développement de rapports contractuels à durée déterminée entre autorités publiques donneuses d'ordres et organismes, à but lucratifs ou non, chargés de la mise en œuvre, on cherche à limiter les risques de sclérose et d'engourdis-

sement bureaucratique. De plus, en faisant appel à des structures intervenant pour le compte de nombreuses collectivités publiques différentes dans une activité particulière, on peut mieux profiter des économies d'échelles que permet la spécialisation des acteurs.

LES DIFFICULTÉS DE MISE EN ŒUVRE D'UN SERVICE PUBLIC Évidemment, la solution idéale n'existe pas, et cette complexité supplémentaire présente aussi de nombreux inconvénients. À commencer par l'asymétrie d'information entre les autorités qui attribuent les missions de service public et les organismes qui les mettent en œuvre : ce sont en effet ces derniers qui savent réellement ce qu'il en est, ce que coûte vraiment cette mise en œuvre. La tentation peut être forte pour eux de profiter de cette asymétrie pour surfacturer leurs services. *A fortiori* quand c'est une multinationale qui se trouve face à une collectivité locale : le jeu contractuel devient alors particulièrement inégal. Les moyens de limiter ces risques sont toujours coûteux : ils impliquent en effet le développement d'une lourde bureaucratie supplémentaire de contrôle alors que l'objectif initial était justement de limiter les dérives bureaucratiques… De plus, et pour les mêmes raisons, la délégation de services publics entraîne toujours des risques sérieux de corruption, liés notamment au financement occulte d'activités politiques. Les nombreuses affaires qui ont impliqué les multinationales françaises de la distribution d'eau et autres services locaux dans les années 90 ont montré que ce problème ne concernait pas uniquement les pays du Sud. La délégation de service public à des entreprises privées comporte sans aucun doute l'avantage d'un apport en savoir-faire, en particulier dans les pays du Sud, mais le déséquilibre des forces entre collectivités locales et multinationales supposerait un encadrement strict de ces rapports au niveau national et international qui est loin encore d'exister à un niveau suffisant. Après avoir encouragé sans précaution ces pratiques depuis vingt ans, la Banque mondiale commence à en mesurer les limites. En France, on a souvent le sentiment dans le débat public qu'un « vrai » service public ne saurait être mis en œuvre que par des salariés de l'État. Ce qui complique d'ailleurs le dialogue avec nos voisins européens, qui n'ont souvent que peu d'attirance pour ce qu'ils perçoivent comme un modèle centralisateur et étatiste. Pourtant, en France même, et bien avant que la Commission européenne n'existe, les choses étaient déjà infiniment plus compliquées que cela. La France a joué un rôle de précurseur en matière de délégation de services publics à des entreprises privées avec la création dès le XIXe siècle des compagnies des eaux qui aujourd'hui proposent leurs services aux collectivités locales du monde entier. Alors que, par exemple, les collectivités locales allemandes privilégiaient, avec leurs *Stadtwerke,* des régies directement contrôlées par les municipalités. De même, le système français d'assurance maladie a réservé une place essentielle aux médecins dits (un peu abusivement) « libéraux », alors que les systèmes britannique ou espagnol, pays souvent considérés comme particulièrement libéraux en matière de services publics dans les débats actuels, sont et demeurent fondés sur la fonctionnarisation de l'ensemble du corps médical.

LA SPÉCIFICITÉ FRANÇAISE DU CLIVAGE PUBLIC/PRIVÉ La très forte sensibilité française au statut, public ou non, des emplois dans le secteur non marchand tient sans doute à une spécificité nationale qui n'a qu'un rapport indirect avec le contenu et la qualité du service public par lui-même. Bien que cela soit difficile à quantifier, la France est probablement, avec les États-Unis, un des pays développés où les différences statutaires entre salariés du secteur privé et salariés du secteur public sont les plus fortes. Cela ne sous-entend pas que les salariés du secteur public seraient en France des « privilégiés » ou des « nantis ». À bien des égards, ce n'est pas le cas, et la situation des salariés du privé, en tout cas dans les grands groupes, paraît à qualification égale souvent plus enviable. Simplement, choisir en France tel ou tel mode d'organisation pour assurer les missions de service public implique de traverser une frontière étanche qui ressemble un peu à l'ex-rideau de fer sur le plan des conditions d'emploi des salariés et des modes de relations sociales tant les univers du privé et du public diffèrent du tout au tout. En Allemagne, au contraire, les salariés du secteur privé sont, dans la plupart des branches d'activité, couverts par des conventions collectives précises et contraignantes et défendus par des syndicats puissants, tandis que la plupart des salariés du secteur public n'ont pas un statut de fonctionnaire comme en France mais un statut de salarié de droit privé. Ils sont, comme les salariés du privé, soumis à des conventions collectives de branche négociées régulièrement avec les organisations syndicales. Ce faible écart entre les conditions d'emploi et de gestion des relations sociales entre secteur public et secteur privé explique que la question de la nature des opérateurs en charge des missions de service public soit souvent beaucoup moins sensible qu'en France, même si elle donne, bien sûr, lieu également à des conflits et à des affrontements. Et ce qui est vrai en Allemagne et dans toute l'Europe du Nord l'est aussi, certes dans une moindre mesure, même dans les pays d'Europe du Sud comme l'Italie.

DES MODES DE RÉGULATION PUBLICS DE PLUS EN PLUS PLURIELS Malgré tous les problèmes que ce processus soulève, on assiste donc à une complexification croissante de l'organisation « verticale » de l'économie non marchande : de plus en plus d'acteurs privés, à buts lucratifs ou non, sont associés à la mise en œuvre des politiques définies par les

pouvoirs publics dans ces domaines. Parallèlement à ce processus, on assiste aussi, sur un plan « horizontal » cette fois, à une multiplication des centres de pouvoirs dans l'organisation des pouvoirs publics eux-mêmes. Une différenciation qui ne concerne d'ailleurs pas seulement l'intervention de l'État dans l'organisation du non-marchand mais aussi son mode d'intervention dans le secteur marchand. Ce processus se traduit notamment par la multiplication d'instances dites « indépendantes » du pouvoir politique, comme les banques centrales ou les multiples autorités administratives créées récemment : Conseil des marchés financiers (CMF), Autorité de régulation des télécommunications (ART), Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)… Pour ce qui concerne les activités du secteur marchand, les pouvoirs conférés à ces autorités limitent d'ailleurs souvent de manière très importante la liberté de manœuvre des entreprises en leur imposant des contrôles sur la nature de leurs offres, leurs tarifs, leur capital et son évolution… Éloignant beaucoup le fonctionnement de ces secteurs d'activités de la définition canonique de la « libre entreprise ». Nous y reviendrons dans le chapitre suivant.

Ce processus de différenciation au sein de l'appareil d'État n'est pas nouveau : on voit depuis le XVIIIe siècle déjà le pouvoir judiciaire s'autonomiser de plus en plus par rapport au pouvoir législatif et exécutif. Mais la dynamique a connu ces dernières années une accélération sensible dans tous les pays développés. Il s'agit là aussi, dans le contexte d'une montée en puissance du non-marchand, de limiter les risques de dérive bureaucratique et autoritaire que comporte inévitablement la centralisation. Cela grâce à la division des pouvoirs et à la surveillance que les uns exercent sur les autres sur le modèle de ce que les Anglo-Saxons appellent *check and balance*. De plus, l'« indépendance » de nombre de ces nouvelles institutions à l'égard des instances politiques traditionnelles (gouvernement, Parlement) doit fournir davantage de stabilité au cadre de l'action publique. Celle-ci pourrait, en effet, être menacée par les aléas brutaux des alternances politiques. Or cette stabilité est devenue encore plus essentielle dans des économies aussi complexes et aussi fragiles que les nôtres. Il ne s'agit pas du tout cependant d'une « privatisation » de la régulation : ces instances sont parties intégrantes des pouvoirs publics.

Une telle évolution heurte ceux qui sont attachés à une conception plus traditionnelle de la démocratie qui veut que la « souveraineté populaire » s'incarne exclusivement dans une assemblée élue et le gouvernement que celle-ci désigne à la majorité de ses membres. Une conception de la démocratie qui possède certes le privilège de l'antériorité et l'avantage de la simplicité mais qui correspond de plus en plus mal à la diversité et à la complexité de nos sociétés. Comme le souligne Pierre Rosanvallon dans *La Démocratie inachevée*[2], nous n'en sommes probablement encore qu'au démarrage du processus de différenciation et de complexification des structures et des modes de gouvernance dans les démocraties des sociétés développées.

LES DÉFIS DE L'INTERNATIONALISATION Le fait que le développement du non-marchand soit indispensable au maintien du profit privé et donc à l'existence du capitalisme lui-même n'implique pas du tout que ce développement se réalise linéairement et automatiquement. La hausse des prélèvements obligatoires s'est heurtée partout et toujours à des résistances farouches. Et le poids des idéologues libéraux sur les choix politiques a toujours été important. Comme on a malheureusement pu le mesurer déjà à grande échelle avec la grande dépression des années 30, la capacité des capitalistes à reconnaître et à mettre en œuvre les politiques qui correspondent à leurs propres intérêts à moyen terme est de toute façon très limitée. Mais, de nos jours, les difficultés principales en la matière sont surtout liées à un déséquilibre fondamental, structurel, entre le marchand et le non-marchand : le marchand est relativement aisé à mondialiser, tandis que l'économie non marchande reste par nature fortement territorialisée. Elle implique, en effet, pour se développer une volonté de vivre ensemble, un sentiment de communauté de destin que ne nécessite pas l'anonymat des rapports marchands. Il s'agit d'accepter de verser au « pot commun » impôts, taxes et cotisations sociales sans être assuré de recevoir individuellement une contrepartie équivalente, comme c'est le cas dans une relation marchande. Les services produits grâce à ces prélèvements obligatoires bénéficient à l'ensemble de la collectivité de façon souvent difficilement individualisable. De plus, certains d'entre eux ont explicitement ou implicitement une fonction redistributrice, pour corriger des inégalités jugées trop importantes par la collectivité. En faisant jouer la concurrence entre les territoires, la mondialisation du marchand complique ce développement à l'échelle territoriale sans que pour autant émerge suffisamment rapidement du non-marchand à l'échelle internationale. Ce qui menace la croissance économique globale. Dans cette problématique, le développement des « paradis fiscaux » joue un rôle central dont l'importance commence tout juste à être reconnue par la communauté internationale.

LE SUD SOUFFRE SURTOUT DE LA FAIBLESSE DU NON-MARCHAND Cette difficulté à construire du non-marchand dans un contexte où le marchand devient mondialisé touche particulièrement le Sud. Il a en effet été beaucoup question jusqu'ici des pays développés. Mais les problèmes principaux auxquels les pays du Sud sont confrontés pour que s'enclenche une dynamique de rattrapage vis-à-vis des pays du Nord sont liés, eux aussi, pour l'essen-

tiel au développement de l'économie non marchande. Ce qui fait difficulté au Sud, en effet, ce n'est pas vraiment le développement d'une économie marchande dynamique ni l'ouverture aux échanges commerciaux internationaux : celle-ci est déjà très forte, nettement plus même que pour les pays du Nord relativement à la taille de leurs économies. En 2000, les exportations pesaient 29,9 % du PIB des pays en développement contre 24,5 % seulement dans les pays développés. De plus, les recycleurs d'ordures des mégapoles du Sud ou les trafiquants de drogue nigérians et afghans n'ont de leçon à recevoir d'aucun manager occidental en matière de négociation commerciale, de marketing ou de logistique. Ce qui partout « coince » par contre au Sud, c'est la construction d'une économie non marchande suffisamment efficace. De systèmes scolaires, de systèmes de santé, d'infrastructures de transport, d'assainissement, de systèmes judiciaires garants de l'État de droit…

Les chiffres portent la trace de cet échec. Pendant que le poids des dépenses publiques progressait au Nord en moyenne de 26,4 % à 31,2 % du PIB entre 1980 et 1997 pour les pays à revenus élevés, il s'est réduit au Sud, passant de 20,1 % à 18,9 % du PIB pour les pays à bas et moyens revenus selon la Banque mondiale.

LA RESPONSABILITÉ DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES Les institutions internationales portent une lourde responsabilité dans cette évolution : après vingt années consacrées à promouvoir les privatisations et l'insertion accrue des pays du Sud dans le commerce international, la Banque mondiale commence cependant à admettre qu'il s'agit d'une stratégie erronée devant l'ampleur de ses échecs répétés. À la décharge des institutions internationales, il faut reconnaître aussi qu'il est très difficile d'insuffler une dynamique de développement du non-marchand de l'extérieur. Ce n'est pas uniquement, en effet, ni même probablement prioritairement affaire de transferts financiers vers les pays du Sud. Il faut que les populations locales, et d'abord leurs élites politiques et économiques, en perçoivent et en acceptent la nécessité. Qu'elles consentent à l'impôt, qu'elles cessent de considérer les positions publiques d'abord comme un moyen de s'enrichir personnellement ou de promouvoir sa famille et son clan. Si l'Afrique est si mal partie, si l'Argentine s'enfonce dans la crise, si le Brésil a tant de mal à décoller, c'est autant parce que de telles idées ne parviennent pas à s'imposer dans la société que du fait des recommandations erronées du FMI et de la Banque mondiale ou encore de la pression des multinationales et des spéculateurs. Il est vrai qu'on attend aussi de ces pays qu'ils parcourent en quelques années un chemin qui a été particulièrement long et chaotique dans les pays développés eux-mêmes. Et même au Nord, les exemples ne manquent pas d'ailleurs pour rappeler combien cet acquis est fragile et reste menacé en permanence par des affaires de corruption répétées. La mondialisation du marchand ne complique pas seulement la poursuite de la construction de l'économie non marchande à l'échelon local ou national, elle ne s'accompagne pas non plus, jusqu'à maintenant, d'une montée en puissance d'une économie non marchande à l'échelle internationale. Autant il a été relativement aisé, même si les conflits restent nombreux, de donner une dimension mondiale aux échanges marchands, autant il est difficile de construire du non-marchand à l'échelle internationale.

L'EUROPE ET LE NON-MARCHAND NE FONT PAS BON MÉNAGE Quelle est la part du PIB européen qu'au bout de quarante-cinq ans d'existence de leur communauté, les pays de l'Union européenne ont mise en commun ? Peu de gens savent à quel point cette part est ridicule. Alors qu'ils sont censés pourtant disposer d'un fonds culturel, d'un niveau de développement et d'un modèle social relativement proches, les États européens n'ont encore accepté pour l'instant que de mettre 1,2 % de leur PIB en commun pour financer les fonctions collectives de l'Union qu'ils ont créée. Et Dieu sait pourtant combien ce petit pourcent suscite de disputes et de conflits ! Même l'élargissement de l'Europe à des pays d'Europe centrale et orientale pourtant beaucoup plus pauvres globalement que les États membres de l'Union à quinze, n'a pas suffi à décider ses membres à accroître leur pot commun. Une pingrerie qui menace d'ailleurs à terme le succès de l'opération tant l'aide apportée aux nouveaux membres se révèle chichement comptée.

Au-delà même de la question de son budget, l'Union européenne est un excellent exemple de la difficulté intrinsèque qu'il y a à internationaliser le non-marchand et des problèmes que cela entraîne. Elle a été fondée comme un grand marché où la circulation des biens, des services et des personnes devait devenir libre parce que c'était, *a priori,* le terrain le moins impliquant pour les États membres. Les pères fondateurs pensaient que ce rapprochement sur le terrain marchand enclencherait une spirale qui permettrait de mettre davantage en commun. Pour l'instant, même si l'euro constitue un pas significatif dans cette direction, les progrès n'ont guère été sensibles. Non seulement l'Union n'a décidé de mettre en commun qu'un budget très maigre, mais elle n'a jusqu'à maintenant engagé en son sein quasi aucun effort sérieux d'harmonisation des fiscalités en dehors des taxes à la consommation. Cette situation est absurde et reconnue comme telle par la plupart des acteurs, mais elle est particulièrement complexe à faire évoluer compte tenu de la règle de l'unanimité qui prévaut pour l'instant au sein de l'Union sur ces sujets. Accepter de

renoncer à l'unanimité sur les questions fiscales reviendrait quasiment, pour les États membres, à se faire hara-kiri en tant qu'État… La nouvelle Constitution dont l'Europe va se doter à l'occasion de son élargissement ne devrait pas modifier le statu quo sur ce point hypersensible. Près de quinze ans après avoir totalement libéralisé les flux financiers au sein de l'Union, les quinze sont cependant parvenus en juin 2004 à un accord unanime pour harmoniser la fiscalité de l'épargne au sein de l'Union. Comme quoi, il ne faut pas toujours désespérer…

Cet état de fait et la féroce concurrence fiscale qui en a résulté au sein de l'Union européenne ont constitué un handicap très sérieux pour poursuivre le développement indispensable de l'économie non marchande à l'intérieur de l'Union. Et la croissance de la zone s'en est ressentie durement depuis vingt ans. Un problème que connaissent moins les États-Unis d'Amérique où le budget et la fiscalité fédéraux pèsent beaucoup plus lourd. De plus, l'Union européenne, si elle reconnaît désormais, en théorie du moins, la légitimité de la notion de service public, continue de la traiter sous la forme d'une exception à la règle, qui reste à ses yeux celle de l'économie marchande. La nouvelle Constitution européenne ne devrait pas, là non plus, corriger ce déséquilibre fondamental. L'incapacité de l'Union européenne, du fait de l'histoire de sa construction, à bâtir du non-marchand à l'échelle européenne constitue l'un des handicaps majeurs de la zone en termes de croissance et de compétitivité.

Par ailleurs, les pays riches se font toujours fortement tirer l'oreille pour transférer 0,7 % de leur PIB vers les pays du Sud sous forme d'aide publique au développement comme le demandent les Nations unies depuis trente ans. Et la France, si volontiers donneuse de leçons sur ces sujets dans les enceintes internationales, se situe elle-même très loin de cet objectif. Peu nombreux sont les intervenants dans le débat public qui ne déplorent pas cette faiblesse tant au niveau de l'UE que de celui de l'aide publique au développement. Mais quand il s'agit de passer à l'acte et donc d'accroître les prélèvements obligatoires pour mieux financer la solidarité européenne ou mondiale, les choses se compliquent toujours sérieusement. Et pas seulement du fait du blocage des élites politiques et économiques. Ce déséquilibre entre la mondialisation relativement aisée du marchand et celle, par nature lente et complexe, du non-marchand est au cœur des difficultés actuelles de la croissance mondiale.

L'INCOHÉRENCE DU CAPITALISME On conçoit souvent le capitalisme comme un système cohérent mené dans l'ombre par une sorte de directoire secret réunissant les dirigeants économiques et politiques les plus importants (notamment ceux qui se montrent lors du World Economic Forum, le rassemblement de Davos). À certains égards, on peut dire que, malheureusement, il n'en est rien. Même au stade actuel, le capitalisme reste encore un système sans tête où une multiplicité d'acteurs privés et publics tirent à hue et à dia en fonction de leurs contraintes propres de court terme : la prochaine échéance de prêt à rembourser, la prochaine élection à gagner, la prochaine réunion du conseil d'administration… C'est ce qui fait sa force, en lui évitant les problèmes rencontrés par les économies planifiées et centralisées, mais aussi sa faiblesse dès qu'il s'agit de préparer son propre avenir à moyen terme.

Mais enfin, de crises en crises, qui malheureusement, on l'a vu dans le passé, peuvent être sanglantes, longues, douloureuses, l'hypothèse la plus probable reste que l'on finira par poursuivre sur la voie du développement de l'économie monétaire sur une base de plus en plus souvent non marchande. Ne serait-ce que parce que la survie même de l'économie marchande et du profit privé est à ce prix. Cela ne signifie pas du tout que l'avenir sera radieux : l'organisation de l'économie sur une base non marchande pose au moins autant de problèmes et recèle au moins autant de pièges que ceux que réserve l'économie marchande. Y compris sur le terrain des inégalités. Cela ne signifie pas non plus que l'on assistera à une revanche des (rares) nostalgiques du régime soviétique. Cette économie non marchande comportera nécessairement une multitude de centres de pouvoirs coordonnant des acteurs de statut et de type très différents à travers des procédures et des modes de gouvernance encore plus complexes qu'aujourd'hui. Il n'empêche que l'avenir n'appartient sans doute pas à l'économie de marché, en tout cas au sens où les libéraux en rêvent. ●

1. Ceux qui s'intéressent particulièrement à cette problématique pourront se reporter utilement à Guillaume Duval, *L'Entreprise efficace de Swatch à McDonald's*, La Découverte, Paris, 2000.
2. Pierre Rossanvallon, *La Démocratie inachevée. Histoire de la souveraineté du peuple en France,* Gallimard, 2001.

DOSSIER

LA NATION EST ET DEMEURE…

ANICET LE PORS*

Le rejet du traité de Constitution européenne le 25 mai 2005, le développement de la mondialisation libérale et le regain d'intérêt porté à la démocratie participative, entre autres causes, posent avec gravité la question de savoir si la nation est encore le bon niveau de définition de l'État et d'élaboration institutionnelle. En tout état de cause, quels liens convient-il d'établir en ce début de XXIe siècle entre les superstructures nationales, infranationales et supranationales dans un pays comme la France ? Il faut se réjouir, à cet égard, de l'attention portée dans notre pays depuis quelques années à la question institutionnelle. Encore convient-il de le faire avec sérieux en s'interrogeant préalablement sur les principes qui doivent présider à toute formulation sur le sujet.

Or, dans la crise des institutions qui répercute la crise plus générale de la société, la revendication déclamée d'une VIe République est l'exemple même de la facilité qui, le plus souvent, dispense d'une réponse sérieuse au fond. Réclamée d'Olivier Besancenot à Jean-Marie Le Pen en passant par Marie-George Buffet et Dominique Voynet, on ose cependant penser qu'il ne s'agit pas de la même VIe République, mais on ne peut sérieusement le vérifier, car les projets présentés sont le plus souvent formulés de manière lacunaire, multipliant les slogans, abondant en propositions alternatives, sans aucune preuve de cohérence.

Préalablement à la réalisation d'un véritable projet constitutionnel, il convient de répondre, comme on tentera de le faire ici, à trois questions essentielles : Quelle démocratie directe ? Quelle démocratie représentative ? Quel État de droit ?

* Conseiller d'État, ancien ministre. Dernières publications : *Promouvoir la logique paritaire,* La Documentation française, 2003 ; *Éloge de l'échec,* Le Temps des cerises, 2001.

VIe RÉPUBLIQUE ? DE L'ILLUSION À LA RESPONSABILITÉ L'exemple le plus frappant de la vanité confuse qui imprègne actuellement le thème de VIe République est le projet dont Alain Montebourg a fait un fonds de commerce et qui, à l'examen, de contours en concessions, se révèle n'être rien d'autre qu'une Ve République-*bis*[1]. En effet, pour l'essentiel, la République proposée conserve les caractéristiques majeures de la Ve : élection du président de la République au suffrage universel, scrutin majoritaire à deux tours pour l'élection des députés, recours massif au référendum. Les novations sont très limitées, il ne s'agit en rien de « révolutions » comme le soutiennent avec emphase ses auteurs : réduction mineure des prérogatives du président de la République, demande adressée au Premier ministre d'organiser un référendum si 10 % des citoyens le demandent, élection des membres de la Cour constitutionnelle par l'Assemblée nationale mais sur proposition… du président de la République qui en choisit le président, etc. Sur certains points, il y a même conservation, voire aggravation, des dispositions existantes : maintien de la procédure du « vote bloqué », choix du système « des dépouilles » dans la fonction publique, acceptation de transferts (et non limitations comme dans le préambule de la Constitution de 1946) de souveraineté (et non de compétences), c'est le Premier ministre (et non le gouvernement comme dans la Constitution actuelle) qui détermine et conduit la politique de la Nation, le développement de la création d'autorités administratives indépendantes est encouragé, la réforme Raffarin conférant à certaines lois un caractère expérimental est reprise avec la formule « l'organisation de la République est décentralisée », la procédure des ordonnances est maintenue, etc. On n'est pas loin de l'escroquerie intellectuelle.

Mais il existe une autre raison, plus fondamentale, qui fait de la VIe République une revendication illusoire : aucune des cinq républiques qui ont marqué notre histoire récente n'est née d'une gestation spéculative.

La Convention déclare le 21 septembre 1792 : « La royauté est abolie en France » et un décret du 25 septembre proclame : « La République est une et indivisible » ; ainsi est née la première République parachevant la Révolution française. La deuxième est issue des émeutes de février 1848 aboutissant à l'abdication de Louis-Philippe et à la constitution républicaine du 4 ovembre 1848 ; elle sera, on le sait et l'on doit s'en souvenir, balayée par le coup d'État du 2 décembre 1852 et le référendum-plébiscite de Louis-Napoléon Bonaparte des 21 et 22 décembre. La troisième émerge à une voix de majorité de la confrontation des monarchistes et des républicains moins de quatre ans après l'écrasement de la Commune de Paris. La quatrième est issue de la Seconde Guerre mondiale, de l'écrasement du nazisme et de la Résistance, après un premier référendum négatif le 5 mai 1946, elle est promulguée le 27 octobre 1946. La cinquième voit le jour par le référendum du 28 septembre 1958, portée par le putsch d'Alger dans un contexte de guerre coloniale. S'il y a bien crise sociale aujourd'hui, qui oserait soutenir qu'elle s'exprime du niveau des événements qui viennent d'être évoqués ? Jamais en France on n'a changé de république sans événement dramatique. Dans une société en décomposition sociale profonde, il manque encore… l'Événement.

Cela ne veut pas dire qu'il ne surviendra pas, mais on doit au moins inviter à la prudence, à la modestie et au refus de la démagogie qui masque la vacuité des projets de VIe République. La question des institutions est une question sérieuse qui doit être traitée avec rigueur. Loi suprême, loi des lois, la Constitution n'est pas pour autant un texte sacré. Cela est si vrai que la France a connu quinze textes constitutionnels depuis la Révolution, soit une moyenne d'âge de quatorze ans par Constitution. On est donc en droit de se demander si, dans une société qui change rapidement, dans une Union européenne qui impose de plus en plus ses normes juridiques en droit interne, dans un contexte de mondialisation à la fois financière et culturelle, la Constitution de la Ve République, qui aura bientôt cinquante ans, est bien adaptée aux besoins actuels de la Nation française.

La Constitution de la Ve République peut être regardée comme le produit hybride de deux lignes de forces qui ont marqué l'histoire institutionnelle de la France. L'une, césarienne, peut prendre comme référence la Constitution du 14 janvier 1852 de Louis-Napoléon Bonaparte. L'autre, démocratique, retiendra la Constitution montagnarde du 24 juin 1793, qui n'a malheureusement pas pu s'appliquer en raison de la guerre. L'actuelle Constitution a été présentée à l'origine comme un essai de parlementarisme rationalisé ; on a dénoncé ensuite son caractère présidentiel en raison de la personnalité de son initiateur, le général de Gaulle, et de l'instauration de l'élection du président de la République au suffrage universel en 1962.

L'inadéquation de cette Constitution à la réalité sociale est effectivement attestée par la constatation qu'elle aura fait l'objet de quatorze modifications, engagées ou abouties, depuis 1992. Dans le débat récurrent sur le sujet, jusqu'à l'émergence récente du discours éclectique sur une VIe République, la discussion principale a lieu entre ceux qui se contenteraient d'une modification mineure de la Constitution existante et ceux qui souhaiteraient une évolution vers un présidentialisme moins ambigu sur le modèle américain (le président est détenteur de l'exécutif ; il n'est pas responsable devant le Parlement ; il ne peut le dissoudre). Mais le véritable débat n'est pas entre deux formes de présidentialisme ne différant que par le degré de prééminence de l'exécutif, mais entre les deux modèles fondamentaux prolongeant à notre époque les lignes de forces précédemment évoquées : régime présidentiel ou régime parlementaire.

Il est donc temps de remettre sur le chantier une réflexion délaissée par intérêt ou négligence et reprise avec désinvolture[2]. L'originalité d'un travail sur les institutions tient au fait qu'il n'est pas possible de le mener sérieusement sans replacer chaque proposition dans l'analyse d'ensemble du système institutionnel qui, en retour, confère à toute proposition constitutionnelle ainsi traitée la force de la cohérence de l'ensemble. Car une Constitution n'est rien d'autre qu'un modèle exprimant la conception de l'organisation des pouvoirs existant dans une société déterminée. Son schématisme en fait la force et en relativise l'importance : l'État de droit ne résume pas toute la société ; les institutions ne résument pas tout l'État de droit.

QUELLE DÉMOCRATIE DIRECTE ? Le peuple souverain est à la source de toute légitimité. On distingue généralement, à cet égard, la souveraineté nationale de la souveraineté populaire. La première ne prétend pas relever de la seule communauté des citoyens existante, mais aussi des générations qui se sont succédé et qui, à travers l'histoire, ont forgé un ensemble de valeurs identifiantes de la nation ainsi constituée ; elle admet donc que des représentants élus soient dépositaires de la souveraineté de la nation (et non des électeurs). La seconde se réfère au peuple, tel qu'il est dans sa réalité du moment ; elle n'admet la représentation que comme un pis-aller, pour une simple raison technique. L'article 3 de la Constitution de la Ve République a résolu le problème en décidant : « La souveraineté

nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et la voie du référendum. »

Il reste qu'il y a un champ où l'action populaire peut s'exercer directement, sans intermédiaire, c'est celui de la démocratie dite directe. Il convient cependant de dire, avant d'évoquer cet espace, que l'intervention du peuple ne saurait faire l'objet d'une réglementation excessive. La démocratie directe, c'est d'abord le plein exercice des droits et des libertés existants. C'est aussi le fortuit, l'incodifiable, l'initiative, l'épopée, le talent. Il serait vain et quelque peu totalitaire de prétendre en tout point réglementer la vie, non seulement privée mais aussi publique. Pour autant, la démocratie directe ne saurait être purement spontanée, étrangère à toute forme de régulation institutionnelle. La souveraineté nationale et la souveraineté populaire doivent pouvoir être traduites partiellement dans des règles de droit, si celles qui existent n'épuisent pas le sujet.

Des progrès peuvent, en effet, être réalisés en la matière. On en donnera deux exemples. Le premier consisterait à accroître la portée du droit de pétition. Une question rédigée qui aurait réuni un certain pourcentage de signatures d'électeurs inscrits pourrait faire obligation à l'assemblée délibérante compétente pour connaître de cette question, d'en débattre et de prendre position. Cette décision pourrait ensuite, en cas d'approbation, conduire à l'élaboration des règles administratives, réglementaires ou législatives correspondantes. Le rejet du texte devrait être motivé, et le débat se poursuivrait éventuellement dans l'opinion publique. Le second exemple reviendrait, sous certaines conditions, à donner l'initiative des lois au peuple (et non le référendum d'initiative populaire pour les raisons évoquées ci-dessous). Là encore, un minimum de soutiens seraient exigés sur une proposition de loi entièrement formulée. Après quoi, le texte pourrait être inséré dans une procédure parlementaire et devenir une loi au terme du processus qui pourrait faire intervenir des instances déconcentrées ou décentralisées. Ce ne serait, à vrai dire, pas une véritable novation : la Constitution de l'An I, pourtant réputée jacobine, prévoyait déjà l'intervention des communes et des assemblées primaires des départements dans l'élaboration de la loi[3].

C'est cependant la question du référendum qui constitue en matière de démocratie directe la question la plus délicate. En reconnaissant à tous les citoyens le droit de concourir personnellement à l'expression de la volonté générale et à la formation de la loi, la Déclaration des droits de 1789 ouvrait la voie aux consultations référendaires et à la mise en mouvement politique du peuple. Mais on a vite pressenti les dangers du référendum et les risques qu'il pouvait faire courir à la démocratie dans les mains d'un pouvoir autoritaire relevant de la ligne de force césarienne évoquée plus haut. Olivier Duhamel le souligne : « Le référendum peut être liberticide : les Bonaparte en ont apporté la preuve[4] ». La Constitution de 1793 prévoyait que le peuple pouvait délibérer sur les lois proposées par le corps législatif. La Constitution de 1946 ne retenait le référendum qu'en matière constitutionnelle. La Constitution de 1958 le prévoit en deux dispositions : en matière d'organisation des pouvoirs publics, de réformes relatives à la politique économique ou sociale, de ratification des traités (art. 11) et en matière constitutionnelle (art. 89). Par ailleurs, la loi du 6 février 1992 a institué un « référendum communal » ; il est de faible portée.

Bien que les référendums sur le traité de Maastricht en 1992 et celui sur le récent projet de « traité établissant une Constitution pour l'Europe », mis en échec le 29 mai 2005, aient été l'occasion de débats importants, il reste que, depuis la Libération, seulement quatre référendums sur vingt-huit ont dit « non » à ceux qui les ont organisés.

QUELLE DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE ? Outre le référendum, le peuple exerce sa souveraineté par la médiation de ses représentants. L'article 6 de da Déclaration de 1789, qui fait partie du bloc de constitutionnalité actuel, proclame que la loi est l'expression de la volonté générale, tandis que l'article 34 de la Constitution dispose que la loi est votée par le Parlement. En vertu du principe de séparation des pouvoirs et pour équilibrer les fonctions normatives de l'exécutif et du législatif, les articles 34 et 37 définissent les champs respectifs de la loi et du décret. Tel est du moins le schéma théorique car, dans la réalité, c'est le gouvernement qui a largement l'initiative du travail législatif en fixant, pour l'essentiel, l'ordre du jour du Parlement et en réservant la plus grande place à ses projets, tandis que les textes d'origine parlementaire, les propositions de lois, sont réduits à la portion congrue. Une telle pratique n'est pas conforme aux principes affichés, et le préjudice est d'autant plus important que la Constitution a été modifiée en 1992 par l'introduction d'un article 88-2 disposant notamment que : « La France consent aux transferts de compétences nécessaires à l'établissement de l'union économique et monétaire européenne… », ce qui se traduit par une entrée en force du droit européen en droit interne français et limite, en conséquence, les prérogatives du Parlement national. De plus, la montée en puissance du Conseil constitutionnel à partir de 1971 en a fait un organisme politique en forme juridictionnelle qui s'est doté, au fil du temps et par voie jurisprudentielle, d'un pouvoir constituant permanent en dehors de toute source

de légitimité, même si on peut considérer qu'il n'en a pas abusé et qu'il a joué parfois un rôle positif en matière de défense des libertés publiques. La représentation est donc en crise, ce qui se traduit en particulier par une hausse générale des taux d'abstentions à toutes les élections, et notamment aux élections locales, qui sont pourtant celles où le citoyen est le plus proche des lieux de pouvoir et qui devraient l'intéresser davantage pour cette simple raison.

La situation est encore aggravée par le fait que si l'article 20 de la Constitution prévoit bien que « Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation », cela dépend de la concordance ou non des majorités présidentielle et législative. Lorsqu'il y a concordance, c'est le président de la République qui est maître de l'exécutif; dans le cas contraire, celui de la cohabitation, c'est le Premier ministre qui a l'essentiel des compétences, même si son but est de devenir, à son tour, président, avec une majorité conforme. Cette Constitution, si souvent rapetassée au cours de la dernière période, ainsi qu'il a été dit, est donc, au surplus, de caractère aléatoire, ce qui est un non-sens constitutionnel et très malsain pour la démocratie. En effet, avant les élections présidentielle et législatives, on ne sait qui, du président de la République ou du Premier ministre, détiendra finalement le pouvoir exécutif selon qu'il y aura, ou non, concordance des majorités. L'instauration du quinquennat a aggravé le phénomène. Alors que Michel Debré, promoteur de la Constitution de la Ve République, prétendait instaurer un « parlementarisme rationalisé » le professeur Jean-Marie Denquin, pourtant gaulliste, parle aujourd'hui de « monarchie aléatoire[5] ». C'est donc le statut du président de la République, aujourd'hui clé de voûte des institutions, qui est le point de départ de toute réforme institutionnelle conséquente.

Il ne saurait y avoir deux sources de légitimité concurrentes de la représentation nationale et populaire. Or, en France, pour des raisons historiques et par le jeu naturel des pouvoirs, la légitimité d'un président élu au suffrage universel l'emportera toujours sur celle que partagent plusieurs centaines de parlementaires élus localement au scrutin majoritaire. Il faut donc choisir : le Parlement ou le président. Comment soutenir qu'est conforme à la ligne de force traditionnelle des Lumières cette délégation massive de souveraineté que représente l'élection du président de la République au suffrage universel ? C'est pourquoi le choix fait ici est celui du régime parlementaire[6]. Selon cette conception, le pouvoir exécutif appartient, sous la direction du Premier ministre, au gouvernement. Responsable devant le Parlement, il détermine et conduit effectivement la politique de la nation. La légitimité émane du corps législatif, élu selon un scrutin égal, c'est-à-dire se rapprochant le plus possible de la proportionnelle. Les arguments selon lesquels cela aurait pour conséquence de faire entrer le Front national au Parlement, ou bien que la priorité est la constitution d'une majorité forte plutôt que la fidèle représentation du peuple ne sauraient y faire obstacle. C'est au débat politique et non à la technique électorale de faire les majorités et de définir la voie à suivre.

Le président de la République garde cependant dans ce cadre un rôle prestigieux : il représente la France vis-à-vis de l'étranger, il est l'expression symbolique de l'unité et de l'indivisibilité de la République et le garant de la continuité des pouvoirs publics. Il n'est plus élu au suffrage universel direct, mais soit par un collège de grands électeurs, soit par le Congrès du Parlement ; la durée de son mandat est dès lors secondaire, la plus longue durée, sans possibilité de renouvellement, pouvant même correspondre à la plus grande banalisation. À cet égard, le mandat de sept ans non renouvelable est sans doute la solution la plus judicieuse dans la gamme des solutions possibles. L'argument selon lequel il faudrait tenir compte de l'idée que l'on se fait de la prétendue adhésion définitive du peuple français à l'élection du président de la République au suffrage universel n'est que l'expression d'une résignation politique, indigne de notre histoire.

QUEL ÉTAT DE DROIT ? Face à ce schéma, certains crieront au retour du régime d'assemblée. L'auteur n'ignore rien des critiques qui sont adressées à ce régime sur la base, principalement, de l'expérience de la IVe République. En réalité, l'instabilité de la IVe République n'a pas été causée par un excès de démocratie, mais, au contraire, par les atteintes que les manœuvres des clans politiques lui ont portées. Aucune Constitution ne peut être, seule, la solution des contradictions sociales. Mais, à tout prendre, il faut préférer les institutions qui les révèlent à celles qui les dissimulent. Les contradictions apparaissant clairement, les conditions sont meilleures pour leur apporter une solution efficace. C'est aussi un appel à la responsabilité des élus qui doivent alors savoir constituer des majorités d'idées quand c'est nécessaire et faire preuve de courage politique en toute circonstance, plutôt que de se résigner à l'allégeance au chef qui caractérise le régime présidentiel.

Toute proposition institutionnelle doit veiller à s'inscrire dans une scrupuleuse cohérence de l'État de droit. On ne développera pas ici les conditions de la cohérence interne qui reposent essentiellement sur l'équilibre délicat à établir entre le principe d'auto-

nomie de gestion des collectivités territoriales et celui d'unité et d'indivisibilité de la République. Il conviendrait aussi de préciser les formes nouvelles de la dualité des ordres juridictionnels (administratif et judiciaire), dualité souhaitable car relevant de la distinction public-privé, classique en France. Un contrôle de constitutionalité est nécessaire. La souveraineté ne pouvant émaner que du peuple, c'est à lui ou à ses représentants qu'il revient en définitive d'assurer la conformité des lois à la Constitution ; sur les questions les plus importantes par le recours au référendum constituant en veillant à éviter toute dérive plébiscitaire ; sur des questions moins importantes par la recherche d'une compatibilité tant juridique que politique dans le cadre du Parlement, puisque c'est lui qui vote la loi. Un Comité constitutionnel composé de représentants des différents groupes parlementaires auxquels s'adjoindraient des magistrats du Conseil d'État et de la Cour de cassation devrait être institué à cette fin. Il n'aurait pas le pouvoir d'empêcher la promulgation d'une loi non conforme à la Constitution, mais seulement d'identifier cette non-conformité en invitant le Parlement à la prendre en considération à l'occasion d'un nouvel examen qui conduirait soit à modifier la loi, soit à provoquer l'engagement d'une procédure de révision constitutionnelle[7].

Une réflexion sur les institutions nationales ne peut aujourd'hui faire l'économie d'une prise en compte des institutions supranationales, elle doit veiller à leur cohérence externe. C'est possible grâce au principe de subsidiarité introduit à l'article 5 du traité instituant la Communauté européenne aux termes duquel : « Dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, la Communauté n'intervient… que si et dans la mesure où les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être réalisés de manière suffisante par les États membres et peuvent donc, en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée, être mieux réalisés au niveau communautaire. » Certes, cette formulation laisse une trop large place à l'appréciation de l'opportunité de l'intervention communautaire et il n'y a pas lieu de faire une confiance aveugle à l'appréciation de la Cour de justice des communautés européennes. Une articulation des institutions nationales et transnationales doit cependant être recherchée sans aliénation de la souveraineté nationale. D'ailleurs, dès aujourd'hui, l'article 55 de la Constitution ne dispose-t-il pas que : « Les traités régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve, pour chaque accord ou traité, de son application par l'autre partie » ?

Enfin, la vocation des institutions est aussi de concourir à la formation d'une citoyenneté finalisée par des valeurs fortes, à vocation universelle : service public, droit du sol, laïcité, responsabilité publique, dans la tradition républicaine française[8]. Le traité de Maastricht décrète à l'article 17 du traité instituant la Communauté européenne : « Il est institué une citoyenneté de l'Union. Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un État membre. La citoyenneté de l'Union complète la citoyenneté nationale et ne la remplace pas. » Des droits et garanties ont été énoncés dans les articles suivants : droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et européennes, droit de pétition, droit à la protection diplomatique et consulaire, droit de recours à un médiateur. Mais cela ne suffit pas à définir une citoyenneté de l'Union qui doit se référer à des valeurs, des moyens pour son exercice, une dynamique propre. La citoyenneté européenne est aujourd'hui une citoyenneté de faible densité, sans autonomie, de superposition. Elle recouvre, en réalité, une option implicite en faveur d'une organisation fédérale de l'Europe. En établissant une relation directe entre les Européens et l'Union, la citoyenneté européenne aboutirait à « gommer » progressivement le niveau national. Tout naturellement, la citoyenneté de l'Union appellerait ensuite une Constitution de l'Union comme on l'a vu avec la tentative heureusement avortée de traité constitutionnel européen. La citoyenneté européenne, décrétée par les traités européens, n'est pour le moment qu'un objet politique non identifié.

La nation est et demeure le niveau le plus pertinent d'articulation du particulier et de l'universel. ●

1. Arnaud Montebourg et Bastien François, *La Constitution de la VE République*, Odile Jacob, 2005.
2. On rappellera toutefois que le Parti communiste français avait fait cet effort en rendant publique en décembre 1989, sur mon rapport, une *Déclaration des libertés* placée en tête d'un *Projet constitutionnel* complet (voir *L'Humanité* du 18 décembre 1989).
3. Art. 58. - Le projet est imprimé et envoyé à toutes les communes de la République, sous ce titre : *loi proposée*.
Art. 59. – Quarante jours après l'envoi de la loi proposée, si, dans la moitié des départements, plus un, le dixième des assemblées primaires de chacun d'eux, régulièrement formées, n'a pas réclamé, le projet est accepté et devient *loi*.
4. Olivier Duhamel, *Droit constitutionnel et politique,* Le Seuil, 1993, p. 116.
5. Jean-Marie Denquin, *La Monarchie aléatoire*, PUF, 2001.
6. Anicet Le Pors, « On fait clairement le choix du régime parlementaire », *L'Humanité,* 10 octobre 2005.
7. Anicet Le Pors, « L'enjeu du contrôle de constitutionnalité », *L'Humanité,* 8 avril 2006.
8. Anicet Le Pors, *La Citoyenneté*, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2002 (3e éd.).

L'ATTENTE DU RETOUR DE L'ÉTAT AU SERVICE DE LA NATION

ENTRETIEN AVEC STÉPHANE ROZÈS*

Au cours des trente dernières années, les missions et les modes d'action de l'État ont été profondément modifiés par les mutations économiques et politiques. Le rapport du citoyen à son entité administrative nationale n'a pas manqué d'en être bouleversé, au point de constituer l'un des éléments clés de la crise politique et morale que traverse le pays. Le politologue Stéphane Rozès[1] décrypte ici les tenants et les aboutissants du dénouement de ce lien.

FONDATIONS. *Vous rappelez souvent que l'État français s'est constitué avant la Nation, sur la base de notions transcendantes comme le droit divin, la monarchie absolue, les Lumières ou la République, qui dépassaient en quelque sorte les clivages sociaux et politiques, et qui ont construit notre être-ensemble. Pourriez-vous dresser un rapide tableau de l'évolution générale de la perception de l'État par les Français ?*

STÉPHANE ROZÈS. L'objet de mon travail consiste précisément à comprendre ces représentations et attentes qui peuvent être contradictoires avec les conduites qu'adoptent les Français vis-à-vis de l'État. Nous traversons actuellement une crise décisive du rapport du citoyen à l'État, due au fait que celui-ci semble se retirer de la Nation. Au XIXe siècle, l'État s'opposait, pour le plus grand nombre, à l'égalité et à l'accroissement des droits sociaux. Durant la première moitié du XXe siècle, il a intégré, sous l'impulsion du mouvement ouvrier, la question sociale ; mais jusqu'au milieu des années 70, il demeurait un frein à l'épanouissement individuel. Mai 68 s'est efforcé de desserrer cet étau. Politiquement, selon le point de vue d'où on le regardait, l'État défendait plutôt l'intérêt général, les compromis sociaux, ou la domination de classes, mais, pour tous, il était central : il représentait un lieu de pouvoir réel, émanation plus ou moins juste des équilibres du pays. Le fait que l'État se soit constitué avant la Nation contraignait les parties qui composaient sa diversité sociale et politique à regarder d'abord dans la même direction pour définir une identité. Cette direction fut toujours un surplomb : le droit divin, la monarchie absolue, les Lumières, la République, l'Europe… Une fois cet horizon délimité, le pouvoir, qui dépasse l'intérêt immédiat et prosaïque des individus, structurait leur contenu selon des déterminants sociaux et des représentations idéologiques. La dynamique de l'État procédait de la façon dont la Nation organisait ses antagonismes sociaux et ses disputes politiques.

Ainsi les institutions de la Ve République ont été conçues par le général de Gaulle comme un surmoi de la Nation destiné à moderniser des relations archaïques entre les groupes sociaux qui s'arbitraient auparavant au Parlement. Pour ce faire, il a autonomisé le souhaitable de ces différents groupes et l'a confié à un corps d'élite, celui des hauts fonctionnaires. Ce surplomb de l'État à l'égard des rapports sociaux de la Nation a permis à la France de développer un appareil productif et une vision propre des choses.

Le passage de cet État surplombant la Nation au projet européen a ces dernières années marqué la cassure du lien classique entre le citoyen et l'État. Alors que ses concepteurs et le peuple français imaginaient ce projet européen comme un prolongement de la Nation, il s'est mué au fil du temps en un moyen pour les politiques d'externaliser sur l'Europe la contradiction entre les demandes exponentielles sociales de la Nation et les exigences de rentabilité du capitalisme, passé du stade managérial au stade patrimonial dans le cadre actuel de la globalisation.

Pendant les Trente Glorieuses, l'État pilotait dans un souci de cohésion l'offre et la demande économiques

* Directeur général adjoint de l'institut CSA et maître de conférence à Sciences-Po. Auteur de « Comprendre la présidentielle », Le Débat, septembre-octobre 2006, Gallimard, et de « Fragmentation sociale et imaginaire politique », « La société française entre convergence et nouveaux clivages », Rapport annuel 2006 du Centre d'analyse stratégique.

à l'intérieur de la Nation. Le capitalisme globalisé a décentré cette fonction de modérateur social vers : comment faire venir sur le territoire national la ressource rare patrimoniale ?

Les plans Barre en 1976-1977 et Delors en 1982-1983 ont conduit les politiques étatiques à basculer au siège de la Commission européenne la question des grands arbitrages, et l'État à se retirer au profit d'une naturalisation des phénomènes économiques incompatible avec notre tradition politique. « 80 % des décisions se prennent à Bruxelles », comme l'indiquait Jacques Delors. Mais, à l'époque, Bruxelles était vécu comme le prolongement de Paris. Les différents groupes sociaux ne s'y trompent pas. Quand les agriculteurs veulent défendre leur bifteck, ils ne vont plus rue de Varenne, mais directement à Bercy, parce que Bercy, c'est Bruxelles. Peu à peu, le pays ne perçoit plus l'État comme un outil régalien au service du souhaitable défini par les politiques, mais comme un instrument qui désengage les politiques publiques nationales et dont les hauts fonctionnaires accompagnent et justifient le transfert de Paris à Bruxelles. Mais Bruxelles est dorénavant perçu comme un écran entre l'État et la Nation.

Le retrait de l'État de la Nation pose deux problèmes. Premièrement, comment peser sur ces nouveaux lieux d'arbitrage économiques et sociaux ? À ce problème social et économique s'est ajouté ces dernières années un problème politique. L'Europe s'est évanouie politiquement, les Français ont bien soutenu la mise en place de l'euro, qu'ils tenaient pour un instrument au service du projet européen comme prolongement de nous-mêmes. Mais ils avaient besoin de la redéfinition d'un projet européen commun avant de réaliser l'élargissement. Il fallait s'assurer du partage de certaines valeurs et que les nouveaux venus voyaient bien l'Europe comme une puissance politique, économique, et sociale, au sein de la globalisation. L'Europe figurait pour eux un sas d'accès à la mondialisation. L'élargissement fut perçu, après la directive Bolkestein, comme une remise en cause de l'Europe des Quinze et de notre modèle social.

La crise morale est survenue au moment où les principes de souveraineté et de démocratie ont été délégués, non pas vers l'Europe comme « la France en grand » qu'attendaient dirigeants et dirigés, mais en faveur de logiques économiques qui nous échappent. C'est pour cette raison que la précampagne présidentielle que nous vivons est un moment de renationalisation du souhaitable.

Les différentes familles politiques ne parviennent pas en général à embrasser l'ensemble de ces dimensions, ce qui les empêche de s'approprier la radicalité de la période actuelle. Comprendre la crise que traverse notre pays nécessite d'englober les questions républicaine, sociale et nationale. Elle n'est pas seulement économique et sociale, elle est aussi politique et morale ; il s'agit d'un défaut de direction et de la Direction. La Nation ne souhaite rien d'autre que le retour du politique, de son choix des finalités et de l'État à son service, et non plus son retrait accompagnant le désengagement étatique.

FONDATIONS. ***Les Français voient-ils toujours l'État comme le garant d'un ordre démocratique et d'une forme de justice sociale ?***

S.R. Jusqu'au milieu des années 70 et des années 80, l'État arbitrait un compromis implicite : la prospérité pour le plus grand nombre contre la paix sociale. C'est là-dessus que s'indexaient les différentes composantes de la gauche : le Parti socialiste cherchait à être le pivot de ce compromis politique, et le Parti communiste, à la fois de l'intérieur du système par le biais du syndicalisme et du communisme municipal, et de l'extérieur avec le révolutionnarisme, en était le vecteur social.

À partir du moment où se sont conjugués le nouveau cours du capitalisme (celui d'une globalisation axée sur la conquête de la finance internationale en tant que ressource), et la chute du mur de Berlin, le gentleman agreement qui prévalait en Europe est devenu caduc. Le haut niveau des compromis sociaux des États européens forme désormais un obstacle au libre déploiement du capitalisme international. Lorsque l'Europe s'est élargie et a abaissé ses frontières, sans autre politique économique commune que le libre-échange, les arbitrages capital/travail à l'intérieur de la Nation se sont mécaniquement et systématiquement opérés au détriment de ce dernier.

FONDATIONS. ***Pour quelles raisons, selon vous, la classe politique s'est-elle aussi facilement délestée des outils qui étaient à sa disposition ?***

S.R. Justement parce que l'individualisme contemporain, la revendication de droits sociaux à l'emploi, à la culture, à la formation, au logement, furent des demandes exponentielles qui se heurtaient à la concurrence internationale, dans le nouveau cours du capitalisme.

En l'absence de politiques économique et sociale européennes, chaque pays cherche à mieux s'adapter que les autres à la nouvelle période. Les hommes politiques intériorisent leur double nature contradictoire. Ils sont élus par les citoyens sur la base de demandes sociales, mais au sein d'un appareil d'État qui se retire des équilibres sociopolitiques de la Nation.

Cette contradiction a été résolue de deux façons. La première a consisté à autonomiser les partis politiques

de leur base sociale, c'est ce qu'ont fait le Parti socialiste et l'Union pour un mouvement populaire. Le paradoxe tient à ce que ce processus a porté, grâce à la poussée de l'opinion publique, Ségolène Royal à l'investiture au détriment de ses dirigeants traditionnels, et Nicolas Sarkozy si facilement à la tête du parti du président. La seconde façon, déjà évoquée, gît dans le discours de déresponsabilisation des hommes politiques, sur le thème : « Ce n'est plus nous, c'est Bruxelles, les marchés financiers, l'économie… », et où le politique n'est plus comptable du souhaitable mais de la gestion. La question des finalités de l'État et des missions de ses fonctionnaires est éludée. La réforme devient une fin en soi.

FONDATIONS. ***Doit-on voir dans ce que vous appelez cette « montée par l'opinion » une sorte de retour du bâton ?***

S.R. C'en est effectivement un, dans la mesure où l'échec du référendum a empêché les partis de gouvernement de diluer la contradiction entre le souhaitable et le possible dans des institutions bruxelloises qui semblaient échapper aux citoyens. Le pays se tourne maintenant vers ces partis, ce qui les force à maximiser de nouveau la question du souhaitable. Et ceux qui aspirent au pouvoir, Ségolène Royal à gauche, et Nicolas Sarkozy à droite, présentent la caractéristique commune d'affirmer que le souhaitable est possible. Schématiquement, ils disent : « Nous voulons le pouvoir pour en faire quelque chose », là où leurs prédécesseurs disaient : « Nous voulons le pouvoir, mais on ne peut pas grand-chose. » L'imaginaire politique qu'ils portent est celui de la réconciliation de la politique et de la volonté.

FONDATIONS. ***Cette forme de plébiscite du volontarisme politique coïncide avec la promesse du retour à un État puissant, mais selon des modalités très différentes à gauche et à droite. Pourriez-vous les caractériser l'une et l'autre et nous dire comment elles sont respectivement perçues par l'opinion ?***

S.R. La façon dont l'opinion se saisit de Ségolène Royal et de Nicolas Sarkozy et les discours de ces derniers montrent que le pays se recentre idéologiquement depuis le milieu des années 90 autour d'un imaginaire défensif constitué de la République, de la citoyenneté, de l'égalité des droits et des services publics. C'est ainsi que la gauche a redécouvert la Nation et la République, et la droite, l'État, non plus seulement dans sa dimension régalienne, mais aussi comme acteur économique.

Dans ces conditions, qu'est-ce qui distingue encore la gauche de la droite ? La gauche pense que l'État peut revenir ; la droite doute que le seul principe de l'État puisse faire que le souhaitable soit possible. Les projets sont logiquement différents. Ségolène Royal prône le retour à des normes, pas seulement de lutte contre la délinquance, mais aussi à des normes morales, ce qu'elle appelle l'« ordre juste », ou la capacité de définir collectivement des règles communes sur fond de possible intervention étatique dans le domaine économique et social. Ce dernier aspect est imprécis, d'où la faiblesse de la gauche au premier tour. Ségolène Royal incarne d'abord des valeurs collectives.

La réponse de Nicolas Sarkozy avertit implicitement que la sécurisation économique et sociale pour tous n'est pas possible, et qu'elle n'est même pas souhaitable étant donné la nature du monde économique. Mais il prétend que, contrairement aux autres candidats, les Français peuvent compter sur lui pour que la politique de l'État soit mise au service des individus qui le méritent.

Jean-Marie Le Pen, lui, n'a rien à redire non plus au cours économique et social des choses, mais promet une sécurisation à l'abri de la « préférence nationale » fondée sur les origines, distinguant les vrais Français des autres.

Au total, les pilotes automatiques identitaires sont tous en panne. À gauche, le progrès se trouve tiraillé entre sa dimension économique et technologique et le vécu de régression sociale. À droite, les marchés ne portent plus de cohérences de moyen et long terme pour l'individu. Et pour tous, l'Europe des vingt-cinq n'est plus, momentanément, la « France en grand ». Leur épuisement renationalise le souhaitable, et le pays fait retour sur l'État et ses finalités. En fait, compte tenu du recentrement idéologique et de l'interrogation générale sur les instruments de l'exécutif, les peuples de gauche et de droite se définissent d'abord sur des valeurs. À gauche : la solidarité, le social, le collectif. À droite : le travail, le mérite et la responsabilité individuelle.

Le problème majeur réside dans le choc entre notre tradition nationale qui nous définit à partir d'une dispute politique sur les finalités, et une globalisation qui se fait par les moyens. Le Français doit être avant de faire, la globalisation fait. L'État sera passé d'un outil au service des fins à une machine de moyens. Les individus en sont parfaitement conscients et entretiennent eux-mêmes cette contradiction. Comme consommateurs, ils se comportent en libéraux et désirent les produits les plus à la pointe de la mondialisation, mais, ce faisant, ils se disent qu'ils détruisent des emplois en France. Donc, comme salariés, ils sont conservateurs. Alors, comme citoyens, ils externalisent sur le politique le soin de résoudre cette contradiction essentielle.

FONDATIONS. ***Comment définiriez-vous les contours de l'État auquel les Français aspirent ?***

S.R. Tous souhaitent non seulement un État régalien, mais aussi social pouvant peser économiquement. Les couches populaires, privées des ressources culturelles

pour défendre leur bout de gras au point de vue social, désirent un État régulateur économique, comptable de l'égalité et redistributeur social.
Les classes moyennes attentent un État facilitateur sur le plan économique. Sur le plan politique, elles sont prêtes à explorer d'autres voies, comme la démocratie participative. C'est une façon de réduire la tension entre le souhaitable et le possible.

FONDATIONS. ***Quelles sont les conditions de réalisation d'un tel État ?***

S.R. Elles sont très minces, car l'État se retire de la Nation. C'est le dilemme de la gauche depuis le début du XXe siècle, et qui est également devenu le problème de la droite. Blum l'appelait la contradiction entre la conquête et l'exercice du pouvoir : une fois porté par une demande sociale pour arriver à la tête d'un État, qu'en fait-on ?
Il y a quatre réponses à gauche à cette question dans la France de 2006. La première gauche, socialiste, estime avec Laurent Fabius que les catégories populaires sont nécessaires à la conquête du pouvoir, et qu'il s'agit ensuite de faire au mieux. La deuxième gauche, sociale-démocrate, représentée par Dominique Strauss-Kahn, prône une politique réaliste, des petits pas mais dynamique. La gauche antilibérale proclame d'emblée le renoncement de la gauche au pouvoir et dessine des contenus alternatifs pour plus tard.
À l'inverse, la réponse de Ségolène Royal, fondée sur la participation des citoyens, n'est pas construite théoriquement. Elle lui est venue empiriquement, parce que son rapport à la gauche n'est pas doctrinal, mais culturel pour des raisons biographiques. La démocratie participative fabrique nécessairement des consensus. Du coup, elle internalise la contradiction habituelle de la gauche entre le souhaitable et le possible en chaque individu ; chacun en devient copropriétaire. C'est ce qui fait que Ségolène Royal ne semble pas avoir peur du pouvoir et d'une victoire.
Le phénomène Royal ressortit bien du rapport à l'État. C'est la rencontre entre une histoire personnelle singulière et la gauche, au moment où celle-ci se trouve dans le désarroi de la contradiction, entre la demande de la Nation et le retrait de l'État.

FONDATIONS. ***Vous avez parlé des classes populaires et des classes moyennes ; qu'en est-il des classes aisées ?***

S.R. D'abord, elles sont peu nombreuses. Elles se distinguent bien sûr de manière classique par la détention des moyens de travail et la rémunération du capital, mais un nouveau critère culturel est entré en jeu à la faveur de notre époque. Ce sont aussi désormais les classes qui ne sont plus « scotchées » à la Nation « ici et maintenant », mais qui évoluent dans l'« ailleurs » de la globalisation. Ceux que l'on appelle les « élites », leaders d'opinion, les leaders économiques, se déploient dans la mondialisation. Les catégories populaires, celles qui ne maîtrisent pas leur devenir social, attendent de l'État d'abord une protection, là où ceux qui le maîtrisent ont peu de demandes à son égard. Pour l'heure, classes moyennes et populaires constituent un front idéologique défensif depuis une décennie face à la révolution libérale transnationale. Elles appellent l'État à la rescousse pour maintenir ou moderniser les rapports sociaux. Cela explique le non-passage entre anti-libéralisme idéologique et anti-capitalisme politique. De leur côté, les élites économiques et politiques procèdent socialement et culturellement de cette révolution libérale. L'État pour eux doit se réduire à ses fonctions régaliennes. ●

Propos recueillis par Théophile Hazebroucq

L'EXPÉRIENCE DE PORTO ALEGRE

RAUL PONT*

Pour éviter toute ambiguïté, il faut préciser, avant d'analyser l'expérience de démocratie participative à Porto Alegre, que lorsque le Parti des travailleurs *(Partido dos Trabalhadores),* candidat aux élections municipales de 1988, a inscrit cette proposition à son programme, elle avait un caractère des plus empiriques, car il n'existait au Brésil aucune expérience concrète et prolongée de concept démocratique de participation populaire. Nous avions la volonté politique et étions déterminés à aller plus loin que la démocratie représentative, tout en étant parfaitement conscients que ce serait un apprentissage et que les participants, les citoyens de Porto Alegre, joueraient un rôle actif avec nous dans l'organisation de ce processus.

Nous étions également très conscients des limites d'une expérience à caractère local dans un pays qui connaît un niveau élevé de concentration et de centralisation du pouvoir politique. Mais nous étions convaincus que, du point de vue tant tactique (démocratisation, transparence, efficacité administrative) que stratégique (renversement des priorités d'investissement, renouvellement de la relation entre la société et l'État, prédominance de nouveaux acteurs sociaux), l'instauration d'une démocratie participative était une nécessité. L'existence d'une base légale et la légitimité de la victoire électorale nous poussaient à avoir l'audace de rechercher une participation populaire.

Selon l'unique paragraphe de l'article 1er de la Constitution brésilienne de 1988 : « Tout pouvoir émane du peuple, qui l'exerce par l'intermédiaire de ses représentants élus, ou directement, selon les termes de la présente Constitution. » Ainsi, la nouvelle charte constitutionnelle intégrait, pour la première fois au Brésil, le concept d'exercice direct de la souveraineté du peuple.

Cela dit, il s'agit d'une paraphrase du concept classique des États démocratiques modernes selon lequel « le pouvoir émane du peuple », théoriquement présent tout au long de notre expérience républicaine, mais quasi toujours absent, sur le plan concret, de la vie politique du pays, marquée pendant tout le XXe siècle par des gouvernements oligarchiques prônant l'exclusion et de longues périodes de dictatures militaires.

La contradiction entre le fait que l'État brésilien se réclame des États démocratiques modernes au point d'inscrire l'exercice direct de la souveraineté populaire dans la Constitution, dans un cadre historique en fait peu démocratique, reflète l'avancée des conquêtes de la démocratie dans d'autres parties du monde.

LE LIBÉRALISME QUI A MARQUÉ les premiers régimes constitutionnels n'a jamais pris l'initiative des avancées dans le domaine des conquêtes sociales. Le vote censitaire, le déni du droit de vote des femmes, les difficultés et les interdictions, explicites et implicites, de fonctionnement et de représentation des partis opposants au capitalisme ont toujours donné aux régimes politiques libéraux un caractère oligarchique et élitiste.

Au Brésil comme dans d'autres pays, cette situation a été aggravée par une culture de quatre siècles de *latifundios* (grands domaines agricoles) esclavagistes, de clientélisme, de patrimonialisme, de mépris des travailleurs et de longues périodes de dictature. La progression des luttes pour les acquis démocratiques n'a donc jamais été, et n'est toujours pas, un processus linéaire. Au contraire, elle a toujours été marquée par des conflits et des contradictions, même à ses tout débuts libéraux.

Les concepts « égalitaires » de J.-J. Rousseau et ceux de « possession » et de « propriété » de J. Locke, par exemple, exprimaient des intérêts sociaux antagonistes et ont abouti à des tendances très différentes dans la construction de l'État capitaliste. Pourtant, ces concepts partaient tous deux du droit naturel, fondement de la pensée libérale. Pour Rousseau, l'idée de

* Professeur, député fédéral du PT et ancien maire de Porto Alegre (1997-2000).

liberté était indissociable de l'égalité de la condition humaine.

Sous le concept de « propriété » prédominant dans les sociétés capitalistes, Locke soutenait que le droit à la liberté était l'un des fondements du droit de la propriété et que l'État devait le défendre *via* le pouvoir suprême du Parlement. Sans nous égarer dans des rêves théoriques, il convient de situer les origines du débat sur la délégation de pouvoir, de comprendre qu'il ne s'agit pas d'un débat récent, et de prendre acte que les différentes explications théoriques et idéologiques de ce processus ont exprimé des intérêts sociaux distincts tout au long de l'histoire et ont, encore aujourd'hui, des conséquences diverses sur l'évolution politique de l'humanité.

Résumer la lecture de la Constitution brésilienne de 1988 au constat que « le pouvoir émane du peuple » consiste à reprendre le débat dans lequel J.-J. Rousseau affirme qu'il existe un moment où « le peuple est le peuple » avant tout acte concrétisant un contrat social politique et établissant un gouvernement, et cette condition préexistante est la convention indispensable car, pour lui, cette souveraineté ne peut être ni transférée, ni déléguée, ni partagée. Cette conception, qui ne correspondait en rien au monde qui l'entourait, annonçait le grand défi que devrait relever toute avancée démocratique au sein des conceptions libérales.

COMMENT PRÉSERVER LA SOUVERAINETÉ POPULAIRE ? Ou plutôt, comment contrôler et diminuer les formes de délégation afin de préserver la souveraineté populaire ? Nous n'avons pas encore résolu ce problème.

Les grands courants libéraux ont abouti à des systèmes politiques représentatifs dotés de caractéristiques propres, plus proches du « libéralisme propriétaire ». C'est le cas des républiques ou des monarchies constitutionnelles parlementaires dans lesquelles la délégation du vote au Parlement associe les fonctions législatives et exécutives, et davantage encore dans le cas des présidences républicaines, où l'exécutif et le législatif ont des compétences et des modes d'élection distincts. Ce processus historique a démontré clairement que le libéralisme n'a jamais été et n'est toujours pas synonyme de démocratie.

Au cours des XIXe et XXe siècles, le droit au syndicat, au parti politique, au suffrage universel a été acquis de haute lutte. Les heures et les conditions de travail ont également fait l'objet d'âpres luttes. Ce réformisme social a nourri le modèle social européen et la relative protection sociale travailliste au Brésil, lors de la période populiste du milieu du siècle dernier. Les nouvelles contradictions et les nouveaux systèmes de classes ont produit de nouvelles conceptions politiques et idéologiques du monde et des rapports entre la société et l'État.

La pensée socialiste, notamment la pensée marxiste, critique les conceptions libérales, réaffirme le caractère de classe de l'État et sa subordination aux intérêts prédominants de la sphère de la production, et critique également le fait que l'égalité de l'État de droit ne dépasse pas l'égalité juridique du citoyen, ce qui tend à dissimuler une inégalité qui existe en fait dans la société. Même si elle ne développe pas le concept d'État socialiste, la pensée marxiste a théorisé et systématisé des expériences concrètes comme la Commune de Paris et tenté d'en tirer la leçon de nouveaux rapports entre la société et l'État.

L'expérience sans lendemain de la Commune et les expériences des conseils (soviets) des premières années de la révolution russe ont reposé la question de la représentation et de la délégation de pouvoir, en cherchant à aller au-delà de l'égalité juridique conventionnelle et à supprimer la distance que les régimes de représentation libérale et parlementaire traditionnels mettent entre le pouvoir politique et la majorité de la population.

Même avec divers degrés de délégation, les soviets cherchaient à garantir également au producteur-travailleur un rôle de législateur *via* une structure fondée sur la production, les services et les communes en lui donnant voix au chapitre dans les conseils locaux, régionaux et de l'Union.

L'EXPÉRIENCE SOVIÉTIQUE N'A PAS SURVÉCU à la guerre civile et à l'autoritarisme bureaucratique qui a prévalu lors des luttes internes de l'Union soviétique des années 20. Peu à peu, le pouvoir central, le Parti unique, l'autoritarisme et la bureaucratisation ont détruit toute possibilité de nouvelle démocratie socialiste, malgré la nationalisation des moyens de production.

Pendant tout le XXe siècle, le « socialisme vrai » de l'Europe de l'Est, de la Chine et autres acteurs de moindre importance a étouffé ce débat dans la gauche. La question de la démocratie, indissociable du socialisme, a cessé d'être un élément stratégique des programmes de la majorité des partis communistes et a été assujettie à des intérêts circonstanciels et tactiques. La prédominance des expériences sociales-démocrates ou des démocraties bourgeoises libérales a imposé une vision de la démocratie représentative comme l'apogée de l'avancée politique humaine.

Cependant, dans la majorité des pays démocrates libéraux, le système de représentation affronte une crise de légitimité, qui s'exprime par l'abstention aux élections, par l'apathie et par une faible participation à la vie politique et sociale, aggravée, plus récemment, par les difficultés des pays capitalistes développés à conti-

nuer dans la voie des réformes et des avancées de l'État-providence.

Dans le tiers monde, cette légitimité a toujours été très faible à cause des régimes dictatoriaux et de l'autoritarisme populiste, bien sûr, mais surtout en raison de l'incapacité des gouvernements et du système à résoudre, ne serait-ce qu'un peu, l'inégalité sociale et régionale flagrante dans ces pays.

La faible légitimité découle également du processus de bureaucratisation et du fait que les administrations et les Parlements sont traités comme des élites ; les systèmes électoraux manipulent la représentation populaire en interdisant le respect et le droit à la représentation proportionnelle des minorités en les empêchant d'accéder au vote ou en procédant au découpage des circonscriptions électorales de manière à les en évincer. Elle découle également de la dilution des programmes, du manque de cohérence entre le discours et la pratique des élus et du peu de contrôle que les électeurs ont sur ces élus. Au Brésil, cette situation est encore aggravée par les élus qui changent d'appartenance partisane[1] sans perdre leur mandat, et par l'absence de loyauté au parti.

CEPENDANT, IL Y A UN AUTRE PHÉNOMÈNE en Amérique latine, plus particulièrement au Brésil, qui n'a aucun équivalent en Europe ou dans les autres États capitalistes. C'est la croissance rapide de la population et l'accélération du processus d'urbanisation. En 1970, la population du Brésil s'élevait à 90 millions d'habitants. La population a doublé en un peu plus d'une génération. Aujourd'hui, elle s'élève à 185 millions d'habitants. Il y a cinquante ans, les deux tiers de la population étaient ruraux. Aujourd'hui, 85 % des Brésiliens vivent dans les centres urbains.

Ce processus a des répercussions profondes sur le comportement des hommes et des militants politiques du pays. La lutte pour l'accès aux services fondamentaux nécessaires à la vie urbaine quotidienne de millions de personnes (infrastructures routières, réseaux d'assainissement de base, santé, éducation, logement, etc.) a modifié le comportement des individus et transformé radicalement le rôle du pouvoir local et ce que l'on exige de lui. Au cours des dernières décennies, particulièrement au cours de la période néolibérale de Fernando Henrique Cardoso, le pouvoir central brésilien s'est engagé dans une voie qui ne tient aucun compte de cette réalité sociale.

Pour sortir du sous-développement ou libérer au maximum l'État de ses fonctions sociales, le discours et la pratique néolibéraux ont adopté une politique de privatisation des entreprises et des services publics fondamentaux, d'ouverture servile au commerce extérieur et en favorisant les bénéfices et le service de la dette aux grandes entreprises et aux financiers internationaux, ce qui a abouti à la spéculation financière et aux licenciements massifs. Enfin, le libéralisme a négligé de plus en plus les besoins de la population.

POUR TOUTES CES RAISONS, la population a commencé à participer, à prendre, à exiger davantage des gouvernements locaux, et ceux-ci ont commencé à assumer de nouvelles charges, plus de services publics, mais sans obtenir les changements indispensables dans la répartition de l'ensemble de la recette fiscale du pays.

Actuellement, au Brésil, les municipalités ne conservent que 14 % des recettes fiscales disponibles, alors que le gouvernement fédéral en conserve 63 %. Les États régionaux, qui doivent également assumer l'éducation, la santé et la sécurité publique, se partagent les 23 % restants.

C'est dans ce contexte que notre expérience de démocratie participative de seize ans (1989-2004) à Porto Alegre a acquis tout son sens et toute son importance. Conscients des limites des expériences locales et du fait qu'elles doivent s'inscrire dans le plus vaste projet d'une nouvelle conception du monde à l'échelon national, nous ne pouvions pas rester les bras croisés et attendre que le mouvement socialiste ait résolu tous les problèmes théoriques et stratégiques pour prendre des initiatives municipales.

Nous avons construit, gouvernement et mouvement populaire confondus, une riche expérience participative qui prend le contre-pied du mouvement néolibéral. La victoire en 1988 du Frente Popular, né de la croissance du PT et fruit des mouvements sociaux des années 80, marquée par un programme engagé dans la prise en compte concrète des intérêts des classes laborieuses, nous a conduits à fixer de nouvelles priorités à la gestion locale. En ce qui nous concerne, le plus important est que ce renversement des priorités s'est accompli *via* la participation du peuple. Pour que les ressources publiques soient dépensées et investies en fonction des besoins de la population, rien de mieux que de commencer par modifier profondément les formes de prise de décisions.

L'adoption du budget participatif en créant des structures régionales et thématiques, où la participation est publique, directe et délibérative, a été la locomotive d'un ensemble d'autres formes d'incitation citoyenne à agir directement sur le gouvernement. Les conseils municipaux, organismes consultatifs et réglementaires sectoriels, si peu actifs et presque tombés en désuétude, se sont également transformés en mécanismes importants de formulation et de définition des politiques publiques.

Pendant les seize années des quatre mandats successifs du PT et de ses alliés du Frente Popular, une véritable

révolution s'est opérée dans le domaine des dépenses publiques. Dès que la participation populaire (qui est passée de moins de mille personnes la première année à trente mille personnes les dernières années) est devenue plus forte, les dépenses et les investissements municipaux ont été attribués selon les priorités décidées par la population. La comparaison entre les dépenses et les investissements dans le secteur social au cours des premières et des dernières années l'illustre parfaitement.

Sur l'ensemble de ces seize années, les dépenses sociales (éducation, santé, assistance sociale et logements sociaux) ont été multipliées par cinq à Porto Alegre. Les dépenses de fonctionnement ont baissé sensiblement au profit des activités stratégiques. Sans la présence et la participation populaires, il n'aurait pas été possible d'obtenir ce résultat dont l'augmentation a dépassé celle de l'ensemble du budget, lequel, en valeurs constantes, a quasi triplé pendant la même période, grâce à l'abolition des exonérations et des amnisties fiscales, du combat contre l'évasion fiscale et à une nouvelle politique fiscale plus juste fondée sur un impôt progressif.

LA REVENDICATION ET LA MOBILISATION ont permis aux conseils municipaux d'impulser des politiques publiques dans le secteur de l'enfance et de l'adolescence, de la santé, de l'éducation, de promouvoir des changements qualitatifs et quantitatifs des équipements municipaux ou de conclure des accords avec les organismes communautaires. Par exemple, au milieu du second mandat, les programmes avec les organismes communautaires prestataires de services aux enfants en bas âge et aux adolescents étaient encore très rares.

À la fin des quatre mandats (2004), la population a décidé d'affecter des fonds publics à plus de cent soixante organismes communautaires pour créer des crèches et des structures d'assistance socio-éducative afin d'accueillir des milliers d'enfants et d'adolescents. On peut dire la même chose des équipements sanitaires ou du développement du réseau d'enseignement, qui a propulsé notre ville au rang de ville la plus alphabétisée du pays. Nos services d'alimentation en eau et de propreté urbaine touchent toute la population.

L'expérience de ces seize années nous a enseigné que la question de la démocratie est au cœur de tout processus de confrontation au néolibéralisme dominant. Le potentiel de mobilisation et de prise de conscience de la démocratie participative permet de comprendre le fonctionnement de l'État, de le gérer et de créer une vitrine pour d'autres luttes politiques.

Cette expérience stigmatise les limites et les insuffisances du système représentatif et l'importance de relever le grand défi que représente la construction d'une démocratie participative, qui réduit les instances de délégation et la bureaucratie que les systèmes purement représentatifs mettent en place. C'est pourquoi l'expérience du budget participatif a été marquée par certaines caractéristiques constitutives qui en font une référence majeure.

La première, c'est la division de la ville en secteurs régionaux et thématiques pour permettre une participation populaire, universelle et directe. La deuxième est l'action immédiate, la pratique en direct de la citoyenneté par la réunion, la discussion, l'apprentissage de la décision collective, l'organisation de réunions et la hiérarchisation des demandes. Le troisième élément est l'autodiscipline de la population, toutefois sans limiter la spontanéité, la créativité et la participation ni les subordonner aux lois votées par les conseils municipaux.

Nous défendons cette thèse contre les attaques des députés et des *vereadores*[2] des partis conservateurs qui n'hésitent pas à en appeler au pouvoir judiciaire en s'efforçant de qualifier le processus d'illégal et contraire à la tradition représentative. Ils n'admettent pas que la population puisse non seulement créer ses propres règles de participation, mais les modifier à tout moment.

Le régime interne du budget participatif, élaboré et perfectionné pendant seize ans, montre que la population, en jouant un rôle actif et en prenant des décisions, est parfaitement capable d'élaborer des règles plus justes, plus solidaires, plus objectives en matière de carences sociales et d'affecter d'une manière plus démocratique les dépenses publiques.

Dans un monde où les pays sous-développés perdent chaque jour un peu plus leur souveraineté nationale, où règnent les grands organismes internationaux tels que l'OMC, le FMI et la Banque mondiale, inféodés aux sociétés impérialistes et aux technocrates des gouvernements, où le peuple n'a aucune part et sur lesquels il n'exerce aucune influence, la souveraineté populaire et la souveraineté de chaque citoyen se limitent de plus en plus au pouvoir local et régional.

C'EST EN RÉSISTANT, EN LUTTANT et en développant des expériences qui favorisent l'expression de la souveraineté individuelle et locale que nous deviendrons plus forts tout en restant en adéquation avec les luttes démocratiques et les intérêts matériels communs de la majorité de la population.

C'est la tendance que les grandes agglomérations, les grands centres urbains devraient suivre, car il est impossible de traiter les demandes de services et d'équipements de millions d'habitants sans une participation citoyenne ou un contrôle local et régional de ces services et de ces travaux.

La victoire électorale que nous avons remportée en

1998 dans l'État de Rio Grande do Sul a permis d'étendre l'expérience à tout l'État, dont les presque cinq cents municipalités ont élaboré et décidé le budget et le programme d'investissement étatique. C'est pour ces raisons que nous pouvons affirmer que des expériences telles que le budget participatif et d'autres formes de démocratie participative revivifient le débat démocratique historique de l'humanité et lui font franchir une nouvelle étape, du fait de l'énorme potentiel des nouvelles formes de communication et d'information modernes et parce que, pour les socialistes, la question de la démocratie s'est affranchie des travers de la bureaucratie et de l'autoritarisme des expériences d'Europe de l'Est.

Il y a incompatibilité entre le néolibéralisme, élitiste, exploiteur et autoritaire, et la démocratie et la souveraineté populaire. Au Brésil, comme dans d'autres pays, le Parlement connaît une crise de légitimité profonde. La corruption, le clientélisme et un nombre record de changements d'appartenance de quasi la moitié des députés de la *Câmara Federal* (Chambre fédérale des députés) discréditent le Congrès et le système électoral et mettent en cause leur légitimité. La démocratie participative que nous avons instaurée à Porto Alegre existe dorénavant dans plus de trois cents municipalités du Brésil. C'est une expérience concrète qu'il suffit d'approfondir sur le plan de la théorie et des programmes pour qu'elle devienne une alternative politique supérieure au système de représentation classique.

Elle ne répond certainement pas à tous les problèmes du pays, compte tenu de ses limites municipales et régionales, mais son mode de fonctionnement prouve qu'il est possible, comme nous l'avons fait à Porto Alegre, d'appliquer des politiques d'intégration sociale, de lutte contre le chômage, de réajustements bimestriels des salaires en fonction de l'inflation, de gérer des entreprises publiques qui sont bénéficiaires et fonctionnent sous contrôle démocratique, d'atteindre un équilibre fiscal sans licenciement de fonctionnaires, d'être d'une transparence absolue, éthique et sans corruption, et principalement, de bénéficier d'une participation populaire de plus en plus active dans les décisions et l'élaboration des politiques publiques.

Notre implication dans les jumelages internationaux des villes, notre participation aux séminaires internationaux sur la démocratie participative et l'expérience, décisive pour Porto Alegre, d'avoir été choisie pour les premières manifestations du Forum social mondial, prouvent que, loin d'être isolés, nous sommes nombreux à penser qu'un autre monde est possible.

L'échec électoral que nous avons subi à Porto Alegre en 2004 n'a pas empêché la population qui jouait un rôle actif dans le budget participatif d'obtenir du gouvernement actuel le maintien de l'expérience de démocratie participative. Notre échec n'est pas dû à un rejet du projet que nous développions, mais à des erreurs électorales commises par le parti lui-même, en raison de querelles internes, d'une vaste coalition des partis du centre et de la droite contre le Frente Popular (PT, PSB, PC) et au fait que les premières années de gouvernement de Lula ont déçu les organes syndicaux des fonctionnaires publics, des secteurs du mouvement populaire et de l'extrême droite.

Le maintien du budget participatif à Porto Alegre, sa propagation à des centaines de villes tant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur, les innombrables études et thèses réalisées à ce sujet par les universités et les instituts de recherches confirment qu'il est viable et qu'il constitue une composante importante d'un projet de la gauche socialiste.

Actuellement, nous luttons au sein du PT pour convaincre le gouvernement de Lula qui commence son second mandat d'incorporer cette expérience à son programme de gouvernement sur le plan fédéral. Un autre grand défi à relever.

Au cours de son premier mandat, le gouvernement Lula n'est pas allé au-delà d'une tentative d'élaboration d'un programme pluriannuel (décision constitutionnelle pour les instances gouvernementales du pays) en organisant en 2003 des débats et conférences dans toutes les villes du pays impliquant une vaste participation des secteurs organisés. Malheureusement, nous n'en voyons pas les résultats dans les budgets annuels, et le gouvernement a cédé aux pressions et au jeu parlementaire du Congrès pour élaborer les dépenses publiques.

De nombreux collègues au sein du Parti continuent à défendre la démocratie participative. Le très grand nombre de cas où ce mode de démocratie s'est implanté de manière exemplaire nous conforte dans l'idée que c'est l'une des voies de reconstruction d'un projet socialiste. ●

Traduit du portugais par Marie-Odile Motte (CIR sarl, Paris)

1. *Troca de Partidos* : changement d'appartenance partisane au Congrès en pleine législature (NdT).

2. La Chambre des *Vereadores* a pour rôle de légiférer, de voter le budget élaboré par l'exécutif et d'en contrôler l'exécution (NdT).

Entretien avec Julia Kristeva

TOUTE APPARTENANCE DEVRAIT ÊTRE MISE EN QUESTION

Elle-même s'y qualifie de « femme aux visages multiples » et de « personne atypique ». Entre les deux premiers tomes, plus anciens, *Sens et non-sens de la révolte* (avril 1996) et *La Révolte intime* (mars 1997), elle a conçu à travers l'œuvre et la vie de trois autres femmes, la philosophe Hannah Arendt, la psychanalyste Mélanie Klein et la femme de lettres Colette, ce qu'elle a audacieusement titré : « Le génie féminin ». Ce n'est donc pas un hasard si le troisième tome de la série *Pouvoirs et limites de la psychanalyse*, *La Haine et le Pardon*, répond simultanément à la question du pouvoir qu'ont les sciences humaines dans nos sociétés et au problème de la place ambiguë que l'on accorde aux femmes dans les hiérarchies sociales. Toute première promue en ce domaine, le doit-elle à ses « génies » propres ou au retard historique du « genre ». Toujours est-il que Julia Kristeva inaugure ce nouveau prix planétaire avec mention spéciale à la psychanalyse.

Comme l'estimait, dès 1970, Roland Barthes, l'œuvre de Julia Kristeva est un « avertissement : nous allons toujours trop lentement, nous perdons du temps à "croire", c'est-à-dire à nous répéter et à nous complaire (alors) qu'il suffirait souvent d'un petit supplément de liberté dans une pensée nouvelle pour gagner des années de travail ». Il a fallu un peu plus d'un tiers de siècle pour que l'activité de cette immigrée bulgare en France (en 1966) confirme la prévision de son défunt maître en littérature. Sa pratique d'intellectuelle vigilante dans un contexte politique et culturel à la fois mouvant et déstabilisant, sa pratique analytique et son enseignement universitaire tendent décidément toujours à relier l'actualité ou la proximité à l'essentiel. C'est dans ce sens qu'invitée en 1996 à s'exprimer devant le congrès du Parti communiste français, elle avait questionné les délégué(e)s de ce congrès en leur suggérant de se demander : « sur quoi porterait votre désir, si vous n'en étiez pas ? ».

Arnaud Spire

ARNAUD SPIRE. ***Je voudrais aujourd'hui vous retourner la question. Vous n'êtes apparemment « de rien », mais vous êtes quand même de « quelque chose » parce qu'on ne peut pas être dans la société sans « en être », partie ou membre.***

JULIA KRISTEVA. Je pense d'abord qu'on peut « être » sans « en être ». C'est une grande différence entre le militant communiste que vous êtes et la nomade que je demeure. J'aime penser que mon nomadisme, extérieur et intérieur, trouve son origine dans mon expérience de pionnière et de komsomol (je n'ai jamais été membre du Parti), c'étaient des appartenances de jeunesse, certainement imposées mais aussi assumées, appartenances dont j'ai à la fois souffert et bénéficié. Mais c'est surtout un choix intellectuel qui s'inspire de la pensée d'Hannah Arendt, une « fille qui venait d'ailleurs » (comme elle se définissait en citant un poème de Schiller) et qui a médité, peut-être mieux que personne, sur les origines du totalitarisme. En critiquant l'assimilation des juifs en France mais aussi l'ensemble du système clanique de la société française, cette politologue qui était aussi une lectrice de Proust rappelle les propos ironiques de l'écrivain disant en substance que les Français ont transformé la maxime de l'*Hamlet* de William Shakespeare « *être ou ne pas être, voilà la question* » en « *en être ou ne pas en être* ». Vous savez que dans *Les Origines du totalitarisme* Arendt prend très au sérieux ce constat et analyse tout ce maillage de « milieux » d'influence très cloisonnés (familles, sociétés plus ou moins secrètes, clans reli-

* Julia Kristeva est la première lauréate du prix Ludvig Holberg créé en 2004 par le Parlement norvégien pour combler le vide laissé par le prix Nobel dans « le domaine des arts et des humanités, des sciences sociales, du droit et de la théologie ». « Penser la liberté en temps de détresse », c'est le titre du discours qu'elle a prononcé lors de la cérémonie de remise du prix à l'université de Bergen, et qui sert aujourd'hui de préface au tome III de *Pouvoirs et limites de la psychanalyse : La Haine et le Pardon*.

gieux, politiques et sexuels, salons, etc.) qui, en fait, constitue la société française sous ses ambitions d'universalisme et d'égalité. Elle s'attaque, chemin faisant, aux effets pervers de l'assimilation dénoncés par Bernard Lazare : en libérant les juifs, la République les affranchit de la religion qui leur confère leur *être,* mais les réduit en définitive à des « parias » dans une nation compartimentée qui prétend leur faire partager ses valeurs universelles, mais, de fait, les enferme dans des *particularismes* ethniques, psychologiques, sociaux : dans lesquels les nazis verront des « vices » à exterminer… J'essaie de poursuivre l'interrogation sur ces effets d'enfermement claniques et communautaires : sont-ils seulement subis ou, aussi, complaisamment assumés et développés ? Pour quel bénéfice psychique et politique ? Quels sont les ressorts inconscients du communautarisme et, plus largement, de l'appartenance ?

Pour que l'appartenance ne dégénère pas en défense maniaque contre la dépression, qui prend alors l'aspect idéologique d'un dogmatisme, elle devrait pouvoir être pensée, c'est-à-dire mise en question, controversée, et, dans ce sens, n'être que provisoire.

Vous me donnez l'occasion de rendre hommage à Hannah Arendt, car je viens de recevoir, pour le centième anniversaire de sa naissance, le prix Hannah Arendt pour la pensée politique, créé par la Fondation Heinrich-Böll et décerné par le Land de Brême, en Allemagne. Cette distinction n'est pas assez connue en France, me semble-t-il, bien que des personnalités françaises comme François Furet, Claude Lefort ou Daniel Cohn-Bendit l'aient reçue avant moi. Brême est une municipalité de gauche dirigée par les Verts. Le prix se propose de faire entendre les aspects innovants et l'actualité de la pensée d'Hannah Arendt auprès d'un large public, et face aux crises actuelles du monde globalisé : au-delà des spécialistes, mais aussi au-delà de la société européenne qui fut l'objet principal des préoccupations arendtiennes.

Cette récente remise de prix (16 décembre 2006) m'a donné l'occasion d'approfondir ma propre réflexion sur la relation d'appartenance. À l'écoute de la psychanalyste que je suis, l'*appartenance* apparaît comme un *antidépresseur*. Nous avons tous besoin de créer des lieux et des liens : des familles, des méta-familles, des trans-familles qui nous soutiennent tout au long de notre vie. Cela commence par les liens parentaux, puis viennent l'école, le milieu professionnel, sportif, un club, un cercle politique, idéologique, etc. Liens indispensables, pour moi ils sont des lieux de passage. Car, pour que l'appartenance ne dégénère pas en défense maniaque contre la dépression, qui prend alors l'aspect idéologique d'un dogmatisme, elle devrait pouvoir être pensée, c'est-à-dire mise en question, controversée, et, dans ce sens, n'être que provisoire.

Dans mon dernier roman, *Meurtre à Byzance* (Fayard, 2005), la journaliste Stéphanie Delacourt, qui me ressemble beaucoup et s'exprime par néologismes comme Julia Kristeva à ses débuts, dit : *« Je me voyage. »* En effet, ce voyage à travers les appartenances nous donne la possibilité de ne pas ossifier nos propres frontières mais d'assouplir notre espace psychique et d'être capables de renaître psychiquement. Souvent, cette renaissance s'accompagne aussi, dans sa globalité, d'une sorte de restauration physique et d'un nouveau dynamisme pour la santé et le comportement. Une autre femme à laquelle j'ai consacré le troisième volume du *Génie féminin* (Arendt, Klein, Colette), Fayard, 1999-2002 – il s'agit de Colette – écrit cette phrase exorbitante : *« Renaître n'a jamais été au-dessus de mes forces. »* Cela peut paraître extrêmement prétentieux, mais si c'était possible, il s'agirait de cette renaissance psychique, précisément, qui advient à la suite d'une psychanalyse, par exemple, et qui permet de voyager à travers nos frontières identitaires confondues avec nos appartenances. N'est-ce pas essentiel dans le monde moderne ? N'est-ce pas la condition – peut-être la seule – qui nous rend capables de nous exposer à la pluralité du monde, sans nous enfermer ni en « nous-mêmes », ni dans une croyance, ni dans une conviction absolue, mais bien plutôt de penser du point de vue des autres et de leur multiplicité.

A. S. ***Par ces temps de détresse, vous sortez de vous-même pour faire « rayonner » l'œuvre d'Hannah Arendt. Nomade aussi dans votre enseignement, vous êtes à la fois à l'université Denis-Diderot de Paris, à l'université***

Columbia et à la Newschool de New York, à l'université de Toronto au Canada ainsi que dans d'autres universités européennes. Qu'apportent au rayonnement de l'œuvre d'Hannah Arendt ces changements d'agora ?

J. K. Le centième anniversaire de la naissance d'Hannah Arendt coïncide avec le cent-cinquantième anniversaire de la naissance de Freud. Le souhait du jury était de faire apparaître d'éventuelles convergences entre ces deux penseurs en apparence si différents, voire incompatibles : Arendt se méfiait de la psychanalyse, je dirais même qu'elle la détestait sans la connaître réellement. Et pourtant ! Pour cette survivante de la Shoah, le centre de la politique n'est rien d'autre que la possibilité de faire apparaître la singularité humaine dans la pluralité des liens. Avouez que nous en sommes loin… Eh bien, c'est précisément Freud qui a ouvert la voie d'une recherche de la singularité irréductible, propre à la vie psychique de chaque sujet, par-delà la psychiatrie et les neurosciences qui généralisent : l'expérience psychanalytique du transfert et du contre-transfert n'est rien d'autre que la reconstitution à l'infini de liens spécifiques, fondamentalement amoureux, à faire et à défaire avec autrui…

Je me trouvais à New York, pour mes cours au département de philosophie de New School, et pendant mes heures libres je pensais à préparer mon texte de réception du prix Arendt, tout en regardant la télévision. Je suis tombée ainsi sur une émission concernant la tragédie des femmes afghanes qui, lorsqu'elles sont soumises à des violences conjugales, par exemple, ou à tout autre pression insupportable, ne trouvent pas d'autres solutions que de s'immoler par le feu. Il s'agit là de la résurgence d'une tradition religieuse : en Inde, les veuves s'immolent par le feu pour rejoindre leurs époux défunts. Mais, pour les Afghanes emmurées dans leurs burkas et réprimées, ce rite est devenu leur seule et unique manière de protester, sous une forme tout à fait archaïque et barbare mais radicale, c'est le moins qu'on puisse dire. Ces « autodafés » de femmes, non seulement se multiplient parce qu'il n'y a pas d'issue politique pour les libertés dans ces sociétés de plus en plus dominées par les talibans qu'on croyait avoir vaincus, mais on ne peut même pas les soigner parce qu'il n'y a pas assez de médecins, ni d'antibiotiques ni de calmants ! J'ai donc décidé d'offrir le montant de mon prix aux femmes afghanes. J'ai cherché une ONG crédible qui pourrait servir de lien. Il y en a beaucoup, notamment féministes, aux États-Unis. Finalement, mon choix s'est porté sur Humani-terra, sise à Marseille, une association française donc, qui soigne les grandes brûlées mais commence aussi un travail d'insertion psychologique et social avec les handicapées qui survivent à leurs brûlures.

Voilà… Tout cela pour vous dire que l'« action politique » qu'Arendt plaçait au-dessus du « travail » et de l'« œuvre », s'épuise en elle-même et n'a pas d'autre justification que celle ultime, à mes yeux, de susciter l'apparition d'initiatives singulières. Non pas des « appartenances » et des militances qui en renforcent les frontières, mais des manières d'être spécifiques, des bio-graphies : c'est-à-dire des vies qui peuvent être racontées, partagées, modulées et qui, de ce fait, débanalisent le groupe humain, qui soignent le lien social, qui le transforment en espace de créativité pour chacun. Évidemment, si vous êtes une femme voilée,

L'« action politique », qu'Arendt plaçait au-dessus du « travail » et de l'« œuvre », s'épuise en elle-même et n'a pas d'autre justification que celle ultime, à mes yeux, de susciter l'apparition d'initiatives singulières.

vous n'avez pas beaucoup de chances d'« apparaître » à la « pluralité du monde » : comment voulez-vous avoir quelque liberté et encore moins de liberté de penser ? L'horreur des femmes afghanes est une situation limite, je vous l'accorde. Nos démocraties dites avancées sont cependant exposées, elles aussi, au risque de réduire à l'extrême cette rencontre du singulier avec le singulier, cette révélation qui est au fondement de liberté : le dévoilement du spécifique, de l'incommensurable, qui fait la noblesse de la politique. Est-ce en raison du déferlement de la technique, qui exerce son emprise au point de programmer l'espèce humaine elle-même, de l'automatiser ? Est-ce parce que, face à l'intégrisme islamiste, certains croient se défendre par ce que j'appellerai une « identification à l'agresseur » ? Ne constate-t-on pas dans le catholicisme lui-même, pour-

tant soucieux des droits de l'homme, et sans doute dans d'autres religions, une crispation identitaire sous prétexte de retour à la pureté et à la fermeté ? Dans le champ laïque, on assiste à une domination de la pensée-calcul sur d'autres formes de pensée : que ce soit la philosophie interprétative, la psychanalyse ou l'expérience littéraire qui ne respecte pas les « genres » mais pense à travers eux et ne cadre pas avec le marketing médiatique… Nous adoptons de plus en plus un modèle de liberté qui me paraît plus proche du modèle américain, que j'appelle la « liberté-adaptation », au détriment d'un autre qui est celui de la liberté-révélation et que pourtant la culture européenne, à travers ses crises et ses horreurs, a apportée au monde.

Vous voyez, si je pose ces questions, c'est justement parce que j'essaie de penser « à partir du point de vue de l'autre », comme le voulait Arendt qui trouvait qu'on ne pense qu'à cette condition seulement. En d'autres termes, en essayant de penser à partir de points de vue différents et par la dynamique d'identifications multiples (« Je me voyage »), nous ne faisons que prolonger la pensée d'Hannah Arendt sur la tragédie de la Shoah. Je m'« identifie » à l'investigation freudienne, mais je peux très bien m'« identifier » à une femme afghane, sans que dans toutes ces situations je n'« adhère » à quoi que ce soit. Je me pose des questions et je pense que c'est une manière d'ouvrir les appartenances pour faire respirer un monde qui a, au contraire, tendance à s'enfermer dans ses intégrismes maniaco-dépressifs. La plasticité de cette pensée que je souhaite a quelque chose de romanesque, au sens du roman du XVIIIe siècle : en effet, les philosophes des Lumières étaient des romanciers, et leur pensée, qui était intrinsèquement une pensée-débat, s'exprimait en un kaléidoscope de personnages…

A. S. ***Lors d'un précédent entretien publié dans* L'Humanité *du 2 juin 2001 et titré avec votre accord « L'avenir d'une défaite », je me suis étonné de l'inflation du vocabulaire thérapeutique dans vos écrits. Si le désir de révolution est toujours prêt à renaître de ses cendres, en revanche, le mot « contre-révolution », lui, a quasi disparu du langage courant. Plus personne ne semble en quête de notoriété sous cette étiquette, mais le problème existe toujours. Cela ne vous amène-t-il pas à considérer la société comme une patiente à analyser et à soigner? N'y a-t-il pas d'autres activités possibles pour prévenir le « mal », que d'administrer des soins et de « rayonner »? Je pense, en ce qui vous concerne, à votre participation comme présidente d'honneur du nouveau conseil national « Handicap : sensibiliser, informer, former » dont le but est d'œuvrer pour l'interaction entre les valides et les invalides et rattraper ainsi le retard pris par la France dans ce domaine. Ne s'agit-il pas là, pour vous, d'une forme d'amour maternel?***

J. K. Il y a deux problèmes tout à fait distincts dans votre question : celui du handicap et celui du rapport entre la politique et le soin.

Quand je me suis engagée dans le chantier républicain pour les personnes handicapées, une de mes préoccupations, et une de celles que j'ai mises en avant tout de suite, c'est que la société des valides que nous sommes puisse trouver naturel de ne pas discriminer une personne en situation de handicap. Cela commencera le jour où l'on ne demandera pas à une personne qui lutte contre la discrimination des handicapés : Pourquoi tu fais cela ? Est-ce que c'est parce que tu es handicapé ou parce que tu as quelqu'un de ta famille qui l'est ? Un jour, il sera possible que cela n'apparaisse pas comme une question insolite et encore moins comme une question personnelle. Après deux siècles de droits de l'homme, on ne demande pas à quelqu'un qui lutte contre la discrimination des Noirs : Est-ce que tu as une grand-mère noire ? Ou à quelqu'un qui devient membre d'un parti de gauche : Est-ce que ton grand-père était concierge ? De même, on n'a pas besoin d'être d'origine juive pour lutter contre l'antisémitisme. Ce sont des luttes qui sont devenues désormais « naturelles », en référence à un horizon de valeurs universelles.

Il n'en va pas de même avec le handicap, qui confronte ceux qui sont handicapés mais aussi ceux qui ne le sont pas, avec la peur du déficit, de la castration, de la blessure narcissique, de la mort. Toutefois, je ne me dérobe pas à la curiosité : un quotidien de gauche n'a pas aimé que je pointe cette forme de discrimination qui se dissimule dans la curiosité en question, on n'a pas publié notre entretien. Je réponds donc que mon engagement est dû, seulement en partie, au fait que mon fils est atteint d'une maladie neurologique qui lui a fait suivre une scolarité privée, et nous avons rencontré ainsi des enfants, puis des adolescents et des adultes souffrant de divers handicaps. Bien avant cependant, j'ai travaillé avec des patients en situation de handicap psychique : que ce soit à l'hôpital de la Cité universitaire, à la clinique Laborde, avec l'école expérimentale de Maud Mannoni à Bonneuil, à la Salpêtrière, ou en privé. Je connais, par ailleurs, beaucoup de personnes qui, tout en ayant ces motivations, ne s'engagent pas dans une action politique. Car soit on recule d'effroi, soit on est dans une empathie telle que la compassion empêche l'action.

Le général de Gaulle avait gravé le code de l'arme atomique sur le médaillon de sa fille Anne, atteinte de trisomie. Un geste bouleversant qui montre combien cette paternité douloureuse était pour lui un problème planétaire et combien il hissait sa tendresse pour sa fille à la hauteur où elle doit être : la défense de la vie sur

terre. Mais ce grand homme d'État n'a pas entrepris d'actions politiques en faveur des personnes en situation de handicap. Sans doute, entre autres, parce que la situation historique elle-même ne s'y prêtait pas. D'autres grandes personnalités de la politique ou de la philosophie (je pense à Raymond Aron) ont passé sous silence cette expérience douloureuse pour chacun, tandis que le président Jacques Chirac en a fait une préoccupation nationale : c'est à mes yeux une des actions qui vont marquer sa présidence dans la mémoire nationale… avec sa position face à la guerre en Irak, bien entendu.

Je suis, pour ma part, tout à fait convaincue que la personne handicapée soulève, dans le champ politique moderne, une question philosophique d'un poids immense : il s'agit ni plus ni moins que de notre conception de l'humanisme. Qui a besoin d'être approfondie. Elle est calquée sur l'image de l'Homme tout-puissant, elle-même calquée sur celle du Créateur. En nous léguant cette image, la Renaissance dans son extraordinaire combat contre l'obscurantisme et soucieuse de rendre toute sa dignité à la « créature », a fini par évacuer le péché et l'enfer, mais, chemin faisant, elle a évacué aussi la *vulnérabilité* de l'être humain en général et du citoyen en particulier. J'ai essayé d'y insister dès ma *Lettre au Président de la République sur les personnes en situation de handicap, à l'usage de ceux qui le sont et de ceux qui ne le sont pas* (Fayard, 2003).

Bien sûr, à travers et contre ce courant, il en passe un autre qui, avec Diderot notamment, et ses lettres sur les aveugles ou sur les sourds-muets, va attirer l'attention sur les capacités de communication différentes, sur les autres « langages » ou « systèmes de signes » dont se servent les personnes en situation de handicap, en arrivant même parfois à des résultats extraordinaires : tel ce géomètre de génie, professeur à Cambridge, qui était aveugle de naissance mais capable de calculs très savants sur des volumes. De quoi ouvrir la voie non seulement à des recherches pour faciliter la communication et l'accompagnement de ces personnes (Braille pour les aveugles, l'abbé de L'Épée pour les sourds, Pinel pour le handicap mental), mais aussi et surtout pour reconnaître dans la personne handicapée un sujet politique : un sujet de droit, dans l'esprit de ce qui deviendra les « droits de l'homme ».

Aujourd'hui, les instances internationales et les autorités politiques en France (en particulier, à la suite de la nouvelle loi sur le handicap de février 2005) reconnaissent que le handicap est à envisager au croisement de deux paramètres : d'une part, le déficit de naissance ou acquis ; de l'autre, la capacité d'une société donnée d'y répondre ou non.

Nous sommes ici au cœur d'une nouvelle conception de la politique dont le XXIe siècle a besoin, et dans laquelle, en y participant, j'entre en résonance avec le problème des femmes, le problème de l'écologie, et tous ces états limites du lien social qu'on appelle les « exclusions ». Ces marges de la solitude extrême nous apparaissent de plus en plus centrales pour permettre une reconnaissance pleine et entière de la personne, dans sa complexité sans exclure sa vulnérabilité : la personne handicapée révélant à celle qui ne l'est pas des faiblesses et des richesses potentielles qui interpellent chacun. Non pas que « nous sommes tous handicapés » : il ne s'agit ni d'uniformiser une fois de plus, en supprimant la souffrance des autres et leurs efforts quotidiens pour la surmonter, en nous l'appropriant ; ni de faire peser la menace d'un mal-être, toujours possible, dans l'espoir d'obtenir une certaine solidarité. Rien de tout cela. Mais attirer l'attention sur le fait que l'être parlant est un carrefour fragile entre biologie et sens, et que cet équilibre instable – le mien, le vôtre – est source d'angoisse, mais pour cela même il est aussi capable de créativités surprenantes.

Pratiquement, certaines démocraties européennes, plus fraternelles que la nôtre, réussissent des interactions avec les personnes handicapées qui sont encore impossibles en France. Il y a, par exemple, dans les pays scandinaves, ou même aux États-Unis, des handicapés qui font partie de la classe politique, qui sont des députés, ou d'autres qui enseignent à l'université. Pour la société dans son ensemble, ce n'est donc pas simplement une question de prise en charge et de compassion : « Soyons gentils avec eux. » Soutenir que la personne handicapée est un sujet de droits politiques implique qu'elle a droit à des compensations diverses pour se former, travailler, procréer : un projet de vie spécifique est à élaborer avec elle et avec ses proches pour la « désinsulariser » et lui permettre des activités susceptibles de lui apporter le meilleur épanouissement possible. Mais cela implique aussi de rendre effective sa participation à la vie politique elle-même : qu'elle puisse voter, s'exprimer et diriger lorsqu'elle en a les capacités. Les personnes atteintes de handicaps sensoriels, mais aussi d'autres, même avec de légers handicaps mentaux, peuvent accomplir une mission politique au sens large du terme, c'est-à-dire participer au lien social, avancer des propositions pour améliorer divers aspects de la communication, de la vie commune, de la compréhension mutuelle. C'est la conception que le Conseil national du handicap s'efforce de développer : la personne porteuse de handicap fait partie du lien politique contemporain.

A. S. ***Mais, en fin de compte, y a-t-il une seule réalité, une seule représentation, une seule activité humaine qui échappe au lien politique ?***

J. K. Là, vous noyez le poisson. Tout est politique, c'est vrai au sens grec et noble du terme. Pourtant, la citoyenneté grecque ne concernait qu'une élite : elle n'était pas accordée aux femmes, aux esclaves et aux étrangers. Quant aux démocraties modernes, « tout le monde » fait partie de la politique, de la *polis* (avec un « s », l'urbanité dans la ville, et non pas avec un « c » comme la *police*)… sauf les sans-papiers, vaste débat. Quelles sont les priorités à un moment historique donné ? À mon sens, l'urgence que nous vivons nous impose de donner la priorité à la sauvegarde du globe et de l'humain. Mais qu'est-ce que l'« humain » ? Nous avons perdu le sens de ce qu'est une vie humaine : les sciences en bousculent sans cesse les frontières, et, à l'heure actuelle, il n'y a pas de consensus possible sur ce sujet entre les diverses philosophies et les différents débats. Nous sommes à l'heure du débat, c'est-à-dire du risque. Rien d'étonnant si la terreur nous saisit, s'installe autour de nous, en nous. Sommes-nous capables d'inclure ces préoccupations existentielles qui concernent les frontières du vivant dans les enjeux politiques ? On le proclame, tout candidat à n'importe quel poste politique signe des pactes et fait des promesses, or les faits ne suivent pas ou suivent à peine. Par conséquent, j'approuve le fait que le président français ait inclus dans ses chantiers républicains la lutte contre le cancer, le souci de la sécurité routière et l'intégration des handicapés. Cela ne me semble pas du tout démagogique au niveau de l'intention. Personnellement, je considère qu'il s'agit d'une ouverture du champ politique à des questions anthropologiques de fond que posent la vie humaine et ses limites. Je dois ajouter à cette liste la question des seniors, que la montée de l'espérance de vie rend urgente à traiter.

L'urgence que nous vivons nous impose de donner la priorité à la sauvegarde du globe et de l'humain. Mais qu'est-ce que l'« humain » ? Nous avons perdu le sens de ce qu'est une vie humaine : les sciences en bousculent sans cesse les frontières, et, à l'heure actuelle, il n'y a pas de consensus possible.

A. S. ***N'est-ce pas l'un des thèmes évoqués dans* La Haine et le Pardon*, troisième volume des* Pouvoirs et limites de la psychanalyse ? *Le livre débute avec* « Monde(s) »*, le monde tel qu'il est, tel qu'il a été et qu'il pourrait être. Le Santa Barbara de* Meurtre à Byzance *est une société corrompue, criminelle et mafieuse, symbole du village globalisé, que l'on peut interpréter comme une charge contre les croisades religieuses et contre les croisades des « Moi-moi ». La deuxième partie concerne l'exploration des continents en relation avec le féminin et notamment la maternité. La troisième partie revisite, sous le titre* Psychanalyser*, le désir et la loi, l'hystérie et le temps, la haine et l'amour comme dimensions de la destruction du lien à autrui, mais aussi de la reconstruction de l'espace psychique. Que vient faire, dans cet ensemble, la question des religions ?***

J. K. Je l'ai dit, la vulnérabilité me paraît être au centre de l'être parlant comme être de carrefour biologie/sens, et j'en fais par conséquent une question centrale et politique. Elle n'est pas de l'ordre de la charité. J'ai eu l'honneur d'être invitée à parler de la souffrance à Notre-Dame de Paris, dans la série des conférences du carême ouvertes aux laïcs et aux non-croyants. J'y ai abordé, entre autres, ma conception du handicap qui n'est pas compassionnelle. Il est vrai que partager la souffrance d'une personne handicapée nécessite une empathie que je n'hésite pas à appeler un amour : au sens du transfert et du contre-transfert qui se développent dans une cure analytique. Si la relation d'accompagnement d'une personne handicapée ne va pas jusque-là, j'ai pu le constater dans mon travail aussi bien avec les personnes handicapées qu'avec ce qu'on appelle les « aidants », eh bien, l'accompagnement se limite à un « pansement », ce qui est certes important, mais n'obtient pas ces effets de mutation, de sur-vie qui sont possibles grâce à une identification entre soignant et soigné : *identification* souvent infra-verbale, sensorielle, partage d'affects et de passions, elle-même analysée et ainsi seulement orientée vers

une *action* pour les droits et les devoirs politiques. La com-passion elle-même élucidée comme transfert/contre-transfert est orientée vers la reconnaissance politique. Il s'agit, vous le voyez, d'une vision radicalement différente de celle qui nous est léguée par la tradition biblique et évangélique, qui pourtant a ouvert la voie à une prise en charge caritative sans précédent dans d'autres civilisations. Mais qui considère la personne handicapée, au même titre que les « pauvres », comme quelqu'un frappé par un « manque » de quelque chose, bien que, tout en manquant, ce « pauvre » mérite cependant de vivre dignement. Reconnaissez que c'est déjà énorme… face à l'eugénisme, par exemple, qui pointe encore aujourd'hui sous le masque du progrès scientifique.

La com-passion elle-même élucidée comme transfert/contre-transfert est orientée vers la reconnaissance politique. Il s'agit, vous le voyez, d'une vision radicalement différente de celle qui nous est léguée par la tradition biblique

La vision que je défends s'en inspire mais s'en éloigne et remonte à Diderot dont nous avons déjà parlé. Et qui, déiste, est devenu athée après sa rencontre avec le géomètre Saunderson : parce que le philosophe des Lumières a découvert un dysfonctionnement dans l'ordre divin de l'harmonie préétablie et de l'excellence de l'homme créée par Dieu à son modèle. On l'a donc mis à l'ombre à Vincennes. Aujourd'hui, les sujets politiques que nous sommes se battent pour des droits, et les personnes handicapées dans leurs associations ont tout à fait compris cela. Parfois même de manière à mon sens excessive parce qu'elles ne tiennent pas compte du regard des autres, les valides, qui ne sont pas prêts – affectivement et économiquement – à mettre en œuvre cette philosophie humaniste, même si la plupart y adhèrent… de loin. Un long travail d'information, de diffusion de connaissance, mais aussi de « travail sur soi » reste à faire : de part et d'autre, entre ces deux univers impitoyables que sont les « valides » et les « invalides ».

A. S. ***N'est-ce point un problème similaire qui se pose pour les personnes âgées à une époque où l'espérance de vie globale en France augmente de trois mois par an (quatre-vingt-quatre ans pour les femmes, soixante-dix-sept ans pour les hommes) ?***

J. K. Le problème des personnes âgées mobilise aujourd'hui une large majorité, après la crise de la canicule et aussi parce que l'identification avec cette souffrance-là est à la portée de tous. J'y ajouterai également, moins populaire mais autrement menaçant, celui de la psychiatrie qui est un secteur complètement sinistré. On a fermé des hôpitaux sous prétexte de moderniser les soins : laisser les personnes psychotiques vivre dans la cité. Cette belle approche cachait en réalité une pénurie de moyens et un grave mépris de la maladie mentale. Au lieu de créer des lieux de vie et un accompagnement spécifique personnalisé pour assurer une insertion optimale, on a laissé errer « les fous ». Ils sont devenus des clochards, aux États-Unis comme en France, quand ils ne passent pas « à l'acte », comme dans le meurtre de l'infirmière décapitée à l'hôpital de Pau. L'État peut-il se défausser de ces problèmes ? En les laissant aux collectivités locales ? Au secteur privé ? Tel n'est pas le modèle social français, et il est capital de s'alarmer avant que ce ne soit trop tard.

Nous retrouvons ici le problème qui vous préoccupait tout à l'heure et que je n'ai pas encore abordé : la politique comme soins. Je ne pense pas du tout, pour ce qui me concerne, que les soins, tel que je l'entends, soient une rustine, ni même une compassion – je l'ai dit. Le soin est aujourd'hui une intervention qui consiste à permettre à une vie de redémarrer. Une renaissance psychique et physique est-elle possible, non seulement comme un projet individuel (ce qui nous arrive quand même, à chaque nouvel amour, passion, création…), mais aussi comme un projet politique ? J'emploie exprès cette image forte de la *renaissance* et j'ose même la transposer de l'individuel au politique pour attirer l'attention sur le fait que les schémas politiques sont aujourd'hui rigidifiés, régulés sur des modèles (comme celui de la représentatitivité bi-partiste, par exemple) qui ne correspondent ni à la pluralité ni à la singularité des acteurs politiques, et encore moins à leurs besoins et désirs de renouveau, de recommencement continu. Des vieux modèles simplistes et cloisonnés, qui ne rendent pas compte pour les humains du IIIe millénaire que nous sommes,

vulnérables et exigeants, angoissés mais créatifs (parfois), fragilisés (par le consumérisme) et ambitieux (toujours).

« La politique comme soin » serait-elle plus maternelle pour autant ? Je sais que certains agitent la menace de l'« emprise maternelle » qui pèserait sur une société dominée par des besoins infantiles et soumise à des gouvernantes – au féminin – plus ou moins conformistes. Ce serait en effet une sorte d'univers à la Orwell, de totalitarisme au bain-marie. Pourquoi serait-ce inévitable ? Et pourquoi une proximité de type maternel ne nous serait-elle pas bénéfique : en assouplissant, en rendant plus efficace et, avec un peu de chance, plus drôle, l'autoritarisme lui-même de ces ordres, forcément paternels et forcément reçus d'en haut ? Soigner le lien social signifie s'adresser au mal-être, qu'il soit individuel ou collectif, et intervenir pour essayer de faire mieux vivre. L'idée de « mieux vivre » était chère aux philosophes de l'Antiquité. On a voulu la clarifier en la simplifiant, trop, pour n'y voir que le « progrès continu ». Certes. Et si une part de ce bonheur d'être en vie revenait à la « démocratie d'opinion » dont on nous fait peur en la réduisant à la manipulation médiatique ou au lavage de cerveau à coup de sondages ? S'il pouvait y avoir une opinion composée de singularités ? Et si, après la démocratie des Grecs, la république des Romains, celle des Jacobins et quelques autres, il nous fallait réinventer la démocratie ? Il n'est pas interdit de rêver, en période préélectorale.

A. S. ***Il faudrait pour cela sortir de la logique binaire : en France, on est bien-portant ou malade. Aux États-Unis, comme le dit le président Bush, il y a les bons et les mauvais. L'ennui, c'est que, dans la réalité sociale, il y a partout du mauvais chez les bons et du bon chez les mauvais. Il ne s'agit donc pas de s'arrêter à une logique binaire… Qu'en pensez-vous ?***

J. K. Ségolène Royal portera les couleurs de la France, du *Chabichou* à la haute couture, de manière si rayonnante qu'elle risque d'éclipser Hilary Clinton. Je ne plaisante pas, car cela compte : l'orgueil national est une valeur qu'il ne convient pas de sous-estimer en ce monde globalisé, tous les politiques se le disputent, et Ségolène Royal semble y être bien plus à l'aise que d'autres. Comme seule une femme peut l'être, une femme telle que l'ont faite l'histoire de France et son histoire à elle.

Quant aux États-Unis, j'aime ce pays, qui est pour moi presque un pays d'adoption, et je souffre de ses échecs. La politique américaine en Irak est incontestablement un échec, et les démocrates sont condamnés à des demi-mesures. Nous nous faisons facilement une idée sommaire de ce pays qui est un continent, et je distingue l'Amérique dite profonde de celle qui m'accueille et qui me paraît inséparable de l'Europe. Je pense à la New Shool University à New York où j'enseigne actuellement : une université qui a accueilli les « juifs d'exception » d'Europe centrale et occidentale qui ont fui la Shoah pendant la guerre. Parmi lesquels ceux qui m'ont beaucoup appris : Claude Lévi-Strauss, Roman Jacobson, et aussi Hannah Arendt. Les cours commencent à deux heures de l'après-midi et on ferme à vingt-deux heures parce que beaucoup de nos étudiants travaillent. Le bouillonnement de discussion, d'intérêt et de passion y est absolument fantastique. Cette Amérique existe aussi. Elle est minoritaire. Pourra-t-elle se faire entendre dans le « heurt des religions » et pour une gestion plurielle de la globalisation ? Je suis de ceux qui pensent qu'il n'y a pas de solution politique des crises actuelles sans un rapprochement entre l'Europe et les États-Unis, mais ce rapprochement nécessite au préalable une plus grande confiance et une réelle solidité économique et démocratique de part et d'autre. Nous n'en sommes pas là. Je préfère pourtant miser sur les forces qui vont dans ce sens, car tel me parait être l'intérêt de l'Europe.

A. S. ***L'optimisme de votre point de vue va plus loin que le mien. N'y a-t-il pas là, chez vous, une convergence, consciente ou inconsciente, avec la foi chrétienne de votre père ? Je vous demanderais volontiers, si ce n'était pas indiscret, quel est votre horizon.***

J. K. Je ne suis pas « devenue chrétienne » en écrivant un livre sur *La Haine et le Pardon*. Le pardon est une acte symbolique et réel indispensable pour la constitution d'une vie psychique, et c'est un avantage de la culture européenne de l'avoir mis en évidence en en faisant un fait culturel. Inconnu par les Grecs, esquissé seulement chez les Romains par leur principe d'épargner les victimes *(parcere subjectis),* élaboré par le kippour juif dans la Bible, c'est Jésus qui en réalité l'impose, en corrigeant de manière en effet très politique la conception des scribes et des pharisiens. Désormais, non seulement Dieu n'est pas le seul à pardonner, mais c'est parce que les hommes sont capables de pardonner *d'abord* que Dieu, en définitive, pardonne. Arendt s'empare de ce fait religieux pour y déchiffrer une capacité que possèdent les humains de changer le cours du temps subjectif : en pardonnant, je n'efface pas le mal, car le pardon s'adresse à la personne qui le demande, non aux faits incriminés. Et je permets, par mon pardon, à cette personne de se refaire : non pas de s'arrêter, encore moins de finir et/ou de mourir (physiquement ou psychiquement, du fait de la condamnation), mais de recommencer sur d'autres bases, liens ou valeurs.

Quelle peut être la version moderne du pardon, dans un monde sans Dieu ? Telle était ma question et ma réponse est : l'interprétation. L'acte psychanalytique ouvre une question à partir du mal-être et de toute espèce de mal. Elle cherche le sens – psychique, sexuel, inter-subjectif – de l'insensé. En parlant ou en se taisant, en déchiffrant ou par le silence, et même si elle aboutit au non-sens ou au non-savoir, elle demeure dans l'ouvert, dans l'élucidation. C'est un prodigieux, un incontournable contre-pouvoir face à la pulsion de mort. Je l'écris pour vous rassurer et me distinguer de l'emploi religieux du terme dont nous sommes toutefois les héritiers et les débiteurs : un pardon. Un don de sens qui se résorbe dans le don de transfert/ contre-transfert, et amorce la possibilité de re-faire son espace psychique, ses liens, sa vie.

L'acte psychanalytique ouvre une question à partir du mal-être et de toute espèce de mal.

Quant à mon père, il n'a jamais essayé d'imposer à ses filles sa religion qui était, pour lui, sa façon de résister en douceur au système communiste. Mais il nous a transmis les acquis culturels qui lui paraissaient consubstantiels à cette même foi : le goût de la philosophie, de la littérature, de l'art, de l'universalisme… Par ailleurs, il jouait à fond le jeu de la contestation œdipienne, et j'ai transformé tous les repas familiaux en guerroyant avec lui, comme si j'étais le garçon de la famille, sur tous les sujets possibles et imaginables, sans épargner bien sûr sa religion…

A. S. ***Paul Ricœur, qui parlait de la nécessité de l'oubli pour survivre, n'était-il pas plus laïque que vous sur la question du pardon ?***

J. K. Il y a des oublis qui peuvent être défensifs, comme il y a des oublis qui peuvent être régénérants. Dans *La Haine et le Pardon,* je n'ai traité qu'indirectement la question de la mémoire. La cohérence du livre se cristallise, par-delà ses diversités, autour d'un thème que je définirai comme celui de la sur-vie et notamment la survie du besoin de sens (cela passe par la sublimation, la quête identitaire, la différence sexuelle, etc.). Le besoin de sens surprend souvent l'analyste sous l'aspect d'un *besoin de croire.* On a tort de l'identifier avec la seule expérience religieuse. La psychanalyse en retrouve l'archéologie : d'une part, dans le sentiment dit « océanique » qui renvoie à une expérience inconsciente précoce de dépendance avec le « contenant » maternel où « je » suis sans limites, indistinct(e) de l'infini ; et, d'autre part, dedans le besoin de l'enfant d'investir ce que Freud appelle le « père idéal » qui est le père préœdipien, le « père de la préhistoire individuelle », celui qui vous aime et qui vous détache de la symbiose – faite de fascination et de rage – avec l'objet maternel.

Qu'est-ce qui, dans la vie de l'adolescent, puis de l'adulte, prend le relais de ces expériences-là pour les élaborer, prolonger, transformer ? Le lien amoureux ? Oui, avec ses risques et ses pièges. Les diverses idéalisations : de personnes, d'idéaux, d'investissements professionnels, culturels, politiques, idéologiques ? Bien sûr, et on sait combien ils sont « en crise », comme on dit, dans le monde du marketing et du spectacle. Donc : si Dieu n'existait pas, on devait l'inventer, et on ne se prive pas…

Le besoin de croire devenu orphelin, il s'ensuit une certaine fragilité qui me laisse penser qu'on est sorti de la lutte des classes pour la remplacer par la lutte contre la précarité : pas seulement économique, mais fondamentalement psychique.

A. S. ***Il y a aussi de l'improbable dans l'évolution économique. La seule marchandise qui rapporte davantage qu'elle ne coûte est la force de travail. On peut même affirmer que toutes les « lois scientifiques » sont tendancielles et ne permettent pas de prévoir le concret. Il y a des phénomènes qui contredisent la tendance. Certaines fluctuations du marché apparaissent comme des oscillations du capital et troublent les cours boursiers. Mais cela a essentiellement des conséquences sur le marché du travail. Les plus graves sont les licenciements baptisés « plans sociaux » et les délocalisations qui se multiplient.***

J. K. Tout cela, c'est du côté de l'improbable de la gestion économique. Pour moi, l'imprévisible est davantage lié à l'évolution des mentalités qui ne sont pas encadrées, soutenues, maîtrisées par cette gestion normative du besoin de croire qu'est un code religieux. Il existe toujours aujourd'hui de grands ensembles religieux stabilisés : les trois monothéismes malgré leurs dissidences internes, mais qui ne demeurent pas moins exposés aux assauts conjoints de la pensée interrogative, des sciences et des développements techniques et économiques, notamment dans les démocraties avancées. Les idéologies se sont écroulées, mais les religions subissent, elles aussi, une crise qui prend la forme d'une montée de température, c'est-à-dire la forme de l'intégrisme.

La conséquence en est que, sans ces modules qui étaient supposés stabiliser l'humeur des êtres parlants, l'humanité est plus que jamais sans protection, sans freins crédibles, exposée à l'imprévisible. *Les nouvelles maladies de l'âme*, comme je les ai appelées dans un livre de 1993, sont en effet des tourments psychiques en manque de représentation : en absence de code qui me représente et rassure, je « passe à l'acte » : violences criminelles, psycho-somatisations, toxicomanies, suicides… Mais aussi ces « raffinements » dans les crimes sexuels que sont les infanticides, les pédophilies, les orgies sado-masochistes… Et, au risque de vous choquer, j'appellerai aussi des « passages à l'acte religieux » les actes des kamikazes qui pervertissent leur croyance en jouissance mortifère : dans le meurtre de l'ennemi qui les désespère, associé au suicide d'un moi aussi dénié que tout-puissant.

La conjonction entre l'errance subjective et l'improbable économique fait que le nombre de ceux qui appartiennent sans aucune conscience critique, ou n'appartiennent à rien, loin de diminuer, s'accroît.

La conjonction entre l'errance subjective et l'improbable économique fait que le nombre de ceux qui appartiennent sans aucune conscience critique, ou n'appartiennent à rien, loin de diminuer, s'accroît. Leur vie psychique n'est plus protégée par ces pansements qu'étaient la foi religieuse et l'idéologie. C'est un défi sans précédent pour l'humanisme moderne. Il est temps de s'apercevoir que la religion n'est pas un artéfact passager, mais qu'elle repose sur le « besoin de croire » qu'il nous revient d'analyser pour mieux l'accompagner, dans la crise que traversent, de manière si différente, les religions et les idéologies.

A. S. ***Personnellement, je préfère à la notion d'idéal, qui peut si facilement se transformer en dogme, le concept métaphorique d'horizon, qui permet de penser à quelque chose qui s'éloigne au fur et à mesure qu'on s'en rapproche. Le besoin de croire ne se confond-il pas, sans cela, avec le besoin d'avoir au moins une certitude pour redynamiser le monde ?***

J. K. Le besoin de croire comprend l'idéal, vous avez raison, mais ne s'y limite pas. Le besoin de croire suppose la reconnaissance, la légitimation, la satisfaction narcissique mais aussi la construction de projets surmoïques. Un exemple ? Tout ce qui manque à ces « jeunes » qui ont mis le feu aux banlieues récemment, mais qui ne cherchaient pas à satisfaire ce besoin dans l'appartenance à leur tradition religieuse, ni à leurs origines ethniques : ils voulaient croire à la République qui cependant s'est montrée incapable de satisfaire ce besoin de croire à ses propres valeurs. Cette incapacité est-elle due au fait qu'on n'y met pas les moyens nécessaires ? Certainement. Mais aussi parce qu'on a négligé l'importance de ce besoin symbolique tout autant que réel, et on n'y pense même pas. Une chose est sûre : cette crise a montré que la France n'est pas nécessairement en retard, comme n'ont pas manqué de le dire nos amis des deux côtés de l'Atlantique, mais, au contraire, en avance sur ce genre de crises qui sont larvaires dans toutes les sociétés modernes. Et qui vont demander à l'espace politique – et non plus au repli clanique, ethnique ou religieux – de satisfaire au besoin de croire. En serons-nous capables ? Rien de moins sûr, mais, au moins, les choses sont claires, et tout le monde retient son souffle…

Dans cette perspective, je prétends que la société française dans son ensemble est aussi un *maillon décisif* de la globalisation mondiale. C'est pour cette raison qu'en France nous en sommes aujourd'hui à mettre en cause la conception globale de l'industrie, par exemple, ou du capital, à partir de l'écologie, à partir de la vulnérabilité, à partir du rejet du communautarisme et, avec les exigences de notre laïcité, à partir de notre approche des limites de la personne humaine, de ce qui fait obstacle à la conception d'un changement « global » de la planète. La culture politique de la France lui permettra-t-elle de devenir ce laboratoire qui manque, où le singulier et le global ne s'ignoreront pas, mais où – et seulement – à partir du premier le second pourrait être atteint ? ●

Entretien réalisé le 8 novembre 2006
par Arnaud Spire

ROUSSEAU ET MARX : DU CONTRAT SOCIAL AU MANIFESTE

RICARDO MONTEAGUDO*

« Les langues populaires nous sont devenues aussi parfaitement inutiles que l'éloquence. Les sociétés ont pris leur dernière forme ; on n'y change plus rien qu'avec du canon et des écus, et comme on n'a plus rien à dire au peuple sinon "Donnez de l'argent", on le dit avec des placards au coin des rues ou des soldats dans les maisons ; il ne faut assembler personne pour cela : au contraire, il faut tenir les sujets épars ; c'est la première maxime de la politique moderne. »

Jean-Jacques Rousseau, *Essai sur l'origine des langues* (1995, p. 428).

Les processus politiques dépendent toujours de la participation et de l'implication des citoyens, lesquels se mobilisent autour d'idées ou d'idéaux qui sont normalement annoncés ou problématisés par l'art, la science (ou la philosophie), ou les discours des intellectuels. Or, ces derniers tirent la matière de leur réflexion d'éléments inhérents à la société même. L'intérêt réside toujours dans la transformation de ces processus en droits et la garantie que ces droits soient respectés.

Le communisme définit une société qui exclut l'exploitation de l'homme par l'homme, c'est-à-dire une société composée d'une seule classe, dans laquelle le pouvoir est équitablement réparti entre tous, une société qui a aboli la lutte des classes et, en conséquence, neutralisé les canaux qui rendent possible la domination des classes. Dans le monde moderne, le pouvoir de classe se fonde sur deux éléments principaux : le premier est l'argent, qui représente en soi une force, car il permet d'acquérir des biens ou des personnes ou, si l'on préfère, des marchandises et du temps (de vie) de travail des personnes. Le second est la propriété, à laquelle correspond toujours une valeur en argent et autour de laquelle s'articule toute la production sociale par le biais de l'utilisation, du troc ou de la production proprement dite des marchandises. Cela permet à un petit nombre d'accumuler les richesses, de « capitaliser », c'est-à-dire que quiconque possède les moyens de production possède le contrôle, qui est interdit à celui qui en est démuni. De ce point de vue, le capitalisme est une forme de despotisme.

Afin d'éviter la domination de classe, le communisme doit empêcher l'utilisation à des fins privées du temps socialement productif de l'individu et la concentration despotique des moyens de production. En d'autres termes, il faut éviter tout déséquilibre dans la possession des richesses, et, par conséquent, des moyens permettant d'accumuler des forces de production (et interdire la captation despotique des moyens de production), et dès lors, la dictature du propriétaire. C'est là une condition intrinsèque de l'égalité prônée par le communisme.

Nous étudierons, d'une part, la doctrine rousseauiste du droit politique moderne, d'autre part, la critique de la domination de classe présente dans les écrits de Marx qui représentent la première expression du communisme contemporain pour réfléchir sur les conditions de la liberté, sans laquelle toute égalité est illusoire, et sur les implications de l'égalité, sans laquelle aucune liberté sociale n'est possible.

LA PENSÉE POLITIQUE DE ROUSSEAU s'articule conceptuellement autour de quelques dualités décisives présentes dans l'idée du contrat social et qu'il convient d'exposer brièvement : l'état de nature et l'ordre civil, la liberté naturelle et la liberté conventionnelle, les faits et le droit.

Rousseau introduit succinctement le contrat social au livre 5 de l'*Émile,* lorsqu'il prépare son élève théorique à parcourir le monde et à choisir son nouveau pays. Son éducation se conclut par la présentation des principes qui régissent les relations humaines, c'est-à-dire

* Universitaire brésilien (São Paulo), auteur de plusieurs publications sur Rousseau.

les principes du droit politique. À ce moment, il introduit la problématique de la définition du droit politique : « Avant d'observer, il faut se faire des règles pour ses observations : il faut se faire une échelle pour y rapporter les mesures qu'on prend. Nos principes de droit politique sont cette échelle. Nos mesures sont les lois politiques de chaque pays » (Rousseau, 1969, p. 837).

Le droit politique est donc un instrument d'observation, une règle qui permet de mesurer les lois qui expriment les relations d'interdépendance existant entre les hommes dès lors qu'ils quittent l'état de nature. Pour rester dans la même métaphore, nous ne pouvons concevoir une règle que s'il y a un espace à mesurer. L'espace doit donc être suffisamment stable pour pouvoir être mesuré. De même, l'espace politique n'est pas que chaotique, et il est possible de mesurer ceux de ses aspects qui présentent une certaine stabilité. Cette observation apparemment ingénue replace dans la discussion le problème du droit naturel et de l'état de nature : l'homme naturel est solitaire et indépendant, toute société impliquant une dépendance civile est conventionnelle, le lien familial naturel se dissout lorsque l'enfant s'est suffisamment développé pour survivre seul (du reste, la société familiale ne se maintient que par convention) (cf. Rousseau, 1964a, p. 352). Donc, si toute légalité possible n'est que conventionnelle, ce qui doit être mesuré n'est-il pas de pure convention ? En d'autres termes, si le droit est purement conventionnel, l'instrument de mesure doit l'être également. Néanmoins, quelque chose conditionne la convention, et cette médiation complémentaire réintroduit le droit naturel.

La problématique du *Contrat social* est qu'à la liberté existant à l'état de nature correspond désormais une autre liberté dans l'état civil. Il existe une liberté naturelle et une liberté que nous pourrions qualifier de conventionnelle. C'est cette dualité qui permet tout type de disparité dans l'état civil. D'une part, si la liberté naturelle disparaissait, la société fonctionnerait harmonieusement comme une horloge ; par exemple, tout le monde serait d'accord sur le fait qu'il est interdit de tuer, et personne ne tuerait. D'autre part, si la liberté conventionnelle n'avait pas été instituée, l'homme resterait harmonieusement intégré à la nature, et il ne périrait que lorsque les forces naturelles surpasseraient les forces dont chaque individu dispose pour se protéger (cf. Rousseau, 1964a, p. 360).

Les remarques préliminaires de l'*Émile* qui précèdent le résumé du *Contrat* présentent une dualité fondamentale pour notre propos : « Celui pourtant qui veut juger sainement des gouvernements tels qu'ils existent est obligé de les réunir toutes deux [l'étude du droit politique et celle du droit positif] : il faut savoir ce qui doit être pour bien juger de ce qui est » (Rousseau, 1969, p. 837). Ce qui revient à dire que le droit politique exprime les conditions de la liberté conventionnelle (liberté morale et politique), tandis que le droit positif (droit comparé) ne décrit que diverses légalités. Ainsi, le champ de l'histoire humaine est défini par ce qui doit être, ou ce que la nature impose à la convention (les exigences logiques ou naturelles du droit conventionnel), et ce qui est, ou toute forme de contrainte que la convention exerce sur la nature (le fait incontestable de l'inégalité non autorisée par la nature). En un mot, pour Rousseau, l'histoire des hommes se résume à la contrainte exercée par la liberté naturelle (de l'individu) sur la liberté conventionnelle (d'association). On remarque ainsi la formation préliminaire d'une philosophie de l'histoire[1]. La liberté naturelle est limitée par les forces naturelles d'un homme, et la liberté conventionnelle par la force conventionnelle, la loi instituée par les conventions. Cependant, la notion de Loi contient certaines exigences logiques provenant de la nature : à savoir le droit social est « un droit sacré […] fondé sur [des] conventions » (Rousseau, 1964a, p. 362). L'égalité elle-même est sujette à l'histoire et évolue en accord avec le corps politique. Rousseau dira que l'homme est soumis à un « flux continuel [de rapports] » (Rousseau, 1964b, p. 282), puisque, à l'intérieur de ce qui unit les individus, la relation d'un individu avec les autres est en perpétuelle mutation et fixée temporairement par les lois (morales et politiques, écrites et tacites), à divers niveaux de complexité.

La problématique du Contrat social est qu'à la liberté existant à l'état de nature correspond désormais une autre liberté dans l'état civil. Il existe une liberté naturelle et une liberté que nous pourrions qualifier de conventionnelle.

● **Le contrat social** a pour objet de formuler le pacte social qui transforme des hommes naturels en hommes civils. Le problème de l'union des hommes est défini de la manière suivante : « Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant » (Rousseau, 1964a, p. 360). À noter que les hommes restent aussi libres après d'être associés qu'avant. Comment la dépendance instituée par la relation civile peut-elle être équivalente à l'indépendance de la situation naturelle[2] ? L'homme est une unité naturelle isolée qui a besoin de s'associer harmonieusement avec une unité civile. Cependant, l'homme civil reste une unité naturelle alors même qu'il intègre un corps moral (une unité civile). De cette manière, la liberté qui suit l'association est d'un genre différent. Le pacte social est ainsi déterminé par sa nature (par sa logique) de telle sorte que la moindre modification de ses clauses le vide de tout sens et de tout effet « [jusqu'à ce que] chacun rentre alors dans ses premiers droits et reprenne sa liberté naturelle, en perdant la liberté conventionnelle pour laquelle il y renonça » (*ibid.,* § 5). En conséquence, on peut réduire les clauses du pacte social à une seule : « l'aliénation totale de chaque associé, avec tous ses droits, à toute la communauté (*ibid.,* § 6) ». On renonce ainsi totalement à la liberté naturelle au profit de la liberté conventionnelle. Cette aliénation, si elle était absolue, impliquerait une société humaine fonctionnant comme une horloge ou comme une société naturelle comme celle des fourmis ou des abeilles. Cependant, ce n'est pas possible car « l'aliénation se faisant sans réserve, l'union est aussi parfaite qu'elle ne peut l'être » (*ibid.,* p. 361, § 7). Comme l'aliénation sans réserve n'existe pas (en dehors de la mort), il n'existe pas d'union parfaite (autre que divine). Toute forme de favoritisme corrompt le pacte social initial, en compromettant de manière indélébile la légitimité d'origine.

Eh bien, soit. La liberté naturelle est aliénée en faveur de la liberté conventionnelle (ou morale). Ce n'est qu'à ce prix que l'on peut instituer la raison, la conscience et le langage qui n'existaient pas à l'état de nature. Tout fonctionne comme si elles aussi éveillaient la volonté générale qui rend possible la moralité. Sans volonté collective, la moralité ne se constitue pas. En conséquence, la volonté collectivement ne se trompe pas, mais elle peut être trompée (*ibid.,* p. 371). L'inégalité de droits définie par la loi (par exemple, le concept de propriété) n'est possible que si l'on peut tromper les individus pour les convaincre. Nous avons pour ainsi dire deux légitimités : l'une de droit, garantie par la nature (la nature de tout pacte social décrit au livre I du *Contrat social*) et une autre de fait, instaurée par la persuasion (ou le pacte au profit des riches) du *Deuxième Discours ;* cf. Rousseau, 1964c, p. 176-178).

Le personnage du législateur suit une évolution similaire. Le législateur de droit, qui représente théoriquement la collectivité dans la mesure où il est capable de comprendre et d'exprimer la volonté générale, et le législateur de fait, qui existe historiquement et intervient dans le processus historique pour reconquérir la légitimité (originale) du pacte social, pour élargir la liberté publique. Toutefois, le législateur de fait peut virer à l'imposteur (le *Deuxième Discours* qualifie ainsi le pacte au profit des riches, cf. *ibid.,* p. 164) qui affirme défendre l'intérêt commun alors qu'en réalité il n'agit qu'en faveur d'intérêts particuliers. Ce n'est plus un législateur, c'est un tyran.

L'inégalité de droits définie par la loi (par exemple, le concept de propriété) n'est possible que si l'on peut tromper les individus pour les convaincre.

Lorsqu'il a agi en tant que législateur dans les *Considérations sur le Gouvernement de la Pologne,* Rousseau a pris soin d'associer la participation aux décisions publiques et l'amour de la patrie (dans le sens de l'amour de la vie publique, la *vita activa*). En outre, il importait de réduire l'importance de l'argent, car il n'y a « pas un grand mal en moral et en politique où l'argent ne soit mêlé » (Rousseau, 1964d, p. 1006). Il s'agissait d'empêcher que la Pologne n'accepte la domination de la Russie ou de la Prusse, car, si un citoyen ne tolère aucune ingérence extérieure dans ses décisions, il est indifférent à un serf d'obéir à un Polonais ou à un Russe ; l'esclavage n'a pas de patrie. Il est remarquable de retrouver ces positions dans le *Manifeste du Parti communiste* (par exemple, « Les ouvriers n'ont pas de patrie. On ne peut leur ravir ce qu'ils n'ont pas », dans Marx, p. 26).

Au cours de la décennie 70, les professeurs Luiz Roberto Salinas Fortes et Milton Meira do Nasci-

mento de la faculté de philosophie de l'université de São Paulo (cf. Monteagudo, 1999) se livrèrent à un débat passionnant sur les diverses formes d'actions historiques du législateur. Salinas Fortes affirmait que « le législateur est à l'avant-garde de la révolution », c'est-à-dire qu'il fait partie du peuple qui lutte pour récupérer la liberté publique, garante de l'unité collective, et Meira do Nascimento insistait sur le fait que le législateur doit « modeler l'opinion publique » et agir en conséquence en accord avec une majorité vigilante (et non avec la majorité silencieuse), c'est-à-dire la partie du peuple qui influence de manière déterminante l'opinion publique de manière à augmenter le plus possible le nombre des personnes capables d'exercer cette influence dans toute la mesure du possible. Ce qui équivaut à remplacer une force de domination par une autre, par exemple l'ultra libéralisme par une bureaucratie de type stalinien. En d'autres termes, Fortes et Do Nascimento, bien qu'ils considèrent une forme de lutte différente, se rejoignent sur le fait qu'il faut lutter pour les droits et non les accepter, sous la forme paternaliste. Au cœur du débat se trouve le rôle de l'intellectuel : lutter ou éclairer les esprits ?

DÈS LORS QU'IL S'AGIT D'ANALYSER UNE INTERVENTION DANS UNE SITUATION DONNÉE, et en dépit de l'actualité philosophique, les limites historiques d'une réflexion politique façonnée sous l'Ancien Régime refont toujours surface. Impossible d'éviter des considérations complémentaires qui incluent notamment la Révolution française. Abordons maintenant un extrait de l'œuvre de Marx, mieux à même de réfléchir sur le processus révolutionnaire français et sur ses conséquences historiques et philosophiques.

Le *Manifeste du Parti communiste* est une œuvre pragmatique qui suggère une action permettant de libérer les opprimés. La classe exploitée doit prendre conscience qu'elle peut vaincre et supprimer définitivement cet état de sujétion. La montée de la bourgeoisie, propriétaire des moyens de production, a créé le prolétariat, une sous-classe incapable d'autonomie car soumise à des conditions imposées par la production. Ainsi, le prolétariat est libre de vendre sa force de travail, la bourgeoisie est libre de l'acquérir au prix qu'elle estime adéquat[3]. Qu'est-ce qui caractérise cette liberté ? Étudions le *Manifeste* de plus près.

- **Le *Manifeste du Parti communiste*** invite tous les travailleurs à intégrer le mouvement communiste dans le but de prendre le pouvoir politique dans tous les pays et de supprimer l'exploitation de l'homme par l'homme. Solidement fondé sur le plan conceptuel, d'un grand lyrisme et porteur d'une rhétorique puissante, le *Manifeste* a une finalité pratique précise : intervenir dans l'histoire pour supprimer la lutte des classes. L'essai commence par un bref historique de la constitution révolutionnaire de la bourgeoisie qui définit le prolétariat comme une classe subalterne. Ensuite, il propose une union révolutionnaire du prolétariat autour de la Ligue communiste pour abattre le pouvoir politique de la bourgeoisie et éliminer de ce fait la domination d'une classe sur une autre. Le chapitre 3 critique les mouvements socialistes et montre leurs limites. Enfin, au chapitre 4, Marx appelle les prolétaires à prendre conscience que leur union changera le monde. Il s'agit donc d'une théorie historique qui explique la révolution bourgeoise et confirme le caractère inéluctable de la révolution prolétarienne, dernière des révolutions qui devrait éliminer l'exploitation d'une classe par une autre. Il s'agit également d'une théorie politique selon laquelle les États doivent réaliser pleinement l'égalité et la liberté humaines. Enfin, il y a entre les lignes des positions et des présupposés déterminés historiquement et qui perdurent philosophiquement. Leur insertion historique, opuscule d'une association partisane appelant à l'union prolétaire, ne dénature en rien la portée philosophique des problèmes abordés. Dans ce sens, l'intérêt actuel du *Manifeste* est une invitation à la philosophie, bien que cela n'ait pas été l'objectif de ses auteurs. C'est pourquoi il est possible de rapprocher la théorie du *Contrat social* de Rousseau et la proposition du *Manifeste*.

La clé de voûte du *Manifeste* est sa dernière phrase « Prolétaires de tous pays, unissez-vous » (Marx 1998, p. 41). Le résultat de cette alliance sera le même que celui qu'a eu l'union bourgeoise contre la tradition féodale. Il s'agit de démontrer que l'accession révolutionnaire de la bourgeoisie à la classe dominante, comme la future ascension du prolétariat, obéissent à deux critères historiques qui orientent la construction rhétorique du texte. Premièrement, « l'histoire de toute société jusqu'à nos jours n'a été que l'histoire de luttes de classes » (*ibid.,* p. 8). Deuxièmement, « toute lutte de classes est une lutte politique » (*ibid.,* p. 17).

Commençons par exposer ce qui caractérise les classes en lutte. « Homme libre et esclave, patricien et plébéien, baron et serf, maître de jurande et compagnon, en un mot oppresseurs et opprimés, en opposition constante, ont mené une guerre ininterrompue, tantôt ouverte, tantôt dissimulée » (*ibid.,* p. 8). Ainsi, les classes changent de nom, mais le rapport reste le même ; oppresseurs et opprimés, ne cessant de s'opposer dans une guerre qui n'en finit pas. C'est justement lorsqu'elle se transforme que cette guerre devient de l'histoire, lorsque la configuration des classes en lutte se modifie. Cette guerre ininterrompue finit « toujours soit par une transformation révolutionnaire de la société tout entière, soit par la destruction des deux

classes en lutte » *(ibid.).* En conséquence, l'histoire se déroule à travers le changement de la forme d'oppression et, de ce point de vue, la fin de l'oppression signifierait la fin de l'histoire.

La transformation révolutionnaire la plus récente de l'histoire est celle qui a permis à la bourgeoisie d'accéder à la position de classe opprimante. « La société bourgeoise moderne […] n'a fait que substituer de nouvelles classes, de nouvelles conditions d'oppression, de nouvelles formes de lutte à celles d'autrefois. » La lutte des classes se poursuit donc, et il reste à vérifier ce qui caractérise l'oppression moderne pour entrevoir la prochaine transformation historique. Pour cela, il faut décrire l'évolution de la bourgeoisie dont chaque étape a été accompagnée d'un « progrès politique correspondant » (*ibid.,* p. 9), puisqu'elle a détruit d'une manière différente des aspects de la domination précédente.

Sous cet angle, les intérêts bourgeois conditionnent toutes les relations sociales. « Partout où elle a conquis le pouvoir, [la bourgeoisie] a foulé aux pieds les relations féodales, patriarcales et idylliques. Tous les liens [féodaux] […], elle les a brisés sans pitié pour ne laisser subsister d'autre lien, entre l'homme et l'homme, que le froid intérêt, les dures exigences du "paiement au comptant". Elle a noyé les frissons sacrés de l'extase religieuse […] dans les eaux glacées du calcul égoïste. Elle a fait de la dignité personnelle une simple valeur d'échange ; elle a substitué aux nombreuses libertés si chèrement conquises l'unique et impitoyable liberté du commerce » (*ibid.,* p. 10). Diverses formes de libertés publiques et de décisions collectives ou communautaires ont été remplacées par le « paiement au comptant » impersonnel et le calcul égoïste. L'unique liberté publique qui a survécu est la liberté du commerce, à laquelle les autres libertés sont subordonnées[4]. Et cette liberté, à son tour, est devenue une référence d'autonomie.

Sur un autre point, Marx démontre l'autonomie du capital par rapport aux personnes : « Le capital est indépendant et personnel, tandis que l'individu qui travaille n'a ni indépendance ni personnalité » (*ibid.,* p. 23). Ou encore « Le capital n'est donc pas une puissance personnelle ; c'est une puissance sociale » (*ibid.,* p. 22). Pour le bourgeois, la liberté se réduit à « la liberté de commerce, la liberté d'acheter et de vendre » (*ibid.,* p. 23). Ainsi, être autonome équivaut à décider ce qui va être vendu et ce qui va être acheté. Comme le travailleur n'a que sa force de travail à vendre, sa liberté est quasi nulle. Par ailleurs, étant donné que le capitalisme a besoin de la liberté de commerce pour maintenir sa domination de classe, toutes les autres valeurs doivent être subordonnées à cette « liberté impitoyable ».

En conséquence, tout tourne autour du capital, de l'argent et du commerce. « En un mot, à la place de l'exploitation que masquaient les illusions religieuses et politiques, elle a mis une exploitation ouverte, éhontée, directe, brutale » (*ibid.,* p. 10).

- **Le fait qu'elle impose la liberté du commerce** comme garantie ultime de sa domination condamne la bourgeoisie à une insécurité permanente, car la libre concurrence introduit une guerre fratricide au sein même de la bourgeoisie : « La bourgeoisie ne peut exister sans révolutionner constamment les instruments de production, ce qui veut dire les rapports de production, c'est-à-dire l'ensemble des rapports sociaux. […] Le bouleversement continuel de la production, le constant ébranlement de tout le système social, l'agitation et l'insécurité perpétuelles distinguent l'époque bourgeoise de toutes les précédentes » (*ibid.,* p. 11). L'ancienne stabilité, garante des dominations des périodes historiques précédentes, n'existe plus. En termes plus poétiques, pour paraphraser les grands auteurs, « tout ce qui était solide s'évapore, tout ce qui était sacré devient profane ». La base politique qui a instauré ce type de liberté est la propriété des moyens de production, la propriété bourgeoise et l'industrialisation qui ont littéralement favorisé une explosion de la production, inimaginable dans un système de type féodal.

À ceux qui considèrent que la mondialisation libérale est un phénomène récent, il convient de rappeler quelques phrases du *Manifeste,* notamment la conclusion à laquelle aboutit Marx : « Poussée par le besoin de débouchés toujours nouveaux, la bourgeoisie envahit le globe entier. […] Par l'exploitation du marché mondial, la bourgeoisie donne un caractère cosmopolite à la production et à la consommation de tous les pays » (*ibid.,* p. 11). La mondialisation du commerce est obligatoire parce que c'est l'unique moyen qu'a la bourgeoisie de se maintenir en tant que classe dominante, c'est-à-dire qu'il faut créer de nouveaux besoins pour vendre l'excédent de production. Il est à noter, en outre, qu'il existe un parallèle entre l'union des prolétaires dans tous les pays et la pression de la domination bourgeoise dans le monde entier.

C'est la libre concurrence sur les marchés qui a placé la bourgeoisie dans cette position dominante, qui a « créé des forces productives plus nombreuses et plus colossales que ne l'avaient fait toutes les générations précédentes » (*ibid.,* p. 12). Cela génère en permanence des « crises commerciales » (*ibid.,* p. 13) dont « le retour périodique constitue une menace pour la société bourgeoise ». Ces crises sont caractérisées par ce qui, à d'autres époques, eût semblé un non-sens : une surproduction. « La société se trouve subitement

ramenée à un état de barbarie momentanée ; on dirait qu'une famine, une guerre d'extermination […], l'industrie et le commerce semblent anéantis. Et pourquoi ? Parce que la société a trop de civilisation, trop de moyens de subsistance, trop d'industrie, trop de commerce. […] Le système bourgeois est devenu trop étroit pour contenir les richesses qu'il a produites » (*ibid.,* p. 13-14). La surproduction qui est le moteur de la bourgeoisie implique également une maturité politique (et intellectuelle) du prolétariat[5].

La mondialisation du commerce est obligatoire parce que c'est l'unique moyen qu'a la bourgeoisie de se maintenir en tant que classe dominante, c'est-à-dire qu'il faut créer de nouveaux besoins pour vendre l'excédent de production.

Pour surmonter ces crises, la bourgeoisie doit « détruire une masse de forces productives et conquérir de nouveaux marchés » (*ibid.,* p. 14), ce qui aboutit à préparer des crises « plus générales et plus violentes ». En conséquence, « les armes dont la bourgeoisie s'est servie pour abattre la féodalité se retournent aujourd'hui contre la bourgeoisie elle-même. Mais la bourgeoisie n'a pas seulement forgé les armes qui la mettront à mort ; elle a produit aussi les hommes qui manieront ces armes, les ouvriers modernes, les prolétaires. […] Ces ouvriers, obligés de se vendre tous les jours, sont une marchandise exposée à toutes les vicissitudes de la concurrence, et à toutes les turbulences du marché ». De manière contradictoire, le surplus d'excédent qui garantit le capital et aboutit à une crise commerciale génère également l'outil de destruction du capital, les travailleurs. En outre, de même que la bourgeoisie, le prolétariat passe également par différentes phases d'évolution et remporte des victoires éphémères, mais « le résultat véritable de leurs luttes est moins le succès immédiat que l'union grandissante des travailleurs » (*ibid.,* p. 17).

Par ailleurs, il est clair que la prédominance politique du prolétariat mettra un terme à la lutte des classes. « Le pouvoir politique, à proprement parler, est le pouvoir organisé d'une classe pour l'oppression d'une autre. Si le prolétariat, dans sa lutte contre la bourgeoisie, se constitue forcément en classe, s'il s'érige par une révolution en classe dominante et, comme classe dominante, détruit par la violence l'ancien régime de production, il détruit, en même temps que ce régime de production les conditions de l'antagonisme des classes, il détruit les classes en général et, par là même, sa propre domination comme classe » (*ibid.,* p. 28-29). La victoire des opprimés met un point final à l'histoire proprement dite, car c'est la fin de la lutte des classes, la fin des relations d'oppression dans la société[6]. L'interdépendance des hommes passera à un autre niveau, l'histoire aura un autre objet et une autre désignation. À ce moment de l'œuvre de Marx, la bourgeoisie est condamnée à une révolution permanente et le prolétariat à la dernière révolution. Cette doctrine de l'histoire, qui est en même temps une doctrine de lutte politique, recherche une légitimité philosophique.

- **Marx pense que le prolétariat vaincra** pour deux raisons, en premier lieu parce « les prolétaires n'ont rien à sauvegarder qui leur appartienne » (*ibid.,* p. 19). En second lieu, parce qu'ils sont plus nombreux : « Le mouvement prolétarien est le mouvement spontané de l'immense majorité au profit de l'immense majorité » *(ibid.).* L'union du prolétariat acquiert une volonté suffisante pour défaire le pouvoir politique de la bourgeoisie. C'est dans ce sens que « la lutte du prolétariat est […] une lutte nationale ». Comme la conquête de l'autonomie, elle est inévitable parce que la propriété privée des moyens de production crée une « guerre civile plus ou moins larvée […] jusqu'à l'heure où cette guerre éclate en révolution ouverte, et où le prolétariat fonde sa domination par le renversement violent de la bourgeoisie » *(ibid.).* Certaines caractéristiques de la bourgeoisie contiennent le germe de sa propre destruction : « L'ouvrier moderne descend toujours plus bas, au-dessous même des conditions de vie de sa propre classe. Le travailleur devient un pauvre, et le paupérisme s'accroît plus rapidement encore que la population et la richesse. Il est donc manifeste que la bourgeoisie est incapable de remplir plus longtemps son rôle de classe dirigeante […]. Elle ne peut plus régner, parce qu'elle est incapable d'assurer l'existence de son esclave dans le cadre de son esclavage, parce qu'elle est obligée de le laisser déchoir au point de devoir le nourrir au lieu de se

faire nourrir par lui. La société ne peut plus vivre sous la domination de la bourgeoisie, ce qui revient à dire que l'existence de la bourgeoisie n'est plus compatible avec celle de la société » et Marx de conclure que « la bourgeoisie produit ses propres fossoyeurs. Sa chute et la victoire du prolétariat sont également inévitables » (*ibid.,* p. 20).

De même, c'est la bourgeoisie elle-même qui fournit aux travailleurs « par l'accroissement des moyens de communication » (*ibid.,* p. 17) les instruments qui leur permettront de s'unir. Ainsi, les nombreuses luttes locales peuvent devenir une lutte nationale, une lutte des classes. Cependant, « toute lutte des classes est une lutte politique ». Or, la logique inexorable de l'histoire est soumise à la logique politique des classes. Dans ce cas, qu'est-ce qui empêche les prolétaires de s'organiser en une classe ? – « La concurrence que se font les ouvriers entre eux » (*ibid.,* p. 20). La prise en compte de la libre concurrence.

À ce point, Marx se laisse aller à un certain optimisme : « Mais elle [l'organisation des prolétaires] renaît toujours, et toujours plus forte, plus ferme […]. Elle profite des dissensions intestines de la bourgeoisie » (*ibid.,* p. 17). L'avantage, selon le *Manifeste,* est que les bourgeois sont en état de guerre perpétuelle, premièrement contre les aristocrates, puis contre des éléments de la bourgeoisie elle-même qui s'opposent au progrès industriel et enfin contre les bourgeois des autres pays. Dans ces conflits permanents, « elle se voit obligée de faire appel au prolétariat, de revendiquer son aide et de l'entraîner ainsi dans le mouvement politique » *(ibid.).* Si bien que « la bourgeoisie fournit aux prolétaires les éléments de sa propre éducation politique » *(ibid.).* Toutefois, il semble que Marx n'accorde pas l'importance qu'elle mérite à une composante sociale dont lui-même reconnaît l'existence : « Les classes moyennes, petits fabricants, détaillants, artisans, paysans, combattent la bourgeoisie pour garantir leur survie et empêcher leur déclin. Elles ne sont donc pas révolutionnaires, mais conservatrices. […] Si elles sont révolutionnaires, c'est en considération de leur passage imminent au prolétariat : elles défendent alors leurs intérêts futurs et non leurs intérêts actuels » (*ibid.,* p. 18). Or, si nous prenons l'exemple de la Révolution française, nous constatons que c'est précisément la scission intervenue au sein du Tiers état lorsque la bourgeoisie a assumé le contrôle de la situation qui a imposé un concept précis de liberté politique (comme nous l'avons vu, la liberté du commerce). Sans oublier le lumpen-prolétariat, dont les « conditions de vie le disposeront plutôt à se vendre à la réaction ». L'histoire ultérieure démontre qu'en empruntant cette voie Marx, tout optimiste qu'il soit, s'est retrouvé à la croisée des chemins.

La conclusion du succès à venir du prolétariat dépend d'une simplification reconnue par le *Manifeste* lui-même : « Le caractère distinctif de notre époque, de l'époque de la bourgeoisie, est d'avoir simplifié les antagonismes de classes. La société se divise de plus en plus en deux vastes camps ennemis […], la bourgeoisie et le prolétariat » (*ibid.,* p. 8). Il convient d'observer que cette projection était rigoureusement exacte en 1847 au moment de la rédaction de cet ouvrage. Et, contrairement à l'ambition qui existe encore théoriquement, la lutte politique du prolétariat s'est divisée

Si nous prenons l'exemple de la Révolution française, nous constatons que c'est précisément la scission intervenue au sein du Tiers état lorsque la bourgeoisie a assumé le contrôle de la situation qui a imposé un concept précis de liberté politique

(avec le développement des classes moyennes et l'utilisation institutionnelle du lumpen-prolétariat) et la bourgeoisie a réagi en s'unissant (malgré la concurrence fratricide intrinsèque à la définition même de la bourgeoisie). Marx avait déjà expliqué pourquoi ce qu'il prévoyait ne se réaliserait pas complètement, ce qui caractérise l'aspect rhétorique d'un manifeste partisan de l'action et de la lutte politique : « Le prolétariat, couche inférieure de la société actuelle, ne peut se soulever, se redresser, sans faire sauter toute la superstructure des couches qui constituent la société officielle » (*ibid.,* p. 19). Ce n'est pas sans raison que la position de Marx tendra à se radicaliser après le

désastre de la Commune de Paris, postérieur à la rédaction du *Manifeste*[7].

Comme le prolétariat est effectivement supérieur en nombre, le *Manifeste* utilise un parallèle adéquat : « La première étape dans la révolution ouvrière est la constitution du prolétariat en classe dominante, la conquête de la démocratie » (*ibid.,* p. 27). Cette majorité numérique flagrante a peut-être induit Marx, à ce moment-là, à sous-estimer la réaction de la bourgeoisie : « Le prolétariat se servira de sa suprématie politique pour arracher petit à petit tout le capital à la bourgeoisie, pour centraliser tous les instruments de production entre les mains de l'État, c'est-à-dire du prolétariat organisé en classe dominante. » Bon, si l'État se définit par un ensemble de lois communes, il est pour le moins singulier de prendre son temps pour éliminer la propriété des moyens de production et l'achat et la vente des biens et du travail. En d'autres termes, les modalités de cette réforme légale ne sont pas indiquées. C'est comme si le pouvoir politique prolétarien parvenait petit à petit à maintenir la bourgeoisie dans les fers parce qu'il importe d'inventer une nouvelle forme de liberté publique qui ne soit ni le libre commerce ni la concurrence. L'État se substitue à la bourgeoisie détentrice des moyens de production, mais la condition initiale du libre commerce n'est toujours pas résolue. Comme nous l'avons vu, cette condition initiale est précisément ce qui maintient la bourgeoisie en état de révolution permanente dans le monde entier : « La bourgeoisie ne peut exister sans révolutionner constamment les instruments de production » (I, p. 11). La conquête de la démocratie politique a un puissant ennemi : le libre commerce, car la liberté individuelle peut considérer ce qu'elle doit à la liberté publique comme un préjudice. En un mot, la dignité peut avoir un prix.

En outre, la période de transition communiste exige le recours à la force : « [La conquête de la démocratie] ne pourra naturellement se faire, au début, que par une violation despotique du droit de propriété et du régime bourgeois de production » (*ibid.,* p. 28). À noter que la réorganisation sociale redéfinit les régimes de production et la propriété : « Ce qui caractérise le communisme, ce n'est pas l'abolition de la propriété en général, mais l'abolition de la propriété bourgeoise » (*ibid.,* p. 21). Cependant, il est toujours impossible de décrire d'avance en quoi consisteront ces redéfinitions : « Ces mesures seront différentes dans les différents pays » (*ibid.,* p. 28). On ne dispose que de quelques grandes lignes générales.

Le lyrisme du texte et sa force rhétorique risquent de faire oublier que la dignité bourgeoise se limite à la propriété et qu'elle n'a aucun scrupule lorsqu'il s'agit de la conserver, c'est-à-dire que le *Manifeste* s'attaque à « ceux qui critiquent » la bourgeoisie et sous-estime la violence dont elle peut faire preuve pour se maintenir au pouvoir. En termes rousseauistes, Marx analyse la résistance de la bourgeoisie sous l'angle de la force morale, mais non de la force physique. Les biens d'un propriétaire sont une prolongation de son corps qui le rendent plus fort qu'un travailleur. Les travailleurs unis peuvent vaincre le propriétaire, non en s'identifiant purement et simplement comme une classe, mais en formant une volonté générale et une opinion publique qui abrogent la validité légale de la propriété bourgeoise. Cette union a pour but de créer une force commune qui surpasse celle que le propriétaire peut accumuler. Tout semble favorable aux travailleurs, sauf la division interne de leur classe. Malheureusement, cette division est un fait historique. Ce qui devrait être la lutte de deux factions, propriétaires et travailleurs, pour le pouvoir politique, se ramifie d'une manière surprenante.

QUEL IMPACT PEUVENT AVOIR LES IDÉES AU COURS DU PROCESSUS HISTORIQUE ?

À un moment précis du texte, Marx affirme, alors qu'il expose l'évolution historique de certains concepts bourgeois : « au XVIIIe siècle, […], les idées de liberté religieuse, de liberté de conscience ne firent que proclamer le règne de la libre concurrence dans le domaine du savoir » (*ibid.,* p. 27). La liberté de commerce, conséquence nécessaire du régime de propriété bourgeois, a introduit la libre concurrence dans l'esprit du siècle, qui l'a insufflée dans la vie politique. La liberté a été liée de telle sorte à l'idée de concurrence que le débat politique a tourné au sophisme au lieu de devenir révolutionnaire (c'est-à-dire, selon Marx, idéologique plutôt que véritablement philosophique). À partir du XVIIIe siècle, la connaissance a été monopolisée par des sophistes préoccupés de rivaliser et de remporter des victoires sur une espèce de marché du savoir. Le marché s'est approprié la liberté, la justice et enfin le savoir. En conséquence, l'élimination de la propriété bourgeoise impliquerait la suppression de cette forme de liberté publique qui se caractérise par le marché. Au moment historique où Marx rédige ce texte, l'hypothèse d'un « socialisme de marché » est inconcevable. Autrement dit, le *Manifeste* affirme que « les socialistes bourgeois veulent les conditions de vie de la société moderne sans les luttes et les dangers qui en découlent fatalement. […] Le socialisme bourgeois tient tout entier dans cette affirmation que les bourgeois sont des bourgeois dans l'intérêt de la classe ouvrière » (*ibid.,* p. 36-37). En fait, comme nous le savons, la conjoncture historique de 1847 était très différente de la conjoncture actuelle.

Cette hypothèse a été défendue, au XXe siècle, par

quelques intellectuels de gauche, après la chute du Mur. Par exemple, Robin Blackburn[8] (Blackburn, 1993) mentionne des discussions sur la difficulté de fixer le prix des produits au cours des premières années de l'Union soviétique, dans une économie planifiée qui respectait les principes du communisme. Si, d'une part, il n'y a pas de plus-value, d'autre part, il est impossible de prévoir la consommation exacte d'une population déterminée.

À part les questions techniques d'économie, il est intéressant d'observer que, malgré une certaine conception de l'histoire (« L'histoire […] jusqu'à nos jours n'a été que l'histoire de luttes de classes », Marx, 1998, p. 8) qui impliquait une définition préliminaire de la philosophie historique, la discussion conceptuelle sur la liberté ou sur une indispensable nouvelle liberté communiste n'aboutissait pas. Le problème est *grosso modo* qu'une philosophie de l'histoire doit impérativement présupposer une philosophie de la liberté et, en définitive, quelles sont les limites du déterminisme historique ? Le prolétariat lutte pour la fin de la domination, au nom de la liberté et non au nom de l'égalité, ce qui revient à dire que les processus politiques n'ont pas de point final.

Si l'instrument théorique de la dialectique hégélienne articule sa réflexion systématique sur des totalisations, des idées pré-dialectiques peuvent exposer des problèmes insurmontables dialectiquement, bien que soumis à une histoire déterminée (par exemple, l'histoire de la philosophie). Étant donné que, comme nous l'avons vu, nous pouvons conclure du *Manifeste du parti communiste* que lutter contre la propriété bourgeoise équivaut à lutter contre la prédominance de la liberté du commerce sur les autres libertés publiques, tout domaine de liberté publique devra s'ouvrir pour remplacer ou soumettre (voire supprimer historiquement) la liberté précédente, si nous acceptons les considérations de Rousseau, selon lesquelles l'Histoire se compose d'une série de formes possibles de libertés publiques. Nous dirons, en termes hégéliens, que cette manière d'envisager l'Intellect (ou l'Entendement) peut permettre de comprendre le caractère insoluble de certaines contradictions dialectiques qui ne sont pas supprimées historiquement (par exemple, la liberté du commerce garantissant la propriété bourgeoise). En fin de compte, la Raison est condamnée à n'être rien d'autre qu'une expérience historique de l'Intellect.

De cette manière, penser en termes de communisme revient à réfléchir à différentes formes d'abolition de la lutte des classes, dont chacune vainc la domination et récrit une nouvelle histoire qui est forcément différente. Il incombe aux intellectuels de réfléchir aux mouvements sociaux ou politiques, insérés dans ou exclus de l'action, contre ou en faveur du processus. ●

BIBLIOGRAPHIE

Blackburn, Robin, « O socialismo após o colapso », Blackburn, Robin. (org.), *Depois da Queda. Paz e Terra,* São Paulo, 1993.

Della Volpe, Galvano, *Rousseau e Marx,* Edições 70, Lisbonne, 1982.

Draper, Hal, Karl *Marx's Theory of Revolution,* t. 2, *The Dictatorship of the Proletariat,* Monthly Review Press, New York-Londres, 1979.

Fausto, Ruy. « Acertos e Dificuldades do Manifesto Comunista », Rev. Instituto de Estudos Avançados, n°.34, septembre-décembre 1998, IEA-USP, São Paulo, 1998.

Marx, K. & Engels, F., *Manifesto Comunista, in* REIS Filho, Daniel Aarão, *O Manifesto comunista 150 anos depois,* Contraponto, Rio de Janeiro, 1998.

Marx, K. & Engels, F., *Manifesto Comunista,* Vozes, Petrópolis, 1988.

Marx, K., *O Capital,* Abril, São Paulo, 1984.

Monteagudo, R., « Uma querela filosófica na historiografia rousseauísta », *Cadernos de ética e filosofia política,* n° 1, Humanitas/FFLCH-USP, São Paulo, 1999.

Rousseau, J.-J., *Du contrat social,* in *Œuvres complètes,* t. 3, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1964 (a).

Rousseau, J.-J., *Manuscrit de Genève,* in *Œuvres complètes,* t. 3, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1964 (b).

Rousseau, J.-J., *Discours sur l'origine de l'inégalité,* in *Œuvres complètes,* t. 3, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1964 (c).

Rousseau, J.-J., *Considération sur le gouvernement de Pologne,* in *Œuvres complètes,* t. 3, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1964 (d).

Rousseau, J.-J., *Émile,* in *Œuvres complètes,* t. 4, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1969.

Rousseau, J.-J., *Essai sur l'origine des langues,* in *Œuvres complètes,* t. 5, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1995.

1. Une histoire est conditionnée par les restrictions naturelles ; cependant, on ne peut pas parler de dialectique.

2. D'où l'importance de l'essai « Une société générale du genre humain » (Rousseau, 1964b, p. 281-289), qui démontre qu'indépendance et association ne peuvent pas coexister en l'homme.

3. Il est intéressant de rappeler une citation de Rousseau faite par Marx dans *Le Capital* (vol. I, livre I, t. 2, chap. 24, note 232) : « Je permettrai que vous ayez l'honneur de me servir [dit le capitaliste] à condition que vous me donnerez le peu qui vous reste, pour la peine que je prendrai de vous commander » (Rousseau, *Discours sur l'économie politique,* Genève, 1760).

4. Y compris la liberté privée dont le discours libéral fait ses choux gras. C'est ainsi que l'on peut comprendre, par exemple, à l'heure actuelle, la difficulté d'interdire la violence ou la pornographie à la télévision à des heures précises. Lorsque l'indice d'audience et la valeur des contrats publicitaires prédominent, tout est permis.

5. Il faut noter une observation tardive d'Engels, dans la Préface pour l'édition allemande de 1890 du *Manifeste* : « Pour la victoire définitive des propositions énoncées dans le *Manifeste,* Marx s'en remettait uniquement au développement intellectuel de la classe ouvrière, qui devait nécessairement résulter de l'action et de la discussion […]. Et Marx avait raison » (Marx 1988, p. 55).

6. Marx prévoit la fin de l'oppression et en conséquence de tout type de dictature. Hal Draper, dans un mémoire très important (Draper, 1979) a analysé une à une dans toute l'œuvre de Marx et d'Engels les très rares apparitions (12) de l'expression « dictature du prolétariat » et démontré que cette idée n'a jamais eu l'importance que lui a donnée plus tard le bolchevisme russe.

7. Dans *« Acertos e Dificuldades do Manifesto Comunista »,* p. 3, Ruy Fausto affirme que « la perspective du *Manifeste* est peut-être exceptionnellement *progressiste* au mauvais sens du terme (l'expérience de 48 aurait eu pour rôle de renforcer la critique) ».

8. Dans Blackburn, 1993, p. 146-1477, l'auteur cite quelques conclusions de Trotski sur le marché et évoque, p. 148 à 153, ce que l'on a désigné par le « débat sur les prix ».

LE TCHAD OBJET D'UN DOUBLE ENJEU

M. IBNI OUMAR MAHAMAT SALEH*

Depuis son accession à l'indépendance nominale en 1960, le Tchad n'a pas connu de paix[1]. Dès 1965, des jacqueries paysannes au centre du pays ont donné naissance à des mouvements armés structurés ; la guerre aura duré plusieurs décennies avec des hauts et des bas, et en particulier avec les interventions militaires française et libyenne, l'enjeu principal étant le pouvoir dans la mesure où toutes les passations se sont faites par les armes. Depuis décembre 1990, date de prise du pouvoir par Idriss Deby, la démocratie a été proclamée. Le Tchad est donc censé enterrer définitivement les alternances politiques violentes. Or, plus que jamais, c'est le retour à la guerre.

Enclavé au cœur de l'Afrique, le Tchad compte environ 9 300 000 habitants pour une superficie de 1 284 000 km². Pays de contrastes, on y distingue trois régions naturelles : la zone saharienne au nord, la zone sahélienne au centre et la région des fleuves au sud.

La zone saharienne est constituée de la région du Borkou-Ennedi-Tibesti (BET). Elle couvre près de la moitié du territoire mais est largement sous-peuplée. Les trois derniers présidents sont issus de cette région : Goukouni Weddeye (1979-1982), Hissein Habré (1982-1990) et Idriss Deby (depuis décembre 1990).

La zone sahélienne a été le lieu où se sont constitués les royaumes du Sahel (Kanem-Bornou, Baguirmi, Ouaddaï). Cette partie relativement très peuplée représente un peu plus de la moitié de la population totale. L'élevage constitue la ressource principale.

Enfin, la zone soudanienne située au sud du fleuve Chari d'où sont issus les premiers présidents : Tombalbaye Ngarta (1960-1975) et le général Félix Malloum (1975-1979). C'est dans cette zone, appelée autrefois « Tchad utile », que se cultive le coton et où de gisements importants de pétrole sont actuellement en exploitation (région de Doba).

Il est utile de rappeler que, contrairement à ce qui a été souvent dit, les frontières actuelles sont approximativement celles datant de la période précoloniale. D'où une interpénétration entre les différents peuples qui constituent le Tchad d'aujourd'hui.

On peut enfin noter que les frontières étaient sensiblement les mêmes que celles d'aujourd'hui. Celle du nord était entérinée en 1577 (lettre du sultan Mourad III à Idriss Alaoma). Les limites entre le Niger et le Tchad étaient définies par le traité de Shige (1578) signé entre les sultans du Bornou et du Kanem, même si elles ont été aménagées au XXe siècle pour laisser le Kawar au Niger. La frontière est, séparant le Ouaddaï du Darfour (Soudan), figurait déjà sur une carte de 1851, divisant certaines ethnies (les Massalit, par exemple). La frontière sud avec la République centrafricaine ne fait l'objet d'aucun litige.

Avant le XIe siècle, des relations existaient déjà entre le Tchad et la Libye à travers le Fezzan, et entre le Darfour (Soudan) et l'est du Tchad. À partir du VIIIe siècle, fuyant les persécutions des Mameouks d'Égypte, d'importantes migrations arabes se sont développées en traversant le Soudan vers le Tchad. D'autres migrations ont atteint la région du Kanem dès le Xe siècle. Cette période a connu la constitution de royaumes islamisés du Sahel.

Lors de la pénétration française à la fin du XIXe siècle, les royaumes du Sahel étaient des ensembles politiquement structurés, porteurs de civilisation et de culture communes et exerçaient une influence sur les actuelles régions du sud du pays. La résistance de ces royaumes au colonisateur (en particulier le refus de l'école française) a amené celui-ci à s'appuyer sur les premiers lettrés originaires du Sud pour son administration. Toutes ces données démentent le fait que le Tchad soit un État artificiel.

LES ENJEUX Rattaché à l'arc camerounais, le Tchad, au cœur du continent africain, offre un double enjeu : un enjeu traditionnel, géostratégique, qui a recouvert des aspects différents tout au long des étapes qui ont marqué le XXe siècle, et un enjeu économique qui prend

* Mathématicien et homme politique tchadien.

une importance particulière plus que jamais avec l'exploitation du pétrole.

● **L'enjeu géostratégique** Le Tchad joue un rôle charnière dans la dimension tant Nord-Sud qu'Est-Ouest. Traversé par la bande sahélienne où la culture arabo-musulmane est présente, le Tchad est une terre de transition marquée par l'islam où se mêlent des influences culturelles occidentales et orientales. Dès 1965 s'est déclenchée une guerre civile qui va déchirer le pays pendant plus de trente ans et qui se réactive aujourd'hui de façon vive. Le monolithisme politique, si opposé à la diversité inhérente à l'histoire du pays, imposé par Tombalbaye en 1962, a suscité des conflits internes violents, exacerbés par des interventions extérieures, directes ou voilées, de la France, des États-Unis, de pays africains frontaliers, en particulier la Libye (qui avait occupé la bande d'Aozou), mais aussi le Soudan, le Nigeria et même l'ex-Zaïre non frontalier.

Fragilisé pendant les années 70-80 par l'expansionnisme libyen et par les interventions du Soudan, le Tchad a été toujours perçu historiquement par la France comme un territoire militaire, une sorte de verrou qu'il faut absolument contrôler, quel que soit le prix des déchirements internes. Cette conception se traduit par un engagement quasi constant de l'armée française au Tchad où elle a même administré jusqu'en 1964 (soit quatre ans après l'indépendance) la région du Borkou-Ennedi-Tibesti.

Depuis les années 60, les clivages Nord/Sud n'ont cessé de s'accentuer et se sont même amplifiés depuis que le pouvoir central est entre les mains d'originaires de la région du BET, peu soucieux d'établir des structures étatiques viables.

L'effondrement de l'empire soviétique et la fin du conflit Est/Ouest ont réduit l'importance de la donne libyenne. Principale cible des États-Unis en Afrique, la Libye, par son action déstabilisatrice sur le continent, faisait le jeu du camp soviétique. Plusieurs experts du camp de l'Est avaient été faits prisonniers lors de la guerre au nord du Tchad. Aujourd'hui, en raison de la nouvelle donne internationale, le Tchad n'est plus conçu comme un simple rempart contre les menées de la Libye en Afrique subsaharienne. La donnée soudanaise a pris de l'ampleur depuis l'avènement du régime islamiste en 1989.

● **L'enjeu économique** Si, depuis toujours, le Tchad, compte tenu de ses ressources géologiques, est supposé receler de l'uranium et autres minerais stratégiques, c'est le pétrole qui constitue l'enjeu économique principal de l'heure.

Avec la mise en exploitation du pétrole et les perspectives prometteuses à venir (découvertes de gisements plus importants que ceux de Doba dans la région du Mandoul), les demandes de plus en plus fortes à l'échelle mondiale sur le plan énergétique (Chine, pays émergeants…), on peut croire que l'importance géostratégique prendra un sens plus important.

LES FACTEURS DE LA GUERRE La crise de l'État, dès le début des années 60, résulte de son incapacité à créer un sentiment d'unité, à instaurer la justice, à garantir la paix et la sécurité intérieure. En effet, l'héritage colonial d'un État fortement centralisé d'où certains citoyens se voient exclus, laissant transparaître une monopolisation du pouvoir par certains groupes, a accéléré la crise.

La crise de l'État, dès le début des années 60, résulte de son incapacité à créer un sentiment d'unité, à instaurer la justice, à garantir la paix et la sécurité intérieure. En effet, L'héritage colonial d'un État fortement centralisé d'où certains citoyens se voient exclus, laissant transparaître une monopolisation du pouvoir par certains groupes, a accéléré la crise.

Les tentatives de création d'un parti unique, justifiées par la nécessité de réaliser l'unité nationale, ont produit l'effet contraire. Tombalbaye, artisan de cette démarche, a été très vite confronté à de crises graves dont les événements du 16 septembre 1963 à N'Djamena et ceux de Mangalmé en 1965, qui ont finalement conduit à la naissance du Front de Libération nationale du Tchad (FROLINAT) en juin 1966 à Nyala, au Soudan.

Finalement, le Tchad de 1960 à 1990 a vécu un système de parti unique, malgré le changement des régimes politiques. Cette forme de gestion de l'État a

montré ses limites dans la mesure où, dès le lendemain des indépendances, des jacqueries paysannes ont donné naissance à des mouvements de contestation armés, qui ont vite fait basculer le pays dans la guerre civile. Cette dernière aura duré plus de trois décennies avec, comme conséquence principale, l'absence de développement du pays.

L'impasse politique dans laquelle Hissein Habré avait engagé le Tchad, doublée en matière économique de sa duplicité au détriment des intérêts français et ce malgré l'engagement militaire de Paris en sa faveur, ne pouvait être contrebalancé par le seul intérêt géostratégique qu'offrait le régime de Habré perçu comme le rempart à l'expansionnisme libyen, d'autant plus que la page du conflit Est/Ouest avec l'implosion de l'empire soviétique était définitivement tournée.

En décembre 1990, Idriss Deby prend le pouvoir avec l'appui du Soudan, de la Libye et de la France. Le point essentiel de ce changement a été l'annonce de sa volonté de démocratiser la vie politique du Tchad.

À L'ÉPREUVE DE LA DÉMOCRATIE : ÉCHEC DE LA TRANSITION DÉMOCRATIQUE

La prise de pouvoir par Deby en décembre 1990 augure une ouverture politique qui a permis la création de plusieurs dizaines de partis politiques et d'associations de la société civile.

La Conférence nationale souveraine (CNS) a dégagé les grandes lignes de la future Constitution de la République. L'élément majeur, dans le cas du Tchad, est la limitation du mandat présidentiel à cinq ans, renouvelable une fois, permettant ainsi de rompre avec le pouvoir personnel et les cycles de violence.

Après l'adoption de la Constitution par référendum le 31 mars 1996, le peuple a été sollicité pour des élections présidentielle et législatives. À ce niveau, il faut déjà souligner les fraudes et les manipulations qui ont permis à Deby d'être proclamé vainqueur à la suite d'un second tour.

Le rôle de la France dans ces fraudes et manipulations a été souligné et condamné par la majeure partie de la classe politique et de la société civile. En effet, un expert français, Jérôme Grand d'Esnon, proche de Jacques Chirac, a été dépêché pour encadrer le processus électoral.

Des doutes planaient déjà sur la volonté de Deby d'instaurer une vraie démocratie au Tchad. Deby a bénéficié d'une occasion historique et d'un cadre favorable à la stabilisation du pays, mais hélas ! la dérive a commencé très vite : le système de prédation a été préservé, et aucune démarche de véritable réconciliation n'a été menée au niveau des couches de la population. Bien au contraire, ce sont la cooptation et la répression qui ont prévalu.

On assiste alors à un isolement progressif de Deby du fait des tentatives d'écraser toute opposition politique, entraînant un monolithisme de fait, des errements sur le plan sous-régional (Congo, RDC, RCA…), enfin le mépris proclamé de plus en plus face aux Tchadiens. En se mettant au service des aventures militaires de la Françafrique, la manne pétrolière en sus, Deby croyait dompter ceux des Tchadiens qui oseraient suggérer un infléchissement de son pouvoir vers plus de rationalité et de transparence.

La réédition à plus grande échelle des pratiques frauduleuses en 2001 et 2002 a totalement décrédibilisé le processus électoral, accentué les contradictions et conduit beaucoup de Tchadiens à ne plus croire en une alternance pacifique. Dans un pays comme le Tchad, où la tradition de conquête de pouvoir par les armes est établie, on a assisté à un renforcement des mouvements politico-militaires.

La volonté de Deby de se pérenniser au pouvoir par la modification de la Constitution pour lui permettre de se représenter à l'élection présidentielle en 2006 a sonné le glas de son système, qui a commencé à se craqueler dans le cœur même. C'est ainsi que, depuis 2004, des tentatives de coups d'État, suivies de défections massives au sein de sa garde présidentielle, l'ont isolé.

Dans un pays comme le Tchad, où la tradition de conquête de pouvoir par les armes est établie, on a assisté à un renforcement des mouvements politico-militaires.

RESPONSABILITÉ DE LA FRANCE DANS LE PROCESSUS DE RETOUR À L'AUTORITARISME À la lecture de toutes ces pratiques produisant un déficit démocratique transparaît déjà le rôle majeur de la France. Sa politique africaine a été toujours très sinueuse : fondée en théorie sur la légitimité du pouvoir et sur le respect de la souveraineté nationale. En théorie, car la pratique vécue au Tchad est loin des principes proclamés.

Citons Roland Marchal du CERI : « La France n'a pas eu une véritable politique d'aide, elle n'a pas travaillé à rompre ce cercle vicieux par lequel la transition politique n'existe que par la violence et de tout

faire pour que le départ d'Idriss Deby du pouvoir se fasse dans les règles prévues par une Constitution légitime, au terme d'une consultation populaire respectant les normes internationales. Depuis 2003, du côté français, telle n'a pas été l'ambition, ni la pratique comme l'illustrent les déclarations de Xavier Darcos félicitant le président tchadien d'une réforme de la Constitution qui lui permettait de postuler une troisième fois, au poste de chef de l'État, et plus encore l'appui si clairement formulé à la récente élection présidentielle de mai 2006, caricature s'il en fallait encore, de ce qu'un vote truqué peut être. »

Il apparaît aujourd'hui au grand jour que l'on a affaire à un régime clanique qui a colonisé l'État dans ses moindres recoins (armée, douanes, impôts, régie de recettes…). Le soutien de la France à Deby, malgré cette situation, a été sans faille. Appui financier, appui politique et dissuasion militaire, tout a été mis en œuvre pour le soutenir et le maintenir au pouvoir. La cassure survenue au sein du clan depuis la fin de 2003 (décision du parti de Deby de modifier la Constitution en novembre 2003) a surpris la France, qui espérait pérenniser celui-ci avec l'appui de l'armée clanique.

Au-delà du Tchad, le régime Deby, par son rôle déstabilisateur, sert d'une certaine façon les intérêts français : les interventions militaires au Togo, en République démocratique du Congo ou en République centrafricaine où Bozizé a été porté au pouvoir en sont des illustrations.

Le mécontentement vis-à-vis d'Idriss Deby a commencé très tôt dans les années 90 et s'est radicalisé pour atteindre un point de non-retour lors du congrès de son parti, le Mouvement patriotique de salut (MPS), en novembre 2003. Avant même qu'il ne manifeste en 2003 sa volonté de se représenter pour un troisième mandat et de changer la Constitution, trahissant ainsi une promesse maintes fois répétée, de nombreux Zaghawa ont critiqué de façon acerbe Deby pour son incapacité à « partager », sa gestion dilettante de l'appareil d'État et son aveuglement politique parce qu'incapable de faire des compromis avec ses opposants. Deby mettrait ainsi en danger la pérennité des acquis zaghawa. En mai 2004, une tentative de coup d'État menée par la garde rapprochée du président est déjouée. La crise interne s'amplifiant, commencent des désertions tant dans les cercles dirigeants que dans la garde prétorienne du chef de l'État à partir d'octobre 2005 pour aboutir à la mise en place d'un mouvement rebelle dénommé le Socle pour le changement, l'unité et la démocratie (SCUD), qui deviendra le Rassemblement des forces démocratiques (RaFD).

Lorsqu'une colonne de rebelles tchadiens arrive aux portes de la capitale le 13 avril 2006, le président Deby dénonce une expédition menée par des mercenaires soudanais. C'est cette explication qu'il essaie depuis lors de faire prévaloir sur la scène internationale. Un observateur averti de la scène politique tchadienne a écrit : « Quelle population serait heureuse de conserver un dirigeant malade et usé par quinze ans de règne sans partage qui a réussi à cultiver l'impunité pour les siens, à laisser le Tchad au premier rang des pays les plus corrompus et les plus pauvres au monde ? Avec un tel bilan, on comprend pourquoi, faute d'oser prendre la mesure de l'opposition intérieure, Deby doit blâmer les mercenaires étrangers. La méthode, pour être simple, a plusieurs fois fonctionné en Afrique. »

L'irruption en février 2003 du conflit du Darfour sur l'actualité internationale a considérablement compliqué une lecture saine des événements du Tchad. À cause des relations transfrontalières, le fait que le régime soit dominé par les Zaghawa au Tchad a mis le pays de plain-pied dans le conflit !

Il faut souligner que le Tchad a tissé de multiples liens officieux et officiels avec la rébellion du Darfour. Officieux car, au départ, ce sont des proches du régime au niveau politique et militaire, tous issus du clan zaghawa (grand frère de Deby), qui ont mis à la disposition des rebelles hommes et matériels, surtout les fractions zaghawa de la rébellion. Ainsi, le premier commandant en chef des forces du MLS est un ancien de la garde de Deby. Le président tchadien, conscient du danger que cela représentait pour son pouvoir, a voulu jouer le jeu de Khartoum et ce jusqu'à mi-2004. Il a dû par la suite changer d'attitude. Le Soudan, jusque-là allié inconditionnel de Deby, a commencé à accuser ce dernier de jouer un double jeu. Les camps des opposants tchadiens sont ouverts au Darfour dès l'été 2004, et les moyens qui leur sont octroyés augmentent très nettement l'année suivante. Les défections zaghawa au sein de la garde républicaine éclairent la profondeur de la crise de régime au Tchad. Après cette date encore plus qu'avant, il s'agit pour le Soudan de briser ce qui constitue la seule carte militaire des insurgés au Darfour : la possible sanctuarisation du Tchad et la mobilisation guerrière transnationale efficace des Zaghawa.

LES FRACTIONS ARMÉES TCHADIENNES De la déliquescence du Frolinat, au début des années 70, sous les coups de boutoir de l'armée française et de multiples divisions internes, naît un système de factions armées qui prolifèrent grâce aux interventions étrangères. Aussi, la lutte armée n'a jamais cessé même si elle est parfois de faible intensité.

L'opposition à Idriss Deby est ancienne. Elle s'est construite sur des critiques contradictoires de son comportement public et privé. Son reniement de la promesse faite en 2001, aux termes d'élections pro-

prement calamiteuses, de ne pas se représenter a été un facteur majeur dans une sorte de prise de conscience que Deby ne partira du pouvoir que comme il est arrivé, c'est-à-dire par les armes. Les barons du régime qui espéraient alors le voir partir ont aussi adopté une position d'opposition ouverte.

Le 16 mai 2004, une tentative de coup d'État fomentée au sein de sa Garde républicaine a été déjouée de justesse. À partir d'octobre 2005, les défections des Zaghawa se multiplient et donnent naissance à plusieurs groupes armés réfugiés au Darfour, notamment le SCUD dirigé par Yaya Dillo, et le RDPJ d'Abakar Tollimi. Ce groupe issu du premier cercle Zaghawa a fondé le RaFD (refus en arabe) dirigé par un ancien directeur du cabinet civil du président Deby, Timan Erdimi.

Les mouvements armés d'opposition tchadiens sont nombreux et s'appuient généralement sur de groupes ethniques ou régionaux. Il en est ainsi du Mouvement pour la Démocratie et la Justice au Tchad (MDJT) des Toubous au Nord, du RaFD des Zaghawa à l'Est, la Concorde Nationale Tchadienne (CNT) des arabes à l'Est et surtout le Rassemblement pour la Démocratie et les libertés (RDL) des Tamas, qui après avoir fédéré certains mouvements avec le soutien de Khartoum, sous le nom de Front uni pour le changement démocratique (FUCD), s'est retrouvé aux portes de N'Djamena le 13 avril 2006. Deby a sauvé son siège présidentiel grâce à l'intervention militaire française dont la légalité est très contestable.

Depuis, une recomposition importante des politico-militaires s'est faite avec l'entrée en scène des vétérans de la lutte armée au Tchad : le Général Mahamat Nouri et Acheikh Ibn Oumar, tous deux anciens ministres. La constitution de l'Union des forces pour la démocratie et le développement (UFDD) en octobre 2006 et son entrée en action avec la prise le 25 novembre d'Abéché, la plus grande métropole de l'est du Tchad semble constituer un tournant. Une alliance sur le terrain a aussi vu le jour avec le RaFD-CNT et le Front populaire pour la renaissance nationale (FPRN) du colonel Adoum Yakoub Kougou au dernier trimestre 2006.

Idriss Deby a alors cherché à convaincre l'opinion internationale que toute cette crise était en fait un complot des Arabes et des islamistes qui, après avoir pris le contrôle du Tchad et tout en y maltraitant les Africains, se précipiteraient vers le Niger et le Nigeria pour y remettre en cause les équilibres sociaux. Mais son incapacité à faire de compromis politiques, même avec l'opposition démocratique (la Coordination des partis politiques pour la défense de la Constitution – CPDC), sa logique de violence ont déjà permis à beaucoup d'observateurs (hormis les Français) de voir en Deby la source principale de la crise au Tchad et même de la sous-région.

Cette vision pose en elle-même plusieurs questions : les Arabes tchadiens qui représentent plus de 15 % de la population n'ont-ils aucun droit de contestation au Tchad sans être vus comme des mercenaires à la solde de la Libye un moment et maintenant du Soudan et de l'Arabie saoudite ?

Sans minimiser l'implication de Khartoum dans ce qui se passe au Tchad, une réponse au soutien de Deby aux rebelles du Darfour, le chef de l'État tchadien a aussi utilisé dans le passé une autre rhétorique : « Moi ou le chaos », formule à laquelle beaucoup de Tchadiens, qui ne sont pas tous versés dans la politique, font écho par un « Moi et le chaos »…

CONCLUSION Aujourd'hui, la crise a atteint un seuil inégalé depuis plusieurs années. Avec la situation au Darfour, les deux crises s'alimentant mutuellement. Si, au Darfour, il y a l'accord d'Abuja, qui constitue un début de résolution de la crise, au Tchad, il n'en est rien. Au contraire, c'est la rhétorique de mercenaires à la solde du Soudan qui a cours. Le soutien aveugle de la France aidant, aucun processus de sortie de crise durable n'est en vue. La France instrumentalise la communauté internationale pour sauver Deby à travers une force onusienne au Tchad. Les tentatives françaises, toujours sous couvert de la communauté internationale, d'amener l'opposition civile, la CPDC en particulier, a composé avec Deby pour des prébendes semblent vouées à l'échec, car la population ne pardonnera pas ceux qui se prêteraient à ce jeu.

Aussi, la perspective prévisible est l'extension de la guerre de l'est au nord et au sud-est du pays, une guerre d'usure, ce qui ne sera pas à l'avantage de Deby, vu les multiples difficultés auxquelles il doit faire face. À moins que, par un sursaut sans pareil, la communauté internationale n'impose à Deby un dialogue national inclusif réclamé par l'opposition démocratique, en l'occurrence la CPDC, la société civile et même les politico-militaires afin de mettre en place un consensus national, une transition et des élections réellement libres et démocratiques. ●

N'Djamena, janvier 2007

1. Décembre 1990 : prise du pouvoir par le Mouvement patriotique du salut (MPS) de Deby. Naissance de mouvements armés : FAIDT (Front d'action pour l'instauration de la démocratie), MDD (Mouvement pour la démocratie et le développement) en 1991. CNR (Conseil national de redressement), CSNPD (Comité de sursaut national pour la paix et la démocratie), FNT (Front national du Tchad) en 1992. FARF (Forces armées pour la République fédérale), ANR (Alliance nationale pour la résistance) en 1994. MDJT (Mouvement pour la démocratie, la justice au Tchad) en 1998. ADR (Alliance des démocrates résistants) en 1999.

CARTE BLANCHE À… COLETTE DEBLÉ

PROPOS, POSITIONS, PROPOSITIONS

Colette poursuit une carrière aussi dense que discrète. Elle a exposé ses œuvres un peu partout dans le monde. Hasard des programmations, ses prochaines manifestations se centreront sur la France. Son travail a intéressé et intéresse des écrivains *et* des philosophes. Leurs interventions à ses côtés ne sont pas dictées par une complaisance, mais par un souci de mêler leurs voix à une entreprise originale. Ils commentent, chacun à leur manière, une prise de position en peinture. Colette Deblé s'est déplacée. Depuis déjà des années, elle a renoncé à des tableaux sur toile où des figures et des corps étaient comme en quelque sorte tramés par des coulures aussi voulues qu'aventureuses dont la régularité accidentée heurte le regard et l'interroge. C'est une façon pour elle d'introduire, au travers d'une technique maîtrisée, un trouble du temps et avec lui une morale de l'incertitude. Désormais, elle se voue à la peinture de femmes déjà « traitées », ce qui la conduit à mettre en abyme la représentation et à forger une espèce de musée imaginaire, à son usage. Ce musée, cette collection, devient un conservatoire domestique qu'elle destine, enfin, à ses spectateurs. Maintenant, elle s'applique à des lavis et à des formes découpées, des corps sur papier, qu'elle grêle et ponctue de surcharges, comme s'il s'agissait d'épaissir leur surface, sans toutefois les abrutir de matière, de déjouer leur apparence et de conférer de la gravité à leurs formes suspendues, dépourvues d'arrière-plan, de fond prémédité, En un mot, elle les pourvoie d'un supplément de signes, d'une écriture de l'improbable, susceptible d'énoncer une beauté qui nous regarde et ne cesse de nous regarder.

Denis Fernàndez-Recatalà

J'ÉCRIS. Admettons que je réfléchis ma peinture, même si désormais je me consacre assez exclusivement à la peinture. J'ai publié des recueils de poèmes. Je ne les désavoue pas. Ils figurent un horizon. En revanche, je considère que la préface que j'aie rédigée pour *L'Envol des femmes* résume mon projet. C'est pourquoi je la reproduis.

« A-t-on jamais tenté d'explorer par les seuls moyens pastiques l'Histoire de l'Art, ou l'un de ses aspects, comme le font l'historien ou l'essayiste à l'aide de l'écriture ?

Mon projet est de tenter, à travers une infinité de dessins, de reprendre les diverses représentations de la femme depuis la préhistoire jusqu'à nos jours afin de réaliser une analyse visuelle de diverses postures, situations, mises en scène.

La citation picturale ne saurait être une citation littérale comme est la citation littéraire parce qu'elle passe par la main et la manière du citateur. D'où un léger tremblé doublement allusif de l'œuvre citée et du citateur.

Mon projet explore ce "tremblé" parce qu'il suppose un exercice extrêmement long de la citation vers son usure et sa fatigue.

En fait, poursuivant ce travail jour après jour, c'est une sorte de journal intime, quotidien à travers l'Histoire de l'Art que je poursuis. »

Cette préface date de mars 1990. Elle me sert encore aujourd'hui, quitte à y revenir et à la prolonger.

À DE RARES EXCEPTIONS PRÈS, je restreins l'écriture au tracé manuscrit d'indications en marge de mes lavis. J'y inscris un nom ou un titre au crayon. Je mentionne une origine, parfois allusive quand j'indique un anonymat, anonymat de la femme représentée ou de l'auteur. Par ailleurs, mon projet lui-même s'est précisé en s'élargissant. Il s'agit d'Histoire de l'Art. Aux œuvres peintes et sculptées, inspirées par des femmes, j'ai ajouté la photographie, celle de Louise Brooks, par exemple, la Loulou de G.W. Pabst. Ainsi, on pourrait dire que je traduis des images. En fait, il s'agit de bien plus pour moi.

CE PROJET A LONGTEMPS MÛRI EN MOI. C'est une intrusion de la biographie dans la peinture. Il m'est apparu plus néces-

saire encore, impératif, à la suite d'une douleur très profonde et pourtant banale, une douleur ressentie au cours de la longue maladie qui a frappé ma mère. Je n'ose écrire qu'elle n'en finissait pas de mourir. Pour circonvenir l'immense peine éprouvée, j'ai mis en place un travail de réflexion. Il se rapporte, plus précisément, à la notion d'héritage immatériel. Que garde t-on des êtres ? Que restera-t-il de ma mère ? Cette pensée m'a conduit, inéluctablement, à une idée plus générique. Que reste-t-il des femmes après leur mort ? La réponse « Rien » a résonné alors comme une évidence cinglante. Elles meurent anonymes. La mort prononce leur anonymat.
En ce qui me concerne, j'ai retourné un gant de malheur – la disparition de celle sans qui je n'existerais pas – en un gant de bonheur. On n'a pas manqué de souligner qu'un terme désignait cette opération de retournement : l'invagination et qu'il appartenait précisément au vocabulaire des gantiers…

JE SUIS UNE FEMME QUI TRAVAILLE LA REPRÉSENTATION ET « SUR » LA REPRÉSENTATION DES FEMMES. Néanmoins, il ne s'agit pas d'un travail féministe. Au travers de ces femmes, je tente, pratiquement, de réaliser un essai plastique sur le regard. L'homme aurait pu en être aussi le sujet. Il l'est sans doute par une espèce de détour ou dans un repli.

À l'évidence, la femme n'a pratiquement jamais été peinte pour elle-même. Elle est passée par divers stades et elle a incarné différents « états ».

Mon propos se rapporte aux relations de la femme et de l'Histoire de l'Art. Et la question qui en découle est celle-ci : comment figure-t-elle ou comment la figure-t-on dans cette histoire ? À l'évidence, la femme n'a pratiquement jamais été peinte pour elle-même. Elle est passée par divers stades et elle a incarné différents « états ». Au départ, la peinture s'attache à l'identifier exclusivement comme être reproducteur. C'est le temps des maternités les plus variées. Puis elle sert de contrepoint. Elle devient une vision de la vie, de l'appétit de vie, comme une assurance. Sa projection rencontre les vanités, c'est-à-dire l'inutilité des désirs ou le renoncement aux désirs signifiés par des crânes et des ossements… Elle est ce qui reste et qui ne se corrompt pas. Le corps de la femme prend (de) l'ascendant. Il repousse la mort ou il l'atténue. Ce qui me réjouit, aujourd'hui, quand je l'étudie sous cette dimension, c'est le regard de l'homme. Et c'est là sans doute que je renâcle devant un féminisme réducteur. Le regard de l'homme transforme la femme, il la magnifie. Il se pose sur l'objet pictural avec amour. L'homme renvoie un amour total à la femme. Cela est très rassurant. Disons qu'au *final* la femme est plutôt bien traitée.

AU RISQUE DE ME RÉPÉTER, MON TRAVAIL PREND DES AIRS DE COLLECTION. J'emmagasine et je restitue. Je ramasse. J'accumule. Tout me sert, la sculpture et même la photographie. Toute matière m'intéresse. On dit que je m'abandonne à une espèce d'archéologie. Etre peintre, on ne l'imagine pas, se rapproche d'un travail d'archiviste. Cette obligation me rebute. Je suis *dans* le plaisir et pour moi le plaisir est plutôt spontané, car ce qui m'est agréable, c'est de dessiner et de peindre, c'est-à-dire m'absorber dans le dessin et la peinture, sans autre préméditation que mon projet. On dira que cette préméditation confine à l'obsession et que mon projet appelle la déclinaison… Toujours est-il que tout ce qui annexe à mon travail proprement dit, et dont mon travail dépend forcément, m'ennuie.
Aucun créateur n'y échappe. Il y est condamné. Mon travail doit être vu. On ne peut se soustraire aux expositions. Il est vital que mon travail sorte de l'atelier. La peinture n'est pas faite pour sécréter le silence. Il en va de même pour la littérature, qui trouve sa respiration dans la publication.

POUR EN REVENIR AU PLAISIR, je souligne que la recherche en fait partie, ainsi que la poésie. Sur ce point, je pense à Denis Roche pour qui, je le cite, « La poésie est inadmissible, D'ailleurs elle n'existe pas. » Pour lui, ce qui existe, c'est sans doute le poème, plutôt que le sentiment qu'on en a ou l'idéologie qui l'inspire. La poésie est trop souvent une porte ouverte à toutes les complaisances. C'est pourquoi j'apprécie Denis Roche et Bernard Noël qui se singularisent par leur opposition pratique à la convention « poétique » et qui prennent la « poésie » à contrepied. Ils la démentent en la fabriquant. Mais pour préciser ma position, au-delà de ce qui paraît une anecdote, disons que ma pensée picturale se conjugue au plaisir littéraire. Les inscriptions qui figurent sur mes lavis ne relèvent pas de l'innocence. Je cite mes sources, soit, mais on me dit qu'elles forment de petits poèmes évasifs, japonais ou chinois. J'y tiens d'autant plus que les gens voient avec les mots. Sur ce chapitre, je dois beaucoup à l'enseignement de mes amis peintres et écrivains. À Jacques Derrida, entre autres…

J'OCCUPE UNE POSITION PARTICULIÈRE, on en convient et cela me pose une question évidente. La reproduction de la reproduction, est-ce une production ? Et cela sous-entend ou comprend la notion du « citer ». Tout ne serait que citation. On m'a dit que j'opérais un renversement. Que mes lavis constituaient, *après tout,* le renversement des œuvres, en ce sens qu'elles devenaient une esquisse du référent. C'est peut-être plus ingénieux que pertinent. Dans ce cas, « citer » consisterait à revenir « avant » l'œuvre finalisée, à la priver de son histoire. Je ne le crois pas. « Citer », c'est répéter dans un autre contexte, sous un autre éclairage, avec déjà des acquis. J'ai écrit, dans une introduction à ce travail, que la mère pousse la fille. Ainsi les femmes sont toutes semblables, elles se citent en permanence et dans le même temps, toutes représentent des chef-d'œuvres uniques. Puis, le lavis est une technique qui combine la fidélité et l'approximation. On reconnaît et l'on surprend. Le référent s'en trouve bougé. Pour moi, c'est une domestication de la tache. Grâce à elle, il me donne l'impression d'un miroir sans tain. Il ne me reflète pas alors que je m'y regarde. Par ailleurs, j'ai adopté une technique de lavis qui restitue sa place à l'improvisation. J'ai perverti le lavis classique en inversant les données. Chez les Chinois, on mouille la feuille, puis on calligraphie. Moi, je dessine, puis je mouille le papier. Quelque chose travaille sans moi. Dès lors, une présence s'installe. Au départ, j'avais choisi la peinture. Elle accompagne toujours mes lavis. Il me fallait peindre un fond. Les dessins, eux, me permettent de donner des réserves au papier, des espaces libres qui jouent avec la lumière du support, et ces réserves le font vivre. Ainsi, je procure le sentiment que ces femmes surgissent du papier dans leur intégralité. Je ne supporte plus les femmes tronquées.

On m'a dit que j'opérais un renversement. Que mes lavis constituaient, *après tout,* le renversement des œuvres, en ce sens qu'elles devenaient une esquisse du référent. Dans ce cas, « citer » consisterait à revenir « avant » l'œuvre finalisée, à la priver de son histoire. Je ne le crois pas. « Citer », c'est répéter dans un autre contexte, sous un autre éclairage, avec déjà des acquis.

JE PERSÉVÈRE. Je m'oriente vers un continu. Symptôme, au début, j'envisageais de fabriquer huit cent quatre-vingt-huit dessins et de m'arrêter, en quelque sorte, à l'infini, à un infini redressé, debout, pour la circonstance. Maintenant, j'ai opté pour l'innombrable. Je ne compte pas. Accessoirement, j'établis une grammaire d'attitudes et de postures, et je forge un vocabulaire de gestes. Pour en référer à Denis Roche, je constitue un *Dépôt de savoir & de tecniques.*

Au Moyen Âge, les femmes sont statiques, on le sait. Chaque époque promeut une manière de représenter. Avant tout, mes dessins sont à replacer dans un paysage mental propre. Ils constituent une sorte de journal intime à travers l'histoire de l'art. Chemin faisant, j'ai découvert une liberté. Lors de la première exposition, l'idée m'apparaissait plus conceptuelle. Maintenant, je ressens moins de contrainte. Au début, par exemple, sait-on pourquoi ? je n'utilisais que des camaïeux de gris. Je suis passée à la couleur. Je ne me sens plus entravée. Je ne date plus, non plus mes œuvres. Mon travail flirte ainsi avec l'intemporalité. Puis, étant donné que j'éclabousse la page, ces femmes approchent une voie lactée. J'organise un musée imaginaire de la reproduction des femmes. Chaque collectionneur deviendrait le gardien des œuvres. La sphère virtuelle que représente Internet répond parfaitement à l'idée d'infini, de propagation, de collection virtuelle, à laquelle j'aspire. Et tout compte fait, les vernissages me mettent toujours mal à l'aise. J'aimerais que mon travail marche sans moi.

Quant aux catalogues ou aux livres d'art, je crains ou plutôt j'ai craint que mes dessins ne tiennent pas la route en regard de leurs référents.

Aujourd'hui, je prépare une exposition pour le bicentenaire de l'indépendance du Chili, avec Angel Parra, l'auteur-compositeur. ●

Lavis de Colette Deblé p. 139 et143

Rencontres avec deux cinéastes

REGARDS CROISÉS SUR LE CINÉMA POST-SOVIÉTIQUE

Le cinéma du XXe siècle a donné deux grandes épopées, à l'Ouest et à l'Est. Elles n'ont cessé de s'observer. Il s'en est ensuivi une sorte de compétition qui n'a pas exclu les influences réciproques. Citons Eisenstein, Chaplin ou John Ford.

Aujourd'hui, le cinéma russe s'interroge. On comprend que la mémoire travaille ses créateurs. On le constate, par exemple, dans deux documentaires consacrés à des monuments de l'imagerie soviétique : Khaldei le photographe de la prise de Berlin (*Remarque sur le passé*) et Dziga Vertov, le concepteur du kinoglaz (*Dziga et ses Frères*).

Par ailleurs, *Une liaison*, ou encore, *Jouer les victimes* de Kiril Sebrenikov évoquent la jeune génération russe, ses interrogations, son cynisme, cette forme aigue du désenchantement mais, surtout, revendiquent une appartenance à un monde élargi. Comme pour le souligner, les réflexions sur le passé soviétique, *Ellipses* d'Echpai, s'entremêlent aux interrogations politiques d'aujourd'hui, et la situation en Tchétchénie est traitée dans *Vivant* de Velendinsky.

La diversité du cinéma russe demeure indéniable. C'est pourquoi le travail tant esthétique que narratif mérite mieux qu'un silence trop sélectif pour ne pas être suspect.

Les deux entretiens qui suivent permettent de mieux appréhender le dilemme d'artistes oscillant entre une mémoire et l'aspiration à une invention. L'ancien hante le nouveau

Genica Baczyncki*

ENTRETIEN AVEC IGOR MINAEV Igor Minaiev est ukrainien comme Dovjenko, de Kharkov comme Edward Limonov. Igor Minaev écrit et réalise ses films. On connaît de lui *L'Inondation* avec Isabelle Huppert ou encore *Les Clairières de lune*. Il y a un mois, au festival d'Honfleur, il a présenté *Loin de Sunset Boulevard*.

Les sujets abordés par Igor Minaev dérangent. Ils nous interrogent et nous poussent, en quelque sorte, dans nos derniers retranchements. *Les Clairières de lune* traitaient de l'inceste, d'une sexualité réprouvée par la société.

Avec *Loin de Sunset Boulevard,* Igor Minaev élargit et approfondit le champ de son questionnement. Le film relate les difficultés rencontrées par un jeune cinéaste dans le Moscou des années 30. Comme le titre le laisse entrevoir, la production hollywoodienne séduit le personnage et exerce sur lui une influence revendiquée. Pour lui, la comédie musicale impulse un désir de création. Il cherche donc à l'acclimater dans le contexte singulier des studios Mosfilm, en lui injectant une énergie et une poésie incontestables. En contrepoint, Igor Minaev travaille l'envers de ce décor. Le cinéma est « tout » dans ce pays où Lénine a décidé qu'il est le plus important des arts. De ce fait, les artistes obéissent à un double mouvement : créer en soi, satisfaire une vocation *et* répondre à une demande, sinon à une commande, plus ou moins explicitement orientée, compte tenu du fait que la distraction conserve ses vertus. Dans la jeune Union soviétique, le désir « seul » ne suffit pas. Il s'articule à une volonté d'État. C'est ainsi qu'une norme sociale devient une condition de travail. Les purges commencent. La peur de l'artiste les anticipe.

Minaev rend compte, à sa manière, d'une période sans la simplifier, une période non pas ignorée, mais aujourd'hui investie par le silence. Comment apprécier cette époque sans l'altérer ni *a fortiori* la caricaturer ? Il scrute l'artiste, le complexifie, ou plutôt lui restitue sa condition propre, celle d'un homme en prise à la censure.

Ce cinéma-là nous rappelle que l'engagement artistique, quand il prétend révéler une vérité, ne se résout pas à une vague idée.

* Comédienne et essayiste.

Igor Minaiev est né en 1954 à Kharkov. Il a fait ses études à l'Institut national du théâtre et des arts Karpenko-Kary à Kiev. Depuis la fin des années 80, il vit et travaille en France. Il a monté à Paris le spectacle *Histoire du soldat* de Ramuz, et *Les Nuits florentines* d'après Tsvetaeva. Il a aussi enseigné à la Femis. Filmographie d'Igor Minaiev : 1987, *Mars froid* ; 1990, *Rez-de-chaussée* ; 1993, *Inondation* ; 1999, *Don Juan* (téléfilm) ; 2002, *Les Clairières de Lune* ; 2006, *Loin de Sunset Boulevard*. Igor Minaev a quitté la Russie, il y a plus de dix ans, pour vivre à Paris.
Les entretiens se sont déroulés au café Le Mistral, place du Châtelet.

G.B. Loin de Sunset Boulevard ***a remporté deux prix au festival d'Honfleur. La sortie du film en salle est-elle programmée ?***

IGOR MINAEV. Le film a du mal à sortir en France. Le scénario existait en 1994. Dix ans plus tard, j'ai pu le tourner. Et maintenant, je rencontre quelques difficultés pour le diffuser. En Russie, d'une part, où le sujet n'est pas très bien accueilli. Mais, plus précisément, où le système cinématographique se caractérise par l'emprise de plus en plus prégnante des producteurs. D'une certaine manière, on peut rapprocher cela au système américain. Les producteurs ressemblent aux nababs tout-puissants sans peut-être leur sens artistique. L'artiste, le créateur est relégué. Son exigence esthétique semble, bien trop souvent, se heurter à une logique marchande.
D'un certain point de vue, le passé dit le présent.

G.B. ***On en revient toujours à la question du choix et de la liberté ?***

I.M. Il est difficile de parler de manière critique de l'histoire de ce pays. *Loin de Sunset Boulevard* traite évidemment du cinéma et de son fonctionnement au sein des studios Mosfilm, mais également de la sphère privée du réalisateur, disons du créateur. C'est cela, je le répète, qui est insurmontable, dérangeant, à tel point que le film n'est pas aidé pour sa distribution
L'homosexualité définit le protagoniste principal. Les choix sont dictés en fonction de la norme à respecter. La notion même de choix s'évapore. Elle laisse place à l'obligation, à la nécessité d'échapper aux sentences. Pour pouvoir exercer son métier de cinéaste, le mariage s'impose. Les personnages se compliquent inéluctablement. Le public reste interdit en Russie.

G.B. ***Pourquoi cette difficulté à aborder de tels thèmes et à les regarder ?***

I.M. Il y a une chose très étrange, j'ai projeté le film en Ukraine à Kiev. Les spectateurs ont été pour le moins déroutés. Les repères disparaissaient. Les seuls instants où l'on pouvait sentir une sorte de soulagement correspondaient à des notions connues, comme les passages où il est question de cocaïne. Les gens connaissent. L'artiste et les drogues s'accordent à une certaine vision de la création. En revanche, la persécution ou la censure restent inaudibles.
La Russie n'aborde pas son passé de manière critique. Tout compte fait, ce pays s'est transformé de manière brutale. Passant au cours du siècle dernier d'un régime tsariste à une révolution communiste, puis à un système totalitaire. Il n'y quasi pas eu de périodes permettant un travail de réflexion sur les drames encourus. Tout pays fait ou tend à faire un travail de mémoire. Le plus souvent, il s'y emploie par l'intermédiaire de créateurs ou d'intellectuels. On y débat des grands drames du pays. Je pense à l'Allemagne. Eh bien, en Russie, on esquive la question.
Par exemple, les grandes figures artistiques comme Eisenstein sont transformées en icônes. Ainsi, Eisenstein devient intouchable. Rien ne peut être écrit sur lui. Les livres étrangers, altérant plus ou moins la légende, ne sont pas traduits. Il semble que la complexité de l'artiste face à l'Histoire n'intéresse pas. Dans le cas d'Eisenstein, son rapport à la liberté dans la contrainte est tout à fait passionnant. Cet homme fut confronté à des obligations. On lui soumettait plu-

L'homosexualité définit le protagoniste principal. Les choix sont dictés en fonction de la norme à respecter. La notion même de choix s'évapore. Elle laisse place à l'obligation, à la nécessité d'échapper aux sentences. Pour pouvoir exercer son métier de cinéaste, le mariage s'impose.

sieurs projets. Il a choisi Alexandre Neviski, car le sujet lui offrait plus de liberté.

G.B. ***Vous, de votre côté, avez-vous été confronté à ce genre de difficulté ?***

I.M. Oui, d'une certaine manière. Je travaille sur un projet autour de Tchaïkovski. Il est considéré comme le compositeur russe par excellence.

J'ai discuté avec des producteurs. Ils semblaient ravis. Le problème est que l'on ne peut pas sortir de cette conception idéalisée de l'artiste. Je ne souhaite pas remettre en cause la grandeur du compositeur. Mais ajouter une profondeur à son existence ô combien difficile. Je souhaitais parler de lui au travers de sa femme et ainsi rendre compte de ses questionnements. Pour l'instant, cela s'avère impossible. On ne traite pas de la vie privée de l'artiste devenu, en quelque sorte, un emblème national. Moi, il se trouve que produire une vision idyllique ne m'intéresse pas.

J'aimerais évoquer le destin de ces artistes que le système soviétique a broyés. Je pense à Mandelstam, Pasternak ou encore Brodsky.

G.B. ***Vous vivez à Paris. Comment le cinéma russe évolue-t-il pour vous et, parallèlement, quel est aujourd'hui l'impact du cinéma français en Russie ?***

I.M. Comme je vous le disais auparavant, le cinéma russe actuel est plus ou moins soumis à la rentabilité. Ce qui entraîne de la part des producteurs une focalisation trop grande sur les films télévisuels.

Tourner à Moscou coûte horriblement cher. Disons qu'un tournage en Russie équivaut à un tournage en Italie. Pour ma part, je choisis l'Italie. Quitte à payer autant, je préfère disposer de tous les avantages.

Pour être plus sérieux, après la chute de l'Union soviétique, les quelques années qui suivirent furent un réel chaos économique et culturel et, dans le même temps, ce fut également une ère de grande liberté. Je pense même que c'est l'une des rares périodes où il semblait que tout était possible. Puis le climat politique s'est durci à nouveau. Les studios se sont privatisés et les budgets ont flambé.

Alors, comme on a pu le voir au festival d'Honfleur, le cinéma russe évolue avec ce système. On constate que le traitement des films s'appuie surtout sur un ressort qui est celui de la moquerie, disons du cynisme. On se moque. Mais n'est-ce pas facile, s'il n'y a que cela ? Je pense que la fascination qu'exercent les États-Unis sur le cinéma russe y est pour beaucoup.

Je lisais récemment dans le journal *Aeroflot* un article d'un journaliste qui m'a beaucoup amusé. Il commençait par cette phrase « Dans notre jeune pays capitaliste… » Je n'en croyais pas mes yeux et me rappelais « Dans notre jeune pays socialiste, tout va bien. »

Quelle naïveté…

C'est là que le cinéma français représente une alternative au cinéma américain pour les Russes. Il demeure un gage de qualité Il a toujours été merveilleusement accueilli en Russie. Peu importe le film. Le label « français » suffi à promouvoir le film et à trouver un public. C'est sûrement une conséquence des relations entretenues par les intellectuels et les artistes depuis des années.

Une certaine fascination réciproque subsiste. Elle se traduit de diverses façons…

Mais, je crois, à la vue des derniers événements, qu'il existe une grande incompréhension devant le mutisme des Russes face à la mort d'Ana Politovskaia, par exemple.

G.B. ***Nous parlons de contexte politique, économique mais comment continue-t-on d'être Igor Minaev dans ce climat ?***

I.M. C'est finalement assez simple. Et là, on en revient au concept du choix.

Je ne souhaite pas remettre en cause la grandeur de Tchaïkovski. Mais ajouter une profondeur à son existence ô combien difficile. Je souhaitais parler de lui au travers de sa femme et ainsi rendre compte de ses questionnements. Pour l'instant, cela s'avère impossible.

Le cinéma est une évidence pour moi. Je n'ai pas eu à me poser cette problématique. C'est ce que l'on nomme une nécessité. J'ai beaucoup de chance. J'ai toujours voulu faire cela et ainsi j'ai pu éviter la dispersion. Avant le festival d'Honfleur, je me suis trouvé pour la première fois dans un grand désarroi. En tant qu'artiste, le refus de plusieurs projets et surtout la difficulté de leur diffusion m'ont placé dans une grande perplexité vis-à-vis de mon art. À quoi sert-il de travailler si mon travail ne peut être vu ? Si l'*inutilité* fait partie intégrante de l'art, elle n'en reste pas moins une angoisse pour l'artiste. Je ne cesse, pourtant, jamais d'écrire. J'ai ce que l'on peut appeler une bibliothèque de scénarii. Et puis, *Loin de Sunset Boulevard* a été pro-

jeté à Honfleur, dans des conditions difficiles, certes, mais le public l'a apprécié et les deux prix que l'on m'a remis m'ont redonné confiance.

ENTRETIEN AVEC GALINA DOLMATOVSKAIA

Galina Dolmatovskaia est la fille du poète russe Evgueni Dolmatovski. Lors du festival du film russe à Honfleur, elle présentait son film sur le photographe Khaldei. L'aspect mémoriel s'est imposé à elle. Son père, en effet, a écrit des textes pour Chostakovitch. On lui doit également un long poème, en hommage à Che Guevara, *Les Mains de Guevara*. Puis, comment l'oublier, ce père qui sous la porte de Brandenburg, en mai 1945, a lu aux soldats soviétiques venant de prendre la capitale du Reich, une ode à la victoire, juché sur un bidon.

G.B. ***Qu'est ce qui vous a poussée à réaliser ce documentaire sur Khaldei ?***

GALINA DOLMATOVSKAIA. Il y a dix ans, en fait, pour être plus précise en 1995, j'ai visionné un petit film de Constantin Simonov, le célèbre écrivain soviétique, sur mon père. Dans le même temps, j'ai reçu un appel téléphonique de Khaldei en personne. Il m'a dit que si une personne pouvait être actuellement intéressée par certaines de ces photos, c'était moi.

Nous nous sommes rencontrés. J'ai vu mon père, souriant à l'objectif. Cette photo est très connue. Il s'agit de *Mai 45 à Berlin*. Il tient dans les mains la tête sculptée d'Hitler. La caméra tournait. Nous discutions. Nous buvions de la vodka. Khaldei m'a raconté l'histoire des photos. En particulier, celles de mon père.

J'ai fait un premier film, très axé sur l'histoire de l'URSS. Pendant plusieurs années, il a été diffusé au cinéma, dans plus de soixante régions de Russie. Dix ans se sont écoulés. L'histoire, privilégiée, que j'ai tournée sur Khaldei dormait dans mes tiroirs.

Khaldei était mort. Je me suis dit que cet homme méritait que je lui consacre un film. Et quand je dis « Lui », je m'explique : ces photos sont très connues, mais lui, l'homme, ne l'est presque pas. On ne connaît que de grands traits de son histoire.

Quels impacts ont ces photos sur la société ? Que représentent-elles ?

G.D. Je ne suis pas sûre que les jeunes gens connaissent Khaldei. En revanche, les photos sont devenues des classiques. On peut comparer l'impact de ces photographies, en tant qu'objets, et dans un tout autre genre naturellement, à la célèbre photo du *Baiser de l'Hôtel de Ville* de Doisneau en France. Pour vous donner un exemple, pendant le mois de mai, mois de la victoire contre le fascisme, elles ornent toutes les villes de Russie. Toutes ces photos sont affichées. Elles s'inscrivent dans le quotidien. Ainsi, la mémoire de ces temps ne peut échapper aux Russes. Elles symbolisent une époque.

G.B. ***Quel est le rapport entretenu par les jeunes générations avec leur histoire ?***

G.D. Actuellement, les jeunes Russes essaient de comprendre. Ils essaient de porter un regard, je pense, objectif, moins tourmenté sur les périodes passées.

Pour mon film *La Femme du mausolée,* beaucoup de jeunes m'ont écrit pour me remercier. Merci de raconter leur histoire, du moins celle de leurs aînés. Ils sont très clairs par rapport à cela. Ils en comprennent à mon avis toutes les nuances. Pourtant, elles ne sont pas toujours évidentes.

Aux États-Unis, également, où le film a été montré dans une toute petite ville – le public avait entre seize et vingt-cinq ans –, cette histoire a provoqué un vif intérêt. Il y a eu des débats mouvementés, toutefois sans violence. La jeune génération, si elle paraît parfois moins concernée, se passionne pour ces événements. Elle veut comprendre.

Sans le passé, le présent n'existe pas. C'est une évidence, une donnée. Quand je regarde toutes ces images, tous ces visages, j'éprouve un immense respect pour cette génération. Le génie de Khaldei est d'avoir saisi cet instant.

Faire des films sur notre histoire est primordial. Mais je pense qu'ils doivent toujours rester en liaison sur le présent. On le constate dans bien des films de la jeune génération.

G.B. ***A-t-il été difficile de faire ce film ?***

G.D. Non, pas exactement. Le problème en Russie, c'est qu'un grand nombre de studios sont maintenant détruits. Et le problème avec les studios privés ne réside pas seulement dans le coût, mais leurs dispersions apportent des complications supplémentaires.

G.B. ***Votre film s'intitule* Remarque sur le passé, *quelle est la vôtre ?***

G.D. Sans le passé, le présent n'existe pas. C'est une évidence, une donnée. Quand je regarde toutes ces images, tous ces visages, j'éprouve un immense respect pour cette génération. Le génie de Khaldei est d'avoir saisi cet instant. ●

À propos du Jardin des délices

JÉRÔME BOSCH, UN DRÔLE DE CITOYEN

JEAN-PIERRE JOUFFROY*

À rôle de citoyen, cela nous le savons par ses œuvres, parce que de sa vie, nous ne savons pratiquement rien. L'état civil étant pratiquement inexistant dans son Brabant natal. Même son nom n'est sans doute qu'un surnom emprunté à sa ville, Herzogenbosch, étant lui-même, autant qu'on le sache, fils d'un peintre portant lui aussi le nom d'une ville,Van Aaken, pour Aix-la-Chapelle.

On sait tout de même, en gros, que Bosch a vécu approximativement de 1460 à 1516, la seule certitude, affirmée par un acte notarié, étant son mariage avec une demoiselle Aleyt Van Den Mervenne qui passait pour fortunée, ce qui fait supposer que lui-même avait à ce moment une « situation » solide. Une autre chose est certifiée : le très grand intérêt du roi d'Espagne Philippe II pour la production de Bosch, ce qui pose une étrange question sur les rapports possibles d'un puissant de ce monde avec un art dans lequel, visiblement, la contrebande constitue une motivation importante.

On connaît la malice de maints artistes du Moyen Age qui, pour condamner le vice en faisaient l'étalage, et particulièrement celui des pêchés de la chair pour notre plus grand délice. *Le Jardin des délices* est précisément le titre d'un des grands panneaux de Jérôme Bosch où l'intention soi-disant moralisatrice sert d'ouverture aux développements sensuels. L'accumulation des observations minutieuses d'attitudes diverses constitue, au travers d'un symbolisme énigmatique, un humour fantastique qui nourrit notre délectation.

Mais une autre source de plaisir pour ces voyeurs que nous sommes prend sa source dans la facture de la peinture elle-même. Ce soin extrême du « faire » explique le superbe état de conservation dans lequel les panneaux sont parvenus jusqu'à nous. La tradition picturale de l'Europe du nord est d'une rare magnificence.

Les panneaux faits de planches jointives sont d'abord contre parquetés pour assurer la rigidité du support et contrarier les disjonctions rendues possibles par les changements de température et d'hygrométrie. Suit la préparation avec neuf couches successives de plâtre mort et de colle de peaux, chaque couche étant parfaitement poncée. Une toile fine est collée entre les couches pour assurer une cohésion définitive. C'est sur le résultat, lisse comme un marbre, qu'est posée l'esquisse au charbon, à la pierre noire ou à la pointe d'argent.

Commence alors le minutieux travail de peinture, le blanc du fond constituant la lumière. L'aspect émaillé que ces tableaux ont toujours aujourd'hui provient de la méthode même par laquelle la peinture à l'huile a été inventée en Flandres, à l'époque justement de la naissance de Bosch. Ce sont des alchimistes qui ont mis au point la façon de rendre l'huile de lin ou d'œillette siccative. En chauffant doucement et longuement le « véhicule », on produit de « l'huile cuite », où (mais ceci est un savoir moderne) les chaînes de petites molécules se rassemblent déjà en séquences de grosses, amorçant ce que nous appelons aujourd'hui la polymérisation. En faisant fondre dans le liquide des résines d'Afrique et d'Asie arrivées par les ports de la Ligue hanséatique, on accélère la siccativité par adjonction d'oxygène, ce qui fait durcir la pâte colorée dans sa masse, la protège de toutes les pollutions, et leur confère cet aspect brillant et ces transparences qui sont l'apanage des peintres primitifs flamands et de leurs successeurs du début de la Renaissance.

Car n'oublions pas que Jérôme Bosch, né à peu près au moment de la mort de Copernic, est précisément un des hommes de transition du Moyen Age à la Renaissance avec, comme de juste, des préoccupations principalement centrées sur l'existence des hommes, sur leurs rapports, et sur les transgressions dont ils subissent la tentation face aux interdits de la féodalité et de l'Eglise. C'est sans doute cette passion de la belle matière picturale, alliée à la proposition de passer outre aux conventions, qui font les hommes prisonniers que nous aimons encore depuis que la soixantaine de tableaux a été confectionnée par ce Jérôme Bosch et son atelier. ●

* Peintre, graveur, sculpteur et historien.

la pensée

N° 348 (Octobre-novembre-décembre 2006)

L'EAU

– Pourquoi un concept de développement durable appliqué à l'eau ? Le cas du Proche et du Moyen-Orient, Patrick Ribau
– L'eau publique/privée : un paradoxe français, Marc Laimé
– Refonder la gestion publique de l'eau : l'exemple du Val-de-Marne, Marc-Jacques Laiper
– « Revenir à la régie »… ou inventer de nouvelles formes de gestion publique et collective ? L'expérience latino-américaine, Henri Coing

LE COURS DES IDÉES

– L'état actuel de la théologie de la libération en Amérique latine, François Houtart
– De l'état d'urgence à l'état d'exception permanent, Jean-Claude Paye
– Économie religieuse du pentecôtisme en Afrique centrale, Joseph Tonda

CONFRONTATIONS

– Quatre fondements pour une gestion publique, démocratique et citoyenne de l'eau, Jacques Perreux
– La laïcité est-elle en danger ?, Jean-Paul Scot

VIE DE LA RECHERCHE

– Coup de jeune sur la Résistance français, Jean Charles

DOCUMENTS

– « Les pauvres posséderont la terre »

ABONNEMENT (1 an - 4 numéros - Le n° : 18 euros)
France : 65,50 euros - Etudiant : 54,60 euros - Etranger : 109 euros

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
Ville : ..... Code postal : .....
Profession : ..... Année de naissance : .....
E-mail : ....(très lisiblement)
Tél. (s) : .....

Retournez ce bulletin à La Pensée, 6 avenue Mathurin Moreau,
75167 Paris cedex 19. Tél. 01 42 17 45 27/16
Chèque à l'ordre de ***La Pensée***.

L'Espagne des années trente (3)

UNE RÉPUBLIQUE JUSTE, JUSTE UNE RÉPUBLIQUE

DENIS FERNANDEZ-RÉCATALA*

En avril 1931, les républicains remportent les élections municipales. La monarchie tombe. Alphonse XIII abdique et prend la fuite. La République des travailleurs de toutes sortes est proclamée. Pendant les deux premières années de son exercice, le gouvernement républicain s'oblige à des réformes démocratiques et réprime les mouvements ouvriers et paysans. En 1933, le biennat réformateur cède la place au biennat noir et à une Restauration masquée…

APRÈS LE MASSACRE DE CASAS VIEJAS, la majorité parlementaire qui soutient Manuel Azaña se lézarde. On assiste à des transformations à vue. Ainsi, Lerroux, le ministre radical des Affaires étrangères qui s'était élevé non sans grandiloquence contre la tuerie, endosse les habits neufs pour lui de l'extrême modéré. Jusqu'alors, il s'était distingué par des discours corrosifs, révoltés, réfractaires à l'ordre et rétifs au communisme. Désormais, il change son fusil d'épaule, sans se départir de sa démagogie. On lui prête des ambitions comme on prête aux riches. Toutefois, soulignons que ces ambitions émergent dans un climat qui les favorise. Elles naissent du désarroi social et politique. De 1931 à 1933, la République s'est cherchée. Elle a titubé sans jamais trouver son équilibre. Elle trébuche sur la question sociale. Elle a professé des promesses qui ne se sont concrétisées que très imparfaitement. Elle a prodigué des violences qui ont débouché sur des crimes. Elle a accumulé contre elle des colères ouvrières et paysannes et les ressentiments d'une population, l'*autre Espagne*, que ses agissements, accompagnés de rodomontades idéologiques, anticléricales, n'ont pas rassurée. Elle s'est coupée de ses auxiliaires les plus fervents, c'est-à-dire de femmes et d'hommes qui avaient placé leurs espoirs en elle sans en toucher les dividendes politiques et sociaux. Elle n'a pas su apaiser les couches, moyenne et petite bourgeoisie, qui l'auraient confortée. Elle a dilapidé un capital de confiance qui culminait, parfois, à une certaine naïveté. Le désir qu'elle avait suscité s'émousse. La République était belle sous le règne d'Alphonse XIII. Son exercice, hasardeux, contribue à la flétrir. La République apeure les uns et révulste les autres.

EN 1933, DONC, AZAÑA PERD PIED, ET LA RÉPUBLIQUE PATINE. Plus encore, on dirait, comme l'écrivait Antonio Alcalà Galiano au début du XIXe siècle que « l'Espagne reste à faire », qu'elle reste un rébus à déchiffrer ou un puzzle à reconstituer. Les deux Espagne antagonistes s'épient.

Lerroux manœuvre. Il surfe sur les mécontentements les plus divers. Il se déplace vers un « centre », identifié à la modération, un centre qui s'écarte des républicains de gauche et des socialistes. Et, du même coup, tout en déclarant le contraire, il se livre aux droites, aux monarchistes et à un fascisme encore timide bien qu'assidu aux brutalités. De fait, son glissement encourage des forces qui veulent en découdre et que la victoire républicaine d'avril 1931 avait un instant pétrifiées.

Manuel Azaña perd trois élections successives. Les anarchistes ont appelé au boycott des urnes. Il manque aux républicains réformateurs un million et demi de voix. Dans cette atmosphère qui endeuille la paysannerie pauvre et la classe ouvrière, l'aversion du gouvernement Azaña se traduit par un silence.

EN NOVEMBRE, les droites remportent deux cents sièges et les centristes de Lerroux cent cinquante. Lerroux, l'homme d'un centre musclé, sinon « body buildé », plastronne. Ses prétentions ne sont pas absurdes, elles sont inopportunes. Il clame qu'il gouvernera sans les conservateurs. La gauche républicaine qu'il vient de trahir lui fait défaut, et bientôt le parti radical, son parti, se scindera. Lerroux voulait réconcilier. Il rebute très vite une fraction non négligeable de ses propres troupes.

Il a préjugé de ses forces et surestimé ses capacités. La

* Écrivain. Dernier ouvrage paru : *Les Quatre Interprètes,* avec Ismail Kadaré, Stock, 2004.

réalité l'a démenti. Il ne sera pas l'artisan d'une voie médiane, celle d'une modération consentie. Il se projette dans une fuite en avant. L'accord avec la droite devient à ses yeux inévitable. Sa grande entreprise s'abîme dans la médiocrité des compositions ou recompositions gouvernementales.

En l'occurrence, la combinaison Lerroux-Gil Robles surprend plus qu'elle n'étonne. Elle surprend les monarchistes arc-boutés au cléricalisme – ils réfutent la mésalliance de catholiques et de francs-maçons – et n'étonne pas une gauche parlementaire en voie de radicalisation et déçue de plus en plus par la représentation. Lerroux est le seul à s'entendre et à se comprendre. Son dessein, rapprocher des contraires afin d'élargir son audience et tempérer les passions, est voué à la faillite. Comme ses prédécesseurs, il tient compte de la crise sociale tout en sous-estimant son ampleur et sa profondeur.

En définitive, bon gré mal gré, il se soumet à l'influence des conservateurs et se mettra quasi à leur service. Gil Roblès, l'homme de la CEDA, la Confédération espagnole des droites autonomes, séduit par Dollfuss – il a effectué son voyage de noces en Autriche où il découvre un ordre et un régime qui lui parlent – et Mussolini, lui tire le tapis sous les pieds. Leroux gouvernera, certes, mais en tant que supplétif d'une alliance politique des droites qui croit l'heure de sa revanche venue et s'active à la Restauration, à une Restauration qui s'injecte un semblant de modernité en puisant ses modèles en Italie et en Autriche, mais qui, surtout, parvient à ajuster le vieil appareil réactionnaire à un nouveau stade de l'autoritarisme. Pour lui, Gil Robles, la modernisation économique et politique de l'Espagne passe par un durcissement et une re-fondation d'un État directeur. Il se réfère, à l'évidence, à un XVIIe siècle absolutiste conjugué à un XXe totalitaire, à une politique de Dieu assise dorénavant sur les théories fascistes *del stato totalitario.* Gil Robles, si l'on peut dire, c'est le catholicisme plus l'électricité.

Pour clarifier sa position et en quelque sorte l'énoncer, Gil Robles ne ménage pas les symboles. Début avril 1934, il convoque ses formations à l'Escurial, habité encore par le spectre de Philippe II, le roi de la contre-réforme et, par conséquent de l'Inquisition triomphante. Il est ovationné par ses partisans qui empruntent alors leur liturgie au fascisme en scandant par salves « Chef! Chef! Chef! » comme on hurle « Duce! » à Rome. Il affirme : « Nous prendrons le pouvoir quand nous le voudrons. » Écho mussolinien, l'assistance lui répond : « Les chefs ne se trompent jamais. » Puis, afin de valider une alliance du nouveau et de l'ancien, le public exulte : « D'abord l'Espagne, et par-dessus L'Espagne, Dieu! » Gil Robles réussit son coup, alors qu'une grève générale paralyse Madrid afin de contrer son élan.

Le dirigeant de la CEDA compte sur les réflexes nationaux-catholiques, et il mime le fascisme Les fascistes lui renvoient la balle comme par anticipation. Jusqu'alors dispersés, ils fusionnent vers la mi-février La Phalange de José Antonio Primo de Rivera se fond à la JONS (Junte d'offensive nationale syndicaliste), la formation groupusculaire de Ramiro Ledesma de Ramos. Ils impriment sur le drapeau rouge et noir de l'anarchie, emblème d'une vision de la révolution dans la péninsule, le joug et les flèches des Rois Catholiques, Isabelle et Ferdinand. Conservateurs ravalés, liftés, et fascistes échangent des signes et se dirigent, pour ainsi dire, les uns vers les autres. Les premiers esquissent un ancrage dans un présent dictatorial quand les seconds tentent de s'enraciner dans une pérennité débarrassée de sa désuétude. La question de l'héritage national occupe les esprits. Bientôt, la gauche le disputera aux droites à la faveur du Front populaire. Au cours de cette période, chacun postule à une légitimité historique.

Le 4 mars, l'intégration de la Phalange et de la JONS est officialisée, à Valladolid, au théâtre Calderon, devant trois mille adhérents et sympathisants venus de toute l'Espagne.

Au nord, les monarchistes les plus hostiles à la République s'unissent dans l'aversion qu'ils lui portent en dépit de leur différend dynastique.

LA GAUCHE PARLEMENTAIRE VACILLE. Lerroux s'active en pure perte. Les droites s'organisent. Les monarchistes financent la Phalange. Le banquier catalan Juan March prodigue des subsides à José Antonio Primo de Rivera que Rome, par ailleurs, sponsorise.

Toutefois, Rome ne met pas tous ses œufs dans le même panier. Les monarchistes dépêchent auprès de Mussolini le général Barrera, coauteur du putsch de 1932 avec Sanjurjo, et Goicochea, député de Renovacion española. Dans ses *Mémoires de la conspiration,* Antonio Lizarza Iribarren, membre de la délégation, reproduit les promesses du Duce ainsi que ses exigences : « Le Duce s'engagea alors à nous apporter une aide en armes et financière. Nous, de notre côté, nous nous engageâmes à renverser la République, à restaurer la Monarchie traditionnelle, à conclure un pacte d'amitié avec l'Italie et à dénoncer, en cas de guerre, méditerranéenne, le traité franco-espagnol… » Mussolini promet l'envoi de vingt mille fusils, deux cents mitrailleuses, vingt mille grenades et les crédite de un million et demi de lires.

Lerroux pensait calmer le jeu et ramasser la mise. Ses intrigues sont dérisoires. Son bras droit, Diego Marti-

nez Barrio le lâche et crée son parti, l'Union républicaine.
La valse des cabinets commence. Lerroux bat en retraite. Alcalà Zamora, le président de la République, nomme Diego Martinez Barrio. Mais il lui préfère bientôt Ricardo Samper qui cumule les ridicules de la laideur physique et d'une intelligence mesurée. La laideur passe encore. Les peintres espagnols l'ont magnifiée… Chose impardonnable, dans cet univers du verbe, Samper se révèle un médiocre orateur. Il parle comme il est fait. L'ambassadeur des États-Unis, Claude Bowers, le surnomme « la grenouille » et le qualifie de grotesque. La République espagnole n'est pas mal partie. Elle semble n'avoir pas quitté le quai où elle prend l'eau.

Les gauches se mobilisent. Le 12 février, à l'instigation de la CNT, l'idée d'une Alliance ouvrière est proposée aux socialistes. Les communistes, prisonniers de leur sectarisme en voie de péremption, la méprisent.

D'AUTANT QUE L'AGITATION SOCIALE S'ACCENTUE. Dirigé par Diego Martinez Barrio, le « centre », à peine installé aux commandes, ordonne la répression de communes libertaires instaurées en Aragon et en Estrémadure, dès la fin de 1933. Lerroux a oublié sa dénonciation des massacres de paysans alors qu'on tue quatre-vingt-neuf anarchistes et qu'on dénombre cent soixante-quatre blessés.
Les forces de l'ordre généralisent leurs exactions. Elles socialisent le crime. Le gouvernement interdit la CNT. En guise de riposte, les anarcho-syndialistes lancent des ordres de grève. Au printemps de 1934, Saragosse est en prise à mouvement qui dure huit semaines.
De son côté, dès janvier, l'UGT, le syndicat d'inspiration socialiste, fait son *aggiornamento* révolutionnaire lors d'une réunion à la maison du Peuple de Madrid. La ligne, désormais insurrectionnelle, soutenue par Largo Caballero, surnommé le Lénine espagnol, l'emporte sur les vues réformistes de Julian Besteiro.
Puis l'Espagne n'est pas imperméable aux événements qui se déroulent en Europe, tant à Paris qu'à Vienne, en février. Elle y est d'autant plus sensible que les milieux ouvriers redoutent l'instauration d'un fascisme rampant, un fascisme qui ne s'avouerait pas tel. Elle ne digère pas le revers essuyé aux élections. Avec les républicains d'Azaña et les catalanistes, ils ont essayé, le 7 janvier à Barcelone, de reproduire l'alliance, sorte de conjuration démocratique, qui avait présidé à leur victoire de 1931, quand ils s'étaient réunis en secret à Saint-Sébastien. Lors de cette rencontre, Marcelino Domingo, le vieux républicain, se projette dans une dialectique aventureuse quand il déclare : « Quand une politique bénéfique au peuple est rejetée par le peuple, elle doit s'imposer y compris contre la volonté du peuple. » Début février, les socialistes confirment leur nouvelle orientation par la voix de leur dirigeant Indelacio Prieto qui proclame l'urgence de la révolution sociale.
Les gauches se mobilisent. Le 12 février, à l'instigation de la CNT, l'idée d'une Alliance ouvrière est proposée aux socialistes. Les communistes, prisonniers de leur sectarisme en voie de péremption, la méprisent. D'une part, partisans d'un tout ou rien, ils prétextent, non sans raison, que l'Alliance ignore « la paysannerie, seconde force motrice du pays ». D'autre part, ils pratiquent le noyautage dans les syndicats tout en favorisant leur propre mouvement, la CGTU.
Le Komintern somme les communistes espagnols de s'y associer. Cette alliance prend véritablement corps en juin, et les communistes qui l'ont rejoint pratiquement à reculons s'attribueront les mérites de sa concrétisation. Précisons que leur essor – ils sont archi-minoritaires dans le mouvement ouvrier bien qu'ils se dépensent sans compter – date de cette période.
LA CONJONCTURE SOCIALE SE DÉGRADE. La situation politique se délite. Le « centre » de Samper la grenouille cherche à charmer les droites et amnistie les putschistes de 1932. Le général Sanjurjo, condamné à mort et réfugié au Portugal, revient à Madrid, tandis que son complice, le député monarchiste Calvo Sotelo, retrouve son siège aux Cortés. Il souhaite intégrer la Phalange. José Antonio Primo de Rivera rejette son adhésion.
Débauche de mesures antidémocratiques, le gouvernement restreint les pouvoirs, déjà limités, des prud'hommes espagnols, les *jurados mixtos.* Il suspend les expropriations des grands d'Espagne. Il fait expulser des fermiers pauvres qui s'étaient partagé des cultures ou des friches. Il songe à restituer des terres confisquées légalement. Il revient sur les augmentations de

salaires des ouvriers agricoles. Cerise sur le gâteau des complaisances de Leroux envers les nationaux-catholiques, le clergé recouvre un statut qui lui avait été contesté les deux années précédentes. Cette décision explique la dissidence de Martinez Barrio pour qui la compromission des radicaux avec les droites comporte des limites.

Le gouvernement s'adonne à une braderie d'articles réactionnaires. Lerroux projetait, obscurément, le rapprochement des deux Espagne. Il aggrave leur divorce. On se hasarde vers un extrémisme de plus en plus prononcé du paysage social et politique de la péninsule.

Le 3 juin 1934, la Fédération des travailleurs de la terre, dirigée par les socialistes, soumet un ordre de grève à ses militants. La grève est décidée par soixante-dix mille voix contre trois cent cinquante. Elle s'étend sur les provinces andalouses, en Estrémadure et touche la Castille, près de Tolède. Néanmoins, elle se traduit par un échec. D'autant que le gouvernement n'a pas lésiné pour la contrer. Il décrète la moisson obligatoire et l'assimile, sans rire, à un « service public ». Il interrompt le droit de réunion. Il emprisonne plusieurs milliers de paysans. Il ferme les maisons du Peuple dans les villes et villages concernés. Il dispense des violences meurtrières qui concluent, désormais, la majorité des conflits. « Bouffez de la République », disent leurs répresseurs à leurs victimes.

Autre facette du personnage improbable de Lerroux, sa corruption. Il est mêlé au scandale financier dit « le Straperlo », acronyme de ses deux initiateurs. Cette affaire équivaut, *grosso modo,* à la faillite du Crédit municipal de Bayonne, manipulé par Stavisky. Mais là, excentricité ibérique, il s'agit d'une affaire de roulette truquée au casino de Saint-Sébastien. Pourtant incontestable, la corruption de Lerroux est cependant moins grave que la rumeur d'alors le suggère. Mais il abuse de sa situation, tant et si bien que l'on considère qu'il est devenu un syndicat d'intérêts à lui seul. Il dévergonde la République quand il ne la démoralise pas en donnant des gages politiques à ses alliés et en se conformant aux désirs de l'Église et de l'armée qu'il amadoue, quitte à verser le sang.

POUR PARFAIRE LE CLIMAT DE TENSIONS qui règne alors, la Catalogne, restée à gauche, s'insurge contre des directives de Madrid qui prétend revoir la loi relative aux *bassaires*, les métayers du cru. Cette loi contraignait, sous certaines conditions, la vente des terres aux métayers qui les travaillaient.

Le gouvernement s'abrite derrière le tribunal des garanties constitutionnelles qui, contre toute attente, casse un droit jugé acquis. En guise de protestation, les députés catalans abandonnent les Cortés, tandis que leurs collègues du Parlement de Catalogne adoptent de nouveau le texte incriminé, à main levée.

Néanmoins, notons une particularité au pays jaloux de ses particularismes. Lluis Companys, le président du Parlement de Catalogne, républicain sincère, s'allie avec deux éléments fascistoïdes, des nationaux-catalanistes, séparatistes nuancés de brun, afin de conforter sa majorité.

Et, comme si la coupe n'était pas assez pleine, Madrid se brouille avec les Basques en leur contestant le droit de collecter des impôts dont ils reversaient un montant forfaitaire au pouvoir central. Soucieux de leurs prérogatives, les Basques convoquent des élections municipales auxquelles le gouvernement s'oppose en menaçant de recourir à la force. Au cours de cette année 1934, la violence est devenue un quotidien et les troubles se propagent. Le gouvernement jette de l'huile sur le feu. L'heure des brasiers a sonné.

Le gouvernement décrète la moisson obligatoire et l'assimile, sans rire, à un « service public ». Il interrompt le droit de réunion. Il emprisonne plusieurs milliers de paysans. Il ferme les maisons du Peuple dans les villes et villages concernés. Il dispense des violences meurtrières qui concluent, désormais, la majorité des conflits. « Bouffez de la République », disent leurs répresseurs à leurs victimes.

Les contingents policiers se développent. Ils atteignent un contingent inédit. Les droites et la gauche multiplient les dépôts d'armes. On tue et s'entretue, pratiquement comme on crache, et le gouvernement Samper la grenouille s'effondre sous les assauts conjugués de Gil Robles et de Lerroux qui tient alors sa

revanche. Il revient sur le devant de la scène alors que Gil Robles, dont le mouvement est majoritaire, demeure en embuscade.

Gil Robles avait exécuté Samper, en l'apostrophant : « Il s'avère, Excellence, que vous n'êtes pas l'homme des changements qui s'imposent. » Samper voué aux gémonies et renvoyé aux limbes, Lerroux est chargé de bâtir un nouveau cabinet, sous le contrôle, bien entendu, de Gil Robles avec lequel il s'est acoquiné. Le vieux leader radical pense circonvenir le jeune « Chef » qui joue avec lui au chat et à la souris.

L'état-major, précautionneux, avait consigné les troupes dans leur casernement, au cas où la formation du nouveau cabinet ne répondrait pas à ses vœux.

Pour dénouer la crise, Manuel Azaña avait préconisé de nouvelles élections législatives. Maintenant, « dégagé de ses obligations… », il dit : « Nous devrions conquérir nos droits à découvert. »

À l'exception de Lerroux, les républicains sont fatigués de ces gouvernements qui outragent la République et amplifient la crise sociale.

En septembre, la garde civile découvre un trafic d'armes en Asturies. Elle incrimine les socialistes, au pouvoir dans la province. Ils auraient utilisé des camions de l'administration pour les transporter. Le 24 du mois, José Antonio Primo de Rivera écrit au général Franco, récemment nommé à l'état-major en vue de réformer l'armée, que la révolution est imminente. Aussitôt, Franco organise de vagues manœuvres et des inspections dans le León, aux lisières des Asturies.

Le 25, *El socialista* publie : « Que tout le monde renonce à la révolution pacifique ; c'est une utopie ; bénie soit la guerre. »

Santiago Cariilo, futur dirigeant du Parti communiste d'Espagne, mais à cette heure responsable de la Jeunesse socialiste, cède aux attraits exercés par l'Union soviétique. Il n'est pas le seul socialiste en ce cas.

Le 4 octobre, l'affaire est conclue. L'Alliance ouvrière contre-attaque. Les couches populaires désespèrent de leur avenir comme elles se désolent de leur présent.

La République les avait trahis. Maintenant, on La trahit : les monarchistes occupent trois sièges au gouvernement. Et, bilan du rêve avorté d'Alejandro Lerroux, les ennemis de la République sont au pouvoir. Il envisageait de les instrumenter. Maintenant, ils le manipulent et lui se laisse manipuler.

LA PERSPECTIVE D'UN GOUVERNEMENT conditionné et activé, de l'intérieur, cette fois, par les droites exaspère une population qui perd confiance dans les institutions quand, c'est le cas des anarcho-syndicalistes, elle ne les soupçonne pas de vice originel. Les marxistes sont plus circonspects, eux qui théorisent le dépérissement de l'État alors que les disciples de Bakounine sont partisans de son abrogation. Le processus désavoue l'immédiat. Deux conceptions se disputent la vérité révolutionnaire. Et, à cette heure, précisément, quelle que soit la thèse que l'on propose ou que l'on défend, l'heure est venue de l'insurrection. L'idée que le fascisme – ou un de ses avatars, la CEDA – l'emporte révolte les femmes et les hommes, qui le redoutent et le combattent.

La grève générale et insurrectionnelle est décrétée.

En octobre, les partis de gauche ouvriers se lancent, donc, à l'assaut du régime.

À partir du 5, la révolution gagne tout le territoire. Elle est en sursis. Elle est peu ou pas suivie dans les campagnes que les répressions viennent de ravager.

Le même jour, le général Franco est appelé au gouvernement comme conseiller spécial du ministère.

En Catalogne, une révolution en cache une autre : les séparatistes avec Companys à leur tête proclament l'État catalan, dans le cadre d'une république fédérale. Il laisse en plan les socialistes qui comptaient sur son appui. Les anarchistes ne leur accordent pas un crédit suffisant pour participer pleinement au mouvement, surtout qu'on les a désarmés, avec le concours de la Généralité qui a jeté en prison Buenaventura Durruti, un de leurs dirigeants charismatiques. Dans cette circonstance, la CNT ne croit pas à la rédemption révolutionnaire des socialistes. Les anarchistes les rejoindront sans conviction : ils ménageront, pour ainsi dire, des plages à leur engagement

À Madrid, la capitale est quadrillée par des militaires qui sillonnent en autos les rues désertes. La grève est là, présente et sourde, mais l'insurrection est ajournée.

Le 7, José Antonio Primo de Rivera organise une manifestation de soutien au gouvernement sans qu'il soit inquiété. Les socialistes madrilènes semblent réitérer leur échec de 1917. À cette heure, ils fantasment une révolution plutôt qu'ils ne s'y appliquent. En deux jours, l'histoire est pliée. L'ordre règne à Madrid.

Il en va de même à Barcelone où le général Franco incite le général Batet, républicain et catalaniste, à canonner les réduits de la rébellion. Batet s'exécute.

Le 7, donc, le gouvernement a repris les choses en main. Hormis aux Asturies où l'Alliance ouvrière regroupe une armée de trente mille hommes.

L'Alliance ouvrière est commandée par un socialiste qualifié de modéré : Ramon Gonzalez Peña, ancien mineur de fond et secrétaire de la Fédération des mineurs UGT. Il est flanqué d'une figure vénérée du mouvement ouvrier espagnol, Teodomiro Menéndez, qui participa à la grève générale révolutionnaire de 1917. Condamné à mort à six reprises, il obtint sa grâce par des mobilisations populaires. Les leaders communistes Manso et Ambou, ainsi que le respon-

sable anarchiste José Martinez, collaborent à la direction du mouvement. Elle emprunte les allures décidées d'une formation solidaire malgré sa diversité. Un slogan la couronne : UHP (Unis frères prolétaires).
Dès le début, des villes d'importance sont investies. Des usines d'armes légères sont prises d'assaut. Des casernes gagnées. Les insurgés se nantissent donc de fusils et de mitrailleuses. Ils emportent de rares pièces d'artillerie, un manque d'artillerie qu'ils comblent à l'aide de pains de dynamite. Selon la sensibilité de leurs dirigeants locaux, ils collectivisent les mines et les fabriques, s'ils sont marxistes ou, s'ils sont anarchistes, ils implantent des fragments de communisme libertaire, abolissent la propriété privée et suppriment le papier-monnaie.

Selon la sensibilité de leurs dirigeants locaux, les insurgés collectivisent les mines et les fabriques, s'ils sont marxistes ou, s'ils sont anarchistes, ils implantent des fragments de communisme libertaire, abolissent la propriété privée et suppriment le papier-monnaie.

En dépit de leur masse, les assaillants, mineurs et ouvriers, sont seuls, contenus sur un territoire qu'ils n'élargiront pas malgré leurs efforts. On les encercle. Ils vont entamer leur solo funèbre. Madrid est brisé, la Catalogne netralisée, la paysannerie atone.
L'Octobre rouge, inspiré des soviets, se transforme en Commune de Paris, à l'échelle d'une vaste province, fière d'avoir jadis repoussé les Maures.
On se bat pied à pied. De modèle insurrectionnel, l'Octobre rouge des Asturies devient un exemple de la passion espagnole, de la pugnacité et du courage des démunis, face à des forces féroces et disciplinées.
Franco, on l'a vu, étrenne ses fonctions. Il dirige les opérations à distance. Il ne lésine pas sur les moyens mis en œuvre. En militaire acquis aux nouvelles techniques de combat, il engage des forces écrasantes : trois ans plus tard, Guernica signera les bombardements de civils. Aux Asturies, Franco inaugure la combinaison de l'artillerie et de l'aviation. Les insurgés asturiens subiront un double feu : on les pilonnera simultanément du ciel et de la terre. De plus, afin de prévenir toute fraternisation de la troupe régulière et des insurgés, Franco déplace des contingents d'Afrique. La guerre civile espagnole a débuté.
Gil Roblès et Lerroux communient dans l'idée d'une répression exorbitante.
Les Asturiens leur ont inspiré une peur panique. Ils s'attachent, par le truchement de leurs journaux, à un décervelage équivalent à la presse belligérante entre 1914 et 1918. Il est exact que des édifices religieux ont été incendiés : on décuplera leur nombre. On y adjoindra le viol collectif de nonnes et de novices, en réalité recrutées pour un service sanitaire. On colportera la cruauté sans pareille des insurgés qui, prétend-on, crèvent les yeux d'enfants de gardes d'assaut.
Sept colonnes de légionnaires sont dépêchées dans les Asturies. Leurs excès génèrent des massacres. La répression engendre des tortures dignes de l'Inquisition. Les soldats passés du côté des insurgés sont exécutés. On recense trois mille morts et plus de sept mille blessés. Gonzalez Peña et Teodomiro Menéndez, bien que députés, sont incarcérés, ainsi que le très jeune Santiago Carrillo.
Sur le plan national, on dénombre trente mille emprisonnés. Et alors que tout est perdu, fors l'honneur, le Front unique, dont l'Alliance ouvrière est l'incarnation, se rompt sur des questions de tactique, y compris la défaite consommée.
La guerre civile reproduira des schémas quasi identiques.
Le secrétaire du Parti communiste d'Espagne, José Diaz, revendique l'organisation de l'insurrection quand Largo Caballero et les dirigeants socialistes prétextent sa spontanéité. On le comprend, revendiquer, c'est assumer. Invoquer la spontanéité consiste à se dégager de responsabilités et de leurs conséquences. Les détenus seront donc abandonnés à leur sort et défendus au cas par cas. Ils patienteront jusqu'à la victoire du Front populaire pour revoir le jour.
La grande frousse de la bourgeoisie conservatrice a été conjurée au prix d'une tuerie de masse. À l'égal d'Adolphe Thiers, Francisco Franco, l'apolitique, acquiert le titre de « Sauveur ». Quoi qu'il en soit, la gauche a produit sa légende unitaire. Et les rancunes se sont cristallisées. ●

(à suivre, le Front populaire)

DOCUMENT *Une lettre d'Elio Vittorini à Palmiro Togliatti (1947)*

UN DÉBAT INTELLECTUEL EN PÉRIODE DE GUERRE FROIDE

OLIVIER FROLIN*

En France comme en Italie, une controverse agite les milieux intellectuels marxistes dans les années 1946-1948, pour devenir un des enjeux idéologiques majeurs d'une période synonyme de basculement dans la guerre froide. S'emparant en effet de la « question culturelle », les uns cherchent à soumettre la culture à des normes définies par les autorités communistes, alors que d'autres tentent de défendre son autonomie, au moins relative, par rapport à la politique.

En Italie, la polémique a tendance à se focaliser autour des lettres ouvertes échangées par Elio Vittorini, écrivain et intellectuel engagé dans les rangs du Parti communiste, et Palmiro Togliatti, secrétaire général du parti. Or, Vittorini commence à obtenir un début de notoriété en France où il a déjà noué des liens parmi certains groupes intellectuels[1] ; aussi, sa lettre à Togliatti a-t-elle une résonance de l'autre côté des Alpes où d'aucuns n'hésitent pas à s'en saisir afin de conforter leurs positions sur la question des rapports entre politique et culture, tandis que d'autres la stigmatisent. Avant de s'attarder sur les modalités de cette instrumentalisation, il convient de revenir sur la situation idéologique dans les deux pays : les similitudes expliquent que la controverse se pose dans les mêmes termes et prenne corps au même moment.

LES INTELLECTUELS FRANÇAIS ET ITALIENS FACE À LA QUESTION CULTURELLE

● Deux intelligentsia séduites par le marxisme Dans l'immédiat après-guerre, les champs intellectuels français et italiens présentent plusieurs traits communs non exclusifs de quelques singularités. Auréolés de leur participation à la Résistance, les partis communistes des deux pays, qui voient leurs effectifs croître de façon substantielle, reçoivent le renfort d'assez nombreux intellectuels : mouvement favorisé par l'attitude des deux formations qui recherchent l'adhésion des élites culturelles auxquelles elles laissent une relative autonomie en matière culturelle[2]. Si en France le PC n'est pas le « parti de l'intelligentsia » qu'il prétend être[3], il peut compter néanmoins sur l'appui des compagnons de route pour asseoir sa « sphère intellectuelle ». À l'extérieur de celle-ci, des groupes séduits par le marxisme, tels celui rassemblé autour des *Temps modernes* que dirige Sartre, ou plus encore celui que structure la revue *Esprit* d'Emmanuel Mounier, dialoguent assez régulièrement avec les intellectuels communistes[4].

En Italie, le tableau est analogue, à ceci près que les intellectuels marxistes sont quasi tous membres ou très proches d'un PCI réputé plus ouvert et moins dogmatique que son homologue français[5]. Sont dans ce cas, entre autres, Vittorini et les rédacteurs d'*Il Politecnico* (publié à Milan), ou Ranuccio Bianchi Bandinelli et l'équipe de *Società* (Florence), même si les deux périodiques ne dépendent pas directement du PC[6] I ; *Rinascita* est quant à elle la revue culturelle du parti dirigée par Togliatti lui-même. Aussi, alors qu'en France ce sont plutôt les groupes marxistes indépendants du PC ou, s'ils en sont membres, ceux situés sur ses marges qui font vivre un marxisme se voulant « ouvert », en Italie ce sont les communistes qui mènent d'intenses réflexions autour du marxisme. D'autant que la pensée d'Antonio Gramsci, un des fondateurs du PCI mort dans les geôles fascistes en 1937, est intégrée au patrimoine idéologique du parti à partir de 1945[7] : elle contribue à enrichir la dimension philosophique du marxisme et à lui donner une souplesse, alors que le PCF est le dépositaire d'un marxisme nettement plus économiste et déterministe. Un autre facteur du dynamisme des débats de l'intelligentsia communiste italienne renvoie aux itinéraires de bon nombre d'intellectuels. Presque tous sont en

* Maître de conférences en histoire contemporaine, université de Grenoble-II. Publications récentes : *Les Intellectuels français et l'Italie, 1945-1955. Médiation culturelle, engagements et représentations,* L'Harmattan, 2006 ; (direction de) : *Anticléricalisme, minorités religieuses et échanges culturels, entre la France et l'Italie. De l'Antiquité au XXe siècle,* L'Harmattan, 2006.

effet restés en Italie sous le fascisme, certains en choisissant le désengagement politique, d'autres, les plus jeunes, formés dans les organisations du régime, en prenant parti pour un fascisme aux accents « révolutionnaires ». Ils ont ensuite progressivement évolué vers un antifascisme culturel avant de basculer, sous l'effet de la guerre, dans l'antifascisme politique et de s'engager dans la Résistance, souvent au côté du PCI. Ces parcours favorisent chez eux un rejet de l'autoritarisme et une volonté d'associer marxisme et libéralisme politique ; ils les incitent également à s'interroger sur l'engagement des intellectuels, comme le fait Sartre au même moment dans *Les Temps modernes*[8].

Elio Vittorini cristallise les quelques caractéristiques de l'intelligentsia transalpine que l'on vient d'énoncer. D'origine sicilienne, d'abord neutre vis-à-vis du fascisme, il s'oriente vers un antifascisme culturel implicite dans *Conversation en Sicile* où il décrit les conditions de vie difficiles du peuple sicilien et, en conséquence, fait le constat de l'échec du fascisme à développer le Mezzogiorno. Son roman, publié en 1937 dans une revue animée par quelques-uns des jeunes intellectuels thuriféraires d'un fascisme « révolutionnaire », paraît en volume en 1941 et il est censuré. L'écrivain participe à la Résistance à Milan en 1943-1945, adhère au PCI, dirige *Il Politecnico* dont le contenu reflète ses préoccupations : réflexion sur le parcours et l'engagement des intellectuels, sur le marxisme abordé au prisme de la pensée de Gramsci, assez large ouverture culturelle, promotion du néo-réalisme qui irrigue le renouveau de la culture italienne…

● Les premiers débats sur la question culturelle Cette diversité culturelle explique sans doute que les premiers débats sur la question culturelle commencent un peu plus tôt en Italie. Dès avril 1946, Mario Alicata tire les premières cartouches en épinglant, dans *Rinascita,* l'éclectisme culturel et l'« intellectualisme » du *Politecnico*[9]. Fin 1946, Togliatti lui emboîte le pas en rédigeant une lettre intitulée « Politique et culture » que Vittorini fait paraître dans sa revue[10]. Les réponses des défenseurs de l'autonomie de la culture ne tardent pas : Vittorini reproduit, fin 1946, dans les colonnes du *Politecnico,* un article de Roger Garaudy – il est alors responsable de la commission aux intellectuels du PCF – refusant, contre l'avis d'Aragon, l'application de normes politiques en matière esthétique, puis publie, début 1947, sa réponse à Togliatti sur les rapports entre politique et culture[11]. Au printemps 1947, *Rinascita* fait paraître les textes de la polémique Garaudy-Aragon : mais c'est déjà pour condamner les positions du premier et reprocher à la rédaction du *Politecnico* d'avoir publié son article en le présentant « avec une fidélité discutable », soit sans la réponse d'Aragon. On le voit, les débats français et italiens interfèrent rapidement, et la controverse Garaudy-Aragon a une résonance outre-monts comme la lettre de Vittorini aura, peu après, un écho en France.

Côté français, le ton est cependant plus à l'invective qu'au dialogue, et l'affrontement quitte assez rapidement la sphère publique pour se replier au sein des structures organisationnelles du PCF. La controverse démarre en novembre 1946 lorsque que Garaudy, dans *Arts de France,* et Pierre Hervé, dans *Action,* se déclarent hostiles à la soumission de l'esthétique à des normes politiques[12]. Aragon, qui est allé en URSS au cours de l'été 1946 et a vu s'y dessiner un retour au réalisme socialiste, veut en imposer le principe en France[13]. Il répond à ses deux collègues dans *Les Lettres françaises* pour affirmer l'existence d'une esthétique communiste incarnée par le réalisme socialiste[14]. Or, il reçoit le soutien des autorités du PCF : Hervé se voit refuser la publication d'une réponse à Aragon dans *Action* ; début 1947, Garaudy est évincé de la direction aux intellectuels au profit de Laurent Casanova. Dès lors, les autorités du Parti déploient une campagne visant à imposer les canons du réalisme socialiste et à stigmatiser les courants culturels « hétérodoxes », notamment au XIe congrès du PCF en juin 1947, où Casanova demande aux intellectuels une mobilisation et une discipline accrues ; à peu près au même moment, de l'autre côté des Alpes, *Rinascita* durcit le ton, on l'a vu, à l'endroit de la rédaction du *Politecnico* alors que, dès la fin de 1946, Togliatti a rappelé à l'ordre

Elio Vittorini reproduit, fin 1946, dans les colonnes du *Politecnico,* un article de Roger Garaudy refusant, contre l'avis d'Aragon, l'application de normes politiques en matière esthétique

celle de *Societa*[15]. Et ce plusieurs mois avant le rapport Jdanov et l'entrée officielle du bloc communiste en guerre froide : le « tournant idéologique », en France comme en Italie, précède le tournant politique de la guerre froide, mettant un terme à la « tolérance surveillée » dont bénéficiaient jusque-là les intellectuels communistes[16]. Face à ce qui constitue une anticipation du jdanovisme culturel, une partie des intellectuels du PCF décident de résister pour défendre leur autonomie relative en matière de création.

LES « THÈSES » DE VITTORINI EN FRANCE : UNE ARME DE L'AFFRONTEMENT IDÉOLOGIQUE

● Le combat public N'ayant pas de responsabilités dans l'appareil ou la presse du Parti, les intellectuels réticents à l'embrigadement de la culture se situent aux marges de la sphère intellectuelle du PCF. Figurent parmi eux les membres du petit groupe informel de la rue Saint-Benoît qui réunit chez Marguerite Duras son mari, Robert Antelme, et quelques amis (Dionys Mascolo, Edgar Morin) auxquels se joignent parfois Claude Roy, écrivain et critique littéraire, ou Dominique Desanti, alors journaliste. Tous collaborent plus ou moins régulièrement aux *Lettres françaises* et surtout à *Action,* hebdomadaire lancé à la Libération, lié au PCF sans en être officiellement l'organe ; avec d'autres (Pierre Fauchery, Georges Mounin…), ils ont trouvé là une sorte de refuge où ils tentent de faire vivre un relatif pluralisme culturel[17].

Leur résistance s'effectue d'abord dans les colonnes des périodiques. Pourvus de maigres moyens, ils se saisissent des théories de Vittorini pour soutenir leurs positions. Ainsi, Morin et Mascolo publient dans *Les Lettres françaises*, en juin 1947, une interview de Vittorini de passage à Paris[18]. Se situant sur des positions analogues à celles de leur ami[19], ils brandissent, sous le couvert de l'entretien, trois de ses conceptions dessinant les contours d'un communisme et d'un marxisme ouverts : refus du principe selon lequel la fin justifie les moyens ; appels aux communistes pour faire vivre des dialogues exempts d'invective et de sectarisme ; volonté de concevoir le communisme avec l'esprit du « protestantisme », soit avec un esprit critique, et non avec l'esprit de « catholicité », soit le monolithisme qui caractérise la plupart des dirigeants communistes. L'interview est relayée par deux textes publiés dans *Action* : un second entretien de Vittorini réalisé par Dominique Desanti et un article signé Claude Roy[20] ; deux documents à contenu essentiellement culturel qui donnent toutefois une résonance à celui de Morin et Mascolo et accentuent ainsi l'ire des autorités culturelles du PCF. Celles-ci lancent des invectives à l'encontre de Vittorini et dénoncent l'utilisation de ses conceptions par les tenants de l'autonomie culturelle[21].

Toutefois, le débat public fait long feu. En septembre 1947, le rapport Jdanov entérine l'entrée du bloc communiste en guerre froide : le PCF répercute aussitôt la bataille idéologique, dont le réalisme socialiste est un élément central, dans ses rangs ; il accentue son contrôle sur ses périodiques, dont ses deux hebdomadaires phares, *Les Lettres françaises* et *Action*, dont les voix discordantes sont peu à peu étouffées. Aussi, la controverse publique fait-elle désormais place à une bataille souterraine qui se déroule au sein du cercle des littéraires[22], l'un des cercles idéologiques créé par le PCF pour encadrer ses intellectuels selon leur spécialité.

Les contours d'un communisme et d'un marxisme ouverts : refus du principe selon lequel la fin justifie les moyens ; appels aux communistes pour faire vivre des dialogues exempts d'invective et de sectarisme

● La bataille souterraine Fin 1947, Casanova réunit le cercle des littéraires afin de diffuser les consignes de la bataille idéologique. L'un des thèmes abordés concerne Vittorini, dont c'est désormais la lettre à Togliatti qui, du fait de son retentissement dans les milieux intellectuels de gauche – *Esprit* la publie en janvier 1948 –, est instrumentalisée. Edgar Morin intervient pour répliquer à Casanova à nouveau assez virulent à l'encontre de l'écrivain italien[23]. Mécontent, ce dernier charge Morin de présenter un rapport sur la missive de Vittorini pour la prochaine réunion du cercle. Intitulé « Politique et culture », l'exposé de Morin se situe dans le prolongement de l'interview de juin 1947 et reprend, bien entendu, l'idée majeure de la lettre consistant à mettre en relief la « brèche ouverte » entre politique et culture pour affirmer la liberté de la seconde.

Toutefois, cette autonomie par rapport à la politique n'est que relative : les deux activités sont étroitement liées. Sans cependant être subordonnées. Vittorini définit en effet un « double front » sur lequel doit se déployer la culture : l'un dans lequel la culture, « que l'on appellera politique […], suit constamment le niveau des masses, marque le pas avec elles, s'arrête avec elles et à l'occasion explose avec elle » ; l'autre permettant à la culture, que l'« on continuera à appeler culture […], d'aller de l'avant sur le chemin de la recherche »[24]. Des principes qui reviennent à refuser les ingérences des hommes politiques dans le champ culturel si leurs critères d'évaluation sont politiques : le réalisme socialiste est ainsi directement visé. De même, la théorie du « double front » suppose que « la ligne qui sépare dans le domaine de la culture le progrès de la réaction ne coïncide pas exactement avec la ligne qui les sépare en politique » : aussi ne peut-on juger de l'œuvre d'un écrivain à l'aune de ses engagements politiques, attitude que Vittorini estime être celle des tenants du jdanovisme culturel dont il dénonce les positions. Il affirme que le PCI doit rejeter le réalisme socialiste, anticipant ainsi de plusieurs mois, puisque sa lettre est écrite au début de 1947, le déferlement des thèses de Jdanov à l'Ouest. Pour appuyer ses réflexions, l'écrivain n'omet pas de les placer sous la tutelle de Marx et surtout celle de Gramsci[25].

À l'énoncé de ces principes, les réactions sont extrêmement vives, et Morin est l'objet d'attaques de la part des « orthodoxes » du PCF. Il présente en effet son exposé à un moment où le rapport Jdanov est déjà connu depuis plusieurs mois. Mascolo, Antelme et quelques autres resserrent les rangs autour de lui, et aucun des deux camps ne sort victorieux de la réunion.

En mai 1948, à la séance suivante du cercle des littéraires au cours de laquelle sont discutés les articles de Kanapa, ce sont Antelme et Mascolo qui se chargent de présenter un rapport collectif[26]. Le texte reçoit une assez large approbation, mais l'enthousiasme est de courte durée du côté des tenants de l'autonomie culturelle : les autorités du Parti resserrent leur contrôle sur les cercles idéologiques et, en juin 1948, au cours d'une nouvelle réunion des littéraires, Casanova remercie les contestataires d'avoir « dit des bêtises » et les contraint à voter une motion par laquelle ils s'engagent à se « maintenir fermement sur toutes les positions idéologiques du parti »[27]. Ils tentent encore d'adresser une pétition à Casanova, mais la plupart des signataires pressentis se rétractent au dernier instant. Au cours de l'été 1948, avec l'excommunication de Tito, les questions politiques prennent le pas sur les débats culturels et, à la rentrée, le groupe des réfractaires au jdanovisme culturel se disperse : certains se rallient à la ligne du Parti (Dominique Desanti ou Pierre Hervé), d'autres se taisent (Claude Roy), d'autres encore sont exclus pour « titisme » (Jean Duvignaud) ; les amis de la rue Saint-Benoît se retrouvent isolés.

● Fin de partie Afin de consacrer leur victoire, les autorités culturelles du PCF font paraître deux articles dans *Les Lettres françaises* : l'un est signé Jean Noaro, italianiste et traducteur, qui analyse *Les Hommes et les Autres,* roman de la résistance de Vittorini, au prisme des canons du réalisme socialiste ; l'autre est la lettre de Togliatti sur les rapports entre politique et culture dans laquelle le chef du PCI donne une justification théorique aux interventions des autorités communistes dans le domaine culturel[28]. Publié en juillet 1948, ce texte vient clore le débat public alors que la polémique interne s'achève au même moment : la défaite de l'opposition culturelle est consommée.

Alors que le tournant politique de la guerre froide est rapide, l'asservissement des clercs communistes aux normes idéologiques et culturelles est relativement lent à s'imposer. Pendant près de deux ans, les intellectuels ouverts ont tenté de défendre leur « minimum vital intellectuel » selon la formule d'Edgar Morin[29]. Exclus des sphères décisionnelles d'un parti où les dirigeants, d'origine ouvrière, se méfient d'eux, ils ont tenté de préserver leur souveraineté dans le domaine culturel[30]. À cette fin, les idées de Vittorini leur ont fourni un argumentaire et un fond théorique. Ils ont aussi indirectement reçu l'appui des intellectuels marxistes indépendants : en septembre 1947, des groupes trotskistes évoquent la controverse Vittorini-Togliatti et soutiennent le premier[31] ; *Esprit* publie la lettre de Vittorini en janvier 1948 ; la rédaction des *Temps modernes* consacre quant à elle, à l'été 1947, un copieux numéro spécial à l'Italie en grande partie conçu par Vittorini et l'équipe du *Politecnico*[32]. Ainsi, toute une partie de l'intelligentsia de gauche s'inspire des thèses de l'écrivain pour soutenir ses positions en France et tenter d'y « dégeler » le marxisme, comme l'écrit Mounier[33].

En Italie, si le débat semble avoir été plus ouvert qu'en France, il se solde cependant de la même manière par l'échec de la résistance culturelle : Vittorini décide de saborder *Il Politecnico* début 1948. Il fait désormais profil bas au sein d'un PCI dont il reste membre jusqu'en 1951. Devenu indésirable dans la presse du PCF, il conserve, en revanche, les liens d'amitiés noués avec les membres de la rue Saint-Benoît et parmi les réseaux de la gauche indépendante. Après avoir combattu ses idées, les autorités des deux Partis communistes vont finalement admettre leur bien-fondé : Togliatti autorise un premier dégel culturel à partir de

1951 ; en 1954, au XIIIe congrès du PCF, Aragon prononce un discours entérinant officieusement l'échec du réalisme socialiste en France. C'est toutefois en 1966 seulement que le Comité central du PCF reconnaît officiellement la liberté de création, rompant ainsi avec vingt ans de dogmatisme. ●

1. Dans sa correspondance des années 1945-1951 figurent plusieurs lettres échangées avec des intellectuels français : cf. E. Vittorini, *Gli anni del « Politecnico », Lettere, 1945-1951*, Einaudi, 1977.
2. Marc Lazar estime que les intellectuels communistes se trouvent, en France comme en Italie, en situation de « tolérance surveillée » à la Libération et, on le verra, jusque vers la fin de 1946 (*Maison rouges. Les Partis communistes français et italien de la Libération à nos jours,* Aubier, 1992, p. 59-62). Analyse partagée, pour l'Italie, par Nello Ajello, *Intellettuali e PCI, 1944-1958,* Laterza, 1997 (1re éd. 1979), p. 45-62.
3. La démonstration est au cœur du livre de Jeannine Verdès-Leroux, *Au service du Parti. Le Parti communiste, les intellectuels et la culture (1944-1956),* Fayard-Éd. de Minuit, 1983.
4. Aux *Temps modernes,* c'est Merleau-Ponty, influent sur l'orientation politique de la revue, qui est alors le plus proche du PCF, tandis que Sartre en est distant jusqu'à son brusque revirement de 1952 qui fera de lui, jusqu'en 1956, un compagnon de route. La rédaction d'*Esprit* est quant à elle sur des positions philocommunistes dont elle se détache à partir de la fin de 1949 lorsqu'elle condamne la répression menée en Hongrie contre des cadres du PC, dont Laslo Rajk. Se reporter à Michel Winock, *« Esprit ». Des Intellectuels dans la cité (1930-1950)*, Le Seuil, 1996 (1re éd. 1975), p. 307-315, et Goulven Boudic, *« Esprit », 1944-1982. Les Métamorphoses d'une revue,* IMEC, 2005, p. 49-67, qui nuance le philocommunisme de la rédaction en soulignant la distance critique déployée par une partie de ses membres à l'égard du communisme dès 1946.
5. Il existe toutefois d'autres courants intellectuels à gauche, marxistes mais plus sensibles à l'idéologie du PSI, ou bien se réclamant du socialisme libéral hérité de Piero Gobetti et de Carlo Rosselli.
6. Lancé en septembre 1945, édité par Einaudi et dirigé par Vittorini, *Il Politecnico* est d'abord de périodicité hebdomadaire puis, à partir de mai 1946, mensuelle. C'est une revue indépendante, mais Vittorini tient cependant à ce qu'elle soit reconnue comme publication culturelle liée au Parti. Cf. la lettre d'E. Vittorini à Giulio Einaudi, du 6 juillet 1945, *in* E. Vittorini, *Gli anni…, op. cit.*, p. 11-12. Sur l'expérience d'*Il Politecnico,* voir aussi N. Ajello, *Intellettuali e PCI…, op. cit.,* p. 113-137. Sur *Società*, se reporter, dans le même ouvrage, aux pages 66-75.
7. *Ibid.*, p. 101-112.
8. J.-P. Sartre, « Présentation », *Les Temps modernes,* n° 1, octobre 1945, p. 1-28.
9. M. Alicata, « La corrente "Politecnico" », *Rinascita,* 1946, 5-6. Alicata devient membre du Comité central du PCI en 1948.
10. « Politica e cultura : una lettera di Palmiro Togliatti », *Il Politecnico*, n° 33-34, septembre-décembre 1946.
11. E. Vittorini, « Politica e cultura : lettere a Togliatti », *Il Politecnico*, n° 35, janvier-mars 1947.
12. R. Garaudy, « Artistes sans uniforme », *Arts de France,* 1946, p. 17-29 ; P. Hervé, « Il n'y a pas d'esthétique communiste », *Action,* 22 novembre 1946 et « Nouveaux propos sur l'esthétique », *Action,* 6 décembre 1946.
13. En 1935 déjà, Aragon, après un séjour en URSS, avait tenté de diffuser en France les principes du réalisme socialiste, imposé par Staline en 1934 comme dogme officiel en littérature et en critique littéraire. Les controverses avaient alors été vives. Ces principes exigent de l'artiste « la présentation véridique et historiquement concrète de la réalité dans son développement révolutionnaire ». Cf. M. Lazar, « Le réalisme socialiste aux couleurs de la France », in *Le Temps de la guerre froide,* Le Seuil, 1994, p. 191-193.
14. L. Aragon, « L'art, "zone libre" ? », *Les Lettres françaises,* 29 novembre 1946.
15. N. Ajello, *Intellettuali e PCI…, op. cit.,* p. 72-75.
16. M. Lazar, « Le Parti communiste français et la culture », *Les Cahiers de l'animation,* n° 57-58, décembre 1986, p. 57-72, et Id., *Maisons rouges, op. cit.*, p. 60-61.
17. J. Verdès-Leroux, *Au service du Parti…, op. cit.*, p. 197-203.
18. D. Mascolo et E. Morin, « Interview de Vittorini », *Les Lettres françaises,* n° 160, 13 juin 1947.
19. Edgar Morin précise dans ses Mémoires que « les principes de notre résistance culturelle s'affirmaient » dans ce texte et, qu'à travers Vittorini, « nous exprimions nos thèses » (E. Morin, *Autocritique,* Le Seuil, 1970, p. 87, et Entretien de l'auteur avec E. Morin, du 1er octobre 1998).
20. D. Desanti, « À Paris, Elio Vittorini nous parle de la culture italienne », *Action,* n° 143, 27 juin 1947, p. 10 ; C. Roy, « Salut Milan, Bonjour Vittorini », *Action,* n° 143, 27 juin 1947, p. 11.
21. Les réactions de Laurent Casanova et Jean Kanapa sont particulièrement vives. Dans ses Mémoires, Claude Roy indique que des injures furent proférées à l'encontre de Vittorini (C. Roy, *Nous,* Gallimard, 1972, p. 212). Philosophe, proche de Sartre à l'origine, Kanapa devient un intellectuel très soumis à la ligne idéologique du PCF de guerre froide.
22. Appelé aussi « cercle des critiques », il groupe écrivains, philosophes et critiques littéraires.
23. Voici comment Edgar Morin rapporte la scène : « Au terme de son exposé liturgique, Casanova s'en prit à Vittorini en ces termes : "Qu'est-ce que c'est que cet Italien qui vient nous donner des leçons à nous autres Français ?" Cette apostrophe de brigadier corse, dans la bouche d'un membre du bureau politique, me fit un effet extraordinaire. Nul n'avait sourcillé. Je pris la parole pour remarquer que la qualité d'Italien n'avait rien à voir avec le problème que nous étions amenés à discuter » (E. Morin, *Autocritique, op. cit.,* p. 90).
24. Nous nous référons au texte publié dans *Esprit* : E. Vittorini, « Politique et culture. Lettre à Togliatti », *Esprit,* n° 141, janvier 1948, p. 34-57.
25. *Ibid.*, p. 44. Dans une lettre adressée à Claude Roy, du 18 mars 1948, Vittorini se réfère à l'un des volumes des *Cahiers de prison* de Gramsci, *Il materialismo storico e la filosofia di Benedetto Croce,* pour défendre l'autonomie relative de la culture par rapport à la politique (E. Vittorini, *Gli anni, op. cit.,* p. 157-160).
26. Rapport publié par la revue *Lignes* : R. Antelme et D. Mascolo, « Rapport au Cercle des critiques sur les questions de la littérature et de l'esthétique (1948) », *Lignes,* n° 33, mars 1998, p. 25-39.
27. E. Morin, *op. cit.,* p. 93.
28. J. Noaro, « Connaissance de Vittorini », *Les Lettres françaises,* n° 200, 18 mars 1948, p. 4. P. Togliatti, « Lettre à Elio Vittorini sur la politique et la culture », *Les Lettres françaises,* n° 218, 22 juillet 1948, p. 1.
29. E. Morin, *op. cit.,* p. 91.
30. J. Verdès-Leroux, *Au service du Parti…, op. cit.,* p. 20.
31. C'est Gilles Martinet qui mentionne l'affaire dans un document interne à la rédaction de *La Revue internationale,* périodique trotskiste : « Plate-forme politique de *La Revue internationale* », 11 septembre 1947, MR 1 : « La Presse 1938-1948 », dossier 3 : « La Revue internationale », archives Gilles Martinet, Centre d'Histoire de l'Europe du vingtième siècle/FNSP.
32. « Italie », *Les Temps modernes,* n° 23-24, août-septembre 1947. Le projet de Vittorini qui est à l'origine de ce numéro est reproduit dans le recueil de lettres d'E. Vittorini, *Gli anni…, op. cit.,* p. 419-420.
33. C'est la formule qu'il emploie dans une lettre adressée à Giacomo Debenedetti, un intellectuel communiste de Rome. Il recherche en effet, afin de le publier dans un numéro d'*Esprit* consacré au marxisme, un inédit de Gramsci qui aurait, pense-t-il, un impact important « au moment où le marxisme chez nous, du moins dans tout un milieu de jeunes intellectuels, semble se "dégeler" et prendre conscience de la nécessité d'un renouvellement intérieur » (Lettre d'E. Mounier à G. Debenedetti, du 27 janvier 1948, ESP2 C1-02-02 : « Correspondance générale avec l'Italie, 1946-1953 », Archives *Esprit,* IMEC). Le numéro d'*Esprit* consacré au marxisme s'intitule *Marxisme ouvert contre Marxisme scolastique* (n° 145, mai-juin 1948).

LETTRE D'ELIO VITTORINI A PALMIRO TOGLIATTI

Cher Togliatti,

Au lieu de m'en tenir au sujet de ta lettre et de te faire une réponse simplement logique ou polémique, je me permets de profiter de l'occasion pour parler avec toi (sans toutefois vouloir te distraire longtemps de ton travail) de certains problèmes nés de notre Parti ou autour de notre Parti, qui me semblent ouverts aux solutions les plus diverses et sont pour cela considérés à l'entour du Parti avec incertitude, hésitation ou même avec méfiance, hypocrisie, aversion ou crainte[1].

Mais je ne peux commencer sans parler de ma façon d'être communiste, façon qui en Italie est celle, un peu spéciale, de beaucoup de militants. Je ne me suis pas inscrit au Parti communiste pour des motifs idéologiques. Quand je me suis inscrit, je n'avais pas encore été à même de lire un seul ouvrage de Marx, ou de Lénine, ou de Staline. Je dois te dire à ce sujet, afin que tout soit le plus clair possible, même *Politecnico* et sa position culturelle, que je suis exactement l'opposé de ce que l'on entend en Italie par « homme de culture ». Je n'ai pas fait d'études universitaires. Je ne suis même pas allé au lycée ; je pourrais presque dire que je n'ai pas fait d'études du tout. Je ne sais pas le grec, je ne sais pas le latin. Mes grands-parents paternels et maternels étaient ouvriers, et mon père, employé de chemin de fer, eut tout juste les moyens de me faire aller à ces écoles qu'on appelait techniques. Ce que je sais ou crois savoir, je l'ai appris moi-même et mal, comme on apprend quand on apprend seul. Les langues étrangères, par exemple, je les sais comme un sourd-muet ; je peux lire, écrire ou traduire, mais je ne peux parler ni comprendre ceux qui parlent. Je ris de ceux qui réduisent le problème de la culture populaire à un seul problème de simplification quand je pense à la façon dont s'y prenait le groupe de jeunes ouvriers syracusains avec qui j'échangeais livres et opinions quand j'avais treize, quinze ou seize ans. Nous, nous n'hésitions devant aucune difficulté de lecture. Nous prenions par exemple la *Science nouvelle* de Vico, et si nous ne comprenions rien à la première lecture, nous lisions une deuxième fois et nous comprenions quelque chose ; nous lisions une troisième fois et nous comprenions encore un peu plus… et mes compagnons d'études trouvaient le moyen de faire cela après huit heures de travail manuel quotidien. Ils n'étaient pas des génies. Maintenant ce sont des ouvriers qui peuvent affronter n'importe quelle lecture et donner du fil à retordre à n'importe quel disciple de Croce. Mais la méthode de l'autodidacte est vicieuse ; elle laisse de mauvaises habitudes, des lacunes, des imperfections irrémédiables. Je sais tout cela d'après ma propre expérience et, si je ne refuse pas d'appartenir à la Culture, de militer désormais dans la culture, d'avoir des devoirs culturels, toutefois ce n'est pas exactement en professionnel de la « culture » que j'écris dans *Politecnico* et ce n'est pas comme professionnel de la « culture » que je me suis inscrit au Parti.

Je n'avais pas lu une ligne de Marx, je le répète, quand je me suis inscrit… Aux temps de mon euphorie d'autodidacte, les textes de Marx ne se trouvaient déjà plus dans le monde des livres, du moins à Syracuse. Les textes qu'on y trouvait étaient ceux de la Bibliothèque universelle Sonzogne, ceux de Laterza, ceux de Bocca, de Carabba. Marx d'ailleurs n'était jamais sorti en Italie de la culture politique de parti ; il n'était jamais entré dans la Culture avec un C majuscule et tous ceux qui en 1922 avaient dix ou douze ans devaient se contenter de le déduire des bourgeonnements de l'idéalisme crocien et non crocien.

Donc, moi, je n'ai pas adhéré à une Philosophie en m'inscrivant à notre Parti ; j'ai adhéré à une lutte et à des hommes. J'ai su ce qu'était notre Parti d'après ce que je voyais qu'étaient les communistes (à commencer par Arario Alicata qui fut le premier communiste que j'aie connu). Ils étaient les meilleurs parmi tous ceux que j'avais connus et les meilleurs même dans la vie de tous les jours, les plus honnêtes, les plus sérieux, les plus sensibles, les plus décidés et en même temps les plus gais et les plus vivants. C'est pour cela que j'ai

voulu être du Parti communiste : pour être avec les seuls qui fussent bons et en même temps courageux et en même temps pleins d'espoir, non avilis ni desséchés, ni vides, pour être avec les seuls qui déjà (en 1941, 1942) luttaient et croyaient dans la lutte ; pour être avec les seuls qui, lorsqu'ils raisonnaient, raisonnaient en révolutionnaires. Ça n'a pas été parce que j'étais culturellement marxiste. Après le 25 avril, j'ai commencé à étudier les textes marxistes. Mais je me garderais bien de me dire marxiste pour cela. Pour l'instant, je trouve dans le marxisme une source culturelle qui m'enrichit. J'y trouve la nourriture de mon cerveau : proprement de l'« eau vive » dans le sens où on l'a dit de l'Évangile de saint Jean ; quelquefois ici et là de l'eau morte aussi. Mais je pense que, pour me dire marxiste, il ne suffirait pas que je parachève mes études sur le marxisme, ni même que j'adhère à chaque point du marxisme et que je l'accepte dans toutes ses conséquences ; cela serait pour moi une façon passive et inutile, non productive, d'être marxiste. Je pense que, pour me dire marxiste, je devrais être à même d'apporter, moi, quelque chose au marxisme, d'enrichir, moi, le marxisme, d'être moi-même eau vive affluant à l'eau vive du marxisme.

Je connais plus d'un camarade parmi les derniers connus, qui seraient capables, arrivés à ce point, de m'objecter : « Pourquoi, si tu n'es pas marxiste, fais-tu *Politecnico* ? Pourquoi parles-tu ? Et nous parles-tu à nous ? Pourquoi écris-tu ? Pourquoi ne te contentes-tu pas d'apprendre ? » Ceux-là pensent, apparemment, que, n'étant ou ne me disant pas marxiste, je ne possède pas la vérité et que, pour être un communiste cohérent, je devrais m'abstenir de parler. Mais cette mentalité, je sais que tu es le premier à la combattre chez ces mêmes camarades. Le droit de parler ne dérive pas pour les hommes du fait qu'ils « possèdent » la vérité. Il dérive plutôt du fait qu'ils cherchent la vérité et malheur s'il n'en était pas ainsi, malheur si on voulait le lier à la certitude de la « possession de la vérité » ! Il serait lié à la présomption que certains auraient de posséder la vérité et ne parleraient que les prédicateurs, les rhéteurs, les arcadiens[2], tous ceux qui ne cherchent pas. La culture redeviendrait cléricale comme elle le fut avant le protestantisme et donnerait à nouveau le spectacle bourgeois qui déconcertait tellement Marx dans l'Allemagne de son temps. Si Marx pensait qu'au moyen de sa méthode on devait en finir avec toutes les formes de bourgeoisie, c'est justement parce qu'il pensait qu'elle était une méthode de recherche et non de possession et parce que justement il pensait que tout langage devait désormais devenir recherche et non possession. Moi, je pense, en conséquence, pouvoir militer tranquillement dans notre Parti même sans me dire marxiste et pouvoir militer non seulement en écoutant et en apprenant, mais aussi en parlant, mais aussi en écrivant, aussi en faisant cette revue qu'est *Politecnico* !

C'est dans la nature du marxisme de me rassurer à ce sujet. Et que le Parti ait déclaré à l'occasion de son Ve Congrès national qu'il n'apportait pas aux militants des impératifs idéologiques, voilà qui a eu pour moi plus d'importance que le simple sentiment de la réalité dans laquelle je me trouvais parmi des centaines et des centaines de mille autres hommes. Le Parti s'est certainement rendu compte que son action politique correspond à ce que veulent en Italie un nombre de personnes de dix à vingt fois plus grand que celles que leurs positions idéologiques pourraient naturellement désigner, et il s'est certainement rendu compte qu'il peut satisfaire par son action politique à des exigences humaines qui s'expriment à travers d'autres idéologies que la sienne. Mais l'attitude du Parti ne peut avoir été simplement politique, et encore moins purement tactique. Il serait inconcevable qu'un Parti nous accueillît avec tous nos problèmes de crise ou de recherche de la vérité et voulût dans le même temps rester insensible à nos recherches, à nos crises, et voulût conserver dans le même temps la froideur de qui possède la vérité. Et à quoi cela servirait-il ? Une solidarité politique meurt dès qu'elle se trouve en mauvais terrain. Il n'aurait échappé à personne que l'œil du Parti était vitreux. L'attitude adoptée par le Parti communiste italien à son Ve Congrès national a donc une signification qui dépasse les limites de la nécessité politique italienne. Elle ne signifie pas que, par nécessité politique, le Parti met de côté momentanément son idéologie et la laisse dans les coulisses ; elle ne signifie pas que le Parti renonce, dans ce moment particulier en Italie, à être une philosophie et une culture. Des centaines et des centaines de mille comme moi peuvent avoir voulu adhérer seulement à une politique en adhérant au Parti. Mais par son attitude au Ve Congrès, le Parti nous a offert la possibilité d'adhérer aussi à une philosophie, à une culture, et d'avoir de nouveau une philosophie sans pour cela renier ce qui déjà en nous était – disons – philosophique.

AINSI LE PARTI S'EST FAIT PLUS PRATIQUEMENT PHILOSOPHIE ET CULTURE QU'IL NE LE FUT JAMAIS. Là est le sens de la décision prise au Ve Congrès. Le Parti a éloigné de son propre cœur les méfiances qui menaçaient de le fermer au langage de ses contemporains ; il a reconnu avoir beaucoup appris même dans le sens de l'idéologie à travers sa propre expérience humaine de la période clandestine, et il a reporté le marxisme italien sur la voie véritable du marxisme, qui est la voie ouverte de la philosophie comme recherche et non le sentier aveugle de la phi-

losophie comme système. Venez à moi, nous a dit le Parti, même si vous êtes kantiens, même si vous êtes hégéliens, même si vous êtes existentialistes catholiques ou existentialistes athées. Mais, en disant cela, il n'a pas dit que seule lui importe notre adhésion politique et que peu lui importe ce que nous sommes. Pas du tout. Le Parti, selon moi, a dit au contraire que ce que nous sommes lui importe énormément et il a dit en outre que ça lui importe beaucoup plus que ce qu'il est lui, ou ce qu'il peut être. Le Parti s'est préoccupé en d'autres termes de rouvrir à toutes sortes de stimulants sa propre idéologie, en la remettant dans le courant de la vie où il doit recevoir aussi et non seulement donner, s'enrichir et non seulement dépenser

Nous serons communistes dans la mesure où notre kantisme, notre hégélianisme, etc., sera philosophie dans le sens original du mot et recherche de la vérité, mais non pas possession de cette vérité.

et se remettre à chercher, à se développer, à évoluer. Il s'est préoccupé de mettre sa propre idéologie à même de redevenir sensible extrêmement, capable de saisir au contact des autres idéologies les problèmes qui aujourd'hui se posent à l'homme à travers les idéologies et combinaisons d'idéologies les plus variées et capable de les faire siens, de les poser dans ses propres termes. Mais en nous reconnaissant pour communistes, même si nous sommes kantiens, même si nous sommes hégéliens, et ainsi des autres, le Parti a reconnu à notre kantisme, à notre hégélianisme la possibilité de ne pas être un système fermé, mais, au contraire, une philosophie véritable, d'être une force propre à transformer le monde. Nous serons communistes dans la mesure où notre kantisme, notre hégélianisme, etc., ne nous tiendra pas immobilisés dans notre système et ne sera plus un système. Nous serons communistes dans la mesure où notre kantisme, notre hégélianisme, etc., sera philosophie dans le sens original du mot et recherche de la vérité, mais non pas possession de cette vérité.

• Double front de la culture Toutefois, je ne prétends pas que politique et culture sont parfaitement distinctes et qu'il faut considérer le terrain de l'une comme fermé à l'activité de l'autre, et vice versa. Je chercherai à montrer comment, au contraire, les deux activités me paraissent étroitement liées. Mais certes ce sont deux activités, non pas une seule, et quand l'une d'elles est réduite (pour des raisons internes ou externes) à ne pas avoir son dynamisme propre et à se tourner vers l'autre, à suivre l'autre sur son terrain, comme auxiliaire ou composante de l'autre, on ne peut pas ne pas dire qu'elle laisse un vide dans l'histoire.

La culture qui perd la possibilité de se développer dans ce sens de recherche, qui est le sens propre de la culture, et arrive à se maintenir vivante en se développant dans le sens d'influence, c'est-à-dire dans un sens politique, laisse inaccompli un devoir, pour aider à en accomplir un autre. Il ne faut pas croire qu'une aide semblable serve la politique (même si parfois la politique la sollicite ou franchement l'exige). L'influence que la culture peut exercer en tant que moyen mis au service de la politique sera toujours très réduite. Il arrive en outre qu'elle soit inadéquate, qu'elle soit imparfaite. Par contre, elle sert d'autant plus l'histoire – et la politique autant que l'histoire – qu'elle remplit son propre rôle et continue à poser de nouveaux problèmes, à découvrir de nouveaux objectifs d'où la politique tire un stimulant (malgré les inconvénients passagers) pour de nouveaux développements dans son propre domaine. Dans le cours ordinaire de l'histoire, seule la culture autonome (mais non déracinée, cela va de soi) enrichit la politique et, par conséquent, aide objectivement à son action ; tandis que la culture politicisée, réduite à un instrument d'influence ou en tout cas privée de sa faculté essentielle qui est de poser des problèmes, ne peut fournir aucun apport qualitatif et ne peut aider à 1'action qu'à la façon d'un employé dans une entreprise.

Il est indispensable, sans doute, que la culture ait une compréhension même politique de la réalité historique dans laquelle elle se trouve enracinée ; et il est non moins indispensable que la politique comprenne les problèmes posés par la culture et qu'elle soit prête à les faire siens à mesure qu'ils mûrissent. Et je n'appellerai jamais culture les manifestations formellement culturelles qui se laissent dépasser par le dynamisme des choses, au lieu de trouver ce dynamisme en soi et d'essayer ainsi de l'informer, de lui donner un sens ; mais cela ne signifie pas que la culture doive s'identifier à la politique.

Il est également indispensable que la culture ne perde pas contact avec le niveau culturel des masses et puisse se rendre compte constamment de leurs exigences culturelles ; elle doit se rendre compte, en outre, évidemment, de leurs exigences humaines qui, naissant des exigences culturelles, ont produit la culture elle-même. Dans les masses, on a l'exacte mesure historique de leurs proportions, et elles procèdent en se traduisant l'une dans l'autre, ou l'une traduisant l'autre : culture et vie, civilisation et vie. Et si le niveau culturel des masses constitue une force politique dont il est un devoir politique de se servir ; si même l'élévation d'un tel niveau est un devoir, qui, dans l'état actuel des choses, ne peut pas ne pas entrer dans l'action politique ; s'il est nécessaire de s'opposer à la prétention, parfois exprimée du côté politique, de « réaliser » la culture comme éducatrice immédiate et directe, fût-ce au prix de la tuer en tant que recherche ; s'il est nécessaire de clamer qu'une nouveauté inaccessible aux masses (Dante ou Cézanne, Machiavel ou Marx) peut avoir, outre son importance dans le domaine de la recherche ou de l'expression, un certain pouvoir éducatif, mais indirect et s'exerçant à travers les couches inférieures de la culture ou la politique elle-même ; toutefois il est nécessaire que la culture ne manque point du stimulant que doit être pour elle le contact avec le niveau culturel des masses – et aussi l'expérience de leurs problèmes humains – qui l'incite à « chercher » dans des directions historiquement justes.

Ainsi la culture doit se développer sur un double front. D'une part, elle doit faire en sorte d'adhérer toujours aux masses, d'en empêcher l'arrêt, de leur fournir au contraire l'impulsion dont elles ont besoin pour accélérer leur mouvement et se débarrasser toujours plus rapidement de ces survivances de culture dépassée qui entravent leur dynamisme historique. D'autre part et en même temps, elle doit faire en sorte qu'on ne puisse constater d'arrêt dans son développement ni d'altérations dans sa nature par suite du retard des masses ou d'une partie des masses. La politique peut régler son pas sur le niveau de maturité atteint par les masses ; et elle peut s'arrêter justement parce que la culture, elle, continue à aller de l'avant. Et même je dirais que c'est en cela que réside la différence entre politique et culture ; ou du moins c'est seulement par là qu'on peut voir la ligne de séparation de leurs eaux dans le courant de l'histoire. On appellera politique la culture qui, pour agir (et ici je prends le mot « agir » dans le sens de l'historicisme idéaliste, aussi bien que dans celui du matérialisme historique), suit constamment le niveau des masses, marque le pas avec elles, s'arrête avec elles et, à l'occasion, explose avec elles. Par contre, on continuera à appeler culture la culture qui, ne s'astreignant à aucune forme d'action directe, saura aller de l'avant sur le chemin de la recherche. Mais si toute la culture devient politique et s'arrête sur toute la ligne, s'il n'y a plus recherche nulle part, alors bonsoir ! D'où la politique recevra-t-elle le signal de repartir, si la culture s'arrête ? Le recevra-t-elle directement de la vie ? En fait, ce sera la vie qui devra remettre la culture en mouvement et la culture remettre la politique en mouvement. Mais, en attendant, nous aurons eu un Moyen Âge d'automatisme, comme nous avons eu un Moyen Âge d'exploitation. Et pourquoi ? Pourquoi devrions-nous le subir ? Le marxisme n'est pas seulement une méthode de lutte contre l'exploitation. C'est aussi la promesse d'une méthode contre l'automatisme. Et il me semble qu'aucune doctrine politique, aucune forme de culture non plus, ne peut refuser d'avoir au moins en commun avec le marxisme cette promesse de lutte contre l'automatisme par quoi se règlent les rapports entre politique et culture, car cette lutte assure à la culture la possibilité de se développer sur son double front comme avant-garde dans le sens de recherche, et comme trait d'union avec les masses. Ce lien, elle peut l'assurer comme un officier de liaison et si possible par la vulgarisation mais par une vulgarisation qui conserve son interrogativité critique, qui ne s'égare pas hors du terrain de la recherche, qui ne fasse pas naître la présomption de posséder la vérité absolue et qui, en un mot, n'assume pas ce caractère « catéchistique » dont s'affuble malheureusement d'ordinaire la vulgarisation, recouvrant ainsi la terre du poids mort des catéchisés.

Maintenant j'en arrive à un point qui constitue l'argument central de ta lettre. Tu m'accuses d'avoir fait une « fausse généralisation ». Mais c'est un malentendu et j'avoue que j'ai rougi à l'idée de m'être prêté par mon expression à une telle interprétation. J'ai écrit : « La politique agit normalement sur le plan de la chronique. La culture au contraire ne peut pas ne pas se développer en dehors de toute loi tactique ou stratégique, sur le plan de l'histoire. » Et toi, tu me fais dire simplement que « la politique est chronique et la culture histoire ».

Comment se fait-il que tu résumes ainsi mes paroles ? Je crois qu'il vaut mieux, dans l'intérêt de la discussion, que je m'explique davantage. Je voulais dire, et je veux dire, ceci seulement que j'ai dit plus haut : que la politique agit en tenant compte de la réalité même sous son aspect le plus contingent et en se pliant même à son aspect le plus contingent, tandis que la culture se développe en tenant compte de la réalité sous son aspect le plus largement historique sans avoir

à se mesurer aux contingences. La politique (ou culture qui se fait action) doit se pénétrer de la nécessité tout entière pour pouvoir devenir action. La culture (ou culture qui reste recherche) doit se limiter à trouver en soi le sens de la nécessité pour pouvoir être encore recherche (fût-elle science ou poésie). La politique est donc de l'histoire, tout comme la culture. Seulement la culture est l'histoire se développant en fonction de l'histoire, et la politique est l'histoire qui doit en passer par la menue monnaie de la chronique. J'ai voulu dire et je veux dire ceci : je ne pense pas que la distinction entre politique et culture peut se traduire par une distinction exacte entre hommes politiques et hommes de culture. Qu'est-ce que c'est qu'un homme politique ? C'est l'homme de culture qui abandonne la recherche pour l'action. Et qu'est-ce que c'est, un homme de culture ? C'est l'homme de culture qui se tient en dehors de l'action pour continuer la recherche. Mais, dans la réalité, il est difficile pour un homme politique d'être tout entier politique et tout entier plongé dans l'action, et pour un homme de culture d'être tout entier homme de culture et tout entier plongé dans la recherche. Souvent, on trouve dans le même homme un mélange d'activité culturelle et d'activité politique ; pour cet homme, un acte politique est aussi recherche ou franche découverte, et un acte de recherche ou de découverte est aussi acte politique. On ne peut jamais dire où l'homme politique finit pour laisser la place à l'homme de recherche. Et on ne peut jamais dire si l'insuffisance ou l'erreur d'un homme politique ou d'un homme de culture sont insuffisance ou erreur politique ou culturelle.

Pour les hommes de la révolution américaine, par exemple, nous pouvons dire avec certitude que la grandiose action politique de Washington et des « fédéralistes » s'est trouvée limitée dans son développement à cause de leur indifférence en matière de culture ; mais nous ne pouvons affirmer que la capacité de développement de l'action politique de Jefferson soit due à la grandeur de sa culture, ou, au contraire, à la grandeur de sa politique. Croce nous offre l'exemple contraire. En déclarant le marxisme dépassé, il nous donne l'exemple d'une culture qui se révèle politiquement insuffisante et même d'une culture qui dégénère en pseudo-culture, quand ce n'est pas en anticulture.

Il arrêta par son attitude le développement de la culture italienne et l'exposa aux excès de la politique fasciste. Il y sema l'équivoque d'où sont sortis tous les mensonges culturels qui ont justifié en Italie les excès politiques et le fascisme. Le fait que Croce ait conservé, même pendant le fascisme, le faste des grandes constructions culturelles, prouve seulement qu'un certain faste culturel peut à la limite n'être plus culture. Il n'y a pas que la politique qui puisse immobiliser la culture (ou la transformation totale de la culture en politique) ; elle peut s'immobiliser d'elle-même. Elle se fait possession de la vérité, « système », et elle s'immobilise. Elle se fait saint Thomas et elle est fermée jusqu'au moment où elle reçoit des coups de pied dans les tibias, ce qui se produit quand la société devient « protestante ». Mais convient-il que j'honore comme culture l'arrêt d'un système ? J'appellerai plutôt culture et honorerai comme culture (en opposition à l'esprit bourgeois de Croce) la résistance opposée à Croce par les chefs les plus illuminés du mouvement ouvrier, que tu t'obstines à appeler politique.

Mais cela ne signifie pas que l'intransigeance politique doive nécessairement donner les meilleurs résultats et seulement les meilleurs, à la fois dans les domaines politiques et culturels, quand elle est issue d'une sensibilité historique plus aiguë que ne le comporte la position culturelle à laquelle elle s'oppose. Il y a des exemples d'actes politiques nécessaires en soi et de grande importance politique qui ont eu des inconvénients culturels, dangereux tôt ou tard pour la politique elle-même et tout de même il y a des exemples de positions culturelles justes qui ont eu des résultats politiques dangereux tôt ou tard pour la culture elle-même. Par exemple, ce livre de Lénine sur ce qu'on appelle l'« empiriocriticisme ». Lénine est le type de l'homme très grand dans l'action et aussi grand dans la pensée. Cependant, son livre sur l'empiriocriticisme (qui fut politiquement nécessaire et eut une grande importance politique contre le péril politique que représentait la position des empiriocriticistes à ce moment-là) a donné lieu à un inconvénient culturel qu'exploite encore aujourd'hui le marxisme vulgaire (et le trotskisme et le boukharinisme) avec dommage politique, encore aujourd'hui pour ce qu'est, aujourd'hui, notre Parti. Toutes les méfiances et les réserves des hommes de culture les plus vivants de notre temps à l'égard du Parti communiste naissent de ce livre de Lénine qui, considéré du point de vue culturel, paraît transposer le marxisme de méthode en système, le lier à la science de l'époque et le fermer par suite à la possibilité, devenue dorénavant nécessité, d'assimiler les résultats de l'épistémologie contemporaine (science qui, s'étant détachée de l'empiriocriticisme, s'appelle aussi physique des quanta, physique atomique, biophysique, etc.). Aussi trouvé-je plus grande que le léninisme la doctrine de Staline qui a su opposer au rigorisme de la logique révolutionnaire une si grande sagesse, en nous enseignant, contre les impatiences du rationalisme scientiste, « qu'on ne peut faire l'un après l'autre des pas rationnels mais que chaque nouveau pas

rationnel se fait quand le précédent a pénétré au moins en partie dans les habitudes, dans la psychologie humaine, et est devenu en somme une nature irrationnelle ».

Antonio Gramsci, en Italie, est grand spécialement sous cet aspect. Il nous a donné dans ses ouvrages toute possibilité d'avoir une position culturelle marxiste correspondant à celle qui est aujourd'hui en Italie la politique si libre et vraie du Parti nouveau.

Mais venons-en à ma distinction entre un cours ordinaire de l'histoire, dans lequel la politique ne ferait que des modifications quantitatives, et ses moments extraordinaires pendant lesquels elle ferait, au contraire, des modifications qualitatives. Je ne me suis pas mal exprimé ; je me suis trompé et tu as pleinement raison de me renvoyer à la « doctrine du bon vieux Hegel » qui nous a appris à « ne pas séparer la qualité de la quantité ». Je me suis trompé à cause de mes convictions mêmes sur ce qui est politique, sur ce qui est culture et sur ce que sont, dans l'histoire, les rapports entre politique et culture. En dépit de mon aversion pour la pensée mécanique et de ma sympathie pour la physique moderne, je suis tombé dans le concept mécanique qui veut que la transformation qualitative soit comme le résultat d'une somme ininterrompue de nombreuses transformations quantitatives ; ou plus simplement me suis-je raidi dans une fiction mentale qui m'aidait à raisonner ? Des tours de ce genre arrivent souvent à ceux qui ne s'expriment pas d'habitude par raisonnements explicites et le jour où ils se voient obligés de le faire ils peuvent être encore plus abstraits qu'un formaliste de la logique. Me suis-je donc raidi dans une abstraction qui me facilitait les choses ?

La conséquence grave pour qui adopte ma distinction mécanique entre quantitatif et qualitatif est qu'il peut voir dans l'activité politique deux principes et deux courants, l'un qui identifie l'activité politique à la chronique, pendant la phase quantitative, et l'autre, au contraire, qui l'identifie à l'histoire, lui faisant remplir ainsi une fonction supérieure qualitative. Tu me fais dire ainsi le contraire de ce que je crois, et c'est ce qui me fait penser que je me suis trompé dans toute cette histoire de quantitatif et de qualitatif.

Toutefois, je n'ai jamais eu l'idée de revendiquer pour la culture la fonction de diriger. Qu'aurais-je fait, ce faisant ? J'aurais revendiqué pour elle la possibilité de se transformer en politique, car, automatiquement, dès qu'on se place sur le terrain d'une direction à donner, de l'action, la culture se transforme en politique. Parler de culture qui dirige, c'est parler de politique, et des « directions », dans la vie sociale, il y en a toujours : dans la révolution comme dans les phases de simple évolution ou involution, dans le sens conservateur comme dans le sens novateur, pour le compte d'une classe au pouvoir, comme pour le compte d'une classe qui veut le pouvoir. Mais que signifie « diriger » quand il s'agit de la politique à l'égard du reste de la culture qui continue à se poser des problèmes sur la route de la recherche (scientifique, artistique, philosophique, etc.) et que nous appelons culture tout court ? Que la politique peut avec des moyens et des buts politiques : limiter la recherche, lui donner une certaine orientation plutôt qu'une autre, l'arrêter sur un point, la précipiter sur un autre et, en somme, l'asservir à sa propre action ? De ce que j'ai exposé plus haut il ressort clairement que je refuse une interprétation semblable de la fonction de direction, laquelle conduirait à une politicisation totale de la culture (avec les conséquences néo-médiévales d'appauvrissement progressif dans la

Mais que signifie « diriger » quand il s'agit de la politique à l'égard du reste de la culture qui continue à se poser des problèmes sur la route de la recherche (scientifique, artistique, philosophique, etc.) et que nous appelons culture tout court ?
Je refuse une interprétation semblable de la fonction de direction, laquelle conduirait à une politicisation totale de la culture.

politique elle-même), et il ressort clairement que je revendique une autonomie pour la culture qui lui permette de développer, à travers toutes les erreurs auxquelles toute recherche se trouve exposée, son propre travail non politique. Mais je sais qu'aux moments les plus aigus des révolutions *la politique coïncide avec l'intérêt de la culture* au point de rendre impossible toute distinction entre l'une et l'autre et impossible toute autonomie de la culture. C'est pourquoi j'ai fait ma distinction mécanique entre quantitatif et qualitatif : pour dire que la culture doit être autonome à l'égard de l'action politique (fût-ce à l'intérieur d'un même homme politique) sauf dans les moments décisifs des révolutions ; et non pas pour dire qu'au moment X la direction revient à la culture tandis que dans la période Y on « peut la laisser » à la politique…

Je peux me tromper dans ce sens même et je peux aussi ne pas m'être rendu compte des choses ; mais il reste que mon objection était utile, qu'elle était au moins le signe qu'il était nécessaire d'approfondir la question et de l'éclaircir. Tu voudras bien me céder que le rapport politique-culture n'est pas toujours le même, qu'il varie, qu'il varie peut-être souvent, mais au moins entre les phases d'action et de réaction historiques. Giuseppe Ferrari appelait révolution tout mouvement même rétrograde. La création du podestat par exemple dans les communes du Moyen Âge, il l'appelait « révolution des podestats » et celle des gonfaloniers il l'appela aussi « révolution des gonfaloniers ». Mais nous, quand nous parlons de révolution, nous pensons aux grands bouleversements sociaux comme la Révolution anglaise du XVIIe siècle, la Révolution française du XVIIIe ou la russe du XXe. La culture « veut » ces bouleversements. Elle tend à la « révolution ». Pourquoi ? En quel sens ? Par le fait même qu'elle est recherche de la vérité (et elle l'est encore quand le philosophe romain, en l'occurrence Pilate, met en doute devant le Christ qu'il puisse y avoir une vérité), la culture insère une possibilité pour nous de choisir dans l'automatisme du monde. La culture est la vérité qui évolue et se transforme, et elle évolue, elle se transforme non pas seulement grâce aux exigences de changement qui se présentent dans le monde, mais grâce à son propre mouvement, dans la mesure où elle est ce mouvement même, dans la mesure où elle ne s'endort pas, où elle ne se cristallise pas en possession et en système. Elle est la force humaine qui met à découvert dans le monde le besoin de changer et lui en donne conscience. C'est elle donc qui veut la transformation du monde, mais, ce faisant, elle aspire à ordonner le monde de façon qu'il ne retombe plus sous la domination d'un intérêt économique ou de quelque autre nécessité, de quelque automatisme, mais, au contraire, de façon à pouvoir identifier son mouvement avec celui de la recherche de la vérité, de la philosophie, de l'art, en somme avec le mouvement même de la culture. Ainsi la culture aspire à la révolution comme à une *possibilité de prendre le pouvoir* par le moyen d'une *politique* qui soit culture traduite en politique et non plus intérêt économique traduit en politique, privilège de caste traduit en politique, nécessité traduite en politique.

Cette aspiration est particulièrement évidente, par exemple, dans la culture qui a précédé la Révolution française, et Robespierre a laissé sa tête sur l'échafaud parce qu'il voulait être l'homme d'une politique qui fût justement culture traduite en politique, sans aucune compromission avec la nécessité ou avec d'autres intérêts sociaux qui s'étaient fait sentir au cours de la Révolution. Lui et les Jacobins eurent l'illusion de pouvoir considérer la Révolution française comme « la » Révolution par excellence et de pouvoir exercer le pouvoir pour le compte de la culture, sur un plan de développement qui correspondît au développement de la culture ; au lieu de l'exercer pour le compte d'une force sociale sur un plan de développement qui correspondît à la capacité de progrès de cette force sociale. Puis apparaît un certain Burckhart et il nous dit, plus de soixante-dix ans après, que l'antique aspiration de la culture à prendre le pouvoir (et à le prendre dans le sens d'une réalisation continuelle de son propre développement et non d'une réalisation ponctuelle d'un de ses moments arrêtés) est devenue réalité depuis la Révolution française avec la démocratie parlementaire. Marx, au contraire, sait voir plus loin que l'illusion qui avait persisté jusqu'à lui. Il nous montre ce qu'il y a sous la démocratie parlementaire, mais il ne nous enseigne pas à désespérer, ni à renoncer à l'antique aspiration. Il nous dit que nous pouvons avoir une révolution *extraordinaire,* telle qu'elle soit réellement celle qu'aurait voulu être toute révolution (en tant que culture) et qu'elle puisse assurer véritablement la primauté du choix sur l'automatisme, de la recherche sur le système, de la culture sur la nécessité, à travers une politique qui soit toujours culture traduite en politique et jamais plus privilège traduit en politique. Et c'est dans une société sans classes, nous dit Marx, que nous pouvons avoir un pouvoir qui soit fonction de la culture. Mais Marx n'exclut pas qu'il y ait danger, même dans une société sans classes, de voir la culture se retrancher de la recherche, s'installer dans la possession de la vérité, se fortifier en système et ainsi précipiter le monde dans un automatisme d'origine culturelle. Marx sait bien qu'un monde libéré de la nécessité par l'intermédiaire de la culture peut très bien retomber en esclavage par l'intermédiaire de la même culture. Dans

la culture aussi il y a une tendance à l'inertie. L'Église catholique est un exemple typique de cristallisation de la culture en une doctrine et une politique qui emprisonnent le monde dans leur automatisme, à l'intérieur du cadre de l'automatisme économique et appuyé sur lui ou, demain, en dehors de lui. L'élimination de l'automatisme économique n'est pas en lui-même une garantie contre tout automatisme. Il entre donc dans la conception marxiste que la lutte contre l'exploitation soit aussi lutte particulière contre telle ou telle forme d'automatisme à l'intérieur de la culture, comme, à l'intérieur de la politique et qu'elle le soit d'autant plus que la Société approchera davantage de la libération du besoin.

Je dirais même que le marxisme pose l'exigence de la lutte contre l'exploitation avec un esprit de lutte contre l'automatisme, apparenté à ce qui fut l'esprit du protestantisme. Les Marx n'étaient pas de religion israélite ; ils étaient protestants du côté maternel et paternel. Karl reçut une éducation protestante et, s'il identifia la révolution protestante à la révolution bourgeoise, il n'identifia pas l'esprit du protestantisme à l'esprit bourgeois, mais à l'esprit de la bourgeoisie comme classe en progrès, ce qui est fort différent. Cet esprit-là est esprit de progrès, esprit critico-constructif, antiphilistin, esprit de problème, et cela est si vrai que, à peine arrêtée, la bourgeoisie l'abandonne pour un équivalent de l'esprit catholique et retourne par conséquent pendant l'arrêt ou la période descendante au catholicisme. Marx aspire à sa révolution « extraordinaire » comme à une révolution par laquelle l'homme fait des acquisitions définitives et ne cesse plus d'être en « montée ». Ainsi nous pouvons dire que l'esprit du protestantisme est une conquête humaine faite une fois pour toutes ; que le marxisme la contient ; qu'il a là un précédent historique, qu'il en est l'héritier ; qu'il le développe, et nous pouvons nous demander si le marxisme ne se trouve pas exposé à des conséquences limitatrices chaque fois qu'il affronte une réalité que n'a jamais traversée une secousse protestante ou analogue à la secousse protestante. Nos ennemis considèrent le marxisme comme une conception millénaire qui fait de la société sans classes son unique et ultime fin, et ces ennemis-là l'expliquent comme un rejeton du judaïsme. Il me semble que ce sont ses ennemis et non ses sympathisants ou ses adhérents qui veulent lui donner un sens mystique sans s'arrêter à considérer son anti-automatisme essentiel qui fait de lui le contraire d'une conception millénaire, le rejeton du protestantisme, et non du judaïsme, qui fait qu'il est moderne et non extra-temporel, et qui fait qu'il considère la Société sans classes comme un moyen de libération de l'homme, rien de plus.

Très souvent on prend les constatations de Marx pour des fins et son dégoût de l'histoire « telle qu'elle est » pour un goût supposé de l'histoire « telle qu'elle devrait être ». Marx constate que les activités de l'homme se développent en fonction de l'activité économique ; et on ne comprend pas qu'il vise précisément par là à les libérer de la tutelle économique. Marx constate que ce sont les manifestations collectives, non les individuelles, qui ont un certain poids dans l'histoire, et on ne comprend pas qu'il souhaite précisément une histoire où les manifestations individuelles, comme culture, comme qualité, aient un certain poids. On confond le grandiose idéalisme moral de Marx et l'arme puissante de son réalisme, et on ne comprend pas que, tout en enseignant qu'il ne peut y avoir de libération individuelle sans effort collectif, Marx défend une révolution qui n'est pas à tendance collectiviste, mais individualiste et même la première révolution véritablement individualiste qui nous ait été proposée.

Engagé dans la lutte pour la conquête de la société sans classes, le marxisme n'est pas encore allé très loin dans le sens de son développement véritable. Et il n'a pas encore trouvé le moyen d'empêcher le glissement vers un quelconque automatisme de la culture, d'un quelconque automatisme de la politique, et de maintenir vivant dans l'homme cet esprit de montée de la bourgeoisie (qui s'est appelé protestantisme). Une société (fût-elle sans classes) où cet esprit ferait défaut à l'homme (ainsi que la faculté de remettre en question qui en dérive) serait une société où nul nouveau Marx, nul nouveau philosophe, nul nouveau poète n'auraient de raison de vivre. Elle serait le contraire de la société qu'a rêvée Marx, dans laquelle, pour finir, l'individu aurait obligatoirement une raison qualitative de vivre. C'est pour cela qu'il est nécessaire que la culture ait constamment la possibilité d'être culture, c'est-à-dire la possibilité de chercher, de poser des problèmes, de se renouveler. C'est pour cela que la culture doit éviter avant tout le danger d'être système traduit en politique et qu'elle doit viser de toutes ses forces à être recherche traduite en politique. C'est pour cela qu'il est nécessaire que les rapports entre la politique et la culture ne soient réglementés ni par l'une ni par l'autre, qu'ils soient laissés libres de varier (et de comporter une plus ou moins grande sujétion ou indépendance réciproques) suivant les phases que l'histoire traverse dans sa marche vers la société sans classes dont le premier stade est la liberté de l'homme.

● Emboucher la trompette de la révolution Ici je pourrais considérer que j'en ai fini avec la discussion ; je pourrais m'arrêter, mais je n'ai pas encore dit ce que je crois avoir d'important – de particulier et important – à dire. Des

termes de ta lettre me vient une impression de grande bonté et voilà surtout ce qui a du sens pour moi. Penseras-tu que je veuille en profiter ? Non ; je veux exprimer entièrement la perplexité de tant et tant d'intellectuels (et je parle aussi des intellectuels non inscrits au Parti) à l'égard de ce qui aujourd'hui rend difficiles, et presque impossibles, les rapports entre politique et culture à l'intérieur et autour du Parti. Je ne reviendrai pas sur la polémique suscitée par *Politecnico*. Je n'ai jamais voulu dire que l'homme politique ne doit pas intervenir dans les questions de culture. J'ai voulu dire qu'il ne doit pas intervenir avec un critère politique, avec des buts politiques, avec des moyens politiques, des arguments politiques, par pression ou intimidation politiques. Mais en tant qu'homme de culture, qu'homme de recherche, il ne peut pas ne pas participer aux batailles culturelles. Seulement, il doit le faire avec un critère culturel, sur le plan même de la culture. Vois, par exemple, la réaction marxiste contre Croce. Elle a été menée culturellement et, pour finir, elle triomphe dans les œuvres de Gramsci qui rétablit l'actualité du marxisme, non sans avoir accueilli certaines des objections de Croce, non sans s'en être aidé, non sans les avoir exploitées, non sans avoir tiré matière à développement ou à éclaircissement pour le compte même du marxisme. Admets au contraire qu'elle se soit développée « politiquement ». Je ne dis pas précisément en faisant disparaître la personne physique de Croce, ou en faisant taire cette vieille bouche par un boycottage général, un décret ou une action quelconques ; je dis par un refus formel et méprisant, par un « non » catégorique et aveugle ou par des raisons politiques maquillées de culture ; par des mensonges. Le marxisme italien en serait resté au point où il en était en 1908, lié entièrement au positivisme, et la politique elle-même de notre Parti serait aujourd'hui plus pauvre ; elle ne serait pas la politique du Parti nouveau. Ainsi pour *Politecnico*, si j'accepte tes critiques et une bonne part des critiques d'Alicata, je n'accepte pas cependant le critère politique qui a faussé la voix de ce dernier et les possibilités mêmes de discussion, quand, pour prendre un exemple de ce qui nous intéresse, il a parlé d'Hemingway comme d'un petit écrivain impressionniste qu'on peut se passer de connaître. C'est à cela que je me suis opposé et que je m'oppose : cette tendance à porter sur le terrain culturel, camouflées sous des jugements culturels, des hostilités politiques et des considérations à usage politique, avec le désir louable évidemment de rendre plus aisée la tâche politique, mais altérant en même temps les rapports entre politique et culture pour le plus grand dommage des deux. Se servir du mensonge politique équivaut à faire usage de la force et se traduit par l'obscurantisme. Ce n'est pas participer à la bataille culturelle et faire progresser la culture vers son but, à savoir transformer et se transformer. C'est vouloir atteindre un certain résultat dans la culture, en restant en dehors de ses problèmes. C'est agir sur la culture, non à l'intérieur de la culture. Obscurantisme, ai-je dit. Et cela produit ce que produit l'obscurantisme : mensonge, aridité, absence de vie, abaissement du niveau, arcadisme, enfin arrêt absolu.

Un semblable péril n'est pas à craindre aujourd'hui en Italie entre la plus vivante culture italienne et la politique de notre Parti. Et même il semble qu'il s'éloigne chaque jour davantage. Mais nous avons des siècles de catholicisme sur le dos, et ce danger pourrait se présenter à nouveau. Par ailleurs, il est latent dans plusieurs pays du monde occidental ; il apparaît parfois en France, parfois aux États-Unis aussi, je pense que c'est un danger auquel nous autres communistes sommes particulièrement exposés et contre lequel nous devons nous armer de vigilance. Prends l'Amérique. Il fut un temps où les meilleurs conteurs, les meilleurs poètes, les savants et les penseurs les plus vivants travaillaient dans un sens pro-communiste. La revue trimestrielle *Science et Société* nous donne encore aujourd'hui un exemple de la richesse des problèmes que la culture américaine se posait dans ses contacts avec le marxisme. Mais un grand nombre de bonnes revues littéraires, qui étaient au début communistes ou pro-communistes, sont devenues aujourd'hui politiquement agnostiques tout en conservant leur haute tenue. Tandis que d'autres sont restées communistes, mais ont perdu leur mordant. Hemingway, Caldwell, Steinbeck, Dos Passos, Richard Wright, James T. Farrell ont cédé leur place d'écrivains sympathisants à notre Parti à des hommes qui ne sont pas précisément de premier ordre, comme Howard Fast ou Albert Maltz. Pourtant, on ne peut dire qu'ils aient changé de ligne, dans leurs recherches d'écrivains ou qu'ils se soient « attelés à la réaction ». Certains, sans doute, ont commis des erreurs politiques (Hemingway, dans des pages qui sont parmi les moins bonnes, a falsifié le visage d'une grande révolution française) ; mais le fond de leurs ouvrages garde son importance révolutionnaire ; et c'est d'après leur compétence culturelle, non d'après leur plus ou moins accidentelle incompétence politique, qu'il convient de juger un écrivain.

Suffit-il qu'un écrivain « dise du mal de Garibaldi » pour être traité de contre-révolutionnaire ? Très souvent, les hommes politiques parlent très mal des écrivains révolutionnaires et on ne les traite pas pour cela de contre-révolutionnaires. Giuseppe Mazzini, pour citer un exemple illustre, a écrit de Leopardi qu'il était un petit poète décadent à côté du « grand poète poli-

tique » (figurez-vous !) G.-B. Niccolini ; cependant, aucun homme de culture ne s'est avisé de traiter Mazzini de réactionnaire. Nous pensons tout au plus que Mazzini n'était pas à même de comprendre la valeur rénovatrice de la poésie de Leopardi. Pourquoi n'a-t-on pas la même indulgence du côté politique à l'égard des écrivains qui ont manqué de compétence politique dans leurs jugements ?

Mais n'errons pas davantage. Demandons-nous plutôt quels sont les défauts, les vices de notre attitude envers la culture, qui ont pu dessécher à ce point les rapports entre politique et culture. Ils nous viennent peut-être de ce que l'aliment spirituel qui gonfle le marxisme attire dans son voisinage trop de petits intellectuels qui s'en nourrissent et vivent grâce à lui au-dessus de leurs revenus, trop de petits intellectuels, qui, incapables de vivre sur leur propre fonds, deviennent ses hargneux cerbères et s'en servent comme d'une espèce de code de la culture et de la politique, prêts à réclamer de tel ou tel qui s'apparente p1us ou moins à eux une triste adhésion conformiste, veuve de problèmes comme la leur. Ainsi toute exigence « autre », tout problème non réduit et non résolu, qu'un écrivain plein de vitalité pose dans son œuvre, l'expose à une levée d'accusations abstraites qui tôt ou tard l'épouvantent, le déconcertent et le poussent à se tenir loin de nous. Petit-bourgeois, décadent, individualiste sont les qualificatifs les plus doux que les poètes ou les penseurs se voient attribuer par ces suiveurs zélés d'un prétendu marxisme depuis des années dans plus d'un pays du monde occidental. À des romanciers de premier ordre ils ont conseillé de prendre exemple sur des écrivains populistes de quatrième ordre. Et ces derniers mois encore, tandis que l'Amérique penche dangereusement vers les conceptions de Calhoun, doctrinaire de l'esclavagisme, voici que, dans un hebdomadaire pourtant sérieux et conscient de ses responsabilités comme *New Masses*, on publie un article superficiel et sectaire contre le plus grand penseur progressiste d'outre-Atlantique John Dewey, dont Antonio Banfi et Galvano Della Volpe peuvent dire combien il nous serait utile ici contre la doctrine conservatrice de Gasperi et des crociens.

La ligne qui sépare dans-le domaine de la culture le progrès de la réaction ne coïncide pas exactement avec la ligne qui les sépare en politique. C'est ce que souvent nous ne comprenons pas, nous communistes ; ou nous ne sommes pas prêts à comprendre ou nous ne voulons pas. De là viennent ces méfiances et ces hostilités qui rendent la politique quelquefois incapable de soutenir la culture progressiste et de s'y appuyer, et la culture progressiste incapable de soutenir la politique progressiste et de s'y appuyer. II nous arrive de vouloir juger d'après les manifestations politiques d'un poète ou d'après ce qu'il en a explicité, si sa poésie est à tendance progressiste ou réactionnaire… Par exemple Dostoïevski. Mais nous oublions d'aller chercher dans le fonds même de ses œuvres les plus vivantes le sens véritable de ce qu'il a écrit. Du temps de Marx, le marxisme savait se rendre maître de ce qu'il y avait de progressiste dans les ouvrages des plus grands écrivains de son temps, fût-ce Hölderlin, Heine, Dickens ou Balzac, sans se préoccuper qu'ils fussent de droite ou de gauche. Aujourd'hui, nous avons tendance à refuser les plus grands écrivains de notre temps ou à les ignorer. Nous ignorons complètement Kafka, par exemple, qui pourtant a su représenter sous forme mythique la condition où l'homme est réduit dans la société contemporaine et nous refusons en bloc, par exemple, l'œuvre d'Hemingway dont pourtant les personnages sont aux prises avec ces problèmes mêmes qui rendent indispensable une transformation du monde. En admettant qu'Hemingway se compromette politiquement, nous pourrons, par exemple, considérer sa personne comme ennemie ; mais ses livres seront encore nos amis, et je suis irrité de les voir réfuter comme livres réactionnaires et bourgeois. Bien sûr, il y a encore à reprendre même du point de vue culturel dans Hemingway et d'autres. Son héros est encore un type de surhomme, non d'homme. Mais on ne peut peindre tout en noir quelqu'un qui a un peu de noir, ni tout or quelqu'un qui a un peu d'or. C'est agir selon un critère obscurantiste qu'on ne peut adopter quand il est question de culture. Il appartient à des ouvrages concrets plus neufs d'annuler ou de réduire l'importance des ouvrages concrets d'un Hemingway. Et nous, quand nous entendons traiter de scribouilleurs des écrivains de premier ordre, nous nous sentons tout diminués ; il nous semble que notre métier même s'en trouve diminué, que la culture elle-même en est diminuée et que nos efforts révolutionnaires ne seront jamais reconnus comme tels par nos camarades politiques.

Que signifie pour un écrivain « être révolutionnaire » ? Ma familiarité avec certains politiques m'a appris qu'ils reconnaissent la qualité de « révolutionnaires » à ceux qui embouchent la trompette de la révolution autour des problèmes politiques, à ceux qui s'emparent des problèmes politiques et les traduisent en bel canto avec des mots, avec des images, avec des comparaisons. Mais cela, à mon avis, n'a rien de révolutionnaire ; au contraire, c'est une façon « arcadienne » d'être écrivain.

● Un effort pour éviter l'Arcadie « Arcadie » ne signifie pas l'Art pour l'Art. L'art pour l'art peut être Arcadie, et même académique, mais la formule « l'Art pour l'Art » n'est pas forcément arcadienne. Historiquement, nous la trouvons employée dans l'Angleterre victorienne et dans la France du second Empire par des écrivains

désireux de sauver du conformisme le développement de certaines conceptions de vie nouvelles. L'Angleterre victorienne comme la France du second Empire prétendaient que l'art devait servir à inculquer directement ou indirectement les principes de la morale dominante. Aussi quand elle parlait d'Art pour Art, la Culture voulait-elle seulement revendiquer pour elle la liberté d'exprimer de nouvelles exigences de vie. Et Swinburne comme Baudelaire, Flaubert et Thomas Hardy, Oscar Wilde lui-même furent des progressistes. Ils ouvrirent une fenêtre dans le conformisme ; ils préparèrent l'esprit à recevoir des enseignements nouveaux. Ainsi ils ne prétendirent point que l'art ne doit pas enseigner, mais qu'il doit « enseigner » dans des limites qui dépassent celles qu'impose la société. C'est l'Arcadie qui n'enseigne pas. L'Arcadie, c'est l'art que souhaitaient l'Angleterre victorienne et le second Empire français, l'art du conformisme ; et je dis qu'il n'« enseigne pas » parce qu'il n'enseigne rien qu'il trouve lui-même, qu'il découvre lui-même dans la vie ; parce qu'il n'a rien de neuf à dire qui lui appartienne ; parce qu'il se contente de répéter des « enseignements » que déjà enseignent la morale commune, la coutume ou l'Église.

Se servir du mensonge politique équivaut à faire usage de la force et se traduit par l'obscurantisme. Ce n'est pas participer à la bataille culturelle et faire progresser la culture vers son but, à savoir transformer et se transformer. C'est vouloir atteindre un certain résultat dans la culture, en restant en dehors de ses problèmes.

Quand nous parlons d'Arcadie, nous pensons d'ordinaire à une seule forme d'art arcadique : à celle qui module ses variations pastorales sur un thème d'amour. Mais cette forme d'Arcadie n'est pas arcadienne parce qu'elle traite d'amour. Combien ont parlé d'amour et n'étaient pas arcadiens ! Non ; elle est arcadienne parce qu'au lieu d'atteindre directement à la réalité des passions, elle n'appréhende que la conception conventionnelle qu'une certaine société s'est faite de l'amour à travers certaines traditions. Elle est arcadienne, par conséquent parce qu'elle n'accède pas directement à la vie, parce qu'elle ne sort pas directement de la vie ; parce qu'elle n'accède qu'à un principe qui est déjà « culture », lui-même reflet ou produit de la vie, déjà conquête à son terme, déjà vérité consommée, et qu'elle en use comme d'un thème qui lui est extérieur et qu'il s'agit de magnifier ou d'illustrer.

L'esthétique arcadienne implique une distinction entre poésie et vérité, qui fait que la vérité en vient à se démettre de cette part d'elle-même que constitue la poésie, et la poésie en vient à ne plus être partie intégrante que de la vérité et de la recherche de la vérité. Le rationalisme abstrait qui mesure tout à une petite échelle visiblement rationnelle et ne veut pas reconnaître pour rationnels les pas plus longs ou moins visiblement rationnels, ou qui ne paraissent pas rationnels, est la position culturelle qui favorise le plus le glissement de l'art vers l'esthétique arcadienne. Elle le favorise par une philosophie facile et aussi par la politique. Elle amène les poètes à dire : « Mettons-nous au service de la vérité. » Et elle ne s'aperçoit pas que cela signifie ne pas travailler pour la vérité, ne pas remplir son devoir de découverte de la vérité, elle ne s'aperçoit pas qu'elle les conduit au contraire à emboucher la trompette pour une forme de vérité déjà atteinte, à laquelle manquera toujours cette part de vérité dont ils auraient dû l'augmenter.

Que la trompette soit embouchée sur des thèmes politiques, scientifiques, sociaux, plutôt qu'amoureux, ne change rien au caractère arcadien d'une pareille musique. Une bonne partie de la littérature arcadienne italienne du XVIIIe siècle a pour thèmes des thèmes politiques, et c'est en arcadien que Vincenzo Monti chante la montgolfière ou les comices de Lyon, en arcadiens et pastoureaux de la politique qu'écrivent les poètes politiques que Giuseppe Mazzini préférait à Leopardi ; et qui embouche la trompette pour une politique révolutionnaire n'est pas moins arcadien et pastoureau que qui l'embouche pour une politique réactionnaire et conservatrice. Les poètes de la révolution américaine comme John Trumhull, Philip Freneau, Timothy Duight, se trouvent aujourd'hui tout

aussi arcadiens que les poètes qui à Londres embouchaient la trompette pour la reconquête des colonies. Le sujet du chant peut être un grand problème révolutionnaire, mais, si l'écrivain ne l'a pas trouvé directement dans la vie, s'il lui vient par l'intermédiaire de la politique ou d'une idéologie, s'il lui vient « comme thème », il embouchera la trompette là-dessus et il sera arcadien, il ne sera pas un écrivain révolutionnaire. Dans la meilleure hypothèse, s'il a un tempérament lyrique, il nous donnera du lyrisme au lieu de bergerie et il sera, mettons, Maïakovski. Mais ce n'est certes pas le lyrisme qui peut rendre un écrivain révolutionnaire. Est révolutionnaire l'écrivain qui réussit à poser dans ses ouvrages des exigences révolutionnaires autres que celles de la politique ; des exigences intérieures, secrètes, cachées dans l'homme, *que lui seul sait découvrir dans l'homme, qu'il lui appartient de découvrir, à lui écrivain, et qu'il lui appartient à lui écrivain révolutionnaire de poser*, et de poser *à côté* des exigences que pose la politique, *en plus* des exigences que pose la politique. Quand je parle d'efforts révolutionnaires à fournir par nous écrivains, je parle d'efforts résolument portés vers de semblables exigences. Et si j'exprime la crainte que nos efforts d'écrivains révolutionnaires ne soient pas reconnus comme tels par nos camarades politiques, c'est parce que je vois bien que nos camarades politiques ont tendance à reconnaître comme révolutionnaire la littérature arcadienne de ceux qui embouchent la trompette de la révolution plutôt que la littérature qui contient de telles exigences, la littérature dite, aujourd'hui, de crise.

Refuser ou ignorer les meilleurs écrivains de crise de notre temps signifie refuser toute la littérature grosse des problèmes nés de la crise de la société occidentale contemporaine. Et n'est-ce pas refuser la problématique même comme révolutionnaire ? N'est-ce pas refuser de considérer la crise même comme révolutionnaire ?

Une grosse partie de la littérature de crise est certes d'origine bourgeoise. Elle descend du romantisme ; elle est pétrie d'individualisme et d'esprit de décadence. Mais elle est lourde aussi de la nécessité d'en sortir et elle est un effort pour en sortir. On peut l'appeler bourgeoisie, mais dans le sens seulement où elle est une autocritique de la bourgeoisie. Les motifs bourgeois sont des motifs de honte d'être bourgeois, de désespoir d'être bourgeois. Donc, elle est révolutionnaire, malgré ses défauts bourgeois, comme le fut la littérature anglaise ou française du XVIIIe, malgré ses défauts aristocratiques. Les écrivains qui militent dans notre Parti reflètent eux aussi la honte bourgeoise, le désespoir bourgeois, en somme la crise bourgeoise des écrivains qui sont restés en dehors. Ils sont révolutionnaires pour des motifs peu différents de ceux de Sartre ou de Camus. Toutefois, ils ne sont pas révolutionnaires ; ils font seulement de l'arcadisme de parti ou du lyrisme de parti.

La littérature russe elle-même, dans la mesure où il nous est donné de la juger à travers des traductions, fait de l'arcadisme et du lyrisme ; de l'arcadisme le plus faible, du lyrisme le plus fort. Cela montre que la crise de la culture est aujourd'hui mondiale ; elle est « insuffisance de politicité » dans la partie monde encore capitaliste ; elle est « saturation de politicité » dans la partie du monde déjà socialiste. D'un côté, la culture est exposée au danger de se voir impliquée dans la réaction ; de l'autre, elle est exposée au danger non moins grave de tomber dans l'automatisme. L'écrivain révolutionnaire des pays capitalistes devra éviter les deux dangers. Et l'écrivain révolutionnaire qui milite dans notre Parti devra refuser les tendances esthétiques de l'URSS non seulement parce qu'elles sont le produit d'un pays déjà parvenu à la phase de la construction socialiste ; et non seulement parce qu'elles sont un certain produit particulier à un pays, à savoir la Russie, et qu'il n'est pas dit qu'il doit être celui de la construction socialiste française ou italienne ; il devra les refuser tout simplement pour le danger qu'elles contiennent.

Certes, nous, écrivains de parti, sommes préparés à l'éventualité de limiter notre activité le jour où ce sera indispensable pour la construction de la société sans classes. Je dirais que nous sommes préparés à l'éventualité de renoncer tout à fait. C'est là la seule différence entre nous, écrivains de parti, et les écrivains étrangers aux partis. Nous savons ce qui est arrivé, dans toute grande révolution, entre politique et culture ; nous savons que, chaque fois, la poésie a été arcadienne ; nous savons que la culture est devenue une servante de la politique, chaque fois. Et nous acceptons l'éventualité qu'il se produise la même chose avec notre révolution… Mais le marxisme contient certaines phrases qui permettent de penser que notre révolution peut être *différente* des autres, et *extraordinaire*. Elle peut être telle qu'il n'y ait point d'arrêt dans la culture, que la poésie ne tombe point dans l'Arcadie et nous, *nous devons au moins nous efforcer de faire en sorte qu'il en soit ainsi*. ●

Traduit de l'italien par Gennie Luccioni.

1. Cette lettre a été publiée par *Politecnico*, la revue de Vittorini, dans le numéro 35 (janvier-mars 1947) en réponse à des attaques reçues de la part de certains communistes. L'incident soulevé a été clos dans une conversation entre Togliatti et Vittorini. Cette traduction est parue dans la revue *Esprit* en janvier 1948.

2. Voir à la fin de la lettre le développement sur l'Arcadie. (*N. du T.*)

DES « MARX » POUR « GENS PRESSÉS »

ARNAUD SPIRE

L'intérêt manifesté par les éditeurs français pour la pensée de Marx a connu en France bien des hauts et des bas. Bien que nous soyons dans une période de « vaches maigres », c'est-à-dire de rétrécissement du marché des livres de philosophie, au-delà de deux ou trois auteurs comme Luc Ferry, André Comte Sponville et Michel Onfray, le thème idéologique d'un « retour à Marx » ressurgit périodiquement sous forme de réponse à l'« idéologie de la mort de Marx ». Il s'agit non pas tant des grands éditeurs qui ont « déjà donné » dans les années précédentes (le *Karl Marx* de Jacques Attali chez Fayard, *Le Marxisme de Marx* par Raymond Aron aux éditions du Fallois), mais de petits éditeurs dynamiques, bien souvent restés indépendants, qui osent une politique éditoriale que ne peuvent plus se permettre les grandes maisons. Seules les collections de poche font exception. « Comment un livre de philosophie peut-il trouver son public et la presse dans le délai de quatre-vingt-dix jours avant retour ? » a déclaré récemment Jean-Paul Enthoven des éditions Grasset. « […] Aujourd'hui, il n'y a pas de place pour la philosophie dans la presse et à la télévision. » Sophie Berlin des éditions Flammarion déclare, quant à elle : « Il n'y a plus à la télévision d'émission qui laisse le temps de parole nécessaire pour parler de philosophie. Toutefois, un bref coup d'œil rétrospectif sur l'année écoulée fait apparaître que la situation est plus nuancée, notamment en ce qui concerne, non pas les textes originaux de Marx et d'Engels (seuls 60 % sont traduits en français !), mais les doxographies portant sur ces deux géants de la pensée.

Contrairement aux réactions jubilatoires à géométrie variable selon les médias, après l'écroulement de l'Union soviétique, le temps des « pavés » sur l'« échec » du marxisme est dépassé. Les lecteurs se vivent comme « pressés » de découvrir une alternative à la souffrance que provoque la société capitaliste à bout de souffle, dans de petits ouvrages de vulgarisation. En voulant répondre au besoin de savoir pourquoi le régime existant d'exploitation et de domination réussit à la fois aussi mal et aussi bien, les éditeurs ont créé un marché émergent : Marx, ses partisans et ses détracteurs reviennent sur la pointe des pieds. Pour le seul deuxième semestre de l'année 2006, plus d'une dizaine de commentaires en français sur Marx sont parus. Il y a certes, de plus en plus de citations isolées de leur contexte, quand elles ne sont pas franchement fausses. Cependant, le changement de paysage intellectuel est « patent » pour la pensée marxiste. Cette floraison éditoriale de type nouveau apparaît comme un épiphénomène à un moment où la pensée de Marx s'est libérée de ses armures doctrinaires.

Les éditions La Balustrade ont fait paraître, par exemple, sous la plume de Robert Misik, un *Marx pour gens pressés*[1] dont le mérite est de montrer que Marx a décrit les absurdités et les étrangetés, bref les maux de l'actuelle société industrielle bien avant notre époque. Le titre choisi nous pose la question de savoir ce qui peut bien « presser » les gens en ce début de IIIe millénaire.

Le consumérisme ? En tant qu'idéologie, il est déjà démodé et ne subsiste que sous la forme de la « civilisation des gadgets ». Il y a quasi consensus sur le fait que, dans toute société, avant de consommer, il faut produire, et qu'un trop grand nombre de gens demeurent exclus de cette ultime version de la « société de consommation ».

L'accélération du progrès technique ? On connaît le bon mot déterministe attribué à Marx : « Donnez-moi le moulin à vent, je vous donnerai le Moyen Âge. » Il est coutumier de le paraphraser ainsi : « Donnez-moi la machine à vapeur, je vous donnerai l'ère industrielle », ou en l'étendant à l'époque contemporaine : « Donnez-moi l'ordinateur, je vous donnerai la mondialisation. » Certes, un tel déterminisme est forcément exagéré, mais, depuis deux ou trois décennies, nous sommes entrés dans un mouvement où l'intégration

L'auteur du *Marx pour gens pressés* part du constat établi en 2002 par la revue ultralibérale *The Economist* : « En tant que forme de régime, le communisme est mort. Mais, en tant que système d'idées, son avenir est assuré. » À chaque fois qu'une utopie meurt, une réinterprétation de l'« horizon » qu'elle promettait voit le jour.

de l'informationnel, limitée dans la production moderne, prolifère dans la vie quotidienne et explose dans les services. Les « autoroutes de la communication » modifient indéniablement la trajectoire des sociétés industrielles.

La « révolution informatique » est à l'ère actuelle ce que les chemins de fer furent à l'ère industrielle. Et pourtant, de par le monde, des chômeurs par dizaines de millions, le monde du travail dans son ensemble, continuent de souffrir d'une précarité croissante et d'une vulnérabilité généralisée. Cela montre bien que la cybernétique en tant que mutation technique, ne porte pas en elle-même de bouleversement social. Pas plus qu'il n'y a jamais eu de « société de consommation », il n'y a aujourd'hui de « société de l'information ».

L'urgence des changements humains recouverts par de tels concepts inadéquats « presse » les gens. Mais pas plus aujourd'hui qu'hier. Ce qui a changé, c'est que le besoin de comprendre le fonctionnement capitaliste de la planète a grandi en nécessité. L'aliénation humaine y a atteint son apogée. Toutes les maisons d'édition se contentent de proposer des titres sur la mondialisation, la pensée unique et l'« horizon indépassable » du capitalisme. Pourquoi les gens courent-ils ? Cela relève de la logique de l'instant présent de notre époque. On est « pressé » pas seulement au travail, mais d'une manière plus globale. Pourquoi le « gagner du temps » l'emporte-t-il en inefficacité sur le « prendre son temps » alors qu'un changement radical ne serait possible que sur la longue durée et la modification des mentalités ?

L'auteur du *Marx pour gens pressés* part du constat établi en 2002 par la revue ultralibérale *The Economist* : « En tant que forme de régime, le communisme est mort. Mais, en tant que système d'idées, son avenir est assuré. » Visiblement, la pensée de Marx n'en finit pas de « revenir ». À chaque fois qu'une utopie meurt, une réinterprétation de l'« horizon » qu'elle promettait voit le jour. Tel serait, selon Robert Misik, au-delà d'« erreurs » discutables, la fécondité du fameux caractère « inachevé » de l'œuvre de Marx. Les notions d'« aliénation » (pour le sujet, déshumanisation de l'homme dans son travail) et de « fétichisme de la marchandise » (du côté de l'objet, masque des rapports sociaux dans lesquels s'effectue la production) éclairent aujourd'hui avec une extrême actualité notre monde : « Marx n'est pas encore dépassable, écrit Robert Misik. Que cela plaise ou non : les circonstances ne s'y prêtent pas encore. Tant qu'il en sera ainsi, on ne cessera de redécouvrir Marx. » D'un point de vue marxiste, la « mort » est essentiellement une condition constante de la renaissance. Actuelle, l'œuvre laissée par Marx l'est parce que nous nous trouvons à la charnière entre deux époques, à un tournant de l'histoire, que tout le monde ressent mais que personne n'arrive à définir, d'où cette soif intense de comprendre le monde.

Il est significatif que Robert Misik ait écrit qu'à la question récente de savoir « pourquoi la plupart des exclus acceptent leur situation et vont même jusqu'à adhérer tacitement au système, n'espérant rien d'autre que de pénétrer eux-mêmes dans l'orbite capitaliste. Les meilleures réponses à ces questions nous viennent encore du Marx vivant ».

Cette idée est aussi présente dans l'ouvrage de Jean-Yves Calvez *Marx et le Marxisme*[2] paru en octobre 2006, rectifiant dans son esprit le gros livre de 663 pages qu'il avait fait paraître en janvier 1956 au Seuil. Sous le titre Une philosophie à retenir, le père jésuite Jean-Yves Calvez, philosophe et théologien, écrit : « D'autres éléments de la pensée de Marx font preuve de réalisme et demeurent crédibles. Il faut rester attentifs à la seosibilité de Marx à l'aliénation, processus par lequel les produits de l'homme se retournent souvent contre lui : l'homme est dépossédé de lui-même par ce qu'il crée. Les aliénations humaines sont interdépendantes et liées entre elles. » Marx, pour ce théori-

cien catholique, est le seul à avoir « véritablement perçu » l'opposition entre l'accumulation de richesses par les uns et la spoliation des autres (relative aux gains des premiers). Contradiction nodale du système capitaliste que ce dernier n'a toujours pas compensée, l'antagonisme se réduisant, pour l'auteur, dans le fait que le travail est une nécessité pour la survie de la personne et qu'il ne peut donc être différé, tandis que le capitalisme peut toujours différer une nouvelle rotation de son capital pour peu que son rendement soit maximal. Le capitalisme est donc un système éphémère, tandis que le travail est une constante de la vie en société. Pour aboutir à cette conclusion d'avenir, Jean-Yves Calvez n'a besoin que de cent soixante pages imprimées. Le marxisme contient pour lui une importante variété d'interprétations, dont il n'exclut à juste titre que les plus totalitaires, celles qui aboutissent à l'idéologie d'un grand soir de collectivisation et le recours à un parti unique.

Nous pourrions encore citer l'*Introduction à Marx*, parue en octobre 2006 sous la plume de Pascal Combenale[3] aux éditions La Découverte. L'auteur prend le parti de considérer l'œuvre de Marx « en prenant comme fil conducteur, sa vie » qui mêla toujours de façon indissociable la pensée et l'action. Critique de la philosophie et dynamique du capitalisme sont des questions qui y tiennent une place importante. Le communisme y est finalement et justement présenté, non pas comme un « idéal auquel la réalité devrait se conformer », mais « le mouvement réel qui abolit l'état actuel des choses ». Et ce, à une époque où l'on a trop tendance à penser en deçà plutôt qu'au-delà des écrits de Marx. L'auteur a l'inconvénient et le mérite de ne pas chercher à réduire ou dissimuler les contradictions internes, les « erreurs » ou les « hésitations » de l'œuvre. Fort logiquement, ce petit livre invite ses lecteurs à conclure eux-mêmes, chacun étant libre de poursuivre sa réflexion face à et à l'aide de cette « œuvre riche en tensions ».

Marx y est présenté indépendamment de toutes ses interprétations ultérieures et comme adversaire de ceux qui ont présenté son œuvre comme un « système » alors qu'il s'agit, pour l'auteur, d'un lieu de contradictions majeures. Marx en proie au doute repoussait toujours à plus tard ses conclusions théoriques ou toute version close et dogmatique se réclamant de lui.

L'ouvrage de Denis Collin, *Comprendre Marx*[4] paru en août 2006 s'ouvre sur une réflexion faite à l'un de ses partisans lors de l'un des ultimes séjours en France de l'auteur du Manifeste communiste : « Si c'est cela être marxiste, alors moi, je ne suis pas marxiste. » Marx y est présenté indépendamment de toutes ses interprétations ultérieures et comme adversaire de ceux qui ont présenté son œuvre comme un « système » alors qu'il s'agit, pour l'auteur, d'un lieu de contradictions majeures. Marx en proie au doute repoussait toujours à plus tard ses conclusions théoriques ou toute version close et dogmatique se réclamant de lui. Cette lecture de Marx commente ce passage publié dans *L'Idéologie allemande* : « La philosophie est au savoir réel ce que l'onanisme est à l'amour sexuel. » Pour Denis Collin, il s'agit surtout de présenter quelques trajets possibles dans l'œuvre protéiforme de Marx et de tester la fécondité des contradictions qu'il soulève. Là encore, dès le premier chapitre, l'accent est mis sur l'aliénation comme « dépossession de soi » accomplie dans l'acte de production lui-même : « Le travail aliéné rend l'espèce humaine étrangère à l'homme. »

Ce dont ces quatre ouvrages récents, parmi d'autres, sont symptomatiques, c'est qu'à l'heure où la « fin de l'histoire » a été décrétée outre-Atlantique par le philosophe Francis Fukuyama et où le conflit social est sciemment ignoré au motif de son archaïsme, ils se tournent tous vers l'abolition de l'antagonisme (capital-travail) qui perdure comme passage obligé pour toute entreprise de reconstruction d'une pensée d'émancipation humaine. Les enfants de Marx et de Coca-Cola devraient ainsi pouvoir se saisir des écrits d'un Marx dont les contradictions sont toujours vivantes, c'est-à-dire irrésolues. ●

1. *Marx pour gens pressés*, Robert Misik, éditions La Balustrade, avril 2005, 12 €.
2. *Marx et le Marxisme*, Jean-Yves Calvez, éditions Eyrolles, octobre 2006, 10 €.
3. *Introduction à Marx*, Pascal Combenale, La Découverte, coll. « Repères », octobre 2006, 8,50 €.
4. *Comprendre Marx*, Denis Collin, Armand Colin, août 2006, 20 €.

RETOUR SUR LE FRONT POPULAIRE

Le pain, la paix, la liberté, expériences et territoires du Front populaire
Sous la direction de Xavier Vigna, Jean Vigreux et Serge Wolikow
La Dispute-Éditions Sociales
Paris, 2006
369 pages, 26 €

Ce livre, édité avec le soutien de la Fondation Gabriel-Péri, est issu des travaux du Centre Georges-Chevrier, UMR CNRS 5605 de l'université de Bourgogne à Dijon. Il fait suite à un colloque sur les mêmes thèmes qui eut lieu en juin 2006.
À travers quatre chapitres – Territoires du Front populaire et pratique militante ; Engagements des intellectuels, héritages et inventions ; Inscriptions internationales ; Usages mémoriels –, le collectif d'auteurs entend « contribuer à un enrichissement historiographique autour de thèmes […] majeurs », comme le soulignent dans leur préface Vigna, Vigreux et Wolikow. Ouvrage sur la mémoire telle qu'elle s'est souvent construite en relation avec l'événement présent (Mai 68, par exemple) ou à travers des commémorations, elles-mêmes inscrites dans des conjonctures particulières politiques, sociales et idéologiques, ce livre s'attache à croiser les pratiques militantes et les engagements (comme ceux des intellectuels).
En inscrivant le Front populaire dans l'histoire vivante et dans la contemporanéité, les auteurs donnent à réfléchir non seulement sur l'épopée d'hier mais sur la gauche d'aujourd'hui.

Protection sociale, économie et politique, Débats actuels et réforme
Catherine Mils et José Caudron
Gualino éditeur
Paris, 2007
270 pages, 24 €

Alors qu'en France, comme en Europe, les politiques libérales tendent partout au démantèlement des systèmes de protection sociale, les auteurs, Catherine Mils, maître de conférence honoraire en sciences économiques à l'université Paris-1, et José Caudron, chargé de cours à Paris-1 et à l'université de Reims-Champage-Ardennes, tiennent à « opposer des alternatives aux réformes en cours, afin de favoriser le développement de la croissance réelle, de l'emploi, des salaires et de la formation, pour sortir de la crise systémique et répondre aux nouveaux besoins sociaux ».
Ouvrage militant donc, ce qui n'en fait pas la moindre qualité, c'est, de plus, un livre d'une remarquable expertise. Son organisation – peut-être parce qu'il est destiné à des étudiants et aux candidats aux concours de la fonction publique – en fait un outil pédagogique pour les militants syndicaux et politiques. Ajoutons que le champ de l'analyse ne se cantonne pas à la France, mais embrasse l'Union européenne, voire les questions de la mondialisation.
Alors que, campagne électorale aidant, il est ici et là question de nouvelles réformes des retraites, de l'assurance maladie et des systèmes d'indemnisation du chômage, l'ouvrage de Catherine Mils et José Caudron permet d'y voir plus clair tant sur l'état des lieux que sur les solutions.

Critique de la raison européenne, t. 1
La Matrice de l'Union européenne
Bernard Peloille
Éditions François-Xavier de Guibert
Paris, 2006
212 pages, 23 €

« L'union de l'Europe est un roman », écrit Bernard Peloille. Mais ce n'est pas d'une fiction que traite dans ce livre ce docteur ès-lettres, chargé de recherches au CNRS. Il s'agit du début d'un travail d'envergure (deux tomes suivront) consacré à la recherche et à la critique de la « raison » européenne, c'est-à-dire de la formation de l'idée d'Union continentale telle qu'elle apparaît dès le XVIIe siècle.
À travers les trois volumes, l'auteur se donne pour tâche d'examiner les formes idéelles ou concrètes de l'Union européenne, dans la « période d'émergence

du régime capitaliste (*La Matrice,* t. 1), à l'époque moderne, période d'essor de ce régime dans sa forme ordinaire – XIXe siècle – et à la période de l'impérialisme – XXe siècle et actuellement ».

On sera étonné de voir Bernard Peloille partir du *Projet pour rendre la paix perpétuelle* de l'abbé Saint-Pierre (Charles Irénée de Castel) publié à Paris en 1713, puis passionné par son cheminement et interpellé par sa thèse (ou son hypothèse) : L'Union européenne « n'a pas d'histoire propre en ce sens qu'elle n'est pas un sujet, un facteur, de l'histoire, et n'est qu'un sous-produit de l'accomplissement, de la résolution des contradictions des facteurs de l'histoire. Mais elle ne se comprend qu'historiquement, comme le négatif, la dénégation, des facteurs de l'histoire, histoire qu'elle doit récrire comme sa raison positive imaginaire ».

Un travail très riche, du point de vue non seulement de l'histoire mais encore de la réflexion sur l'État et sur l'idéologie.

B.F.

Conception/réalisation graphiques :
Atelier Sacha Kleinberg

ISBN : 2-916374-06-X
ISSN : 1951-9745
Commission paritaire : en cours

Achevé d'imprimer en France en mars 2007
sur les presses de l'Imprimerie Loire Offset Plus